

**COMPTES CONSOLIDES
DE CNP ASSURANCES ET SES FILIALES
AU 31 DECEMBRE 2023**

Sommaire

COMPTES CONSOLIDÉS 2023	9
FAITS MARQUANTS ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE	18
NOTE 1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2023	18
1.1 Constitution du groupe CNP Assurances	18
1.2 CNP Assurances SA verse un acompte sur dividende de l'ordre de 1 Milliard d'euros à CNP Assurances Holding 18	
1.3 Fusion MFPrévoyance dans les comptes de CNP Assurances SA	18
1.4 Emission de la première obligation subordonnée durable Tier 2.....	19
1.5 CNP Assurances finalise ses acquisitions au Brésil.....	19
1.6 CNP Assurances renforce sa position dans l'assurance du régime Préfon Retraite.....	19
NOTE 2 ÉVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ANNUELS	20
2.1 CNP Assurances annonce la nomination de Marie-Aude Thépaut en qualité de directrice générale du Groupe 20	
NOTE 3 EFFET DE L'APPLICATION DES NORMES IFRS 9 ET IFRS 17 AU 1^{ER} JANVIER 2023	20
3.1 Première application d'IFRS9 et IFRS17	20
3.1.1 Adoption simultanée des normes IFRS 9 – Instruments financiers et IFRS 17 – Contrats d'assurance	20
3.1.1.1 Modalités et principaux impacts à la transition	21
3.1.1.2 Montant de l'OCI déterminé à la date de transition	21
3.1.2 Effets de la mise en œuvre d'IFRS 17 sur d'autres principes comptables	22
3.1.2.1 IAS 28 - Exemption d'application de la méthode de la mise en équivalence.....	22
3.1.2.2 IAS 40 – Immeubles de placement à la juste valeur.....	22
3.1.2.3 Annulation des actifs incorporels d'assurances.....	22
3.1.2.4 Abandon de la comptabilité reflet	22
3.1.2.5 Nouvelle présentation des agrégats comptables du compte de résultat	22
3.2 Principaux impacts au passage à l'IFRS17 et IFRS 9	23
3.2.1 Annexes de transition IFRS 9 au 1 ^{er} janvier 2023	23
3.2.1.1 Transition des actifs financiers du 31 décembre 2022 au 1 ^{er} janvier 2023.....	23
3.2.1.2 Transition entre les dépréciations ou provisions constituées selon IAS 39 et les corrections de valeur pour pertes constituées selon IFRS 9	24
3.2.1.3 Reclassement au titre d'IFRS 9.....	25
3.2.1.4 Répartition des dépréciations par Bucket.....	25
3.2.2 Impacts du passage à IFRS 9 et IFRS 17 sur les capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2023.....	25
PRINCIPES COMPTABLES	26
NOTE 4 PRINCIPES COMPTABLES	26
4.1 Déclaration de conformité	26
4.1.1 Nouvelles normes mises en œuvre depuis le 1 ^{er} janvier 2023	26

4.1.2	Principales normes et interprétations publiées, approuvées par l'Union Européenne mais non encore en vigueur 27	
4.1.3	Principales normes et interprétations publiées mais non encore approuvées par l'Union européenne.....	28
4.2	Base d'établissement des comptes	28
PERIMETRE DE CONSOLIDATION		30
NOTE 5 PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....		30
5.1	Champ de consolidation et entreprises associées	30
5.2	Regroupements d'entreprises et autres variations de périmètre	31
5.3	Opérations entre sociétés consolidées	32
5.4	Conversion des états financiers des filiales internationales dans la devise de présentation	32
5.5	Sociétés entrant dans le périmètre de consolidation et pourcentage de contrôle	33
5.6	Sociétés n'entrant pas dans le périmètre de consolidation et pourcentage de contrôle	34
5.7	Effectif moyen employé par les entreprises consolidées	34
5.8	Informations financières résumées : entités consolidées avec des participations ne donnant pas le contrôle significatives	35
5.9	Informations financières résumées : partenariats et entreprises associées significatifs	35
5.9.1	Partenariats significatifs	35
5.9.2	Entreprises associées significatives	35
5.10	Informations financières résumées : partenariats et entreprises associées non significatifs	36
ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN.....		37
NOTE 6 ACTIFS INCORPORELS.....		37
6.1	Synthèse des actifs incorporels	37
6.2	Goodwills 37	
6.2.1	Valeur des goodwills	38
6.2.2	Réconciliation ouverture / clôture des goodwills.....	39
6.3	Portefeuille de contrats financiers	40
6.4	Valeur des accords de distribution	40
6.5	Logiciels développés en interne.....	41
6.6	Autres logiciels et immobilisations incorporelles.....	41
NOTE 7 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE		42
7.1	Classification	42
7.1.1	Méthodes comptables	42
7.1.2	Attribution de la méthode comptable	42
7.1.3	Comptabilisation.....	44
7.1.4	Décomptabilisation.....	45
7.2	Modalités de dépréciations	45
7.2.1	Principe introduit par IFRS 9	45
7.2.2	Comptabilisation.....	46
7.3	Immeubles de placement	46
7.4	Inventaire des placements	48
7.4.1	Inventaire des placements par catégorie comptable au 31 décembre 2023	48
7.4.2	Inventaire des placements par nature au 31 décembre 2023	49
7.4.3	Inventaire des placements par catégorie comptable au 31 décembre 2022	49

7.4.4	Inventaire des placements par nature au 31 décembre 2022	50
7.4.5	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.....	50
7.4.6	Instruments de capitaux propres classés en JV OCI non recyclables décomptabilisés au cours de la période de reporting 51	
7.4.7	Réconciliation des annexes « Placements des activités d'assurance » et « Inventaire des placements ».....	51
7.4.8	Entités structurées non consolidées.....	52
7.4.8.1	Entités structurées non consolidées au 31 décembre 2023	52
7.4.8.2	Entités structurées non consolidées au 31 décembre 2022	52
7.5	Evaluation des actifs comptabilisés à la juste valeur	53
7.5.1	Méthodologies d'évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2023	56
7.5.2	Méthodologies d'évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2022	57
7.5.3	Réconciliation ouverture/clôture des titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables.....	58
7.6	Titres mis en pension et titres prêtés	59
7.7	Instruments dérivés.....	59
7.8	Comptabilité de couverture	60
7.9	Réconciliation ouverture/clôture des placements	62
7.9.1	Au 31 décembre 2023	62
7.9.2	Au 31 décembre 2022	62
7.10	Classification des actifs par zones géographiques	63
7.10.1	Classification géographique des actifs par nature et modèle comptable au 31 décembre 2023	63
7.10.2	Exposition aux dettes souveraines au 31 décembre 2023	64
7.10.3	Classification géographique des actifs par nature et modèle comptable au 31 décembre 2022	65
7.10.4	Exposition aux dettes souveraines au 31 décembre 2022	66
7.11	Opérations en devises	67
NOTE 8 ACTIFS ET PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS.....		68
8.1	Principes et méthodes comptables IFRS 17 Contrats d'assurance.....	68
8.1.1	Contrats d'assurance	68
8.1.2	L'agrégation des contrats en groupes de contrats.....	68
8.1.3	Frontière des contrats et estimation du Best Estimate (BE)	69
8.1.4	Utilisation du carve-out européen sur les cohortes annuelles	70
8.1.5	Modèles d'évaluation des groupes de contrats	70
8.1.6	Ajustement pour risques non-financiers (RA).....	72
8.1.7	Unités de couverture	72
8.1.8	La Variable Fee Approach (VFA) ou Méthode des honoraires variables.....	73
8.1.9	Taux d'actualisation.....	74
8.1.10	Imputation dans les autres éléments du résultat global des effets de variation de Juste Valeur des actifs sous-jacents du contrat d'assurance.....	76
8.1.11	Mesures d'atténuation des risques.....	76
8.1.12	Utilisation de la méthode d'allocation des primes (PAA)	77
8.1.13	Marge intragroupe	77
8.1.14	Contrats de Réassurance.....	77
8.2	Principales hypothèses et estimations utilisées.....	79
8.2.1	Prime d'illiquidité	79
8.2.2	Frais rattachables aux contrats	79
8.2.3	Ajustement pour risques non-financiers (RA).....	80
8.2.4	Renouvellement de primes / versements libres futurs	80
8.2.5	Ecart d'expérience.....	81
8.2.6	Changement d'estimation et de méthode comptable	81
8.2.6.1	Changement d'estimation comptable	81
8.2.6.2	Changement de méthode comptable	82
8.2.6.3	Correction d'erreur	82
8.2.7	Hypothèses de rachats liées aux spécificités du marché italien	82
8.3	Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus	83
8.3.1	Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus - Modèles BBA et VFA - Assurance	83
8.3.1.1	Assurance – Modèles BBA et VFA - France (y compris DOM-TOM et Luxembourg).....	84
8.3.1.2	Assurance – Modèles BBA et VFA - Europe hors France	85

8.3.1.3 Assurance – Modèles BBA et VFA - Amérique Latine.....	86
8.3.2 Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus - Modèle PAA – Assurance	87
8.3.2.1 Assurance – Modèle PAA - France (y compris DOM-TOM et Luxembourg)	88
8.3.2.2 Assurance – Modèle PAA - Europe hors France.....	89
8.3.2.3 Assurance – Modèle PAA - Amérique Latine	89
8.3.3 Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus - Modèle BBA– Réassurance	90
8.3.3.1 Réassurance – Modèle BBA - France (y compris DOM-TOM et Luxembourg)	91
8.3.3.2 Réassurance – Modèle BBA - Europe hors France.....	92
8.3.3.3 Réassurance – Modèle BBA - Amérique Latine	92
8.3.4 Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus - Modèle PAA – Réassurance	93
8.3.4.1 Réassurance – Modèle PAA – France (y compris DOM TOM et Luxembourg)	94
8.3.4.2 Réassurance – Modèle PPA – Europe hors France.....	94
8.3.4.3 Réassurance – Modèle PAA – Amérique Latine	95
8.4 Affectation estimée des frais d'acquisition non alloués aux contrats	96
8.4.1 Au 31 décembre 2023.....	96
8.4.2 Au 31 décembre 2022.....	96
8.5 Analyse par composante comptable.....	97
8.5.1 Analyse par composante comptable - Modèles BBA et VFA - Assurance.....	97
8.5.1.1 Assurance – Modèles BBA et VFA - France (y compris DOM TOM et Luxembourg).....	98
8.5.1.2 Assurance – Modèles BBA et VFA - Europe hors France	99
8.5.1.3 Assurance – Modèles BBA et VFA - Amérique Latine.....	100
8.5.2 Analyse par composante comptable – Modèle BBA - Réassurance	101
8.5.2.1 Réassurance – Modèle BBA - France (y compris DOM-TOM et Luxembourg)	102
8.5.2.2 Réassurance – Modèle BBA - Europe hors France.....	103
8.5.2.3 Réassurance – Modèle BBA - Amérique Latine	104
8.6 Analyse des nouveaux contrats reconnus au cours de la période BBA et VFA	105
8.6.1 Assurance	105
8.6.2 Réassurance	105
8.7 Analyse de la marge sur services contractuels.....	106
8.8 Evolution des sinistres	107
8.8.1 Evolution des sinistres – Assurance.....	107
8.8.1.1 Evolution des sinistres – Assurance- au 31 décembre 2023.....	107
8.8.1.2 Evolution des sinistres – Assurance- au 31 décembre 2022.....	107
8.8.2 Evolution des sinistres – Réassurance.....	108
8.8.2.1 Evolution des sinistres – Réassurance- au 31 décembre 2023.....	108
8.8.2.2 Evolution des sinistres – Réassurance- au 31 décembre 2022.....	108
8.9 Composition des éléments sous-jacents des contrats participatifs directs.....	109
8.10 Gains et pertes sur actifs financiers à la juste valeur directement comptabilisés en capitaux propres liés aux contrats adossés à des contrats d'assurance et pour lesquels l'option OCI a été retenue.....	109
8.11 Créances et dettes d'assurance et de réassurance	109
NOTE 9 AUTRES ACTIFS	110
9.1 Autres créances	110
9.2 Immeubles d'exploitation.....	110
NOTE 10 CAPITAUX PROPRES	112
10.1 Capital social par détenteur	112
10.2 Nombre d'actions	112
10.3 Dividende au titre de l'exercice 2023.....	113
10.4 Tableau des titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres.....	113
NOTE 11 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	114
11.1 Provisions pour risques et charges au titre de l'exercice 2023.....	114

11.2	Provisions pour risques et charges au titre de l'exercice 2022.....	114
------	---	-----

NOTE 12 DETTES SUBORDONNEES	115
--	------------

12.1	Dettes subordonnées au titre de l'exercice 2023.....	115
12.2	Dettes subordonnées au titre de l'exercice 2022.....	115

NOTE 13 AUTRES PASSIFS	116
-------------------------------------	------------

13.1	Autres dettes	116
13.2	Avantages au personnel	116
13.2.1	Engagements sociaux	116
13.2.2	Principales hypothèses actuarielles	117
13.2.3	Montants comptabilisés.....	118
13.2.4	Analyse du coût des avantages à long terme.....	118
13.2.5	Réconciliation des montants inscrits au bilan au titre des régimes à prestations définies	118
13.2.6	Evolution des pertes et gains actuariels	119
13.2.7	Etude de sensibilité	119

ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	120
--	------------

NOTE 14 REVENUS D'ASSURANCE	120
--	------------

14.1	Produits des activités d'assurance.....	120
14.2	Annexe de transition – assurance.....	121
14.2.1	Annexe de transition – assurance au 31 décembre 2023	121
14.2.2	Annexe de transition – assurance au 31 décembre 2022	121

NOTE 15 CHARGES PAR NATURE	122
---	------------

15.1	Charges afférentes aux activités d'assurance	122
15.2	Honoraires des commissaires aux comptes	123
15.2.1	Au 31 décembre 2023.....	123
15.2.2	Au 31 décembre 2022.....	123

NOTE 16 CHARGES OU PRODUITS NETS DE REASSURANCE	124
--	------------

16.1	Charges ou produits nets liés à la réassurance.....	124
16.2	Annexe de transition – réassurance	124
16.2.1	Annexe de transition – réassurance au 31 décembre 2023	124
16.2.2	Annexe de transition – réassurance au 31 décembre 2022	125

NOTE 17 PRODUITS DES PLACEMENTS	126
--	------------

17.1	Produits et charges financiers par zones géographiques.....	126
17.2	Produits et charges financiers par nature	127
17.3	Revenus des placements.....	127
17.4	Ecart de juste valeur des actifs	129
17.5	Réconciliation « Ecart de juste valeur » avec l'inventaire des placements	130
17.6	Décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti au 31 décembre 2023.....	130
17.7	Décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti au 31 décembre 2022.....	130

NOTE 18 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS.....	131
--	------------

NOTE 19 IMPOTS SUR LES BENEFICES	132
---	------------

NOTE 20 ANALYSE SECTORIELLE	135
20.1 Compte de résultat par secteur au 31 décembre 2023	135
20.2 Compte de résultat par secteur au 31 décembre 2022	136
AUTRES ANALYSES	137
NOTE 21 APPLICATION DE LA NORME IAS 29	137
NOTE 22 PASSIFS EVENTUELS	137
NOTE 23 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES	138
23.1 Relation avec les actionnaires du Groupe et leurs filiales	138
23.1.1 Relation avec les actionnaires du Groupe et leurs filiales au 31/12/2023	139
23.1.2 Relation avec les actionnaires du Groupe et leurs filiales au 31/12/2022	139
23.2 Relation avec les coentreprises	139
23.2.1 Relation avec les coentreprises au 31/12/2023	139
23.2.2 Relation avec les coentreprises au 31/12/2022	140
23.3 Relation avec les entreprises associées	140
23.4 Termes et conditions des garanties données et reçues	140
23.5 Rémunération des dirigeants	141
NOTE 24 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	142
24.1 Compensation des actifs et passifs financiers au 31 décembre 2023	142
24.2 Compensation des actifs et passifs financiers au 31 décembre 2022	143
NOTE 25 LES RISQUES FINANCIERS	144
25.1 Risque de marché	144
25.1.1 Risque de taux des actifs financiers	144
25.1.1.1 Caps et Floors	144
25.1.1.2 Taux d'intérêt effectif	144
25.1.1.3 Valeur comptable par échéance	145
25.1.1.4 Valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti par échéance	146
25.1.1.5 Durée moyenne des titres	146
25.1.1.6 Risque de taux	147
25.1.1.7 Analyse de la sensibilité au risque de taux	148
25.1.2 Risque de change	148
25.1.3 Risque action	149
25.1.3.1 Concentration du risque action	149
25.1.3.2 Analyse de la sensibilité aux actions	149
25.1.4 Risque immobilier	150
25.2 Risque de crédit et de notation	150
25.2.1 Actifs soumis à un risque de perte attendue	150
25.2.1.1 Actifs financiers au coût amorti au 31 décembre 2023	150
25.2.1.2 Actifs financiers à la JV OCI Recyclable au 31 décembre 2023	151
25.2.2 Ventilation du portefeuille obligataire par notation des émetteurs	151
25.2.2.1 Ventilation du portefeuille obligataire par notation des émetteurs au 31 décembre 2023	151
25.2.2.2 Ventilation du portefeuille obligataire par notation des émetteurs au 31 décembre 2022	152
25.2.3 Risque de crédit	152
25.2.3.1 Risque de crédit des actifs à la juste valeur par résultat	152
25.2.3.2 Risque de crédit des variations de juste valeur des dérivés de crédit liés	152
25.2.3.3 Exposition au risque de crédit par zone géographique	152
25.2.3.4 Analyse de la sensibilité au risque de crédit	153
25.2.3.5 Risque de crédit des réassureurs	153

NOTE 26 RISQUE DE LIQUIDITE	154
26.1 Gestion du risque de liquidité.....	154
26.1.1 Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2023.....	154
26.1.2 Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2022.....	154
26.2 Analyse de maturité et montants exigibles	155
26.2.1 Risque de liquidité – analyse de maturité.....	155
26.2.1.1 Risque de liquidité – analyse de maturité au 31 décembre 2023	155
26.2.1.2 Risque de liquidité – analyse de maturité au 31 décembre 2022	155
26.2.2 Risque de liquidité - passifs des contrats d'assurance nets d'actifs d'assurance - montants exigibles - rachat	155
26.2.2.1 Risque de liquidité - passifs des contrats d'assurance nets d'actifs d'assurance - montants exigibles – rachat au 31 décembre 2023	155
26.2.2.2 Risque de liquidité - passifs des contrats d'assurance nets d'actifs d'assurance - montants exigibles – rachat au 31 décembre 2022	155
NOTE 27 RISQUES TECHNIQUES LIES AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS	156
27.1 Gestion des risques liés aux contrats d'assurance et financier	156
27.2 Termes et conditions des contrats	156
27.2.1 Nature des risques couverts par classe de contrats.....	156
27.2.2 Expositions aux risques et leurs origines	157
27.2.3 Description des principales garanties accordées	158
27.2.4 Caractéristiques générales des clauses de participation aux bénéfices.....	159
27.2.5 Objectifs, politiques et processus de gestion des risques et méthodes d'évaluation des risques	159
27.2.6 Changements au cours de la période.....	160
27.3 Risque d'assurance.....	161
27.3.1 Sensibilité au risque de rachat	161
27.3.2 Risque de taux garantis des passifs nets d'actifs relatifs aux contrats	163
27.4 Effet des cadres réglementaires régissant les activités.....	163
NOTE 28 ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS	164
NOTE 29 SOCIETES N'ENTRANT PAS DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION ET POURCENTAGE DE CONTROLE	165

COMPTES CONSOLIDES 2023

BILAN CONSOLIDE

ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022	01/01/2022
Goodwill	6	207,7	237,8	189,9
Portefeuille des contrats financiers	6	-	-	-
Valeur des accords de distribution et autres incorporels	6	3 526,8	3 509,5	3 322,6
Actifs incorporels		3 734,4	3 747,3	3 512,5
Immobilier de placement	7	6 652,5	6 176,0	3 198,3
Actifs financiers au coût amorti	7	2 085,8	98,7	87,4
Actifs à la juste valeur par capitaux propres	7	198 583,7	196 193,3	235 585,5
Actifs à la juste valeur par le résultat net	7	202 451,8	192 094,9	202 944,7
Instruments dérivés et dérivés et incorporés séparés	7	1 678,4	3 851,3	1 467,5
Placements des activités d'assurance		411 452,1	398 414,2	443 283,5
Placements des autres activités		2,0	2,2	2,4
Investissements dans les sociétés mises en équivalence	5	1 104,4	1 117,9	955,9
Actifs relatifs aux contrats d'assurance comptabilisés selon les modèles BBA et VFA		355,7	265,3	366,3
Actifs relatifs aux contrats d'assurance comptabilisés selon le modèle PAA		141,9	89,2	53,1
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	8	497,6	354,5	419,4
Actifs relatifs aux contrats de réassurance comptabilisés selon le modèle BBA		8 532,3	7 856,1	11 040,7
Actifs relatifs aux contrats de réassurance comptabilisés selon le modèle PAA		78,6	77,9	96,8
Actifs relatifs aux contrats de réassurance	8	8 610,9	7 934,0	11 137,5
Actifs relatifs aux contrats financiers		15,1	14,5	17,8
Actifs relatifs aux contrats	8	9 123,6	8 303,0	11 574,7
Créances d'impôts exigibles		348,0	555,0	472,0
Autres créances	9	6 580,5	8 428,6	5 381,8
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	9	462,3	448,8	517,9
Autres actifs d'exploitation à long terme		753,7	499,2	593,2
Impôts différés actifs	19	937,6	1 312,8	340,3
Autres actifs		9 082,2	11 244,4	7 305,1
Actifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées		-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 934,4	1 806,9	1 803,3
TOTAL ACTIF		436 433,2	424 635,8	468 437,3

PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022	01/01/2022
Capital	10	686,6	686,6	686,6
Primes d'émission, de fusion et d'apport		1 736,3	1 736,3	1 736,3
Réserve de réévaluation		- 9 959,9	- 17 098,9	14 634,8
Réserves de couverture de flux de trésorerie	7	71,3	106,7	15,0
Ecart actuariels		- 70,5	- 80,1	- 166,8
Réserve financière d'assurance et de réassurance		8 754,1	16 234,5	- 12 582,6
Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres	10	1 881,3	1 881,3	1 881,3
Résultats cumulés		15 204,1	15 061,2	15 173,9
Résultat de l'exercice		1 717,0	1 171,0	-
Réserves de conversion		- 908,0	- 935,6	- 1 149,1
Capitaux propres du Groupe		19 112,3	18 763,1	20 229,5
Participations ne donnant pas le contrôle		4 147,7	3 964,8	3 907,5
Capitaux propres totaux		23 260,0	22 727,9	24 137,0
Passifs relatifs aux contrats d'assurance comptabilisés selon les modèles BBA et VFA		374 410,3	360 591,2	407 153,2
Passifs relatifs aux contrats d'assurance comptabilisés selon le modèle PAA		984,2	961,2	947,4
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	8	375 394,5	361 552,4	408 100,6
Passifs relatifs aux contrats de réassurance comptabilisés selon le modèle BBA		25,6	8,9	11,5
Passifs relatifs aux contrats de réassurance comptabilisés selon le modèle PAA		9,6	7,6	6,1
Passifs relatifs aux contrats de réassurance	8	35,1	16,6	17,6
Passifs relatifs aux contrats financiers		2 395,3	2 453,3	2 918,0
Passifs relatifs aux contrats	8	377 824,8	364 022,3	411 036,2
Provisions pour risques et charges	11	286,3	278,6	297,2
Dettes subordonnées	12	6 769,0	6 508,1	6 942,5
Dettes de financement		6 769,0	6 508,1	6 942,5
Dettes d'exploitation représentées par des titres		18 869,7	21 077,2	18 806,7
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire		346,8	683,8	178,7
Dettes d'impôts exigibles		183,7	97,8	146,7
Comptes courants créditeurs		105,6	92,5	82,7
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés		73,2	345,2	470,2
Instruments dérivés passifs	7	816,2	1 588,9	1 704,5
Impôts différés passifs	19	771,3	789,3	796,8
Autres dettes	13	7 126,5	6 424,4	3 838,1
Autres passifs		28 293,0	31 099,0	26 024,5
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées		-	-	-
TOTAL PASSIF		436 433,2	424 635,8	468 437,3

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Produits des activités d'assurance	14	11 003,1	11 381,4
Charges afférentes aux activités d'assurance	15	- 7 705,8	- 8 440,4
Charges ou produits nets afférents des contrats de réassurance détenus	16	- 86,8	21,8
Résultat des activités d'assurance		3 210,5	2 962,9
Produits des placements nets de charges	17	5 754,2	5 796,1
Plus ou moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissements *	17	176,7	78,0
Gains / pertes relatifs à la décomptabilisation d'actifs au coût amorti	17	0,1	-
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat *	17	7 266,2	- 8 290,9
Variation des dépréciations sur placements	17	- 72,4	133,7
Intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	17	168,4	326,2
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance	17	- 13 517,1	4 683,3
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance	17	877,7	- 2 968,7
Total des produits financiers nets de charges		653,8	- 242,1
Produits et charges des autres activités		47,6	78,2
Autres produits et charges opérationnels courants	18	- 839,4	- 735,3
Total des autres produits et charges opérationnels courants		- 791,8	- 657,1
Résultat opérationnel courant		3 072,5	2 063,6
Autres produits et charges opérationnels non courants	18	8,5	- 104,4
Résultat opérationnel		3 081,0	1 959,2
Charges de financement		- 192,6	- 193,2
Variation de valeur des actifs incorporels		- 36,0	5,7
Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence	5	72,0	114,1
Impôts sur les résultats	19	- 880,5	- 423,7
Résultat après impôt des activités destinées à être cédées ou abandonnées		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 043,9	1 462,2
Participations ne donnant pas le contrôle		326,8	291,2
Résultat net part du Groupe		1 717,0	1 171,0

* Les résultats de cession des actifs comptabilisés à la juste valeur par résultat (placement financiers, euros et UC, Immobilier de placement, actifs biologiques (forêts)), le cas échéant, sont désormais présentés sur l'agrégat variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat.

ÉTAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 043,9	1 462,2
Éléments recyclables en résultat	- 868,8	484,0
Actifs financiers mesurés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	8 875,7	- 39 408,9
Variation de la réserve de réévaluation sur la période	9 112,6	- 39 359,5
Reclassement en résultat sur la période (cessions, dépréciations)	- 237,0	- 49,5
Réserve de couverture des flux de trésorerie	- 46,2	112,9
Variation de la réserve sur la période	- 74,7	178,4
Recyclage en résultat sur la période	28,5	- 65,6
Produits financiers ou charges financières d'assurance non comptabilisés au compte de résultat	- 10 268,4	39 266,3
Produits financiers ou charges financières de réassurance non comptabilisés au compte de résultat	6,2	- 32,6
Ecart de conversion	215,5	514,9
Impôts différés	348,5	31,5
Éléments non recyclables en résultat	1 722,5	- 2 008,2
Actifs financiers mesurés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 309,2	- 2 824,1
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en capitaux propres	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance comptabilisés en capitaux propres	-	-
Ecart actuariel	12,8	117,9
Impôts différés	- 599,6	698,1
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	853,7	- 1 524,3
TOTAL DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	2 897,5	- 62,2
dont total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part du Groupe	2 350,8	- 570,6
dont total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Participations ne donnant pas le contrôle	546,7	508,6

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2023

	Capital	Prime	Réserve de réévaluation	Réserve financière d'assurance et de réassurance	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres	Ecart actuariels	Résultats cumulés	Ecart de conversion	Capitaux propres du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux
<i>(en millions d'euros)</i>												
CAPITAUX PROPRES IFRS AU 1^{er} JANVIER 2023	686,6	1 736,3	- 17 098,9	16 234,5	106,7	1 881,3	- 80,1	16 232,2	- 935,6	18 763,1	3 964,9	22 727,9
Résultat net	-	-	-	-	-	-	-	1 717,0	-	1 717,0	326,8	2 043,9
Autres éléments du résultat global	-	-	7 134,9	- 7 475,9	- 35,4	-	9,5	923,7	76,9	633,8	219,9	853,7
Résultat global	-	-	7 134,9	- 7 475,9	- 35,4	-	9,5	2 640,7	76,9	2 350,8	546,7	2 897,5
-Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	- 1 949,3	-	- 1 949,3	- 337,9	- 2 287,1
-Titres subordonnés nets d'impôt	-	-	-	-	-	-	-	- 56,0	-	- 56,0	-	- 56,0
-Actions propres nettes d'impôt	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-Variation de périmètre	-	-	4,1	0,1	-	-	-	32,7	- 49,4	- 12,5	- 26,0	- 38,6
-Autres variations	-	-	-	- 4,6	-	-	-	20,9	-	16,3	-	16,3
CAPITAUX PROPRES IFRS AU 31 DECEMBRE 2023	686,6	1 736,3	- 9 959,9	8 754,1	71,3	1 881,3	- 70,5	16 921,1	- 908,0	19 112,3	4 147,7	23 260,0

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2022

	Capital	Prime	Réserve de réévaluation	Réserve financière d'assurance et de réassurance	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres	Ecart actuariels	Résultats cumulés	Ecart de conversion	Capitaux propres du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux
<i>(en millions d'euros)</i>												
CAPITAUX PROPRES IFRS AU 31 DECEMBRE 2021	686,6	1 736,3	4 295,0		15,0	1 881,3	- 166,7	13 831,9	- 1 145,2	21 134,2	3 628,7	24 762,9
Effet de la 1ère application d'IFRS 9, net d'impôt *			- 9 200,0					9 196,9		- 3,1	1,3	- 1,8
Effet de la 1ère application d'IFRS 17, net d'impôt *			19 534,5	- 12 582,6				- 7 871,8		- 919,9	289,8	- 630,0
Autres mouvements			5,3					16,9	- 4,0	18,2	- 12,3	5,9
CAPITAUX PROPRES RETRAITES IFRS AU 1^{er} JANVIER 2022	686,6	1 736,3	14 634,8	- 12 582,6	15,0	1 881,3	- 166,7	15 173,9	- 1 149,1	20 229,4	3 907,5	24 137,0
Résultat net								1 171,0		1 171,0	291,2	1 462,2
Autres éléments du résultat global			- 31 029,7	28 138,8	91,7		86,6	737,1	233,8	- 1 741,7	217,4	- 1 524,3
Résultat global			- 31 029,7	28 138,8	91,7		86,6	1 908,0	233,8	- 570,7	508,6	- 62,2
-Distribution de dividendes								- 686,2		- 686,2	- 229,3	- 915,6
-Titres subordonnés nets d'impôt								- 49,2		- 49,2	-	- 49,2
-Actions propres nettes d'impôt										-	-	-
-Variation de périmètre			- 700,4	662,5				- 77,7	- 20,3	- 136,0	- 208,4	- 344,3
-Autres variations			- 3,5	15,7			0,1	- 36,5		- 24,2	- 13,5	- 37,7
CAPITAUX PROPRES IFRS AU 31 DECEMBRE 2022	686,6	1 736,3	- 17 098,9	16 234,5	106,7	1 881,3	- 80,1	16 232,2	- 935,6	18 763,1	3 964,9	22 727,9

* Le détail des impacts à la transition concernant les normes IFRS 9 et IFRS 17 est présenté en note 3.2 et en note 8.10 relative aux actifs financiers à la juste valeur par OCI présents à la transition et adossés à des contrats d'assurance et de réassurance.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau consolidé des flux de trésorerie comprend :

- Les flux de trésorerie des sociétés contrôlées ;
- Les flux de trésorerie liés aux participations de CNP Assurances et aux distributions et autres entrées ou sorties de trésorerie entre CNP Assurances et les sociétés associées et les sociétés contrôlées conjointement selon la méthode de la mise en équivalence.

Définition de la trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue.

Les découverts bancaires remboursables à vue, et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie de CNP Assurances et ses filiales, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Les OPCVM de trésorerie dits « réguliers » ne sont désormais plus classés en équivalents de trésorerie dans le tableau de flux de trésorerie mais dans les flux d'investissements.

Définition des flux d'exploitation

Les flux d'exploitation sont essentiellement issus des principales activités génératrices de produits de l'entreprise.

Définition des flux d'investissement

Les flux d'investissement représentent les flux d'acquisition ou de cession de placements mobiliers ou immobiliers, d'immobilisations corporelles ou incorporelles.

Définition des flux de financement

Ce sont les flux qui résultent des modifications dans l'importance et la composition des capitaux propres et des dettes de financement :

- Augmentation/diminution de capital ;
- Émission et remboursement de dettes de financement ;
- Mouvements sur les actions propres ;
- Dividendes versés hors de CNP Assurances et ses filiales (associés et minoritaires).

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Résultat opérationnel	3 081,0	1 959,2
Plus et moins-values de cession des placements	- 2 851,5	360,4
Dotations nettes aux amortissements	237,7	227,7
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	81,5	- 132,7
Dotations nettes aux autres provisions	2,1	- 31,2
Variations de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	- 4 134,1	8 761,0
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat	- 150,1	679,2
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	79,5	84,7
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	- 6 734,7	9 949,1
Variation des actifs et passifs liés aux contrats d'assurance et de réassurance	1 538,1	- 5 324,9
Variation des actifs et passifs relatifs à des contrats financiers	- 227,5	- 575,0
Variation des créances et dettes d'exploitation	3 224,5	- 726,7
Variation des valeurs données ou reçues en pension	- 2 465,4	1 463,2
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	- 255,0	140,9
Impôts nets décaissés	- 495,2	- 797,6
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	- 2 334,2	6 088,2
Acquisitions de filiales nettes de la trésorerie acquise	- 50,6	- 1 017,6
Cessions de filiales nettes de la trésorerie cédée	100,2	- 4,0
Prises de participation dans des entreprises associées et co-entreprises	-	- 0,0
Cessions de participations dans des entreprises associées et co-entreprises	-	- 20,2
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	49,6	- 1 041,9
Cession de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	209 406,1	210 988,0
Cessions d'immobilier de placement	276,4	82,6
Cessions de placements et instruments dérivés des activités autres que l'assurance	0,2	-
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements de placements	209 682,7	211 070,6
Acquisition de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	- 204 022,0	- 213 464,4
Acquisition d'immobilier de placement	- 575,6	- 952,5
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions de placements	- 204 597,6	- 214 416,9
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	14,4	6,3
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 112,9	- 141,3
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et	- 98,5	- 134,9
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	5 036,2	- 4 523,1
Emissions d'instruments de capital	28,5	5,7
Remboursements d'instruments de capital	-	- 431,5
Dividendes payés	- 2 287,0	- 915,1
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	- 2 258,5	- 1 340,9
Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	500,0	575,1
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	- 200,0	- 1 000,0
Intérêts payés sur dettes de financement	- 277,8	- 258,6
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	22,2	- 683,5
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	- 2 236,3	- 2 024,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	1 123,1	1 624,6
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	- 2 334,2	6 088,2
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	5 036,2	- 4 523,1
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 2 236,3	- 2 024,4
Effet de variation de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	- 1,2	- 21,7
Effets des changements de méthodes sur la période et divers	0,0	- 20,2
Effets des activités destinées à être cédées sur la période	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	1 587,6	1 123,1

Rapprochement des flux de trésorerie provenant des activités de financement avec les états financiers

Ce tableau permet de réconcilier les flux de trésorerie liés au financement du Groupe avec les autres états financiers. Les autres variations sont liées d'une part, à la variation des impôts différés et, d'autre part, à la variation de juste valeur par capitaux propres de la réserve de couverture des flux de trésorerie.

Au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres	Dettes subordonnées	Autres dettes de financement	Total
01/01/2023	49,6	1 881,3	6 508,1	-	8 439,0
Emission	-	-	500,0	0,0	500,0
Remboursement	-	-	- 200,0	-	- 200,0
Total flux monétaires	-	-	300,0	0,0	300,0
Variation de change couverte en flux de trésorerie	39,1	-	- 39,1	-	-
Variations de juste valeur	- 68,4	-	-	-	- 68,4
Total flux non monétaires	- 29,3	-	- 39,1	-	- 68,4
31/12/2023	20,3	1 881,3	6 769,0	0,0	8 670,6

Au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres	Dettes subordonnées	Autres dettes de financement	Total
01/01/2022	14,8	1 881,3	6 942,5	-	8 838,6
Emission	-	-	500,0	-	500,0
Remboursement	-	-	- 1 000,0	-	- 1 000,0
Total flux monétaires	-	-	- 500,0	-	- 500,0
Variation de change couverte en flux de trésorerie	- 65,6	-	65,6	-	-
Variations de juste valeur	100,4	-	-	-	100,4
Total flux non monétaires	34,8	-	65,6	-	100,4
31/12/2022	49,6	1 881,3	6 508,1	-	8 439,0

Rapprochement entre la trésorerie du bilan et du tableau des flux de trésorerie

Le rapprochement entre la trésorerie du bilan et celle du tableau des flux de trésorerie s'effectue de la façon suivante :

- Trésorerie présente à l'actif du bilan ;
- Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire : correspond à la trésorerie passive hors dettes de financement (au passif du bilan) ;

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Trésorerie (bilan)	1 934,4	1 806,9
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur	- 346,8	- 683,8
TOTAL (TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE)	1 587,6	1 123,1

FAITS MARQUANTS ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Note 1 Faits caractéristiques de l'exercice 2023

1.1 Constitution du groupe CNP Assurances

Dans le cadre du rapprochement de ses filiales d'assurances, le groupe La Banque Postale a créé une société holding afin de centraliser la gouvernance de son pôle assurance. Les activités d'assurances du groupe La Banque Postale ainsi que CNP Assurances et ses filiales ont été regroupées sous une gouvernance unique au cours du 1^{er} semestre.

Le but de cette opération est de profiter des synergies de développement, d'unifier les méthodes et pratiques des sociétés et de bénéficier pleinement des effets de taille au regard de la supervision prudentielle.

Le groupe CNP Assurances devient ainsi l'interlocuteur privilégié de l'ACPR dans son rôle de supervision. Les informations comptables et prudentielles seront donc désormais produites à ce niveau global.

Les informations financières et prudentielles seront par ailleurs maintenues également au niveau de CNP Assurances SA dans la mesure où l'entité reste émettrice de titres obligataires admis à la négociation sur un marché réglementé.

1.2 CNP Assurances SA verse un acompte sur dividende de l'ordre de 1 Milliard d'euros à CNP Assurances Holding

Le conseil d'administration de CNP Assurances SA s'est réuni le 27 septembre 2023 à 9 heures au siège social de la société à Issy-les-Moulineaux, sous la présidence de Véronique Weill. A cette occasion, la distribution d'un acompte sur dividende de l'ordre de 1 milliard d'euros, prélevé sur les résultats de l'exercice en cours et le report bénéficiaire, a été votée au profit de CNP Assurances Holding.

Cet acompte permet de doter CNP Assurances Holding des fonds nécessaires aux fins de permettre le paiement d'un dividende à son actionnaire La Banque Postale, en 2024, au titre de l'exercice 2023 sans présumer du montant de ce dividende.

Le montant de ce versement à CNP Assurances Holding est de 1 001 916 826,92€, correspondant à 1,46€/action (hors actions auto-détenues).

La mise en paiement par CNP Assurances SA, en numéraire, est intervenue entre le 29 septembre 2023 et le 14 octobre 2023.

1.3 Fusion MFPrévoyance dans les comptes de CNP Assurances SA

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) a émis un avis favorable au transfert de portefeuille de MFPrévoyance au profit de CNP Assurances.

L'approbation par l'ACPR du transfert de portefeuille de MFPrévoyance vers CNP Assurances constitue l'avant-dernière étape avant la fusion des activités de MFPrévoyance au sein de CNP Assurances prévue le 31 décembre 2023, une fois que le délai d'opposition des créanciers aura expiré.

MFPrévoyance est, depuis novembre 2021, détenue, directement et indirectement, à 100 % par CNP Assurances. La fusion s'inscrit dans la stratégie de développement de CNP Assurances sur le marché de la protection sociale, en particulier sur le segment de la protection sociale complémentaire (essentiellement prévoyance) de la fonction publique d'Etat. L'opération permet de poursuivre les activités historiques de MFPrévoyance et d'engager la mise en œuvre de synergies opérationnelles visant à rationaliser et renforcer les moyens de CNP Assurances au service de son développement sur les marchés de la protection sociale, au cœur de sa raison d'être et en cohérence avec son appartenance au grand pôle financier public.

1.4 Emission de la première obligation subordonnée durable Tier 2

CNP Assurances a émis le 11 janvier 2023 une dette obligataire subordonnée « Tier 2 » pour un montant de 500 millions d'euros. Il s'agit de la 1^{ère} obligation subordonnée durable émise par le groupe, portant intérêt au taux fixe de 5,25 % jusqu'au 18 juillet 2033, puis au taux variable au-delà de cette date et jusqu'à sa maturité le 18 juillet 2053. Cette émission répond aux critères de classification en instruments de dettes en normes IFRS.

La notation attribuée à cette émission par les agences Standard & Poor's et Fitch Ratings sont A- et BBB+ respectivement.

Les fonds levés dans le cadre de cette opération seront exclusivement utilisés pour financer ou refinancer, en totalité ou partiellement, des actifs durables (verts et/ou sociaux) éligibles, nouveaux et/ou existants, tels que définis dans le « Sustainable Bond Framework¹ » disponible sur le site de CNP Assurances.

1.5 CNP Assurances finalise ses acquisitions au Brésil

- CNP Participações em Seguros

CNP Assurances finalise l'acquisition des parts détenues par Caixa Seguridade dans la société CNP Participações em Seguros Ltda. "Holding Seguros", portant ainsi sa participation à 100%.

Holding Seguros détient 100 % de Companhia Seguros Previdência do Sul « Previsul » et 51% de CNP Capitalização S.A. « CNP Cap ».

Cette opération s'élève à un montant de 166,8 MBRL.

- CNP Capitalização

CNP Assurances finalise l'acquisition des parts détenues par ICATU dans CNP Capitalização S.A. « CNP Cap », portant sa participation à 100% du capital.

Cette opération, d'un montant de 194,5 MBRL, est le dernier volet d'un accord plus global, annoncé le 14 septembre 2022, permettant à CNP Assurances de poursuivre sa stratégie de développement à l'international avec l'acquisition à 100 % des participations de Caixa Seguridade dans cinq sociétés offrant la possibilité de commercialiser des produits de prévoyance-santé, soins dentaires, épargne et consórcio (Holding Seguros, Previsul, Odonto Empresa, CNP Capitalização et CNP Consórcios).

1.6 CNP Assurances renforce sa position dans l'assurance du régime Préfon Retraite

Assureur du régime Préfon Retraite, CNP Retraite, filiale à 100 % de CNP Assurances, a renforcé sa position dans l'assurance du régime depuis le 1^{er} janvier 2024. Ce contrat était jusqu'à présent réassuré en quote-part par quatre acteurs : CNP Assurances, Axa, Groupama Gan Vie et Allianz.

CNP Retraite et Groupama Gan Vie ont conclu un accord pour la commutation de la quote-part réassurée par Groupama Gan Vie à l'issue duquel CNP Retraite conserve une quote-part de 58 % (contre 37 % précédemment). Les quotes-parts réassurées par Axa et Allianz restent inchangées.

Les titres en représentation des engagements du réassureur sortant ont été apportés à CNP Retraite en date du 1^{er} janvier 2024.

Note 2 Événements significatifs postérieurs à la clôture des états financiers consolidés annuels

2.1 CNP Assurances annonce la nomination de Marie-Aude Thépaut en qualité de directrice générale du Groupe

Sur proposition de son comité des rémunérations et des nominations, le conseil d'administration de CNP Assurances a nommé le 11 janvier 2024 Marie-Aude Thépaut, en qualité de directrice générale du Groupe. Elle succède à Stéphane Dedeyan, nommé le 18 octobre 2023, président du directoire de La Banque Postale.

Note 3 Effet de l'application des normes IFRS 9 et IFRS 17 au 1^{er} janvier 2023

3.1 Première application d'IFRS9 et IFRS17

3.1.1 Adoption simultanée des normes IFRS 9 - Instruments financiers et IFRS 17 - Contrats d'assurance

CNP Assurances et ses filiales appliquent les normes IFRS 9 – Instruments financiers et IFRS 17 – Contrats d'assurance à compter du 1er janvier 2023.

La norme IFRS 17 - Contrats d'assurance a été adoptée en novembre 2021 par l'Union Européenne avec, par rapport aux dispositions de la norme et ses amendements publiés par l'IASB en mai 2017 et juin 2020, une dérogation optionnelle sur l'exigence de cohortes annuelles dans certains cas spécifiques (cf. paragraphe 8.1.4 des comptes consolidés annuels). Ses dispositions remplacent à partir du 1er janvier 2023 (avec exercice comparatif obligatoire en 2022) celles appliquées selon la norme IFRS 4.

CNP Assurances et ses filiales avaient choisi de différer l'application de la norme IFRS 9 en application des amendements à IFRS 4 – Contrats d'assurance qui avaient introduit, pour les entités émettant des contrats d'assurance entrant dans le champ d'application d'IFRS 4, une exemption temporaire optionnelle d'application d'IFRS 9 jusqu'à la date d'application d'IFRS 17. Dans ce contexte, CNP Assurances et ses filiales, éligibles à cette exemption, a décidé de différer l'application d'IFRS 9 jusqu'au 1er janvier 2023.

L'amendement à IFRS 17 « Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 - Informations Comparatives », publié le 9 décembre 2021 et adopté par l'Union européenne le 8 septembre 2022, a introduit une option concernant l'information comparative qui doit être publiée lors de la première application d'IFRS 17 et IFRS 9. Il autorise les entités appliquant pour la première fois simultanément les deux normes à présenter les informations comparatives sur un actif financier comme si les règles de classification et d'évaluation d'IFRS 9 s'appliquaient déjà auparavant à cet actif financier.

CNP Assurances et ses filiales, ayant choisi de présenter l'information comparative lors de la première application d'IFRS 9, ont décidé d'utiliser la superposition de classement autorisée par cet amendement pour tous les actifs financiers éligibles, y compris en matière de dépréciation.

Les informations suivantes sont données au titre de la première application de l'ensemble des deux normes pour CNP Assurances et ses filiales.

3.1.1.1 Modalités et principaux impacts à la transition

L'adoption de la norme IFRS 9 portant sur les instruments financiers est d'application rétrospective selon les modalités prévues par IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs, sauf dans les cas visés aux paragraphes 7.2.4 à 7.2.26 et 7.2.28. La présente norme ne doit pas être appliquée à des éléments qui étaient déjà décomptabilisés à la date de première application. Néanmoins, la norme IFRS 17 prévoit une option ouverte aux sociétés d'assurance de présenter l'information comparative de façon identique et concomitante avec IFRS 17. CNP Assurances et ses filiales ont opté pour cette publication volontaire afin de fournir une information pertinente à compter du 1^{er} janvier 2022.

La norme IFRS 9 prévoit plusieurs options de mise en œuvre comptable qui sont utilisées pour permettre une bonne adéquation comptable entre la comptabilisation des contrats d'assurance et les instruments financiers investis. Des placements financiers seraient ainsi comptabilisés sur option à la juste valeur en contrepartie du résultat net pour un montant de 5 696,9 millions d'euros. Il s'agit principalement d'instruments de dettes qui bénéficient d'une compensation économique avec un instrument dérivé visant à réduire la volatilité de la juste valeur ou de son flux de rendement (par exemple, les titres obligataires indexés sur l'inflation).

Par ailleurs, dans le but de réduire également la volatilité induite par les instruments de capitaux propres, CNP Assurances et ses filiales ont opté majoritairement pour la comptabilisation de ces titres de type « Actions » en contrepartie des autres éléments du résultat global. A la date de transition, le montant des placements concernés s'élève à environ 21 543,7 millions d'euros. Les variations futures de juste valeur de ces placements seront ainsi comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et n'impacteront plus le résultat net de l'exercice. En contrepartie, les résultats de cession de ces placements ne pourront être comptabilisés en résultat net et seront définitivement considérés comme des résultats réalisés sur exercices antérieurs (réserves consolidées).

Concernant la dépréciation des instruments financiers, la norme IFRS 9 a instauré un nouveau modèle basé sur l'estimation de l'entreprise des pertes de crédit attendues. Cette nouvelle méthode repose sur des aspects prospectifs portant sur les instruments financiers comptabilisés en contrepartie des autres éléments du résultat global. Le montant estimé à la date de transition s'élève à un montant de l'ordre de 455 M€. Ce montant est à mettre en regard des dépréciations précédemment comptabilisées sous IAS 39 qui s'élèvent à la clôture de l'exercice 2021 à environ 2,5 milliards d'euros sur l'ensemble des instruments financiers.

Les méthodes de transition prévues par IFRS 17 – Contrats d'assurance sont de trois natures :

- L'approche rétrospective complète (FRA) qui nécessite de recalculer les agrégats comptables depuis l'origine des contrats. Cette approche a été appliquée pour les contrats d'assurance emprunteur souscrits depuis 2021 compte tenu de la disponibilité des données. Cette méthode est obligatoire dès lors que les données sont disponibles. A défaut, les méthodes suivantes ont été également appliquées ;
- L'approche par la Juste Valeur (JVA), option par laquelle les contrats d'assurance sont évalués à la juste valeur à la date de transition. Cette méthode concerne près de 80% du périmètre des contrats d'assurance du Groupe ;
- L'approche rétrospective modifiée (MRA) qui prévoit des modalités simplifiées pour éviter un surcoût de production des données historiques des contrats. Cette approche a été appliquée principalement aux contrats d'assurance emprunteur souscrits par le partenaire BPCE et certains portefeuilles des filiales brésiliennes.

La transition comptable au 1^{er} janvier 2022 a conduit à distinguer de nouvelles décompositions comptables au sein de l'agrégat au bilan des « Passifs des contrats d'assurance » : le Best Estimate (BE), la marge sur services contractuels (CSM) et l'ajustement pour risques (RA). Les montants bruts avant impôts à la date de transition s'élèvent à 17 milliards d'euros pour la CSM et 1,5 milliards d'euros au titre de l'ajustement pour risques.

L'impact sur les fonds propres à la transition correspond à une diminution de l'ordre de 0,9 milliards d'euros pour s'établir après transition à 20,2 milliards d'euros.

3.1.1.2 Montant de l'OCI déterminé à la date de transition

Pour les groupes de contrats auxquels CNP Assurances et ses filiales ont appliqué l'approche rétrospective modifiée ou l'approche de la juste valeur lors de la transition à IFRS 17 et auxquels l'option OCI est appliquée conformément au paragraphe 88(b) ou 89(b) d'IFRS 17, Les montants de la réserve OCI qui ont été initialement déterminés à la transition sont présentés en 8.10.

La norme impose par le paragraphe 116 de suivre l'écoulement dans le temps de ce montant à la transition IFRS 17. Pour les portefeuilles partiellement adossés aux fonds propres, CNP Assurances et ses filiales produisent cette information sur une base estimative du poids des activités d'assurances sur le total des portefeuilles concernés. Cette estimation est revue à chaque clôture annuelle.

3.1.2 Effets de la mise en œuvre d' IFRS 17 sur d' autres principes comptables

3.1.2.1 IAS 28 - Exemption d' application de la méthode de la mise en équivalence

CNP Assurances et ses filiales continuent d'appliquer au cas par cas l'exemption prévue au paragraphe 18 (modifié) d'IAS 28 lorsqu'une participation, dans laquelle elle exerce une influence notable, est détenue au titre d'élément sous-jacent de contrats d'assurance avec éléments de participation directe ou de contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire évalués à la VFA. CNP Assurances et ses filiales évaluent alors cette participation à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à IFRS 9.

3.1.2.2 IAS 40 - Immeubles de placement à la juste valeur

Conformément à l'option proposée par IAS 40 modifiée suite à la publication d'IFRS 17, CNP Assurances et ses filiales ont choisi d'évaluer à la juste valeur les immeubles de placement qui sont des éléments sous-jacents de contrats d'assurance avec éléments de participation directe ou de contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire évalués à la VFA.

3.1.2.3 Annulation des actifs incorporels d'assurances

L'entrée en vigueur d'IFRS 17 proscrit la reconnaissance en tant qu'actifs incorporels distincts des anciens actifs incorporels d'assurance tels que les valeurs de portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert de portefeuille, et de tout actif incorporel au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition (comme les coûts d'acquisition différés). Ces éléments sont désormais projetés dans les flux futurs des contrats d'assurance.

3.1.2.4 Abandon de la comptabilité reflet

Les modèles d'évaluation des contrats d'assurance (et de réassurance) introduits par la norme IFRS 17 rendent obsolète la comptabilité reflet et donc la constatation à l'actif du bilan de participation aux bénéfices différée active, ou au passif de participation aux bénéfices différée passive nette.

3.1.2.5 Nouvelle présentation des agrégats comptables du compte de résultat

La norme IFRS 17 ne fait plus apparaître le montant du chiffre d'affaires représentatif du volume d'activité, des primes perçues par l'assureur sur la période. Dorénavant, le compte de résultat traite d'un revenu d'assurances qui constitue la richesse revenant à l'assureur sur la période.

Ce revenu se compose des éléments suivants :

- L'amortissement de la CSM,
- Le relâchement de l'ajustement pour risques (RA),
- Le relâchement des flux d'exécution du contrat au titre du service de la période et,
- L'amortissement des frais d'acquisition.

3.2 Principaux impacts au passage à l'IFRS17 et IFRS 9

3.2.1 Annexes de transition IFRS 9 au 1er janvier 2023

3.2.1.1 Transition des actifs financiers du 31 décembre 2022 au 1er janvier 2023

	Reclassements au titre d'IFRS 9									Impact IFRS17 (Reclassement en engagements non actuariels) (*)
	31/12/2022	Actifs financiers à la juste valeur par résultat				Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Actifs financiers au coût amorti		
	Valeur comptable au bilan selon IAS 39	Juste Valeur par Résultat - Instruments de dettes	Juste Valeur par Résultat - Instruments de capitaux propres	Juste Valeur par Résultat - Contrats en UC	Juste Valeur par Résultat sur Option - Instruments de dettes	Instruments dérivés	Juste Valeur par capitaux propres Recyclables - Instruments de dettes	Juste Valeur par Capitaux propres Non Recyclables - Instruments de capitaux propres	Coût amorti - Instruments de dettes	
<i>(en millions d'euros)</i>										
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	27 735,8	16 786,4	6 061,3		4 302,1		585,9			- 0,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	17,3	5,7	0,0		10,1		1,5			0,0
Instruments dérivés de couverture	3 851,3					3 851,3				
Actifs financiers disponibles à la vente	276 456,8	68 240,4	11 673,8		929,4		179 717,8	15 887,4	8,1	- 0,0
Prêts et créances	4 252,9	3 430,0							4,4	818,5
Titres détenus jusqu'à l'échéance	86,6								86,6	
Contrats en UC	80 659,1			80 656,4						2,7
SOLDES COMPTABLES BRUTS SELON LES CRITERES DE VALORISATION D'IFRS 9 AU 01/01/2023	393 059,8	88 462,5	17 735,1	80 656,4	5 241,6	3 851,3	180 305,2	15 887,4	99,0	821,2

(*) L'essentiel du montant reclassé en engagements non actuariels provient des créances pour espèces déposées pour 604 M€ et des avances aux assurés pour 214 M€.

Sous IFRS 9 / IFRS 17, les passifs financiers correspondent à des contrats pur UC sans garantie plancher. Les contrats multi support qui comportent un risque assurance sont désormais rattachés à des contrats d'assurance. Les passifs relatifs à des contrats financiers représentaient 104,4 Md€ en valeur brute au 31 décembre 2022. Sous IFRS 17, ils représentent 2,4 M€. Les passifs financiers restent comptabilisés au coût amorti.

3.2.1.2 Transition entre les dépréciations ou provisions constituées selon IAS 39 et les corrections de valeur pour pertes constituées selon IFRS 9

	Valeur comptable au bilan selon IAS 39	Actifs financiers à la juste valeur par résultat			Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Instrument de dettes comptabilisés au coût amorti
		Juste valeur par résultat- Instruments de dettes	Juste Valeur par Résultat - Instruments de capitaux propres	Juste valeur par Résultat sur Option- Instruments de dettes	Juste valeur par capitaux propres Recyclables - Instruments de dettes	Juste Valeur par capitaux propres Non Recyclables - Instruments de capitaux propres	Coût amorti - Instruments de dettes
<i>(en millions d'euros)</i>							
Dépréciation. Actifs disponibles à la vente	- 2 814,4	- 23,8	- 1 097,0		- 1,5	- 1 692,0	
Dépréciation. Prêts et créances	- 26,6		- 9,5	- 17,0			- 0,1
Dépréciation. Titres détenus jusqu'à l'échéance							
Total Impôts Différés / Dépréciation.	662,1		225,2			437,0	
SOLDES COMPTABLES DE DÉPRÉCIATIONS SELON LES DISPOSITIONS D'IAS 39 (A)	- 2 178,9	- 23,8	- 881,4	- 17,0	- 1,5	- 1 255,1	- 0,1
Dépréciations selon IFRS 9							
Bucket B1					- 298,1		- 1,2
Bucket B2					- 0,5		- 0,1
Bucket B3					- 1,5		- 16,3
Impact Impôts différés					41,1		- 0,1
SOLDES COMPTABLES DE DEPRECIATIONS SELON LES DISPOSITIONS D'IFRS 9 AU 01/01/2023 (B)					- 259,1		- 17,8
TOTAL DES IMPACTS DANS LES CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2023 (B)-(A)		23,8	881,4	17,0	- 257,6	1 255,1	- 17,6

Il n'existe pas de dépréciation, suite à l'application d'IFRS 9 en matière de dépréciation, sur d'autres éléments tels que :

- les engagements de financement ou de garantie donnés en hors bilan
- les contrats de garantie financière émis.

Il n'existe pas non plus de provisions IAS 37 constatées sur des éléments de hors bilan.

3.2.1.3 Reclassement au titre d'IFRS 9

Reclassement au titre d'IFRS 9 au 01/01/2023		
Dont actifs financiers reclassés hors de la catégorie juste valeur par résultat sur option sous IFRS9		
(en millions d'euros)	Reclassements imposés par les dispositions d'IFRS9	Reclassement effectués par choix
Instruments de dettes	186 853,3	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	186 853,3	
Instruments de capitaux propres		15 887,4
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		15 887,4

3.2.1.4 Répartition des dépréciations par Bucket

(en millions d'euros)	01/01/2023		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Instruments de dettes	- 299,3	- 0,6	- 17,9
Créances d'assurance et de réassurance relatives à des contrats financiers (*)	- 0,1		
Créances d'exploitation (**)	- 58,1		- 14,0
Total	- 357,5	- 0,6	- 31,9

(*) Ce poste correspond aux dépréciations des créances assurées sur des contrats financiers sans Participation aux Bénéfices Discretionnaire

(**) Les créances d'exploitation correspondent à des créances locatives. Les créances sont provisionnées à partir du moment où il y a une incertitude sur la recevabilité des créances auprès du tiers. Cette incertitude est présumée dès lors que la créance présente un délai de paiement supérieur à 90 jours.

3.2.2 Impacts du passage à IFRS 9 et IFRS 17 sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2023

(en millions d'euros)	
Incidence sur les réserves consolidées	9 196,9
Reclassement depuis les actifs disponibles à la vente vers les actifs à la juste valeur par capitaux propres	1 682,7
Reclassement depuis les actifs disponibles à la vente vers les actifs à la juste valeur par résultat	10 527,1
Comptabilisation des pertes de crédits attendues (sur actifs financiers, actifs entrant dans le champ d'IAS 17 et IFRS 15, engagements hors-bilan)	- 451,1
Autres mouvements	3,0
Impôts	- 2 564,9
Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	- 9 200,0
Reclassement depuis les actifs disponibles à la vente vers les actifs à la juste valeur par capitaux propres	- 1 682,7
Reclassement depuis les actifs disponibles à la vente vers les actifs à la juste valeur par résultat	- 10 527,1
Reclassement depuis les actifs disponibles à la vente vers coût amorti	- 2,9
Comptabilisation des pertes de crédits attendues sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	448,2
Autres mouvements	- 1,8
Impôts	2 566,4
Total - Impact sur les capitaux propres liés à la mise en application d'IFRS 9	- 3,1
Impact sur les capitaux propres liés à la mise en application d'IFRS 17	- 919,9
Total - Impact sur les capitaux propres liés à la mise en application d'IFRS 9 et IFRS 17	- 923,0

PRINCIPES COMPTABLES

Note 4 Principes comptables

CNP Assurances, société mère de CNP Assurances et ses filiales, est une société à conseil d'administration, au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré, entreprise régie par le code des assurances, et enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Nanterre sous le n° 341 737 062 RCS.

Le siège social de CNP Assurances est situé au 4 promenade Cœur de Ville - 92130 Issy-les-Moulineaux.

CNP Assurances et ses filiales ont pour principale activité l'assurance de personnes. CNP Assurances a pour objet social de :

- pratiquer des opérations d'assurance sur la vie et de capitalisation,
- pratiquer des opérations d'assurance couvrant les risques de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie,
- détenir des participations majoritaires dans des sociétés d'assurance.

Les états financiers consolidés de CNP Assurances et ses filiales au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 portent sur la Société et ses filiales, et sur les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint. Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration du 27 février 2024.

4.1 Déclaration de conformité

Les comptes consolidés annuels de CNP Assurances et ses filiales sont arrêtés au 31 décembre 2023.

Ces comptes consolidés annuels sont établis sur la base des normes IFRS et des interprétations du IFRS Interpretations Committee, telles qu'approuvées par l'Union Européenne avant la date de clôture avec une date d'application obligatoire au 1er janvier 2023.

CNP Assurances et ses filiales appliquent les principes comptables et les méthodes d'évaluation qui figurent dans cette note aux états financiers consolidés : ces principes et méthodes sont conformes à ceux retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2022, à l'exception des normes, amendements et interprétations suivants applicables de façon obligatoire pour les états financiers 2023.

4.1.1 Nouvelles normes mises en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2023

Par rapport aux comptes consolidés établis au 31 décembre 2022, le Groupe a mis en œuvre les normes et interprétations suivantes, d'application obligatoire au sein de l'Union Européenne à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Normes ou Interprétations	Date d'adoption par l'UE
IFRS 17, Contrats d'assurance	19 novembre 2021
IFRS 9, Instruments financiers	22 novembre 2016
Amendements à IAS 1 et Practice Statement 2, Informations à fournir sur les méthodes comptables	2 mars 2022
Amendements à IAS 8, Définition des estimations comptables	2 mars 2022
Amendements à IFRS 17, Première application d'IFRS 17 et IFRS 9 – information comparative	8 septembre 2022
Amendements à IAS 12, Impôts différés relatifs aux actifs et passifs résultant d'une même transaction	11 août 2022
Amendement à IAS 12, Impôts complémentaires liés à l'application de la réforme fiscale internationale GloBE, Pilier 2	8 novembre 2023

Les principaux impacts pour CNP Assurances et ses filiales concernent l'adoption simultanée des normes IFRS 17 « Contrats d'assurance » et IFRS 9 « Instruments financiers ». Les impacts sur les principaux postes du bilan sont présentés dans la note dédiée 3.2.1.

L'amendement IAS 1, Présentation des états financiers propose des modifications qui visent à faciliter l'identification et la présentation de toutes les méthodes comptables qui fournissent des informations significatives aux principaux utilisateurs et le cas échéant l'exclusion des états financiers des méthodes comptables non significatives.

L'amendement IAS 8, Définition des estimations comptables clarifie la distinction entre un changement de méthodes comptables et des changements d'estimations comptables. Cette précision est sans incidence sur le Groupe.

L'amendement IAS 12, Impôts différés relatifs aux actifs et passifs résultant d'une même transaction vient modifier la manière dont les entités comptabilisent l'impôt différé pour les obligations relatives au démantèlement et les contrats de location en réduisant le champ d'application de l'exemption relative à la comptabilisation initiale. Ainsi, cette exemption ne s'applique plus aux transactions qui, lors de la comptabilisation initiale, sont à l'origine de différences temporaires à la fois imposables et déductibles. Cette précision est sans incidence sur le Groupe.

Les amendements définitifs à IAS 12 précisent les incidences attendues sur les états financiers de l'entrée en vigueur de Pilier 2 (impôt minimum mondial), prévue pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2023 soit en pratique le 1er janvier 2024. Une exemption temporaire à la constatation d'imposition différée induite par Pilier 2, d'application immédiate et rétrospective selon les principes d'IAS 8. Cette exemption demeure temporaire jusqu'à ce que l'IASB décide soit de la supprimer, soit de la rendre définitive.

Les règles Pilier 2, issues de la volonté de l'OCDE de réformer la fiscalité internationale, visent à instaurer un impôt minimum mondial de 15% sur les bénéfices des groupes multinationaux, afin de lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfice (BEPS). Cet impôt complémentaire est calculé par juridiction où le Groupe exerce son activité et il est à payer lorsque le taux effectif d'imposition d'une juridiction est inférieur à 15%.

Le Projet de Loi de Finance 2024 transpose en droit français la directive (UE) 2022/2523 du Conseil du 14 décembre 2022 et instaure l'application des règles Pilier 2 à compter du 1er janvier 2024.

CNP Assurances et ses filiales ont entamé en 2023 des travaux destinés à évaluer l'impact futur de ces nouvelles règles sur sa charge d'impôts. L'application des mesures de sauvegarde (« Safe Harbours ») sur la base des données du CBCR 2022 montre que seul un nombre réduit de pays dans lesquels le Groupe détient des filiales serait concerné et que l'impact serait non significatif dans les comptes consolidés.

Au 31 décembre 2023, CNP Assurances et ses filiales appliquent l'exemption de comptabilisation d'impôts différés en lien avec Pilier 2. Cette exemption d'application immédiate et obligatoire a été introduite par l'amendement de la norme IAS 12 adopté par l'Union Européenne en novembre 2023.

Le comité de l'IASB a validé lors, de sa réunion de mars 2023, la décision finale du comité d'interprétation de novembre 2022 concernant l'évaluation du droit de substitution dans l'éligibilité d'un contrat à la norme IFRS 16. Le comité rappelle et reprend les paragraphes de la norme qui précisent le caractère substantiel ou non des droits de substitution. Cette décision ne change pas les pratiques du Groupe dans l'analyse IFRS 16 des contrats de location.

4.1.2 Principales normes et interprétations publiées, approuvées par l'Union Européenne mais non encore en vigueur

L'IASB et l'IFRIC ont publié des normes et des interprétations qui ne sont pas d'application obligatoire au 31 décembre 2023. Les normes ou interprétations publiées par l'IASB et adoptées par l'Union Européenne dont l'entrée en vigueur est postérieure au 31 décembre 2023 sont reprises ci-dessous :

Normes ou Interprétations	Date d'adoption par l'UE	Date d'entrée en vigueur (1)
Amendements à IAS 7 et IFRS 7, Accords de financement avec les fournisseurs	20 novembre 2023	1 ^{er} janvier 2024

(1) Sous réserve d'adoption par l'Union Européenne. Applicable à compter des exercices ouverts au :

4.1.3 Principales normes et interprétations publiées mais non encore approuvées par l'Union européenne

L'IASB et l'IFRIC ont publié des normes et des interprétations qui ne sont pas d'application obligatoire au 1^{er} décembre 2023. Les normes ou interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur de manière obligatoire qu'à partir de cette adoption.

Normes ou Interprétations	Date d'adoption par l'UE	Date d'entrée en vigueur (1)
Amendement à IAS 1, Classification des passifs en courant ou non courant	Non adopté	1 ^{er} janvier 2024
Amendements à IAS 1, Passifs non courants assortis de clauses restrictives	Non adopté	1 ^{er} janvier 2024
Amendements à IAS 7 et IFRS 7, Accords de financement avec les fournisseurs	Non adopté	1 ^{er} janvier 2024
Amendements à IAS 21, Effets des variations des cours des monnaies étrangères, Absence de convertibilité des devises	Non adopté	1 ^{er} janvier 2025

(1) Sous réserve d'adoption par l'Union Européenne. Applicable à compter des exercices ouverts au :

4.2 Base d'établissement des comptes

Sauf mention contraire, les états financiers sont présentés en millions d'euros arrondis à une décimale.

Les éléments d'actif et de passif relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont évalués selon les méthodes appliquées par le Groupe. Les autres comptes sont établis sur la base de la juste valeur, sauf pour les éléments d'actif et de passif énumérés ci-après qui sont évalués au coût :

- Les actifs incorporels issus d'opérations d'acquisition,
- Les instruments financiers respectant les critères SPPI et détenus dans un portefeuille d'actif dont la gestion est uniquement de collecter les flux de trésorerie,
- Les passifs financiers et
- Les immeubles de placement détenus en direct et qui ne sont pas en représentation des engagements envers les assurés.

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur, diminuées des coûts à la vente, à l'exception des actifs d'impôt différé, des actifs générés par des avantages du personnel, des actifs financiers, des immeubles de placement comptabilisés à la juste valeur, des actifs biologiques et des actifs résultant d'un contrat d'assurance, qui restent évalués selon les normes applicables à ces types d'actifs.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les principaux postes du bilan concernés sont :

- les goodwill, en particulier dans le cadre des tests de dépréciation,
- les actifs en juste valeur non cotés sur un marché actif,
- les calculs de dépréciation des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ou au coût amorti,
- les passifs liés à l'activité d'assurance (les projections de flux futurs et hypothèses d'évaluation des contrats d'assurance),
- ainsi que les impôts différés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée, des éléments réglementaires, des principes actuariels communément admis et d'autres facteurs considérés comme raisonnables

au vu des circonstances, et font l'objet d'analyses de sensibilités quand celles-ci sont requises par les normes ou qu'elles permettent au Groupe d'asseoir ses choix.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous sont appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables sont appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Note 5 Périmètre de consolidation

5.1 Champ de consolidation et entreprises associées

Le périmètre de consolidation de CNP Assurances et ses filiales comprend les filiales, les entités sous contrôle conjoint et les entreprises associées. Hormis les exigences réglementaires de capital des filiales d'assurance, le Groupe n'a pas de restrictions limitant sa capacité à disposer des actifs ou régler les passifs des entités de son périmètre.

Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées par le Groupe. Le contrôle résulte de trois facteurs : le pouvoir détenu, l'exposition ou le droit à des rendements variables en raison des liens existants et la capacité d'exercer le pouvoir pour influencer sur le montant des rendements.

Le pouvoir résulte de la détention de droits effectifs, conférant la capacité actuelle à diriger les activités pertinentes. Les droits susceptibles de conférer le pouvoir peuvent différer selon l'objet et la conception de l'entité, la nature de ses activités pertinentes et la façon dont sont prises les décisions à leur égard. En général, ce sont les droits de vote, pris individuellement ou conjointement avec d'autres accords, qui confèrent le pouvoir. Lorsque les accords contractuels déterminent la direction des activités pertinentes, ils doivent être examinés pour déterminer si les droits détenus sont suffisants à conférer le pouvoir. Dans les situations où il est difficile de déterminer si les droits détenus sont suffisants, il peut être nécessaire d'examiner les éléments indiquant la capacité pratique de diriger unilatéralement les activités pertinentes.

L'exposition ou le droit à des rendements variables s'apprécie au travers des rendements tirés des liens existants et qui sont susceptibles de varier en fonction de la performance de l'entité. La variabilité des rendements est évaluée en se fondant sur la substance des accords, sans tenir compte de leur forme juridique.

Le contrôle résulte non seulement de la détention du pouvoir et de l'exposition à des rendements variables, mais en outre de la capacité à utiliser le pouvoir pour influencer les rendements obtenus du fait des liens avec l'entité. Ainsi, l'investisseur détenant des droits décisionnels doit déterminer s'il agit pour son propre compte ou comme mandataire.

Les filiales sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les comptes d'une filiale sont intégrés aux comptes consolidés de CNP Assurances et ses filiales à compter de la date à laquelle la société mère acquiert le contrôle jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les intérêts minoritaires représentent les intérêts des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans les activités des filiales du Groupe. La significativité de ces intérêts est appréciée au regard du pourcentage de participation qu'ils représentent dans le capital de la filiale ainsi que de leur impact sur les états financiers du Groupe.

Entités sous contrôle conjoint (Partenariats)

Les entités sous contrôle conjoint sont les entités sur lesquelles CNP Assurances et ses filiales exercent un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle d'une entité ; il n'existe que lorsque les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux types de partenariat sont distingués :

- L'entreprise commune : partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celles-ci. Chaque coparticipant comptabilise les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune en conformité avec les IFRS qui s'appliquent.
- La coentreprise : partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Chaque co-entrepreneur comptabilise ses intérêts dans la coentreprise à titre de participation selon la méthode de la mise en équivalence.

Les comptes consolidés intègrent la part de CNP Assurances et ses filiales dans les coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence, de la date à laquelle la société mère acquiert un contrôle conjoint jusqu'à la date à laquelle elle cesse de la détenir.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités sur lesquelles CNP Assurances et ses filiales exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle.

L'influence notable est présumée exister dès lors que CNP Assurances détient directement ou indirectement 20 % au moins des droits de vote. Ce seuil n'a toutefois qu'un caractère indicatif, l'existence ou l'absence d'influence notable pouvant être établie indépendamment du pourcentage de droit de vote détenu. La représentation de l'investisseur au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue ou des transactions significatives entre l'investisseur et l'entreprise détenue sont également des éléments qui permettent de démontrer l'existence d'une influence notable.

Les comptes consolidés intègrent la part de CNP Assurances et ses filiales dans les entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence, de la date à laquelle la société mère acquiert une influence notable jusqu'à la date à laquelle elle cesse de la détenir.

Si la quote-part de CNP Assurances et ses filiales dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que CNP Assurances ait une obligation légale ou implicite de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

Au cas par cas, CNP Assurances applique l'exemption prévue au paragraphe 18 d'IAS 28 lorsqu'une participation, dans laquelle elle exerce une influence notable, est détenue au regard de contrats participatifs (cf. note 5.9.2).

5.2 Regroupements d'entreprises et autres variations de périmètre

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où CNP Assurances et ses filiales obtiennent le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Les regroupements antérieurs au 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés selon les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 : les intérêts minoritaires (appelés aussi participations ne donnant pas le contrôle) sont évalués à partir de la quote-part de l'actif net réévalué qu'ils représentent et les ajustements des compléments de prix futurs sont comptabilisés comme un ajustement du coût d'acquisition.

Les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010 sont évalués et comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée : la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charge.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part de CNP Assurances et ses filiales dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un *goodwill*. Pour chaque regroupement, CNP Assurances a la possibilité d'opter pour une évaluation à la juste valeur des intérêts minoritaires (méthode du *goodwill* complet).

Le *goodwill* est déterminé à la date de prise de contrôle de l'entité acquise et ne fait l'objet d'aucun ajustement ultérieur au-delà de la période d'évaluation ; l'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un *goodwill* complémentaire.

Les opérations d'acquisition et de cession d'intérêts minoritaires sont comptabilisées directement dans les capitaux propres de CNP Assurances et ses filiales

Si la contrepartie transférée est inférieure à la part du Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à leur juste valeur, cette différence est comptabilisée directement en résultat de l'exercice.

La comptabilisation d'un regroupement d'entreprises doit être achevée dans un délai de 12 mois après la date d'acquisition. Ce délai s'applique à l'évaluation des actifs et passifs identifiables, de la contrepartie transférée et des intérêts minoritaires. Au-delà de cette période, tout ajustement dont la contrepartie est un actif ou un passif financier est, en principe, comptabilisé en résultat. Hormis toute correction d'erreur qui entraînerait une revue et un ajustement de la comptabilisation du regroupement.

5.3 Opérations entre sociétés consolidées

Toutes les transactions réalisées entre les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale ainsi que les profits et pertes internes sont éliminés en totalité. Les pertes résultant d'une perte de valeur d'un actif transféré ne sont pas éliminées.

5.4 Conversion des états financiers des filiales internationales dans la devise de présentation

Les filiales ont pour devise fonctionnelle leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions.

Les actifs et les passifs des activités à l'international (notamment filiales internationales et succursales autonomes), y compris les goodwill et les ajustements de juste valeur résultant de la consolidation, sont convertis en euros, la devise de présentation de CNP Assurances et ses filiales, en appliquant le cours de change à la date de clôture.

Les produits et les charges des activités à l'international sont convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions. Pour des raisons pratiques, et dans la mesure où les cours de change ne connaissent pas de fluctuations trop importantes, le cours de change en vigueur aux dates des transactions est approché par un cours moyen pour la période.

L'écart de change résultant de la différence entre les taux utilisés pour la conversion du bilan et ceux utilisés pour la conversion des produits et charges est enregistré comme une composante distincte des capitaux propres (écart de conversion).

5.5 Sociétés entrant dans le périmètre de consolidation et pourcentage de contrôle

Nom	Méthode	Pays / Ville	Activité	31/12/2023		31/12/2022	
				% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
1. Filiales stratégiques							
CNP ASSURANCES	IG	France / Paris	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Caution	IG	France / Paris	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Arial CNP Assurances	MEE	France / Mons-en-Baroeul	Assurances	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%
MFFPrévoyance S.A. ⁽¹⁾	IG	France / Paris	Assurances			100,00%	100,00%
CNP Retraite	IG	France / Paris	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Assurance	IG	France / Paris	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Filassistance International	IG	France / Paris	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Assurances Compañía de Seguros	IG	Argentine / Buenos Aires	Assurances	76,47%	76,47%	76,47%	76,47%
CNP SA de Capitalización y Ahorro p/ fines determinados	IG	Argentine / Buenos Aires	Assurances	65,38%	50,00%	65,38%	50,00%
CNP Assurances Latam Holding Ltda	IG	Brésil / Brasilia	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Credicoop Compañía de Seguros de Retiro S.A.	MEE	Argentine / Buenos Aires	Assurances	29,82%	29,82%	29,82%	29,82%
Provincia Seguros de Vida S.A.	MEE	Argentine / Buenos Aires	Assurances	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%
CNP Seguros Holding Brasil S.A.	IG	Brésil / Brasilia	Assurances	51,75%	51,75%	51,75%	51,75%
CNP Participações Securitárias Brasil Ltda	IG	Brésil / Brasilia	Assurances	100,00%	51,75%	100,00%	51,75%
Caixa Seguradora S.A.	IG	Brésil / Brasilia	Assurances	100,00%	51,75%	100,00%	51,75%
CNP Capitalização S.A.	IG	Brésil / Brasilia	Assurances	100,00%	100,00%	51,00%	26,39%
CNP Consórcio S.A. Administradora de Consórcios	IG	Brésil / Brasilia	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Youse Tecnologia e Assistencia EM Seguros Ltda	IG	Brésil / Brasilia	Assurances	100,00%	51,75%	100,00%	51,75%
Caixa Seguradora Especializada Em Saúde S.A.	IG	Brésil / São Paulo	Assurances	100,00%	51,75%	100,00%	51,75%
Companhia de Seguros Previdencia Do Sul-Previsul	IG	Brésil / São Paulo	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	51,75%
Wiz Soluções e Corretagem de Seguros S.A.	MEE	Brésil / Brasilia	Assurances	25,00%	12,94%	25,00%	12,94%
Odonto Empresas Convênios Dentários Ltda	IG	Brésil / São Paulo	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Participações em Seguros Ltda. ⁽²⁾	IG	Brésil / Brasilia	Assurances	100,00%	100,00%	51,75%	51,75%
CNP UniCredit Vita	IG	Italie / Milan	Assurances	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%
CNP Vita Assicurazione ⁽³⁾	IG	Italie / Milan	Assurances			100,00%	100,00%
CNP Vita Assicura	IG	Italie / Milan	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Montparvie V	IG	France / Paris	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Cyprus Insurance Holdings	IG	Chypre / Nicosie	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Cyprus Properties ⁽⁴⁾	IG	Chypre / Nicosie	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Cyprus Tower Ltd ⁽⁴⁾	IG	Chypre / Nicosie	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Zois	IG	Grèce / Athènes	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Praktoriaki ⁽⁴⁾	IG	Grèce / Athènes	Assurances			100,00%	100,00%
CNP Cyprialife	IG	Chypre / Nicosie	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Asfalistiki	IG	Chypre / Nicosie	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Luxembourg	IG	Luxembourg	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Santander Insurance Life DAC	IG	Irlande / Dublin	Assurances	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%
CNP Santander Insurance Europe DAC	IG	Irlande / Dublin	Assurances	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%
CNP Santander Insurance Services Ireland Ltd ⁽⁴⁾	IG	Irlande / Dublin	Assurances			51,00%	51,00%
CNP Europe Life	IG	Irlande / Dublin	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Sogestop K	IG	France / Paris	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Holding XS 1 S.A.	IG	Brésil / São Paulo	Assurances	51,00%	40,00%	51,00%	40,00%
XSS Administradora de consorcios S.A.	MEE	Brésil / São Paulo	Assurances	50,01%	25,00%	50,01%	25,00%
XS2 Vida e Previdência S.A.	IG	Brésil / São Paulo	Assurances	100,00%	40,00%	100,00%	40,00%
Caixa Vida e Previdência	IG	Brésil / São Paulo	Assurances	100,00%	40,00%	100,00%	40,00%
CNP Assurances Participações Ltda	IG	Brésil / Brasilia	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Nom	Méthode	Pays / Ville	Activité	31/12/2023		31/12/2022	
				% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
2. OPCVM							
Univers CNP 1 FCP	IG	France / Paris	OPCVM	97,83%	97,83%	100,00%	100,00%
CNP OSTRUM ISR OBLI 12 MOIS	IG	France / Paris	OPCVM	99,51%	99,51%	98,98%	98,98%
CNP Assur Trésorerie Plus	IG	France / Paris	OPCVM	99,63%	99,63%	99,09%	99,09%
Ecureuil Profil 90	IG	France / Paris	OPCVM	55,53%	55,53%	56,22%	56,22%
Vivaccio ISR actions	IG	France / Paris	OPCVM	99,83%	99,83%	100,00%	100,00%
OPCVM Caixa Seguradora S.A.	IG	Brésil / Brasilia	OPCVM	100,00%	51,75%	100,00%	51,75%
OPCVM CNP Capitalização S.A.	IG	Brésil / Brasilia	OPCVM	100,00%	100,00%	100,00%	26,39%
OPCVM Caixa Vida e Previdência	IG	Brésil/ São Paulo	OPCVM	100,00%	40,00%	100,00%	40,00%
OPCVM CNP Consórcio S.A.	IG	Brésil / Brasilia	OPCVM	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
OPCVM Holding Caixa Seguros Holding S.A.	IG	Brésil / Brasilia	OPCVM	100,00%	51,75%	100,00%	51,75%
3. Activités immobilières et autres							
AEP3 SCI	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CIMO	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
AEP4 SCI	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SICAC	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Immobilier	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI ICV ⁽⁵⁾	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Assurimmeuble	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
OPCI MTP Invest	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
OPCI AEW Imcom 1	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
OPCI AEP247	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
LBP Actifs Immo	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS Alleray ⁽¹⁾	IG	France / Paris	Immobilier			100,00%	100,00%
OPCI Raspail	IG	France / Paris	Immobilier	99,94%	99,94%		
Outlet Invest ⁽⁶⁾	IG	France / Paris	Immobilier			100,00%	100,00%
SCP Lamartine Euros	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCP Lamartine Monitoring Holding	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI Lamartine	IG	France / Paris	Immobilier	85,00%	85,00%	85,00%	85,00%
Fundo De Investimento Imobiliario Renda Corporativa Angico - FII	IG	Brésil/ São Paulo	Immobilier	100,00%	48,81%	100,00%	48,81%
Assurbail Patrimoine	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Foncière ELBP ⁽⁷⁾	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%		
TERRE NEUVE 4 IMMO ⁽⁷⁾	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%		
GALAXIE 33 ⁽⁷⁾	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%		
Ecureuil Vie Développement ⁽⁴⁾	MEE	France / Paris	Courtage			49,00%	49,00%
Coentreprise de Transport d'Electricité ⁽⁸⁾	JV	France / Paris	Energie	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%
Infra-Invest	IG	Luxembourg	Infrastructure	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Infra-Invest Holding	IG	France / Paris	Infrastructure	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Infra-Invest France	IG	France / Paris	Infrastructure	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Holding d'Infrastructures Gazières (palier)	MEE	France / Paris	Energie	52,97%	52,97%	52,97%	52,97%

⁽¹⁾ Entité fusionnée avec CNP Assurances

⁽²⁾ CNP Seguros Participações em Saúde Ltda s'appelle dorénavant CNP Participações em Seguros Ltda

⁽³⁾ CNP Vita Assicurazione est fusionnée dans CNP Vita Assicura

⁽⁴⁾ Entité sortie du périmètre de consolidation en 2023

⁽⁵⁾ Issy Coeur de Ville (ICV) s'appelle dorénavant SCI ICV

⁽⁶⁾ Entité cédée en 2023

⁽⁷⁾ Entité entrée dans le périmètre de consolidation en 2023

⁽⁸⁾ Compte tenu de l'affectation de la Coentreprise de Transport d'Electricité presque exclusivement en regard de contrats participatifs, le Groupe a opté pour l'exemption de la mise en équivalence prévue au paragraphe 18 d'IAS 28. Les titres CTE sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

5.6 Sociétés n'entrant pas dans le périmètre de consolidation et pourcentage de contrôle

La liste des sociétés n'entrant pas dans le périmètre de consolidation est donnée en note 29.

5.7 Effectif moyen employé par les entreprises consolidées

(en nombre de personnes)	31/12/2023	31/12/2022
Cadres	3 044	2 913
Non-cadres	2 482	2 523
TOTAL Effectif	5 526	5 436

L'effectif ci-dessus n'inclut pas les effectifs des sociétés comptabilisées par mise en équivalence.

5.8 Informations financières résumées : entités consolidées avec des participations ne donnant pas le contrôle significatives

(en millions d'euros)	Groupe Caixa Vida e Previdência		Groupe CNP Seguros Holding		CNP UniCredit Vita		CNP Santander Insurance	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
CSM nette de réassurance	2 843,2	2 522,1	1 003,5	1 022,4	247,9	159,9	-	-
Résultat net (100%)	287,3	198,1	202,8	221,0	48,7	25,4	82,1	64,9
Résultat net – participations ne donnant pas le contrôle	172,4	118,8	98,8	110,2	23,8	11,7	0,0	31,8
État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés (100%)	342,6	444,0	202,0	171,4	- 1,1	0,0	0,1	- 47,6
État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés - participations ne donnant pas le contrôle	313,5	394,4	146,0	137,7	47,9	- 14,5	0,1	- 7,1
Actifs	32 994,4	27 667,0	1 641,8	1 815,1	15 635,4	15 456,6	1 176,1	1 132,7
Passifs	29 961,4	24 693,1	924,5	1 397,4	15 290,4	15 159,4	895,5	864,1
Actif net (100%)	3 033,0	2 973,9	717,3	417,7	345,0	297,2	280,6	268,6
Actif net – participations ne donnant pas le contrôle	1 819,8	1 784,4	346,1	245,2	169,1	145,6	137,5	131,6
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 581,8	2 396,4	80,3	60,2	- 1 097,5	164,7	80,4	97,2
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 1 108,2	- 2 190,3	- 35,4	135,3	1 128,1	- 101,1	81,7	- 73,5
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 398,4	- 197,3	- 45,1	- 165,4	- 49,9	- 25,0	- 104,0	- 30,0
Dividendes versés aux minoritaires	-	-	- 23,7	- 7,8	- 24,5	- 10,6	- 51,0	- 14,7

5.9 Informations financières résumées : partenariats et entreprises associées significatifs

5.9.1 Partenariats significatifs

Au 31 décembre 2023, les partenariats significatifs comprennent deux sociétés : Arial CNP Assurances et Holding d'Infrastructures Gazières.

CNP Assurances détient 40 % d'Arial CNP Assurances (ACA). Le Groupe exerce un contrôle conjoint avec AG2R-La Mondiale.

Cette coentreprise a pour objectif la conception, la commercialisation et la gestion de contrats d'épargne retraite supplémentaire collective et de contrats collectifs de protection sociale complémentaire santé et prévoyance.

La participation de CNP Assurances est évaluée selon la méthode de la mise en équivalence.

Par ailleurs, le Groupe détient 52,97 % de la société faitière Holding d'Infrastructures Gazières (HIG) contrôlée conjointement avec la Caisse des Dépôts. La Société d'Infrastructures Gazières (SIG), intégralement détenue par HIG, détient une participation de 39 % du capital de GRTgaz, société spécialisée dans le transport de gaz naturel.

La participation de CNP Assurances est évaluée selon la méthode de la mise en équivalence.

(en millions d'euros)	31/12/2023				31/12/2022			
	Total bilan	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net	Total bilan	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net
Arial CNP Assurances	18 896,7	417,1	957,9	8,0	18 206,0	403,3	855,4	1,8
Holding d'Infrastructures Gazières *	2 667,1	1 582,8	-	90,9	2 706,8	1 622,0	-	162,3

* La société Holding d'Infrastructures Gazières étant une société faitière, elle n'a pas de chiffre d'Affaires.

5.9.2 Entreprises associées significatives

Au 31 décembre 2023, CNP Assurances détient une entreprise associée significative : Coentreprise de Transport d'Electricité (CTE).

CNP Assurances détient 20 % de CTE, société qui, elle-même, porte 100 % des titres de Réseau de Transport d'Electricité (RTE). CNP Assurances détient une influence notable dans RTE. Toutefois, compte-tenu de l'affectation de cette participation presque exclusivement en regard de contrats participatifs, le Groupe a opté pour l'exemption de la mise en équivalence prévue au paragraphe 18 d'IAS 28. Les titres CTE sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023			31/12/2022		
	Total Bilan	Capitaux propres	Résultat net	Total Bilan	Capitaux propres	Résultat net
Coentreprise de Transport d'Electricité (CTE)	8 338,1	5 350,1	412,5	8 250,0	5 294,0	264,0

Les données sont en normes françaises et portent sur les états financiers de l'année précédente, ceux de l'année en cours n'étant pas encore disponibles.

5.10 Informations financières résumées : partenariats et entreprises associées non significatifs

Les coentreprises non significatives sont Credicoop Compania de Seguros de retiro S.A, Ecureuil Vie Développement, Provincia Seguros de Vida S.A, Wiz Soluções e Corretagem de Seguros S.A et XS5 Administradora de consorcios S.A., ainsi que Assurance et Filassistance International sur la contribution au résultat.

La société Ecureuil Vie Développement ne fait plus partie du périmètre de consolidation dans les comptes consolidés annuels 2023.

<i>(en millions d'euros)</i>	Partenariats		Entreprises associées	
	2023	2022	2023	2022
Valeur comptable des participations mises en équivalence au bilan de CNP Assurances	98,5	97,3	-	-
Contribution au résultat net de CNP Assurances et ses filiales	18,4	26,7	-	-
Contribution aux autres éléments du résultat global de CNP Assurances et ses filiales	-20,0	-9,2	-	-
-Dont réserve de réévaluation	0,0	-2,8	-	-
-Dont réserves de conversion	-20,0	-6,6	-	-
Contribution au résultat global de CNP Assurances et ses filiales	-1,6	17,4	-	-

ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

Note 6 Actifs incorporels

6.1 Synthèse des actifs incorporels

(en millions d'euros)	31/12/2023				
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Reprises	Valeur nette
Goodwills	653,8		- 446,1	-	207,7
Valeur des accords de distribution	4 038,1	- 610,9	-	-	3 427,2
Logiciels	462,3	- 368,9	-	-	93,5
Logiciels développés en interne	194,5	- 144,5	-	-	50,0
Logiciels autres	267,8	- 224,3	-	-	43,5
Autres	15,2	- 9,0	- 0,1	-	6,1
TOTAL	5 169,4	- 988,8	- 446,2	-	3 734,4

(en millions d'euros)	31/12/2022				
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Reprises	Valeur nette
Goodwills	648,0		- 410,2	-	237,8
Valeur des accords de distribution	3 831,4	- 432,4	-	-	3 399,0
Logiciels	439,6	- 334,2	-	-	105,4
Logiciels développés en interne	188,8	- 124,2	-	-	64,6
Logiciels autres	250,8	- 210,0	-	-	40,8
Autres	14,2	- 8,9	- 0,1	-	5,2
TOTAL	4 933,2	- 775,6	- 410,3	-	3 747,3

Les Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance ont été annulés avec IFRS 17 car ils sont désormais pris en compte dans le calcul de la CSM dans les nouveaux modèles.

6.2 Goodwills

Les goodwills représentent la différence entre le coût d'acquisition pour l'acquéreur et la juste valeur des actifs et passifs identifiables. Lorsqu'ils sont négatifs, ce sont des badwills comptabilisés directement en compte de résultat.

Les goodwills sont :

- Enregistrés dans les immobilisations incorporelles, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité consolidée globalement ;
- Sont inclus dans la valeur des titres mis en équivalence, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité mise en équivalence ;
- Enregistrés dans la devise locale de l'entité acquise et convertis en euros au taux de clôture, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité internationale (hors zone euro).

Pour les besoins du test de dépréciation, les goodwills sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou aux groupes d'UGT, susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'activités liées à l'acquisition. Une UGT se définit comme le plus petit groupe identifiable d'actifs produisant des flux de trésorerie indépendamment d'autres éléments d'actif ou groupes d'éléments d'actif. CNP Assurances et ses filiales retiennent une approche par entité ou par groupe d'entités homogènes.

Les goodwills enregistrés au bilan sont comptabilisés à leur valeur brute, diminuée du montant cumulé des pertes de valeur subies. Ils ne font pas l'objet d'amortissement, mais d'un test de dépréciation :

- tous les ans à la même date, généralement proche de la date de clôture ;

- plus fréquemment lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur entre deux tests annuels ;
- lors de la clôture de l'exercice au cours duquel une acquisition est intervenue, si des événements défavorables interviennent.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle le goodwill est affecté est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité, généralement retenue par CNP Assurances et ses filiales, correspond à la valeur des actifs nets de l'UGT et à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des portefeuilles de contrats existants et des affaires nouvelles. La valeur des revenus futurs est estimée sur la base des valorisations intrinsèques des portefeuilles des contrats d'assurance vie et d'investissement, et de la valeur des affaires nouvelles.

Ces flux futurs de trésorerie attendus sont déterminés sur la base d'hypothèses de continuité d'activité à long terme et, notamment, de coopération avec les partenaires bancaires, éventuellement au-delà de la date de renouvellement des accords contractuels ; de prévisions validées par le conseil d'administration et projetées en retenant des taux de croissance cohérents avec ceux habituellement retenus par le marché pour les activités concernées et des taux d'actualisation cohérents avec le coût moyen pondéré du capital. Aucune valeur terminale de nos filiales n'intègre d'hypothèse de croissance à l'infini.

Le Groupe retient les indices suivants qui découlent de l'analyse des indices proposés par la norme IAS 36 et de leur adaptation aux acquisitions dans le domaine de l'assurance :

Indices internes

- dégradation sensible des résultats opérationnels générés par l'UGT par rapport à ceux budgétés ;
- dégradation sensible (forte et durable) de la valeur des affaires nouvelles ;
- besoins de trésorerie engagés pendant et postérieurement à l'acquisition de l'UGT pour le maintien de l'activité ou sa maintenance, sensiblement plus importants que ceux budgétés à l'origine ;
- évolution fortement défavorable du nombre de contrats en portefeuille (sur au moins deux années).

Indices externes

- changements réglementaires locaux de nature à entraîner une baisse significative de la valeur de l'UGT ;
- changements significatifs de l'environnement financier conduisant à une baisse importante et prolongée de la rentabilité des investissements.

6.2.1 Valeur des goodwills

Les montants sont présentés nets de dépréciations :

<i>(en millions d'euros)</i>	Goodwills à l'origine	Goodwills nets au 31/12/2023	Goodwills nets au 31/12/2022
Groupe Caixa Seguros	389,9	118,5	112,7
CNP UniCredit Vita	366,5	-	-
CNP Cyprus Insurance holdings	81,6	34,8	34,8
CNP Santander Insurance	54,4	54,4	54,4
SCI Lamartine	35,9	-	35,9
TOTAL	928,3	207,7	237,8

La SCI Lamartine a été acquise en 2022 et l'opération a fait l'objet d'une constatation d'un goodwill d'un montant de 35,9 M€. Compte tenu de l'évolution du contexte macro-économique du marché de l'immobilier au cours de l'exercice 2023 (hausse des taux d'emprunt), la valorisation des immeubles de la SCI a été impactée et par conséquent le goodwill a été déprécié dans sa totalité.

Groupe CNP Seguros Holding

Au 31 décembre 2023, les flux de trésorerie futurs attendus sont issus des prévisions d'activité (2023-2032), revues à zéro au-delà du 31/12/2022 sur les périmètres (prévoyance *Vida*, assurance emprunteur consommation *Prestamista* et retraite *Previdência*) qui font l'objet d'un accord de renouvellement spécifique en face duquel le paiement n'est pas pris en compte dans l'évaluation présentée ici.

CNP Cyprus Insurance Holdings

Au 31 décembre 2023, les flux de trésorerie futurs attendus de l'entité Vie sont issus des prévisions d'activité (2023-2027), et extrapolées jusqu'en 2032 en tenant compte d'un taux de croissance du chiffre d'affaires en fonction du périmètre concerné (5 % en assurance vie individuelle, 3,6 % sur les risques individuels, 2,6 % sur les risques collectifs et 0 % en crédit).

Pour l'entité Non Vie, les estimations de volumes ont été faites sur la base d'un taux moyen de croissance annuel de 3,5 %.

CNP Santander Insurance

Au 31 décembre 2023, les flux de trésorerie futurs sont issus des prévisions d'activité (2023-2027), et extrapolées en maintenant un taux de chiffre d'affaires constant jusqu'à la fin des accords de partenariat (2034). Le contrat d'acquisition de CNP Santander Insurance inclut des clauses d'ajustement de prix (à la hausse – earn-out ou E/O – ou à la baisse – earn-in ou EI) en fonction de la performance des trois entités acquises par rapport à celle initialement prévue dans les travaux de Purchase Acquisition Accounting.

Sur les trois entités mentionnées ci-dessus, l'hypothèse de volume est donc basée sur une prévision à 10 ans à défaut d'un accord de partenariat qui stipule une durée plus importante. La courbe de taux d'actualisation est calculée à partir des taux d'emprunts d'état 10 ans du pays nets d'impôts et augmentés d'une prime de risque évaluée à 5%. En outre, des mesures de sensibilité sont effectuées sur les hypothèses de volume (-10%) et les primes de risque (+2 pts, +4 pts).

La comparaison de la valeur recouvrable, établie sous ces hypothèses, et de la valeur nette comptable n'a pas conduit à comptabiliser de dépréciation.

6.2.2 Réconciliation ouverture / clôture des goodwill

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Valeur nette comptable à l'ouverture	237,8	189,9
Goodwills résultant de prise de participations*	-	35,9
Ecart de conversion sur le brut**	5,8	12,0
Dépréciations de l'exercice*	- 35,9	-
VALEUR NETTE COMPTABLE A LA CLOTURE	207,7	237,8

* La prise de participations dans les entités Lamartine a entraîné un goodwill de 35,9 M€ au 31 décembre 2022 entièrement déprécié en 2023.

** La variation de l'écart de conversion porte sur le goodwill des entités brésiliennes Caixa Seguradora et Previsul

6.3 Portefeuille de contrats financiers

La juste valeur des portefeuilles de contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert de portefeuille est présentée en deux composantes distinctes :

- Un passif évalué selon les méthodes comptables applicables aux contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire ;
- La valeur de portefeuille des contrats définie comme l'actif incorporel correspondant à la différence entre la juste valeur de ces contrats et le montant du passif décrit à l'alinéa précédent.

Au 31 décembre 2023, CNP Assurances et ses filiales n'ont pas comptabilisé de portefeuille de contrats financiers relevant d'une opération d'acquisition antérieure.

6.4 Valeur des accords de distribution

La valeur d'un accord de distribution (VDA) représente la valeur des flux futurs attendus des nouvelles affaires au sein du réseau d'un partenaire couvert par un accord de distribution. Ces actifs incorporels sont estimés en fonction des modalités spécifiques à chaque contrat de distribution ; ils sont amortis sur la durée de vie du contrat de distribution, en prenant en compte leur éventuelle valeur résiduelle.

Les valeurs des accords de distribution enregistrés au bilan sont comptabilisées à leur valeur brute, diminuées du montant cumulé des amortissements et des pertes de valeur subies. En plus de faire l'objet d'amortissement, un test de dépréciation est réalisé :

- lors de la publication des rapports financiers intermédiaire et annuel ;
- plus fréquemment lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur entre deux tests annuels.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'utilité de la VDA est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur d'utilité généralement retenue par CNP Assurances et ses filiales correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des affaires nouvelles.

Ces flux futurs de trésorerie attendus sont déterminés sur la base d'hypothèses de continuité d'activité à long terme et, notamment, de coopération avec les partenaires bancaires sur la durée de l'accord contractuel ; de prévisions validées par le conseil d'administration et projetées en retenant des taux de croissance cohérents avec ceux habituellement retenus par le marché pour les activités concernées et des taux d'actualisation cohérents avec les flux de trésorerie.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Valeur brute à l'ouverture	3 831,4	3 464,8
Acquisitions de l'exercice	28,7	-
Écarts de conversion	178,0	366,5
Valeur brute à la clôture	4 038,1	3 831,4
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	- 432,4	- 260,5
Amortissements de l'exercice	- 163,1	- 162,1
Écarts de conversion	- 15,4	- 9,9
Cumul des amortissements et dépréciations à la clôture	- 610,9	- 432,4
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	3 427,2	3 399,0

XS2 Vida e Previdência S.A.

La valeur des accords de distribution brute comptabilisée s'élève à 3 619,8 M€. L'actif incorporel est amorti linéairement sur la durée de l'accord, soit 25 ans (période de 2021 jusqu'en février 2046). Au 31 décembre 2023, la valeur nette comptable de la VDA s'élève à 3 185,4 M€. Les flux de trésorerie futurs attendus sont issus des prévisions d'activité (2023-2032). Des hypothèses de croissance sont retenues par produit au-delà de 2032.

CNP Santander Insurance

La valeur brute de l'accord de distribution s'élève à 387 M€ et est amortie linéairement sur la durée de l'accord, soit 20 ans (période de 2015 à 2034).

Au 31 décembre 2023, la valeur nette comptable de la VDA s'élève à 212,8 M€. La valeur d'utilité est calculée à partir de la valeur actuelle nette (VAN) à date extrapolée jusqu'à la fin des accords de partenariat (2034) sans prendre en compte d'hypothèse de croissance. La valeur nette comptable comparée comprend les earn-out comptabilisés.

Conformément aux dispositions normatives, CNP Assurances et ses filiales détermineront à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe un quelconque indice que l'actif a pu se déprécier. Le cas échéant, il procédera à l'estimation de sa valeur recouvrable.

Au 31 décembre 2023, le Groupe n'a constaté aucune dépréciation des valeurs d'accords de distribution.

6.5 Logiciels développés en interne

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Valeur nette comptable à l'ouverture	64,6	63,5
Acquisitions de l'exercice	12,4	18,4
Amortissements de l'exercice	- 18,4	- 17,3
Écarts de conversion	- 8,7	- 0,1
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	50,0	64,6

6.6 Autres logiciels et immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Valeur nette comptable à l'ouverture	45,9	54,8
Entrée de périmètre	-	0,2
Acquisitions de l'exercice	16,7	13,3
Amortissements de l'exercice	- 14,5	- 17,8
Cessions de l'exercice	0,4	- 0,0
Écarts de conversion	1,0	3,0
Autres variations	- 0,0	0,3
Sortie de périmètre	-	- 7,9
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	49,6	45,9

Note 7 Placements des activités d'assurance

7.1 Classification

7.1.1 Méthodes comptables

La norme IFRS 9 définit trois méthodes comptables principales :

- Les instruments financiers à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat (JV-PL),
- Les instruments financiers à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur dans les autres éléments du résultat global (JV-OCI) et
- Les instruments financiers comptabilisés au coût amorti (CA) : Les titres comptabilisés au coût amorti sont évalués selon la méthode du Taux Effectif d'Intérêt. C'est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et d'affectation des produits financiers ou des charges financières au cours de la période concernée.

Les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent deux sous-catégories :

- Les actifs obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat (ce qui inclut des dérivés),
- Les actifs désignés sur option à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de leur comptabilisation initiale dans le but de réduire une non-concordance comptable.

Pour les instruments de capitaux propres de type « Actions », lorsque le modèle de gestion du portefeuille le permet, une option complémentaire est introduite pour limiter la volatilité des effets financiers de variation de Juste Valeur dans le compte de résultat. Sur option irrévocable, applicable à l'acquisition de l'instrument financier, le Groupe peut choisir d'utiliser cette méthode comptable alternative et constater les variations de juste valeur des actions dans les autres éléments du résultat global (juste valeur par OCI sans recyclage). En cas de décomptabilisation des actions concernées, la variation de juste valeur accumulée dans les autres éléments du résultat global n'est pas recyclée en résultat mais considérée comme des capitaux propres réalisés sur les exercices antérieurs.

CNP Assurances et ses filiales a opté majoritairement pour cette option relative aux Actions.

7.1.2 Attribution de la méthode comptable

La matrice de détermination de la méthode comptable applicable à chaque instrument financier est définie par CNP Assurances et ses filiales. Les instruments financiers sont affectés d'une méthode comptable dès leur acquisition, en fonction d'une matrice de classification qui repose principalement sur :

- Les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier (SPPI) et
- Le modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers (business model)

Critère SPPI

Le critère SPPI d'un instrument financier est considéré comme valide lorsque les conditions contractuelles de l'instrument financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Il s'agit d'instruments financiers de type obligataires simples et des prêts ou créances qui ne présentent pas d'exposition autre que le risque de crédit de l'émetteur.

Modèle de gestion

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management de l'entité pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs similaires et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé (IFRS 9 § B4.1.2).

Ainsi, pour l'analyse du modèle de gestion, il est important de se fonder sur l'organisation actuelle du métier, avec un niveau de granularité qui reflète les unités de gestion (unités de suivi des risques et de la performance) (ex : entité, zone géographique, types de contrats, responsable de centre de profit...).

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

- La collecte des flux de trésorerie contractuels soit le modèle de gestion « Collecte » : L'objectif de ce modèle de gestion est de détenir les actifs sur une longue durée ou jusqu'à maturité pour en percevoir les flux contractuels. Dans ce modèle de gestion, les cessions ne doivent pas intervenir ou très peu. Certaines cessions sont toutefois autorisées (les cessions réalisées dans le cadre d'une augmentation du risque de crédit, les cessions proches de la maturité de l'instrument, les cessions fréquentes mais peu significatives ainsi que les cessions isolées même si elles sont significatives) ;
- La collecte des flux contractuels et la vente des actifs soit le modèle de gestion mixte « Collecte et Vente » : C'est un modèle de détention mixte en vue de recouvrer les flux de trésorerie par voie contractuelle et par voie de cession. Contrairement au modèle de gestion « Collecte », la vente des actifs est essentielle, et non accessoire. La cession d'actifs est, dans ce modèle de gestion, généralement à fréquence et d'une valeur plus élevées ;
- Autres modèles de gestion.

L'arbre d'attribution de la méthode comptable

Le tableau suivant permet de recenser toutes les combinaisons possibles de méthode comptable attribuable à chaque instrument financier :

Nature	Caractéristiques (instrument)	Modèle de gestion (portefeuille)	Méthode comptable	Option
Instruments de capitaux propres	Actions	Collecte	Juste Valeur par résultat	JV par OCI sans recyclage
	Actions	Collecte et vente		JV par OCI sans recyclage
	Autres	Autres		
Instruments de dettes	SPPI	Collecte	Coût amorti	Juste Valeur désigné (1)
	SPPI	Collecte et vente	Juste Valeur par OCI	Juste Valeur désigné (1)
	SPPI	Autres	Juste Valeur par résultat	
	Non-SPPI			
Dérivés			Juste Valeur par résultat	

(1) Option de désignation pour réduire un cas de non-concordance comptable avec un autre instrument financier, un passif d'assurance, etc.

7.1.3 Comptabilisation

CNP Assurances et ses filiales comptabilisent les instruments financiers dans son bilan lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur augmentée, dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas à la juste valeur par résultat, des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

Méthode d'évaluation

Les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés au coût amorti sont valorisés ultérieurement à la juste valeur.

La variation de juste valeur sur la période est enregistrée :

- En compte de résultat pour les instruments relevant de cette méthode comptable ou
- Directement en capitaux propres OCI en tenant compte de la fiscalité différée.

La détermination de la juste valeur d'un instrument financier est déterminée en application de la norme IFRS 13 et présentée au §7.5.

Pour les instruments comptabilisés au coût amorti, CNP Assurances et ses filiales appliquent la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions et frais payés et reçus, les coûts de transaction directement attribuables et toutes les autres primes positives ou négatives sont amortis sur la durée de vie attendue de l'instrument.

Entités structurées

Du fait de son activité, CNP Assurances est amené à investir dans différentes natures d'instruments financiers pour le compte des assurés souscrivant auprès des entités du Groupe, ainsi que pour son compte propre. Ces investissements s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie d'allocation d'actifs et de diversification des risques financiers.

Selon la norme IFRS 12, les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Parmi les placements financiers du Groupe, les fonds de placement ainsi que les véhicules de titrisation répondent à la définition d'entités structurées.

Les intérêts de CNP Assurances et ses filiales dans les entités structurées non consolidées sont présentés dans les comptes consolidés à chaque arrêté annuel, conformément aux prescriptions d'IFRS 12 paragraphe 26 (« *L'entité doit fournir des informations qualitatives et quantitatives sur ses intérêts dans des entités structurées non consolidées, notamment sur la nature, l'objet, la taille, les activités et les modes de financement de l'entité structurée.* »)

Les OPCVM et les sociétés civiles immobilières sont, conformément aux dispositions des normes IFRS 10 et IAS 28, consolidés soit par intégration globale, soit par mise en équivalence. Au cas particulier des OPCVM, le contrôle est examiné pour chaque situation en fonction des critères suivants :

- La prise en compte de la relation entre agent et principal,
- La qualification du pouvoir entre le gestionnaire et CNP Assurances et ses filiales,
- L'application d'un seuil d'appréciation de l'exposition à la variabilité des rendements.

Les intérêts minoritaires ne conférant pas le contrôle relatif aux OPCVM consolidés par intégration globale sont classés dans un poste spécifique au passif du bilan IFRS sous le libellé « Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés ». Les parts d'OPCVM sont valorisées sur la base de la valeur liquidative la plus récente. Les instruments financiers sous-jacents figurent dans les placements des activités d'assurance du Groupe sur la base de leur contribution à cette valeur liquidative.

Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, CNP Assurances et ses filiales estiment la juste valeur en utilisant une technique de valorisation. Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes, si elles sont disponibles, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

7.1.4 Décomptabilisation

Un instrument financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou que l'actif a fait l'objet d'un transfert par lequel CNP Assurances et ses filiales ont également transféré la totalité ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à cet actif.

7.2 Modalités de dépréciations

7.2.1 Principe introduit par IFRS 9

Les instruments financiers autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat sont soumis à un test de dépréciation à chaque date d'arrêté des comptes. Ce modèle s'applique également aux créances de location et aux garanties financières

Aucune dépréciation n'est constatée sur les actifs financiers à la juste valeur par résultat dans la mesure où la juste valeur doit tenir compte du risque de contrepartie conformément à la norme IFRS 13.

Le modèle de dépréciation est fondé sur un objectif de comptabilisation des pertes de crédit attendues (*Expected Credit Losses* ou « ECL ») sur la durée de vie des actifs financiers dont le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis leur comptabilisation initiale, en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective.

Selon ce principe, il s'agit d'évaluer la probabilité de survenance d'une perte de crédit et les manques à gagner en flux de trésorerie qui en résulteraient et ce, même s'il est plus probable qu'aucune perte de crédit ne sera subie. Cela implique d'intégrer, dans l'évaluation des pertes de crédit attendues, des informations prospectives (approche dite « forward-looking »).

L'approche générale repose sur deux bases d'évaluation :

- Les pertes attendues dans le cadre d'un événement de crédit sur les 12 prochains mois,
- Les pertes attendues dans le cadre d'un événement de crédit sur la durée de vie totale de l'actif financier.

Pour définir l'horizon de regard de la probabilité de défaut, les titres doivent être classés en fonction de leur dégradation de leur risque de crédit par rapport à leur acquisition.

En date d'arrêté suivant, plusieurs situations sont possibles :

- Stage 1 : Pas d'augmentation du risque de crédit de manière significative depuis la comptabilisation initiale ou niveau de risque faible : la perte attendue est estimée sur la probabilité d'un événement de crédit à 12 mois ;
- Stage 2 : Augmentation du risque de crédit de manière significative depuis la comptabilisation initiale ou risque élevé (*non Investment grade* par exemple) : la perte attendue est estimée sur la probabilité d'un événement de crédit à maturité ;
- Stage 3 : Survenance d'un événement de crédit, le risque de défaut devient avéré.

CNP Assurances et ses filiales exercent leur jugement pour estimer lorsque l'instrument financier présente une dégradation significative du risque de crédit. Cette approche relative implique donc de pouvoir suivre l'évolution de la qualité de crédit dans le temps. CNP Assurances s'appuie principalement sur les données des agences de notation.

Les actifs dont la notation à la date de clôture se situe dans l'environnement investment grade (notation supérieure à BBB-) sont considérés comme ne présentant pas de risque de dégradation significative du risque de crédit. Ils relèvent ainsi du Stage 1. Pour les actifs dont la notation à la date de clôture est inférieure, la dégradation du risque de crédit est évaluée sur une base multicritère :

- La dégradation de la notation depuis la date d'acquisition : le déclenchement du critère de dégradation lié à la notation est conditionné par l'écartement par rapport à la notation à l'acquisition. Lorsque ce critère est rempli, la dégradation du risque de crédit est considérée comme significative et amène à considérer l'actif en Stage 2 ;
- La supervision des actifs qui est effectuée par le Groupe sur la base des informations et études de marché disponibles. Les études qualitatives reposant sur des jugements d'experts amènent à affiner l'attribution du Stage voire à considérer l'actif en Stage 3.

7.2.2 Comptabilisation

La constatation d'une dépréciation est ainsi rendue obligatoire dès la date d'acquisition d'un instrument financier. En effet, dès l'acquisition d'un instrument financier, les pertes attendues peuvent être estimées en fonction

- D'une probabilité de défaut et
- D'une perte attendue en cas de défaut

L'estimation de ces paramètres reposent sur des scénarios macro-économiques multiples et pondérés par occurrence.

La dépréciation ainsi estimée est comptabilisée en résultat de l'exercice et varie tout au long de la période de détention de l'instrument financier jusqu'à extinction de l'exposition au risque de crédit de l'émetteur.

Les instruments financiers se retrouvant en situation de défaut sont déclassés en « Stage 3 » et font l'objet d'une dépréciation à hauteur des pertes de crédit estimées à terminaison par passage en pertes.

7.3 Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou construction) détenu par CNP Assurances et ses filiales pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, plutôt que pour l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ou le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

La norme IAS 40 relative à la comptabilisation de l'immobilier de placement a été amendée par la norme IFRS 17. En effet, IFRS 17 est venue préciser les conditions de comptabilisation de l'immobilier de placement aux paragraphes 30 à 32 de la norme IAS 40 selon le modèle du coût amorti ou de la juste valeur.

Il faut retenir qu'une méthode de comptabilisation unique doit être retenue pour un immeuble de placement donné qu'il soit détenu directement par l'entité ou indirectement via des parts de sociétés (de capitaux propres ou fonds) contrôlées au niveau Groupe :

- La méthode d'évaluation à la Juste Valeur en contrepartie du Résultat net est la méthode obligatoire pour les immeubles sous-jacents des contrats d'assurance participatifs.
- Les immeubles de placement détenus en direct et adossés intégralement face aux fonds propres ou à des contrats non participatifs peuvent être comptabilisés à la juste valeur par résultat ou au coût amorti.

La juste valeur des immeubles (hors supports de contrats en unités de compte) est par ailleurs communiquée en annexe. Cette juste valeur correspondant à la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées. Elle est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'autorité de régulation. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

Conformément à l'option proposée par IAS 40 modifiée suite à la publication d'IFRS 17, CNP Assurances et ses filiales ont choisi d'évaluer à la juste valeur les immeubles de placement qui sont des éléments sous-jacents de contrats d'assurance avec éléments de participation directe ou de contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire évalués à la VFA

Dépréciation des immeubles

À chaque date de clôture, l'existence d'un quelconque indice montrant une perte de valeur est appréciée. Un des indices est une perte de valeur de l'immeuble de plus de 20 % par rapport à son coût. L'existence d'indications de pertes de valeur conduit CNP Assurances et ses filiales à estimer la valeur recouvrable de l'immeuble concerné.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente, déterminée selon l'expertise annuelle à laquelle procède CNP Assurances et ses filiales pour son patrimoine immobilier.

L'objectif de cette annexe est de présenter pour chaque catégorie d'immeubles le montant des pertes de valeur comptabilisées dans le compte de résultat au cours de la période ainsi que le(s) poste(s) dans le(s)quel(s) ces pertes de valeurs sont incluses et reprises.

Cette annexe présente :

- La valeur comptable brute et le cumul des amortissements (ajoutés aux cumuls des pertes de valeur) en début et en fin de période ;
- un rapprochement entre la valeur comptable des immeubles de placement à l'ouverture et à la clôture de la période, montrant les entrées, les sorties, les amortissements, le montant des pertes de valeur comptabilisées et le montant des pertes de valeur reprises au cours de la période, les écarts de change nets provenant de la conversion des états financiers dans une autre monnaie de présentation et de la conversion d'une activité internationale dans la monnaie de présentation de l'entité présentant les états financiers, les transferts vers et depuis les catégories stocks et biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les autres changements ;
- La juste valeur des immeubles de placement qui, pour CNP Assurances et ses filiales, sont supports de contrats en UC.

Valeur comptable des immeubles de placement (en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Immeubles de placement au coût amorti		
Valeur comptable brute	455,9	467,6
Cumul des amortissements	- 58,4	- 56,7
Cumul des pertes de valeur	- 76,7	- 0,7
Valeur comptable nette	320,8	410,2
Immeubles de placement en juste valeur	6 331,6	5 765,9
TOTAL DES IMMEUBLES DE PLACEMENT	6 652,5	6 176,0

Immeubles de placement au coût amorti (en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Valeur nette comptable à l'ouverture	410,2	227,2
Acquisitions	30,0	82,1
Sorties	- 35,7	- 33,5
Amortissements de l'exercice	- 8,0	- 4,9
Pertes de valeur comptabilisées dans le résultat de la	- 76,1	- 0,3
Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	0,1	0,9
Autres variations*	0,4	138,7
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	320,8	410,2

*Au 31 décembre 2022, les autres variations correspondent à la partie du siège social qui a été mise en location.

Immeubles de placement en juste valeur (en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Valeur nette comptable à l'ouverture	5 765,9	2 971,1
Acquisitions	545,6	870,4
Effets des variations de périmètre	841,5	1 869,5
Sorties	- 208,4	- 35,6
Pertes de valeur comptabilisées dans le résultat de la	- 636,5	- 29,5
Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	0,3	100,6
Variation de juste valeur	22,7	16,9
Écarts de conversion	1,0	2,4
Autres variations	- 0,4	0,2
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	6 331,6	5 765,9

Tel que stipulé dans les principes comptables, les immeubles de placement sous-jacents aux contrats d'assurance participatifs directs sont valorisés à la juste valeur, contrairement aux autres immeubles de placement valorisés selon le modèle du coût amorti.

7.4 Inventaire des placements

L'objectif est de présenter pour chaque catégorie d'actifs et par mode de comptabilisation, le détail de la juste valeur des titres détenus par CNP Assurances et ses filiales.

7.4.1 Inventaire des placements par catégorie comptable au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)		Prix de revient (1)	Amortissements	Dépréciations	Réserves de réévaluation	Valeurs comptables	Plus ou moins values nettes latentes
	Obligations d'Etat et assimilés					27 001,1	
	Obligations corporate non subordonnées					25 127,5	
	Obligations corporate subordonnées					4 144,0	
	Prêts et avances					4 845,2	
	TCN					12 944,4	
Valeur par résultat	Actions et assimilés					7 217,4	
	OPCVM					109 824,9	
	Parts dans sociétés et fonds immobiliers					8 779,8	
	Autres (2)					2 567,6	
	Total					202 451,8	
Actifs à la Juste Valeur par Capitaux Propres Recyclable	Obligations d'Etat et assimilés	104 283,6	2 139,5	- 116,1	- 12 292,1	94 014,9	
	Obligations corporate non subordonnées	93 510,2	29,5	- 174,8	- 6 889,0	86 475,9	
	Obligations corporate subordonnées	2 843,4	- 7,8	- 5,7	- 198,3	2 631,6	
	Prêts et avances	-	-	-	-	-	
	TCN	-	-	-	-	-	
	Total	200 637,2	2 161,2	- 296,6	- 19 379,4	183 122,4	
Actifs à la Juste Valeur par Capitaux Propres non recyclable	Actions et assimilés	9 685,6			5 758,2	15 443,8	
	Titres de participations non consolidés	16,0			-	16,0	
	Parts dans sociétés et fonds immobiliers	0,7			0,8	1,5	
	Autres	-			-	-	
	Total	9 702,3			5 758,9	15 461,3	
Titres au coût amorti	Obligations d'Etat et assimilés	725,5	6,0	- 0,4		731,0	15,0
	Obligations corporate non subordonnées	1 297,2	3,3	- 2,0		1 298,5	12,6
	Obligations corporate subordonnées	50,8	0,0	- 0,1		50,8	0,6
	Prêts et avances	22,0	-	- 16,5		5,5	-
	TCN	-	-	-		-	-
	Total	2 095,5	9,3	- 19,0		2 085,8	28,2
Instruments dérivés (3)	Instruments dérivés (juste valeur positive)					1 678,4	
	Instruments dérivés (juste valeur négative)					- 816,2	
	Total					862,2	
Immeubles de placement	Immeubles de placement en coût amorti	455,9	- 58,4	- 76,7	-	320,8	756,0
	Immeubles de placement en juste valeur	6 142,5	-	-	189,1	6 331,6	
	Total	6 598,5	- 58,4	- 76,7	189,1	6 652,5	756,0
TOTAL		219 033,4	2 112,1	- 392,3	- 13 431,3	410 635,9	784,1

(1) Y compris les intérêts courus non échus

(2) Autres fonds et titres de participations non consolidés

(3) Les instruments dérivés doivent être présentés à l'actif ou au passif du bilan selon que leur valorisation est positive ou négative.

7.4.2 Inventaire des placements par nature au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	Juste valeur par résultat		Juste valeur par capitaux propres		Coût amorti	Total
	Sur option	Obligatoire	Recyclable	Non Recyclable		
Obligations d'Etat et assimilés	1 810,7	25 190,3	94 014,9		731,0	121 746,9
Obligations corporate non subordonnées	1 492,3	23 635,2	86 475,9		1 298,5	112 901,9
Obligations corporate subordonnées	44,8	4 099,2	2 631,6		50,8	6 826,4
Prêts et avances	-	4 845,2	-		5,5	4 850,7
TCN		12 944,4	-		-	12 944,4
OPCVM		109 824,9				109 824,9
Instruments de dettes	3 347,7	180 539,3	183 122,4	-	2 085,8	369 095,3
Actions et assimilés		7 217,4		15 459,8		22 677,2
Parts dans sociétés et fonds immobiliers		8 779,8				8 779,8
Autres (parts de SNC, SCI, SAS)		2 567,6		1,5		2 569,0
Instruments de capitaux propres		18 564,8		15 461,3		34 026,0
Instruments dérivés (juste valeur positive)		1 678,4				1 678,4
Immeubles de placement en coût amorti					320,8	320,8
Immeubles de placement en juste valeur	4 574,0	1 757,6				6 331,6
Immobilier de placement	4 574,0	1 757,6	-	-	320,8	6 652,5
TOTAL ACTIFS FINANCIERS (A)	7 921,8	202 540,1	183 122,4	15 461,3	2 406,6	411 452,1
Instruments dérivés passifs (juste valeur négative)		816,2				816,2
TOTAL PASSIFS FINANCIERS (B)		816,2				816,2
TOTAL INVENTAIRE DES PLACEMENTS (A) - (B)	7 921,8	201 723,9	183 122,4	15 461,3	2 406,6	410 635,9

7.4.3 Inventaire des placements par catégorie comptable au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Prix de revient (1)	Amortissements	Dépréciations	Réserves de réévaluation	Valeurs comptables	Plus ou moins values nettes latentes
Actifs à la Juste Valeur par résultat						
Obligations d'Etat et assimilés					23 914,5	
Obligations corporate non subordonnées					20 511,3	
Obligations corporate subordonnées					4 004,1	
Prêts et avances					5 356,2	
TCN					10 015,4	
Actions et assimilés					7 085,2	
OPCVM					107 361,1	
Parts dans sociétés et fonds immobiliers					10 923,4	
Autres (2)					2 923,8	
Total					192 094,9	
Actifs à la Juste Valeur par Capitaux Propres Recyclable						
Obligations d'Etat et assimilés	110 442,4	2 491,4	- 121,0	- 16 614,8	96 198,1	
Obligations corporate non subordonnées	93 079,1	- 34,4	- 172,1	- 11 262,0	81 610,6	
Obligations corporate subordonnées	2 765,1	- 6,3	- 7,0	- 374,4	2 377,4	
Prêts et avances	-	-	-	-	-	
TCN	119,8	-	- 0,0	- 0,1	119,7	
Total	206 406,4	2 450,8	- 300,2	- 28 251,2	180 305,9	
Actifs à la Juste Valeur par Capitaux Propres non recyclable						
Actions et assimilés	11 191,6			4 694,3	15 885,9	
Titres de participations non consolidés	-			-	-	
Parts dans sociétés et fonds immobiliers	0,8			0,8	1,5	
Autres	-			-	-	
Total	11 192,4			4 695,0	15 887,4	
Titres au coût amorti						
Obligations d'Etat et assimilés	92,7	1,0	- 0,5		93,2	10,1
Obligations corporate non subordonnées	-	-	-		-	-
Obligations corporate subordonnées	-	-	-		-	-
Prêts et avances	22,6	-	- 17,1		5,5	-
TCN	-	-	-		-	-
Total	115,3	1,0	- 17,6		98,7	10,1
Instruments dérivés (3)						
Instruments dérivés (juste valeur positive)					3 851,3	
Instruments dérivés (juste valeur négative)					- 1 588,9	
Total					2 262,4	
Immeubles de placement						
Immeubles de placement en coût amorti	467,6	- 56,7	- 0,7	-	410,2	836,3
Immeubles de placement en juste valeur	5 319,0	-	-	446,9	5 765,9	
Total	5 786,5	- 56,7	- 0,7	446,9	6 176,0	836,3
TOTAL	223 500,7	2 395,1	- 318,6	- 23 109,2	396 825,3	846,5

(1) Y compris les intérêts courus non échus

(2) Autres fonds et titres de participations non consolidés

(3) Les instruments dérivés doivent être présentés à l'actif ou au passif du bilan selon que leur valorisation est positive ou négative.

7.4.4 Inventaire des placements par nature au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Juste valeur par résultat		Juste valeur par capitaux propres		Coût amorti	Total
	Sur option	Obligatoire	Recyclable	Non Recyclable		
Obligations d'Etat et assimilés	3 324,7	20 589,8	96 198,1		93,2	120 205,8
Obligations corporate non subordonnées	1 766,7	18 744,6	81 610,6		-	102 121,9
Obligations corporate subordonnées	150,2	3 853,9	2 377,4		-	6 381,5
Prêts et avances	-	5 356,2	-		5,5	5 361,7
TCN		10 015,4	119,7		-	10 135,1
OPCVM		107 361,1				107 361,1
Instruments de dettes	5 241,6	165 921,0	180 305,9	-	98,7	351 567,1
Actions et assimilés		7 085,2		15 885,9		22 971,1
Parts dans sociétés et fonds immobiliers		10 923,4				10 923,4
Autres (parts de SNC, SCI, SAS)		2 923,8		1,5		2 925,3
Instruments de capitaux propres		20 932,4		15 887,4		36 819,8
Instruments dérivés (juste valeur positive)		3 851,3				3 851,3
Immeubles de placement en coût amorti					410,2	410,2
Immeubles de placement en juste valeur	4 112,2	1 653,7				5 765,9
Immobilier de placement	4 112,2	1 653,7	-	-	410,2	6 176,0
TOTAL ACTIFS FINANCIERS (A)	9 353,8	192 358,3	180 305,9	15 887,4	508,9	398 414,2
Instruments dérivés passifs (juste valeur négative)		1 588,9				1 588,9
TOTAL PASSIFS FINANCIERS (B)		1 588,9				1 588,9
TOTAL INVENTAIRE DES PLACEMENTS (A) - (B)	9 353,8	190 769,4	180 305,9	15 887,4	508,9	396 825,3

7.4.5 Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Les actions et assimilés peuvent être comptabilisées à la juste valeur par OCI non recyclables. Cette option irrévocable permet de limiter la volatilité du résultat puisque la variation de juste valeur comme les plus ou moins-values réalisées sont enregistrées en capitaux propres.

(en millions d'euros)	31/12/2023			31/12/2022		
	Juste Valeur	Dividendes liés	Gains/pertes latents	Juste Valeur	Dividendes liés	Gains/pertes latents
Actions, autres titres à revenu variable et autres titres détenus à	15 443,8	483,4	5 758,2	15 885,9	517,3	4 694,3
Parts détenues dans sociétés et fonds immobiliers	1,5	-	0,8	1,5	-	0,8
Titres de participation non consolidés	16,0	-	-	-	-	-
Valeur au bilan des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	15 461,3	483,4	5 758,9	15 887,4	517,3	4 695,0
Impôts		-	- 1 486,5		-	- 1 212,4
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)			4 271,4		517,3	3 482,7

7.4.6 Instruments de capitaux propres classés en JV OCI non recyclables décomptabilisés au cours de la période de reporting

31/12/2023			
Raison de la décomptabilisation	Juste valeur à la date de décomptabilisation	Dividendes liés	Transfert de perte ou profit cumulé effectué entre des composantes des capitaux propres
Décision de gestion	3 343,5	42,3	1 245,3
TOTAL	3 343,4	42,3	1 245,3

31/12/2022			
Raison de la décomptabilisation	Juste valeur à la date de décomptabilisation	Dividendes liés	Transfert de perte ou profit cumulé effectué entre des composantes des capitaux propres
Décision de gestion	4 236,9	41,1	993,7
TOTAL	4 236,9	41,1	993,7

Le résultat de cession des actions comptabilisées en juste valeur par OCI non recyclables est enregistré en capitaux propres. Au 31 décembre 2023, le montant de plus-value enregistré dans les capitaux propres est de 1 245,3 millions d'euros avant impôt, soit 923,7 millions d'euros après impôt.

7.4.7 Réconciliation des annexes « Placements des activités d'assurance » et « Inventaire des placements »

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Inventaire des placements	410 635,9	396 825,3
Bilan passif - Instruments dérivés (juste valeur négative)	816,2	1 588,9
Bilan actif - Placements des activités d'assurance	411 452,1	398 414,2
Ecart	-	-

7.4.8 Entités structurées non consolidées

7.4.8.1 Entités structurées non consolidées au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	Titrisation	Fonds de placement	Autre
Actifs à la juste valeur par résultat	7 983,3	102 263,7	762,3
Actifs à la juste valeur par autres éléments du résultat global	1 776,7	-	657,2
Actifs financiers au coût amorti & placements des autres activités	-	-	-
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	9 760,0	102 263,7	1 419,4
Provisions	-	-	-
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	-	-
Engagements de financement donnés	-	39,2	-
Engagements de garantie donnés	-	-	-
Engagements sur titres donnés	-	-	-
Exposition maximale au risque de perte	9 760,0	102 302,9	1 419,4
Garanties reçues et autres réhaussement de crédit	-	-	-
Exposition nette au risque de perte	9 760,0	102 302,9	1 419,4

7.4.8.2 Entités structurées non consolidées au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Titrisation	Fonds de placement	Autre
Actifs à la juste valeur par résultat	6 809,4	96 375,8	422,9
Actifs à la juste valeur par autres éléments du résultat global	1 386,3	-	86,6
Actifs financiers au coût amorti & placements des autres activités	-	-	-
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	8 195,7	96 375,8	509,6
Provisions	-	-	-
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	-	-
Engagements de financement donnés	-	35,4	-
Engagements de garantie donnés	-	-	-
Engagements sur titres donnés	-	-	-
Exposition maximale au risque de perte	8 195,7	96 411,2	509,6
Garanties reçues et autres réhaussement de crédit	-	-	-
Exposition nette au risque de perte	8 195,7	96 411,2	509,6

7.5 Evaluation des actifs comptabilisés à la juste valeur

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. La détermination du caractère actif ou inactif d'un marché s'appuie notamment sur l'ancienneté des prix provenant des cotations observées et sur l'appréciation de la liquidité des titres qui y sont cotés. En particulier, des instruments financiers seront considérés comme étant cotés sur un marché inactif si l'un ou plusieurs des indicateurs suivants se concrétisent : diminution significative du nombre de transactions, sensible augmentation du coût de liquidation, de la volatilité ou du *Z-spread*.

Lorsque le cours d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, i.e. absence de cotation ou cotation disponible sur un marché inactif (ce qui est le fait de certains titres structurés), CNP Assurances et ses filiales utilisent des justes valeurs mesurées par des techniques de valorisation. Ceci comprend :

- des valeurs fournies à la demande de CNP Assurances et ses filiales par des arrangeurs, des agences de valorisation et qui ne sont pas publiquement disponibles, ou des valeurs fournies par des tiers, déjà publiquement disponibles mais concernant des actifs dont le marché n'est pas toujours actif ;
- des montants évalués sur la base de modèles internes utilisant un maximum de données observables.

Principes relatifs aux méthodes d'évaluation des produits structurés

Les valeurs estimées cherchent à approximer la valeur économique d'une position donnée en utilisant des prix et des taux correspondant aux actifs sous-jacents ou aux taux de référence. Les valeurs communiquées correspondent au montant estimé qu'une contrepartie accepterait de payer pour acquérir l'actif. Des valeurs effectives de négociation pourraient néanmoins être sensiblement différentes de ces prix indicatifs, résultant de divers facteurs pouvant inclure les conditions prédominantes de *spreads* de crédit, de liquidité du marché, de la taille de la position, des coûts de financement, des coûts et risques de couverture.

Les techniques d'évaluation :

- utilisent au maximum des données de marché ;
- prennent en compte tous les facteurs que les intervenants sur le marché prendraient en considération pour fixer un prix ;
- sont conformes aux méthodes économiques reconnues pour la fixation du prix d'instruments financiers.

Les prix établis par les contreparties sont obtenus en principe tous les mois, notamment suite à la signature d'une lettre de liquidité. Les valorisations communiquées par les contreparties correspondent à une valeur économique des titres.

CNP Assurances et ses filiales vérifient, la fiabilité de ces données à partir d'une évaluation lorsque cela est possible (estimation de cash flows futurs par exemple) ou interroge les contreparties quant aux méthodologies employées si nécessaire. Les valeurs des contreparties examinées jusqu'à maintenant ont été confortées par CNP Assurances et ses filiales qui s'assure tant de la qualité des méthodes d'évaluation des contreparties que de la qualité des ratings des émissions et de l'absence d'incident de crédit.

Principes relatifs aux méthodes d'évaluation des immeubles

Les placements immobiliers de CNP Assurances et ses filiales sont évalués à la Juste Valeur en contrepartie du résultat net lorsqu'ils sont des actifs sous-jacents à des contrats d'assurance ou des contrats financiers. Les immeubles exclusivement adossés au fonds propres du Groupe restent comptabilisés au coût amorti. La Juste Valeur de ces actifs est mentionnée dans les annexes des comptes.

Tous les actifs immobiliers du Groupe font donc l'objet d'une expertise annuelle qui vise à établir le montant pour lequel ceux-ci figurent dans les comptes à la date de clôture. Les évaluations sont principalement effectuées au cours du 2nd semestre de l'exercice.

Les techniques de valorisations reposent sur des modèles et hypothèses revues annuellement. Celles-ci sont mises à jour en fonction de l'état locatif de l'immeuble, de son entretien, de sa localisation et de son exposition aux risques environnementaux (inondation).

Le parc immobilier de CNP Assurances est majoritairement composé d'immeubles avec une forte concentration sur Paris et la 1^{ère} couronne.

Les évaluations de la Juste Valeur sont effectuées sur un rythme annuel par des experts indépendants qui sont tous membres de l'AFREXIM, accrédités RICS et signataires de la Charte de l'Expertise Immobilière. La nomination des experts est sujette à rotation régulière.

Les techniques de valorisation employées par les experts sont de 3 natures différentes :

- Capitalisation : les loyers perçus sont capitalisés par un taux de rendement estimé ;
- Discounted Cash-Flows (DCF) : les flux futurs liés à l'exploitation de l'immeuble (business plan) sont actualisés à un taux de marché ; et
- Comparaison avec des transactions comparables sur le marché, intervenues ou en cours de réalisation.

La Juste Valeur retenue par l'expert est la plupart du temps une valeur centrale d'une combinaison de méthodes adaptées au bien immobilier.

Les évaluations immobilières sont très directement liées aux données de marché qui sont utilisées. Cela s'est traduit au cours de l'exercice 2023 par une baisse généralisée des expertises immobilières. Cette baisse est la résultante de données de marché qui ont souffert du contexte macro-économique du marché de l'immobilier. Les volumes de transactions sur les marchés où opère le Groupe restent globalement suffisantes pour garantir une disponibilité des données sources ce qui a conduit le Groupe à considérer la juste valeur des actifs immobiliers de niveau 2. Cette appréciation de la qualité et de la disponibilité des données utilisées pour l'établissement de la juste valeur fait appel au jugement. Cette mention est évoquée dans la note 4.2 des annexes portant sur l'établissement des comptes pour les actifs en juste valeur non cotés sur un marché actif.

Catégories de juste valeur

CNP Assurances et ses filiales distinguent trois catégories d'instruments financiers :

Catégorie 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif.

La juste valeur de la majeure partie des actifs détenus par CNP Assurances et ses filiales est déterminée à partir du cours de bourse de l'instrument financier, dès lors que ce dernier est disponible et représente des transactions régulières sur le marché ayant lieu dans des conditions de concurrence normale. Le marché actif de ces derniers est celui sur lequel chacun de ces titres a fait l'objet de la plus récente cotation avec les plus grands volumes de transaction. Sont ainsi concernés :

- les actions, évaluées en fonction des cours de leur place de cotation de référence ;
- les OPCVM détenus, à partir de leur valeur liquidative ;
- les obligations, EMTN, BMTN : pour chaque titre, une recherche du cours le plus récent est effectuée sur l'ensemble des places de cotation, que celles-ci correspondent à des bourses officielles, des *brokers*, des salles de marché, des plates-formes transactionnelles ou bien des prix de référence ISMA (fourchettes moyennes de prix traités) ou BGN (cours moyens avec exclusion des extrêmes). CNP Assurances et ses filiales prennent en compte, entre autres, l'aspect de la liquidité dans le choix de la place de cotation ;
- les BTAN, à partir des taux de cotation centralisés par la Banque de France ;
- les dérivés cotés sur un marché organisé.

Catégorie 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation standards reposant sur des paramètres principalement observables.

Cette catégorie comprend :

- certains titres structurés – dont la valorisation repose sur un modèle interne et des paramètres de marchés principalement ;
- les dérivés échangés sur un marché de gré à gré – dont la valorisation repose un modèle interne et des paramètres de marchés principalement ;
- les TCN qui, n'étant plus cotés, sont évalués à partir d'une courbe zéro coupon majorée d'un *spread* ;
- les immeubles de placement dont l'évaluation est fondée sur les prix de transactions récentes ou sur la valeur locative de biens similaires ;
- tout autre instrument financier traité de gré à gré.

Les titres structurés détenus par CNP Assurances et ses filiales sont des instruments financiers dont la rémunération est indexée sur des indices, paniers d'actions, fonds alternatifs, taux, ainsi que des crédits, incluant éventuellement des dérivés incorporés susceptibles de modifier la structure des revenus ou du remboursement.

CNP Assurances dispose de valorisations effectuées en interne, ou par un valorisateur sur ses produits complexes en prestation déléguée. Ces produits regroupent des titres structurés et des produits dérivés de couverture. La nature complexe de ces produits impose l'utilisation de modèles et méthodes de valorisation sophistiquées, reposant en général sur une approche probabiliste.

Globalement ces deux catégories de produits, sont évaluées avec les modèles de place et avec l'utilisation des données de marché requises pour chaque modèle à la date de calcul (voir ci-dessous)

<u>Titres structurés</u>		<u>Modèles / Méthodes</u>
Obligations structurées de Taux		LMM (<i>Libor Market Model</i>) à quatre facteurs <i>Hybrid Equity Black-FX Model</i> <i>Hull-White</i> un facteur
Obligations structurées indexées Actions		Modèle de <i>Dupire</i> Modèle de <i>Heston</i> Hybride EQ <i>Dupire</i> - IR <i>Hull White</i> à un facteur
Structurés complexes Inflation à montage		Modèle de <i>Jarrow-Yildirim</i>

<u>Classe d'actifs</u>	<u>Instrument financier</u>	<u>Modèles / Méthodes</u>
Instruments dérivés de taux	Swap de taux	Actualisation des flux en <i>Bicourbe</i>
	Swap à composante optionnelle	Modèle de <i>Black</i>
	Cap/Floor	Modèle de <i>Smile</i> (SABR) <i>Hull-White</i> à un facteur (Vol Stochastique) Réplication des CMS
Instruments dérivés de l'inflation	Swap inflation	Modèle de <i>Black</i> Modèle de <i>Smile</i> (SABR)
Instruments dérivés de crédit	Options sur CDS	Formule de <i>Black-Scholes</i> (volatilités Markit)
Instruments dérivés Actions	Put Garanties Planchers	Modèle <i>Heston</i> calibré sur toute la surface de volatilité implicite pour le SX5E et <i>Black-Scholes</i> avec volatilité historique pour les fonds EMTXGC et QW1M
	Put Sur CAC et SX5E	Modèle <i>Black-Scholes</i> avec la surface de volatilité construite à partir de prix d'options cotés sur Bloomberg
Instruments dérivés de change	Swap JPY (Avec Options de change à chaque Swaplet)	Modèle <i>FX Basket</i> (FXBA) avec <i>Black-Scholes</i> (volatilités Reuters)
Fonds	Options sur fonds (Quattro)	Modèle <i>Black Basket</i> avec volatilité historique

Catégorie 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant principalement sur des paramètres inobservables. Un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Cette catégorie comprend les participations non cotées du Groupe ainsi que certains instruments financiers de titrisation. Les méthodes de valorisation des participations non cotées font appel à des informations non disponibles sur un marché actif. Les principales méthodes employées correspondent à des valorisations par la méthode des multiples, à des comparaisons avec des transactions similaires sur le marché ainsi qu'à une actualisation des dividendes futurs (DDM). Ces méthodes de valorisation sont communément utilisées dans la gestion de ces instruments. En outre, certains titres structurés complexes et pour lesquels la valorisation est obtenue par le biais de la contrepartie sont classés dans cette catégorie.

7.5.1 Méthodologies d' évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	Montant au bilan	Juste valeur	Catégorie 1 : titres négociés sur un marché actif, valorisés selon leur dernière cotation	Catégorie 2 : titres valorisés selon une technique de valorisation utilisant des données de marché observables	Catégorie 3 : titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables
Actifs à la juste valeur par le résultat	202 451,8	202 451,8	149 457,6	31 903,5	21 090,8
Actifs financiers à la juste valeur par OCI	198 583,7	198 583,7	191 935,1	4 796,5	1 852,0
Instruments dérivés	1 678,4	1 678,4	0,1	1 657,2	21,1
Total Actifs financiers à la juste valeur	402 713,9	402 713,9	341 392,8	38 357,2	22 963,8
Immobilier de placement à la juste valeur	6 331,6	6 331,6	-	6 331,6	-
Immobilier de placement au coût amorti	320,8	1 076,8	-	1 076,8	-
Total Immobiliers de placement	6 652,5	7 408,4	-	7 408,4	-
Passifs relatifs à des contrats financiers	2 395,3	2 395,3	593,8	1 801,5	-
Dettes subordonnées (y compris intérêts courus)	6 872,6	6 252,0	-	6 252,0	-
Instruments dérivés passifs	816,2	816,2	-	816,2	-
Total Passifs financiers	10 084,1	9 463,5	593,8	8 869,7	-

La décomposition des actifs financiers valorisés en catégorie 2 par nature de titre se présente de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2023
Titres de créances	11 218,4
<i>dont obligations structurées</i>	1 284,8
Parts de SCI	7 449,8
Fonds de placement	1 088,5
Placements adossés à des contrats financiers	15 541,9
Autres (dont instruments dérivés)	3 058,6
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS EN CATÉGORIE 2	38 357,2

La décomposition des actifs financiers valorisés en catégorie 3 par nature de titre se présente de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2023
Titres de créances	3 459,6
<i>dont obligations structurées</i>	247,4
Parts de SCI	9,1
Fonds de placement	15 309,0
Placements adossés à des contrats financiers	3 140,8
Autres (dont instruments dérivés)	1 045,4
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS EN CATÉGORIE 3	22 963,8

Dans la mesure où les dérivés du Groupe sont collatéralisés, le risque de contrepartie est limité. De plus, le montant de « CVA » (Credit Value Adjustment) est non significatif, au vu de la nature même des instruments financiers à terme de CNP Assurances et de l'assiette de calcul.

7.5.2 Méthodologies d' évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Montant au bilan	Juste Valeur	Catégorie 1 : titres négociés sur un marché actif, valorisés selon leur dernière cotation	Catégorie 2 : titres valorisés selon une technique de valorisation utilisant des données de marché observables	Catégorie 3 : titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables
Actifs à la juste valeur par le résultat	192 094,9	192 094,9	138 890,0	33 152,7	20 052,2
Actifs financiers à la juste valeur par OCI	196 193,3	196 193,3	189 694,6	2 236,9	4 261,8
Instruments dérivés	3 851,3	3 851,3	0,2	3 790,5	60,6
Total Actifs financiers à la juste valeur	392 139,5	392 139,5	328 584,8	39 180,1	24 374,6
Immobilier de placement à la juste valeur	5 765,9	5 765,9	-	5 765,9	-
Immobilier de placement au coût amorti	410,2	1 246,5	177,5	1 069,1	-
Total Immobiliers de placement	6 176,0	7 012,4	177,5	6 834,9	-
Passifs relatifs à des contrats financiers	2 453,3	2 450,9	742,8	1 708,2	-
Dettes subordonnées (y compris intérêts courus)	6 602,7	5 767,9	-	5 767,9	-
Instruments dérivés passifs	1 588,9	1 588,9	-	1 588,9	-
Total Passifs financiers	10 644,8	9 807,7	742,8	9 065,0	-

La décomposition des actifs financiers valorisés en catégorie 2 par nature de titre se présente de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2022
Titres de créances	7 530,6
<i>dont obligations structurées</i>	215,0
Parts de SCI	9 503,3
Fonds de placement	2 104,9
Placements adossés à des contrats financiers	15 091,3
Autres (dont instruments dérivés)	4 949,9
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS EN CATÉGORIE 2	39 180,1

La décomposition des actifs financiers valorisés en catégorie 3 par nature de titre se présente de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2022
Titres de créances	6 369,9
<i>dont obligations structurées</i>	1 396,4
Parts de SCI	9,1
Fonds de placement	14 019,5
Placements adossés à des contrats financiers	2 947,8
Autres (dont instruments dérivés)	1 028,4
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS EN CATÉGORIE 3	24 374,6

7.5.3 Réconciliation ouverture/clôture des titres valorisés selon une technique de valorisation n' utilisant pas uniquement des données de marché observables

	31/12/2023												
	Valeur comptable d'ouverture	Acquisition	Echéance	Transfert dans la catégorie 3 (entrées)	Transfert en dehors de la catégorie 3 (sorties)	Impact des cessions de titres à la Juste Valeur par résultat	Impact des cessions de titres à la Juste Valeur par OCI	Réévaluation à la juste valeur par capitaux propres	Réévaluation à la Juste Valeur par résultat	Dépréciation	Ecarts de conversion	Autres mouvements	Valeur comptable de clôture
<i>(en millions d'euros)</i>													
Instruments à la juste valeur par résultat	20 052,2	2 963,4	- 565,8	21,0	- 430,7	- 1 005,4	-	-	55,5	-	0,5	-	21 090,8
Instruments à la juste valeur par Capitaux Propres	4 261,8	2,5	- 70,5	67,2	- 2 317,7	-	- 22,6	- 68,7	-	-	-	-	1 852,0
Instruments dérivés	60,6	-	-	-	-	-	-	-	- 39,5	-	-	-	21,1
Total actifs financiers à la juste valeur	24 374,6	2 965,9	- 636,2	88,3	- 2 748,4	- 1 005,4	- 22,6	- 68,7	15,9	-	0,5	-	22 963,8
Immobilier de placement en juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilier de placement au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total immobilier de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total passifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

	31/12/2022												
	Valeur comptable d'ouverture	Acquisition	Echéance	Transfert dans la catégorie 3 (entrées)	Transfert en dehors de la catégorie 3 (sorties)	Impact des cessions de titres à la Juste Valeur par résultat	Impact des cessions de titres à la Juste Valeur par OCI	Réévaluation à la juste valeur par capitaux propres	Réévaluation à la Juste Valeur par résultat	Dépréciation	Ecarts de conversion	Autres mouvements	Valeur comptable de clôture
<i>(en millions d'euros)</i>													
Instruments à la juste valeur par résultat	18 089,9	4 955,8	- 1 566,9	165,6	- 986,2	- 1 151,7	-	-	510,1	-	1,1	34,6	20 052,2
Instruments à la juste valeur par Capitaux Propres	2 700,6	2 883,0	- 169,8	244,3	- 108,3	-	- 54,1	- 1 213,4	-	0,1	-	- 20,6	4 261,8
Instruments dérivés	21,6	-	-	-	-	-	-	-	39,0	-	-	-	60,6
Total actifs financiers à la juste valeur	20 812,0	7 838,8	- 1 736,7	409,9	- 1 094,5	- 1 151,7	- 54,1	- 1 213,4	549,1	0,1	1,1	14,0	24 374,6
Immobilier de placement en juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilier de placement au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total immobilier de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers	0,6	-	-	-	-	-	-	-	- 0,6	-	-	-	-
Total passifs financiers	0,6	-	-	-	-	-	-	-	- 0,6	-	-	-	-

7.6 Titres mis en pension et titres prêtés

CNP Assurances et ses filiales effectuent des opérations de mise en pension et de prêt de titres dans un but d'optimisation du rendement de ses portefeuilles.

Les titres prêtés ou mis en pension ne sont pas décomptabilisés car le Groupe garde la quasi-totalité des risques et avantages qui leur sont attachés.

Les titres sont donc maintenus au bilan (dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés en conséquence) et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan dans la rubrique « Dettes d'exploitation représentées par des titres ».

Le Groupe reste exposé aux variations de juste valeur des titres prêtés ou mis en pension et n'est quasiment soumis à aucun risque de contrepartie, compte tenu des appels de marges effectués pour garantir la valeur des titres cédés.

Pour chaque catégorie d'actifs et par intention de gestion, le détail de la valeur comptable des titres mis en pension se présente de la manière suivante :

	Valeur nette des titres mis en pension		Valeur nette des titres prêtés	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
(en millions d'euros)				
Actifs à la juste valeur par autres éléments du résultat global	18 370,8	18 256,3	8 589,0	7 837,2

7.7 Instruments dérivés

Un dérivé est un instrument financier, ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable (le « sous-jacent ») ;
- Il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ;
- Il est réglé à une date future.

Tout dérivé est classé comme un actif en juste valeur dont les variations passent par résultat, sauf s'il s'agit d'un instrument de couverture désigné comme tel et efficace.

Les dérivés incorporés dans des contrats hôtes sont séparés et comptabilisés comme des dérivés lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- un instrument autonome comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé ;
- le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur par le biais du compte de résultat.

Si CNP Assurances et ses filiales se trouvent dans l'incapacité d'évaluer séparément un dérivé incorporé qui devrait être séparé, il comptabilise l'intégralité du contrat composé comme un actif ou un passif financier à la juste valeur par résultat.

L'analyse détaillée des justes valeurs positives et justes valeurs négatives des instruments dérivés, et ce par tranche d'échéance, se présente comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2023											
	Inférieur à 1 an		Entre 1 et 5 ans		Entre 6 et 10 ans		Entre 11 et 15 ans		≥ 15 ans		Total	
	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -
Swap	0,7	- 62,0	22,8	- 190,4	59,3	- 194,5	20,5	- 11,1	31,4	- 82,1	134,6	- 540,0
Cap / floor	5,0	-	873,5	-	429,1	-	9,0	-	-	- 0,3	1 316,6	- 0,3
Equity	36,9	- 91,8	177,7	- 182,0	12,5	- 2,1	-	-	-	-	227,1	- 275,9
TOTAL DES DÉRIVÉS	42,6	- 153,8	1 074,0	- 372,3	500,9	- 196,7	29,5	- 11,1	31,4	- 82,3	1 678,4	- 816,2

(en millions d'euros)	31/12/2022											
	Inférieur à 1 an		Entre 1 et 5 ans		Entre 6 et 10 ans		Entre 11 et 15 ans		≥ 15 ans		Total	
	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -
Swap	3,9	- 246,9	17,1	- 293,4	125,3	- 202,8	19,6	- 18,9	69,3	- 83,0	235,1	- 845,0
Cap / floor	7,5	- 467,2	2 479,2	- 19,9	311,8	-	172,2	-	-	- 0,3	2 970,6	- 487,4
Equity	154,1	- 10,2	476,9	- 246,3	12,8	-	1,8	-	-	-	645,6	- 256,5
TOTAL DES DÉRIVÉS	165,4	- 724,3	2 973,2	- 559,6	449,8	- 202,8	193,6	- 18,9	69,3	- 83,2	3 851,3	- 1 588,9

7.8 Comptabilité de couverture

IFRS 9 offre la possibilité de différer l'application des nouvelles dispositions relatives à la comptabilité de couverture. Le Groupe a cependant décidé d'appliquer les dispositions relatives à la microcouverture d'IFRS 9 à compter du 1^{er} janvier 2023. Concernant la macrocouverture, les dispositions de l'Union européenne relatives à la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt continuent à s'appliquer.

La comptabilité de couverture constitue un mode dérogatoire d'enregistrement comptable dont l'objectif est de neutraliser l'impact de la volatilité du dérivé sur le résultat. Elle s'applique à une relation de couverture qui est un lien entre

- un élément couvert (ex: un emprunt) ;
- un risque (ex: le risque de taux) ;
- un instrument de couverture (ex: un swap, un cap).

Elle comprend trois traitements comptables différents:

- la couverture de juste valeur (« *fair value hedge* »)
- la couverture de flux de trésorerie (« *cash-flow hedge* »)
- la couverture d'un investissement net à l'étranger (« *net Investment hedge* »).

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe doit documenter la relation de couverture dès sa mise en place (stratégie de couverture, désignation du risque couvert, de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, méthode d'évaluation de l'efficacité). L'efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture et tant qu'elle est en vie, à chaque arrêté.

IFRS 9 introduit de nouvelles dispositions en matière de comptabilité de couverture, qui s'appuient davantage sur des principes et reflètent mieux le lien étroit entre la comptabilité de couverture et la gestion des risques. IFRS 9 introduit une « approche du coût de couverture », applicable rétroactivement à partir du 1^{er} janvier 2023. Il permet de réduire la volatilité du compte de résultat lorsqu'une partie d'un dérivé (par exemple, la valeur intrinsèque d'un contrat d'option ou les variations de l'élément au comptant d'un contrat à terme) est désignée en tant qu'instrument de couverture.

Par ailleurs, le traitement du « cross-currency basis » en coût de la couverture est une option offerte par la norme IFRS 9 (il s'agit d'une obligation dans le cas de la valeur temps d'une option si l'entité documente sa relation de couverture uniquement sur la valeur intrinsèque de l'option).

CNP Assurances et ses filiales ont un recours limité à la comptabilité de couverture. CNP Assurances SA pratique uniquement la couverture de flux de trésorerie dans le cadre de ses activités et couvre essentiellement les risques de change portés par les émissions de titres obligataires libellés en devises.

Les évolutions introduites par la norme IFRS 9 n'ont pas généré d'effet significatif sur les relations de couverture existantes sous IAS 39. Le cross-currency basis des deux couvertures de change détaillées ci-dessous a été exclu de la relation de couverture et ont été constatées en résultat au titre du coût de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures hautement probables. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de variabilité des flux de trésorerie futurs des actifs et passifs libellés en devises.

La part efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres (réserve de couverture des flux de trésorerie) tandis que la part inefficace est rapportée au résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

CNP Assurances documente à l'origine la relation de couverture, ses objectifs et sa stratégie en termes de gestion des risques. CNP Assurances formalise également l'efficacité de la couverture, dès sa mise en place et sur la durée de la couverture, en démontrant l'efficacité rétrospective et prospective de la relation de couverture.

La comptabilité de couverture de flux de trésorerie consiste à enregistrer la part efficace des variations de juste valeur du dérivé en capitaux propres. Le gain ou la perte relative à la part inefficace est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat. Les montants accumulés de gain ou de perte en capitaux propres sont recyclés dans le compte de résultat sur la période durant laquelle l'élément couvert affecte le résultat. Quand l'instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, ou bien lorsque la couverture ne remplit plus les critères de la comptabilité de couverture, le gain ou la perte cumulé enregistré dans les capitaux propres est comptabilisé en résultat immédiatement ou au fur et à mesure de la réalisation de la transaction initialement couverte le cas échéant.

La juste valeur du dérivé désigné comme instrument de couverture est présentée ci-dessous :

(en millions d'euros)	Réserve de couverture de flux de trésorerie au 31 décembre 2023			
	Notionnel	Variation de la réserve sur la période	Recyclage en résultat sur la période	Impôts différés
Instruments dérivés de change	1 086,0	- 74,7	39,1	9,2
Instruments dérivés de taux d'intérêts	-	-	- 10,6	-
Total	1 086,0	- 74,7	28,5	9,2

(en millions d'euros)	Réserve de couverture de flux de trésorerie au 31 décembre 2022			
	Notionnel	Variation de la réserve sur la période	Recyclage en résultat sur la période	Impôts différés
Instruments dérivés de change	1 125,1	103,3	- 65,6	- 9,9
Instruments dérivés de taux d'intérêts	-	75,1	-	-
Total	1 125,1	178,4	- 65,6	- 9,9

Deux types d'instruments dérivés de couverture sont utilisés par le Groupe et font partie des instruments désignés comme tels par CNP Assurances.

a) Les swaps de devises

Les instruments dérivés de couverture correspondent à deux swaps de devises visant à se prémunir de l'impact des fluctuations de change :

- sur le paiement annuel des coupons de deux émissions subordonnées libellées en devise étrangère (dollars US uniquement) ;
- sur le nominal de chaque titre émis, au moment de l'émission et au moment du remboursement ;

Les opérations concernées sont les suivantes :

- la première opération porte sur des titres subordonnés libellés en dollar américain émis en janvier 2016 et permet de couvrir les flux d'intérêts jusqu'au 22 janvier 2029 contre le risque de change entre le dollar US et l'euro ;
- la deuxième opération porte sur des titres subordonnés libellés en dollar américain émis le 7 avril 2021 et permet de couvrir les flux d'intérêts jusqu'au 7 avril 2031 contre le risque de change entre le dollar US et l'euro.

Ces instruments dérivés sont comptabilisés selon les principes de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie décrit ci-dessus : au 31 décembre 2023 comme au 31 décembre 2022, aucune inefficacité n'a été constatée et comptabilisée en résultat. Les écarts de « *basis spread* » dans les relations de couverture sont jugés non significatifs.

b) Swaps de taux

Les instruments dérivés de taux d'intérêt correspondent à un swap de taux visant à minimiser la volatilité des charges financières concernant le paiement d'intérêts d'une dette long terme. L'opération concernée porte sur une dette long terme souscrite en 2022 et permet de couvrir les flux d'intérêts jusqu'au 30 septembre 2032 contre le risque de taux.

7.9 Réconciliation ouverture/clôture des placements

7.9.1 Au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	Valeur comptable ouverture	Entrée	Sortie	Variation de juste valeur	Dotations aux provisions pour dépréciations	Reprises de provisions pour dépréciations	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Autres	Valeur comptable clôture
Actifs à la juste valeur par résultat	192 094,9	173 650,3	- 171 337,8	7 934,9			34,0	1 207,0	- 1 131,4	202 451,8
Actifs à la juste valeur par OCI	196 193,3	31 357,5	- 39 072,3	9 936,3	- 282,1	287,8	2,5	147,2	13,6	198 583,7
Titres au coût amorti	98,7	1 994,5	- 9,9	-	- 2,7	0,6	-	4,5	-	2 085,8
Instruments dérivés	3 851,3	261,5	- 56,9	- 1 604,9			-	-	- 772,6	1 678,4
Immeubles de placement	6 176,0	567,6	- 244,1	- 613,4	- 76,1	0,1	841,5	1,0	- 0,0	6 652,5
TOTAL	398 414,2	207 831,4	- 210 721,0	15 652,9	- 360,9	288,5	877,9	1 359,6	- 1 890,4	411 452,1

7.9.2 Au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Valeur comptable ouverture	Entrée	Sortie	Variation de juste valeur	Dotations aux provisions pour dépréciations	Reprises de provisions pour dépréciations	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Autres	Valeur comptable clôture
Actifs à la juste valeur par résultat	202 944,7	163 852,7	- 168 658,4	- 10 701,8			1 344,1	1 977,3	1 336,4	192 094,9
Actifs à la juste valeur par OCI	235 585,5	48 634,7	- 42 274,8	- 43 136,5	- 1 577,9	1 713,5	- 1 132,3	236,8	- 1 855,8	196 193,3
Titres au coût amorti	87,4	12,0	- 9,0	-	- 0,4	0,1	-	8,7	- 0,0	98,7
Instruments dérivés	1 467,5	7,4	- 114,3	2 598,4			- 0,0	-	- 107,7	3 851,3
Immeubles de placement	3 198,3	947,6	- 69,1	87,9	- 0,3	0,9	1 869,5	2,4	138,9	6 176,0
TOTAL	443 283,5	213 454,4	- 211 125,6	- 51 152,0	- 1 578,6	1 714,5	2 081,3	2 225,1	- 488,3	398 414,2

7.10 Classification des actifs par zones géographiques

Les actifs sont ventilés selon la zone géographique de l'entité détentrice. La ventilation des actifs, en fonction du pays dans lequel l'investissement a été réalisé, est présentée dans la note 25.2.3.3.

7.10.1 Classification géographique des actifs par nature et modèle comptable au 31 décembre 2023

<i>(en millions d'euros)</i>		Groupe	France	Europe hors France	Amérique Latine
Actifs à la Juste Valeur par résultat	Obligations	56 272,6	22 541,9	5 232,2	28 498,5
	Prêts et avances	4 845,2	4 845,2	-	0,0
	TCN	12 944,4	12 944,4	-	-
	Actions et assimilés	7 217,4	6 319,6	681,2	216,6
	OPCVM	109 824,9	92 217,3	16 986,4	621,1
	Parts dans sociétés et fonds immobiliers	8 779,8	8 772,1	7,6	-
	Autres	2 567,6	2 445,2	78,7	43,6
	Total	202 451,8	150 085,7	22 986,3	29 379,9
Actifs à la Juste Valeur par Capitaux Propres Recyclable	Obligations	183 122,4	161 779,2	18 548,4	2 794,7
	Prêts et avances	-	-	-	-
	TCN	-	-	-	-
	Total	183 122,4	161 779,2	18 548,4	2 794,7
Actifs à la Juste Valeur par Capitaux Propres non recyclable	Actions et assimilés	15 443,8	15 374,0	69,8	-
	Titres de participations non consolidés	16,0	-	16,0	-
	Parts dans sociétés et fonds immobiliers	1,5	-	1,5	-
	Autres	-	-	-	-
Total	15 461,3	15 374,0	87,3	-	
Titres au coût amorti	Obligations	2 080,3	1 984,7	-	95,6
	Prêts et avances	5,5	1,2	4,3	-
	TCN	-	-	-	-
	Total	2 085,8	1 985,9	4,3	95,6
Instruments dérivés	Instruments dérivés actifs	1 678,4	1 657,2	21,2	-
	Instruments dérivés passifs	- 816,2	- 816,2	-	-
	Total	862,2	841,0	21,2	-
Immeubles de placement	Immeubles de placement en juste valeur	6 331,6	6 279,1	32,3	20,2
	Immeubles de placement au coût amorti	320,8	320,8	-	-
	Total	6 652,5	6 599,9	32,3	20,2
TOTAL	410 635,9	336 665,8	41 679,7	32 290,4	

7.10.2 Exposition aux dettes souveraines au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	Actifs financiers à la JV par OCI	Titres au coût amorti (Hors prêts et créances)	Actifs à la juste valeur par résultat	Total Expositions directes (1)	Prises en pension	Total Exposition directes et indirectes (2)	Exposition en %
France (y compris DOM-TOM)	57 662,0	296,5	2 127,2	60 085,8	1 053,0	61 138,8	43,6%
Brésil	2 794,7	95,6	26 379,1	29 269,4	-	29 269,4	20,9%
Italie	12 380,7	30,4	364,6	12 775,7	-	12 775,7	9,1%
Espagne	9 926,8	38,6	98,0	10 063,4	-	10 063,4	7,2%
Belgique	5 721,9	130,2	277,3	6 129,5	1 210,7	7 340,2	5,2%
Allemagne	4 826,4	125,8	280,1	5 232,4	551,2	5 783,5	4,1%
Autriche	759,7	20,7	19,2	799,6	-	799,6	0,6%
Portugal	632,4	-	65,7	698,0	100,0	798,0	0,6%
Canada	416,2	-	0,6	416,8	-	416,8	0,3%
Pologne	228,1	-	25,0	253,2	-	253,2	0,2%
Royaume-Uni	-	-	1,0	1,0	208,1	209,2	0,1%
Roumanie	141,9	-	0,5	142,4	-	142,4	0,1%
Pays Bas	121,2	-	5,1	126,3	-	126,3	0,1%
Luxembourg	101,0	10,3	1,4	112,6	-	112,6	0,1%
Mexique	107,5	-	0,8	108,3	-	108,3	0,1%
Irlande	72,9	-	8,1	81,0	-	81,0	0,1%
Grèce	-	9,6	0,3	9,8	-	9,8	0,0%
Autres (3)	9 164,2	328,1	904,6	10 397,0	-	10 397,0	7,4%
TOTAL DES DETTES SOUVERAINES	105 363,7	1 085,9	30 558,6	137 008,1	3 123,0	140 131,1	100,0%

(1) Expositions directes : juste valeur ou valeur brute comptable des expositions.

(2) Expositions directes et indirectes : expositions directes auxquelles s'ajoutent les expositions indirectes à travers les prises en pension, les achats à terme et hors-bilan du Groupe.

(3) Principalement constitué de titres supranationaux.

Les dettes souveraines incluent les obligations émises par des organismes publics bénéficiant de la garantie de l'Etat ou détenus par l'Etat.

Au 31 décembre 2023, l'exposition directe totale de CNP Assurances et ses filiales aux dettes souveraines, déterminée en valeur comptable, s'élève à 137,0 milliards d'euros dont plus de 80% portent sur des actifs à la juste valeur par OCI. Il est à noter que cette exposition est déterminée à partir des valeurs d'actifs et avant détermination des intérêts minoritaires.

Avec les prises en pension, l'exposition globale s'élève à 140,1 milliards d'euros.

7.10.3 Classification géographique des actifs par nature et modèle comptable au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)		Groupe	France	Europe hors France	Amérique Latine
Actifs à la Juste Valeur par résultat	Obligations	48 429,9	19 877,1	5 141,9	23 410,9
	Prêts et avances	5 356,2	5 356,1	-	0,0
	TCN	10 015,4	10 015,4	-	-
	Actions et assimilés	7 085,2	5 968,9	873,6	242,7
	OPCVM	107 361,1	90 194,1	17 167,1	-
	Parts dans sociétés et fonds immobiliers	10 923,4	10 915,9	7,6	-
	Autres	2 923,8	2 151,1	278,2	494,5
	Total	192 094,9	144 478,5	23 468,3	24 148,1
Actifs à la Juste Valeur par Capitaux Propres Recyclable	Obligations	180 186,1	160 199,2	17 263,7	2 723,2
	Prêts et avances	-	-	-	-
	TCN	119,7	119,7	-	-
	Total	180 305,9	160 318,9	17 263,7	2 723,2
Actifs à la Juste Valeur par Capitaux Propres non recyclable	Actions et assimilés	15 885,9	15 874,1	11,8	-
	Titres de participations non consolidés	-	-	-	-
	Parts dans sociétés et fonds immobiliers	1,5	-	1,5	-
	Total	15 887,4	15 874,1	13,3	-
Titres au coût amorti	Obligations	93,2	7,0	-	86,2
	Prêts et avances	5,5	1,2	4,3	-
	TCN	-	-	-	-
	Total	98,7	8,2	4,3	86,2
Instruments dérivés	Instruments dérivés actifs	3 851,3	3 790,5	60,8	-
	Instruments dérivés passifs	- 1 588,9	- 1 588,9	-	-
	Total	2 262,4	2 201,7	60,8	-
Immeubles de placement	Immeubles de placement en juste valeur	5 765,9	5 692,4	54,6	18,9
	Immeubles de placement au coût amorti	410,2	410,2	-	-
	Total	6 176,0	6 102,6	54,6	18,9
TOTAL		396 825,3	328 984,0	40 865,0	26 976,3

7.10.4 Exposition aux dettes souveraines au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Actifs financiers à la JV par OCI	Titres au coût amorti (Hors prêts et créances)	Actifs à la juste valeur par résultat	Total Expositions directes (1)	Prises en pension	Total Exposition directes et indirectes (2)	Exposition en %
France (y compris DOM-TOM)	63 076,5	-	3 692,4	66 768,9	1 147,8	67 916,7	50,0%
Brésil	2 723,2	86,2	19 314,8	22 124,2	-	22 124,2	16,3%
Italie	13 043,1	-	402,7	13 445,8	-	13 445,8	9,9%
Espagne	9 374,5	-	92,6	9 467,1	-	9 467,1	7,0%
Belgique	5 048,2	-	246,2	5 294,4	1 449,3	6 743,7	5,0%
Allemagne	4 313,6	-	426,7	4 740,3	-	4 740,3	3,5%
Portugal	658,8	-	75,4	734,1	594,5	1 328,6	1,0%
Autriche	774,5	-	49,5	824,1	-	824,1	0,6%
Royaume Uni	-	-	1,5	1,5	582,2	583,6	0,4%
Canada	423,0	-	0,9	423,8	-	423,8	0,3%
Irlande	67,6	-	7,0	74,5	182,7	257,2	0,2%
Pologne	214,9	-	23,2	238,1	-	238,1	0,2%
Pays Bas	122,9	-	80,2	203,2	-	203,2	0,1%
Roumanie	124,2	-	0,7	124,9	-	124,9	0,1%
Mexique	101,0	-	1,2	102,2	-	102,2	0,1%
Chypre	36,3	-	52,0	88,3	-	88,3	0,1%
Grèce	-	7,0	0,4	7,4	-	7,4	0,0%
Autres (3)	6 137,0	-	963,7	7 100,7	-	7 100,7	5,2%
TOTAL DES DETTES SOUVERAINES	106 239,2	93,2	25 431,1	131 763,5	3 956,4	135 719,9	100,0%

(1) Expositions directes : juste valeur ou valeur brute comptable des expositions.

(2) Expositions directes et indirectes : expositions directes auxquelles s'ajoutent les expositions indirectes à travers les prises en pension, les achats à terme et hors-bilan du Groupe.

(3) Principalement constitué de titres supranationaux.

Les dettes souveraines incluent les obligations émises par des organismes publics bénéficiant de la garantie de l'Etat ou détenus par l'Etat.

Au 31 décembre 2022, l'exposition directe totale de CNP Assurances et ses filiales aux dettes souveraines, déterminée en valeur comptable, s'élève à 131,8 milliards d'euros dont près de 80% portent sur des actifs à la juste valeur par OCI. Il est à noter que cette exposition est déterminée à partir des valeurs d'actifs et avant détermination des intérêts minoritaires.

Avec les prises en pension, l'exposition globale s'élève à 135,7 milliards d'euros.

7.11 Opérations en devises

Au niveau de chaque entité au sein de CNP Assurances et ses filiales, les opérations en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle au cours du jour de la transaction. Pour des raisons pratiques, et dans la mesure où les cours de change ne connaissent pas de fluctuations trop importantes, le cours de change en vigueur aux dates des transactions est approché par le dernier cours disponible du mois précédent.

Les éléments monétaires du bilan (hors actifs financiers classés en titres disponibles à la vente) sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat, à moins que la comptabilité de couverture ne soit appliquée selon les dispositions présentées en 7.8 ci-dessus.

Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises et évalués au coût sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Ceux qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant les cours de change de la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Lorsqu'un gain ou perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres, par exemple lorsque l'actif non monétaire est classé en actif disponible à la vente, l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également directement comptabilisé dans les capitaux propres. À l'inverse, lorsqu'un gain ou perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en résultat, l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également comptabilisé en résultat.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans des devises autres que la devise fonctionnelle des entités du Groupe et qui ne sont pas couverts par des dérivés de change représentent au 31 décembre 2023 comme en 2022 moins de 0,5 % de l'actif et du passif consolidés.

Note 8 Actifs et passifs relatifs aux contrats

8.1 Principes et méthodes comptables IFRS 17 Contrats d'assurance

8.1.1 Contrats d'assurance

La norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » a été publiée le 18 mai 2017, amendée en date du 25 juin 2020 et adoptée en date du 19 novembre 2021 par l'Union européenne (UE).

Elle prescrit les principes du traitement comptable, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application à compter du 1er janvier 2023 (avec exercice comparatif obligatoire en 2022).

La norme IFRS 17 s'applique :

- (i) aux contrats d'assurance et de réassurance émis ;
- (ii) aux contrats de réassurance détenus comportant un risque d'assurance significatif ;
- (iii) ainsi qu'aux contrats d'investissement émis avec un élément de participation discrétionnaire.

Par ailleurs, la norme IFRS 17 prescrit la distinction entre le contrat d'assurance et les autres composantes :

- (i) certains dérivés incorporés qui se verront appliqués IFRS 9 ;
- (ii) les composantes d'investissement distinctes ;
- (iii) les obligations de performance autres, telles que l'obligation de fournir un service ou un produit non-assurantiel ;
- (iv) les biens ou services distincts autres que des services prévus au contrat d'assurance seront comptabilisés selon IFRS 15 ;

Les autres composantes restantes du contrat hôte rentrent dans le champs d'application d'IFRS 17, y compris les dérivés incorporés ou composantes d'investissement qui n'auront pas été séparés. CNP Assurances sépare la composante investissement des contrats d'assurance dès lors qu'elle bénéficie d'un droit unilatéral de

- modifier le tarif du contrat ou
- modifier le niveau des engagements.

Par conséquent, ces composantes font l'objet d'une comptabilisation distincte en fonction des normes qui leur sont applicables.

Ainsi, pour CNP Assurances, les contrats dont les principes de comptabilisation et d'évaluation relèvent de la norme IFRS 17 incluent :

1. Les contrats d'assurance comportant un transfert de risque significatif à l'assureur. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
2. Les contrats financiers émis comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire, contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les contrats financiers relevant de la norme IFRS 9 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire : contrats d'épargne en unités de compte sans support euros et sans garantie plancher.

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance et qui ne sont pas non plus des contrats financiers relèvent :

- Soit de la norme IFRS 15 s'ils correspondent à une prestation de services ;
- Soit de la norme IAS 19 pour les contrats souscrits dans le cadre d'un engagement social de CNP Assurances et ses filiales envers ses salariés.

8.1.2 L'agrégation des contrats en groupes de contrats

La norme IFRS 17 introduit la notion de granularité pour l'évaluation des passifs des contrats d'assurance. Les contrats d'assurance sont regroupés de la manière suivante :

- En premier lieu, définition d'un portefeuille de contrats constituant un groupe de contrats gérés ensemble et soumis à des risques similaires ;

- En second lieu, le portefeuille est divisé en trois groupes comptables lors de la souscription pour le calcul et le suivi de la marge sur services contractuels (CSM).

Ainsi, conformément au paragraphe 16 de la norme IFRS 17, CNP Assurances et ses filiales divisent ses portefeuilles de contrats d'assurance émis, pour définir les trois groupes de profitabilité suivants :

1. les groupes de contrats onéreux à leur première comptabilisation ;
2. les groupes de contrats profitables à leur première comptabilisation avec possibilité significative de devenir onéreux au cours de la vie du groupe de contrats ;
3. les groupes des autres contrats du portefeuille.

La profitabilité des contrats est testée à l'initiation du contrat pour la constitution des groupes de contrats.

La norme n'impose pas l'ordre dans lequel appliquer ces critères pour la création des groupes de contrats.

CNP Assurances détermine le groupe et le modèle comptable d'un contrat lors de sa comptabilisation initiale. Il n'est pas possible de modifier le groupe de contrats, ou le modèle comptable, sauf lorsqu'il y a modification du contrat au sens du paragraphe 72 de la norme, c'est-à-dire lorsque les modalités d'un contrat d'assurance sont modifiées, par exemple en raison d'un accord entre les parties au contrat ou d'un changement dans la réglementation

Dès lors qu'un groupe de contrats est onéreux, CNP Assurances comptabilise immédiatement une perte en résultat. La composante de perte est suivie extra-comptablement jusqu'à décomptabilisation du contrat ou jusqu'à ce que le contrat redevienne profitable.

Un contrat d'assurance est décomptabilisé par CNP Assurances lorsque :

- (i) le contrat d'assurance est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation qui y est précisée expire ou qu'elle est acquittée ou résiliée ; ou que
- (ii) les modifications apportées au contrat entraînent sa décomptabilisation, c'est-à-dire lorsque les termes d'un contrat d'assurance sont modifiés et que ce changement entraîne la décomptabilisation du contrat initial et la comptabilisation du nouveau contrat modifié.

8.1.3 Frontière des contrats et estimation du Best Estimate (BE)

IFRS 17 indique qu'une entité doit inclure dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance tous les flux de trésorerie futurs dans le périmètre de chaque contrat du groupe. CNP Assurances peut estimer les flux de trésorerie futurs à un niveau d'agrégation plus élevé, puis affecter les flux à des groupes de contrats individuels.

Les estimations des flux de trésorerie futurs intègrent, de manière impartiale, toutes les informations raisonnables et justifiables disponibles sur le montant, l'échéancier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs.

CNP Assurances doit estimer la valeur attendue (c'est-à-dire la moyenne pondérée par les probabilités) de l'ensemble des résultats possibles.

Les estimations de flux de trésorerie futurs :

- (a) intègrent avec objectivité l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans coût ou effort excessif sur le montant, l'échéancier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs. L'espérance mathématique (c'est-à-dire la moyenne pondérée selon les probabilités) de l'éventail complet des résultats possibles est estimée ;
- (b) reflètent le point de vue de CNP Assurances, pour autant que les estimations des variables de marché pertinentes cadrent avec les prix de marché observables pour ces variables ;
- (c) sont à jour — les estimations reflètent les conditions existant à la date d'évaluation, notamment les hypothèses à cette date quant à l'avenir ;
- (d) sont explicites.

L'évaluation économique utilisée s'appuie sur la moyenne de nombreuses trajectoires économiques. Pour assurer la pertinence de ces estimations, CNP Assurances tient compte des actions entreprises par le management ainsi que par ses partenaires y compris dans des conditions de marchés éloignées de la situation actuelle.

8.1.4 Utilisation du carve-out européen sur les cohortes annuelles

A l'adoption de la norme en date du 19 novembre 2021, l'Union Européenne a prévu une exemption facultative de l'application de l'exigence de cohortes annuelles définie au paragraphe 22 de la norme. CNP Assurances a pris l'option d'utiliser cette exemption afin de mieux retranscrire la réalité économique des contrats d'assurance qu'elle émet et de permettre le regroupement des contrats émis à plus d'une année d'intervalle au sein d'un même groupe de contrats.

L'exigence de cohortes annuelles n'est pas appliquée par CNP Assurances aux groupes de contrats présentant les critères suivants introduits par l'Union Européenne :

- (a) groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe ou groupes de contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire, et dont les flux de trésorerie ont une incidence sur les flux de trésorerie d'autres contrats versés aux titulaires de polices, ou qui subissent l'incidence de tels flux.
- (b) groupes de contrats d'assurance qui sont gérés sur plusieurs générations et remplissent les conditions énoncées à l'article 77 ter de la directive 2009/138/CE et pour lesquels l'application de l'ajustement égalisateur a reçu l'accord des autorités de contrôle.

Les principaux contrats concernés chez CNP Assurances sont :

- Les affaires directes des portefeuilles d'épargne-retraite comptabilisées sous le modèle VFA ;
- Les affaires acceptées des portefeuilles d'épargne-retraite qui sont le plus souvent qualifiées de contrats d'investissement à participation discrétionnaire.

L'Union Européenne doit réexaminer, au plus tard le 31 décembre 2027, l'exemption de l'exigence de cohortes annuelles pour les contrats avec mutualisation intergénérationnelle et avec compensation des flux de trésorerie, en tenant compte de l'examen post-mise en œuvre de la norme IFRS 17 réalisé par l'IASB (*Post Implementation Review*).

8.1.5 Modèles d'évaluation des groupes de contrats

▪ La Building Block Approach (BBA) ou Modèle Général :

Ce modèle s'applique par défaut à tous les contrats qui entrent dans le périmètre de la norme et qui ne sont pas comptabilisés à l'aide d'un des deux autres modèles.

Le passif est valorisé selon une approche « building blocks » composée :

- (i) d'un premier bloc égal à la valeur actuelle des cash-flows futurs (« Best Estimate – BE ») ;
- (ii) d'un ajustement pour risques non-financiers, afin de tenir compte de l'incertitude relative aux flux futurs, en montant et dans leur timing (« Risk Adjustment – RA ») ;
- (iii) d'une « marge sur services contractuels » (« Contractual Service Margin – CSM »).

La CSM représente le profit attendu non encore acquis par CNP Assurances, pour un groupe de contrats d'assurance. Elle est comptabilisée au passif, puis constatée en résultat au rythme des services fournis, sur la durée de couverture résiduelle des contrats. Dans le cas où une perte est attendue, celle-ci est immédiatement comptabilisée en résultat et ne fera pas l'objet d'une CSM négative.

▪ La Variable Fee Approach (VFA) :

Cette méthode adaptée du modèle BBA est obligatoire pour les contrats à participation directe. Il s'agit de la méthode comptable la plus utilisée par le groupe car particulièrement adaptée aux contrats participatifs d'épargne ou de retraite, aussi bien pour les contrats libellés en euros ou en unités de compte qui représentent environ 95 % de l'activité.

Ce modèle « Variable Fee Approach » (VFA) est prescrit pour les groupes de contrats participatifs directs, qui répondent aux trois critères suivants :

- (a) Les clauses contractuelles précisent que le titulaire du contrat possède une participation dans un portefeuille d'actifs spécifié ;
- (b) L'assureur prévoit de verser à l'assuré un montant égal à une part significative de la juste valeur des rendements du portefeuille d'actifs spécifié ;
- (c) Une part significative des prestations que l'entité s'attend à payer à l'assuré devrait varier avec la juste valeur du portefeuille d'actifs spécifié.

La norme IFRS 17 précise que toutes les références à des « contrats d'assurance » s'appliquent également à l'ensemble des contrats rentrant dans son champ d'application, et donc aux contrats d'investissement avec participation discrétionnaire.

Toutefois, le paragraphe B109 d'IFRS 17 précise que les contrats de réassurance (émis ou détenus) ne peuvent pas être qualifiés de contrats d'assurance avec participation directe, ce qui exclut l'utilisation de la VFA pour la réassurance.

▪ La Premium Allocation Approach (PAA) :

Ce modèle basé sur une approche par allocation des primes sur la durée des contrats (« Premium Allocation Approach » – PAA), dont l'application est facultative, est une simplification du modèle général. Le passif initial comptabilisé est égal aux primes reçues. Le passif est ensuite ajusté en fonction :

- Des passifs enregistrés dans le cadre de sinistres survenus de la même façon que pour les modèles BBA ou VFA et
- De la couverture restante.

Aucune CSM n'est calculée. Les cash-flows d'acquisition peuvent être activés ou comptabilisés en charges.

La norme précise que le modèle PAA peut être utilisé :

- (a) dès lors qu'il fournit une approximation de la valeur des passifs à la souscription du groupe de contrats qui ne diffère pas de façon matérielle de celle obtenue avec le modèle général ; Le paragraphe 54 de la norme précise les cas dans lesquels cette condition ne peut pas être vérifiée ; ou,
- (b) pour les contrats dont la période de couverture (y compris la couverture au titre des primes comprises dans la frontière des contrats) est inférieure ou égale à 1 an.

Conformément au paragraphe 69 de la norme IFRS 17, ce modèle comptable peut également être appliqué aux traités de réassurance émis ou détenus sous réserve du respect des mêmes critères.

Le tableau ci-dessous, synthétise les principaux périmètres de produits de CNP Assurances et ses filiales et le modèle d'évaluation appliqué :

Modèle comptable	Périmètre	Sous-catégorie	Description
VFA	Epargne et Retraite individuelle	Epargne « pure »	« Contrats avec participation directe : justification » : Les supports sont identifiés et une proportion substantielle du rendement est redistribuée.
		Retraite individuelle (rentes différées)	« Contrats avec participation directe : justification » : Les supports sont identifiés et une proportion substantielle du rendement est redistribuée. En outre, une partie des contrats analysés offrent également une revalorisation sous forme de participation bénéficiaire pendant la phase de restitution. Pour ceux n'offrant pas de revalorisation sous forme de participation bénéficiaire lors de la phase de restitution (et <i>a fortiori</i> pour ceux qui en proposent), le niveau des annuités versées lors de la phase de restitution dépend bien en proportion substantielle de la revalorisation obtenue lors de la phase de constitution.

		Retraite individuelle (rentes immédiates)	« <i>Contrats avec participation directe : justification</i> » : Les supports sont identifiés et une proportion substantielle du rendement est redistribuée. Les contrats étudiés offrent de la participation bénéficiaire sur la phase de restitution.
VFA	Retraite collective	Epargne – Retraite Collective (hors L441)	« <i>Contrats avec participation directe : justification</i> » : Les supports sont identifiés et une proportion substantielle du rendement est redistribuée. En outre, la majorité des contrats analysés offrent également une revalorisation sous forme de participation bénéficiaire pendant la phase de restitution. Pour ceux qui ne proposent pas de revalorisation sous forme de participation bénéficiaire lors de la phase de restitution (et <i>a fortiori</i> pour ceux qui en proposent), le niveau des annuités versées lors de la phase de restitution dépend de la revalorisation obtenue lors de la phase de constitution.
		Contrats relevant de l'article L441 du Code des Assurances	« <i>Contrats avec participation directe : justification</i> » : Les supports sont identifiés et une proportion substantielle du rendement est redistribuée. Pour ces produits, le niveau des prestations dépend de la revalorisation des points qui est fonction de la richesse du régime (i.e. le taux de couverture) : ce taux dépend notamment de la revalorisation (notamment sous forme de participation bénéficiaire) de la Provision Technique Spéciale des contrats.
BBA	Prévoyance individuelle et collective	N/A	Ces produits n'ont pas pour vocation à fournir un service financier aux assurés.
	Assurance emprunteur	N/A	

L'utilisation du modèle PAA est restreinte au sein du Groupe. La méthode est notamment appliquée à quelques contrats brésiliens éligibles au cadre d'application de ce modèle.

8.1.6 Ajustement pour risques non-financiers (RA)

La norme IFRS 17 définit l'ajustement pour risques non-financiers (« Risk Adjustment – RA ») comme la compensation ou l'indemnité (au-delà de l'estimation actuelle des flux futurs de trésorerie à décaisser) que requiert l'entité pour supporter l'incertitude associée au calendrier et aux montants des flux de trésorerie, engendrée par les risques non-financiers. En conséquence, la valeur du RA au bilan donne, une information sur le degré d'incertitude des flux futurs de trésorerie mais également sur l'aversion au risque de l'entité.

L'ajustement au titre des risques non-financiers correspond donc au montant compensatoire qu'il serait raisonnable pour l'assureur de payer pour être dégagé du risque non financier. Il a pour objectif d'évaluer l'effet de l'incertitude liée aux risques non-financiers sur le montant et le calendrier des flux futurs.

Cet ajustement est comptabilisé en contrepartie du compte de résultat net, dans la marge d'assurance.

8.1.7 Unités de couverture

Le nombre total d'unités de couverture d'un groupe de contrats correspond à la quantité de services fournis par les contrats du groupe sur la période de couverture prévue. Les unités de couverture sont déterminées à la fin de chaque période de reporting de manière prospective en prenant en compte :

- (a) La quantité de prestations fournies par les contrats du groupe ;

- (b) La période de couverture attendue des contrats du groupe ; et
- (c) La probabilité de survenance d'événements assurés, uniquement dans la mesure où ils affectent la période de couverture attendue des contrats du groupe.

Lorsque l'unité de couverture a été déterminée, elle est utilisée pour allouer les revenus et les dépenses à chaque période de reporting. Les revenus sont reconnus au rythme du service de la couverture fournie dans chaque période, tandis que les dépenses sont reconnues sur la base des coûts attendus associés à la couverture fournie.

Pour chaque groupe de contrats évalué selon le modèle VFA et BBA et présentant une CSM positive relative à plusieurs périodes, à la fin d'une période de reporting, CNP Assurances comptabilise en résultat net un montant de cette marge sur services contractuels (CSM) du groupe de contrats d'assurance pour représenter les services prévus aux contrats d'assurance fournis au titre de ce groupe au cours de la période écoulée.

Pour déterminer ce montant, CNP Assurances :

- (a) définit les unités de couverture du groupe, dont le nombre correspond au volume de services prévus aux contrats d'assurance fourni par les contrats du groupe, déterminé en considération, pour chaque contrat, du volume de prestations fourni et de la période de couverture prévue ;
- (b) répartit la marge sur services contractuels à la date de clôture (avant la comptabilisation en résultat net du montant représentant les services prévus aux contrats d'assurance fournis au cours de la période) également entre chacune des unités de couverture qu'elle a fournies dans la période considérée et qu'elle s'attend à fournir ultérieurement ;
- (c) comptabilise en résultat net le montant affecté aux unités de couverture fournies dans la période considérée.

A titre d'exemple, les unités de couverture suivantes ont été retenues pour les principaux type de contrat :

- Epargne : Provisions Mathématiques,
- Retraite : Provisions Mathématiques,
- Emprunteur : Capital restant dû,
- Prévoyance individuelle :
 - Risque obsèques : Capital assuré.
 - Risque dépendance : Capital équipement.
- Prévoyance collective : contrat annuels, la CSM est intégralement amortie sur l'exercice.

Sur le périmètre Epargne Retraite en VFA, afin d'assurer une bonne transcription dans le temps du rattachement des unités de couverture à chaque exercice, CNP Assurances effectue un retraitement pour l'allocation de la CSM en résultat au titre des services fournis sur la période. Ce retraitement vise principalement à mieux appréhender les effets économiques non pris en compte dans l'évaluation initiale de la CSM en prenant compte de tous les services rendus (gestion des actifs et performance). Ce retraitement est effectué pour chacun des portefeuilles Epargne-Retraite géré en VFA, profitable à la date d'arrêt, via une approche long terme basée sur la prise en compte d'une prime de risque et le coût des options et garanties.

8.1.8 La Variable Fee Approach (VFA) ou Méthode des honoraires variables

La méthode des honoraires variables (VFA) est, comme indiqué plus haut, l'une des trois méthodes d'évaluation des groupes de contrats d'assurance selon IFRS 17.

La VFA s'applique aux contrats à participation contractuelle où :

- (i) l'assuré « participe » à une quote-part d'éléments sous-jacents clairement identifiés ;
- (ii) CNP Assurances s'attend à verser à l'assuré une part substantielle des « rendements en juste valeur » des éléments sous-jacents ; et
- (iii) CNP Assurances s'attend à ce qu'une part significative des montants versés à l'assuré varie en fonction des variations de juste valeur des éléments sous-jacents.

La VFA est obligatoire pour tous « contrat avec participation directe », à savoir les contrats comprenant des fonds distincts et les contrats à capital variable, par exemple. CNP Assurances y recourt aussi pour les contrats d'assurance ayant des composantes investissement.

Les conditions énoncées au paragraphe B101 de la norme IFRS 17 font que les contrats d'assurance avec éléments de participation directe sont des contrats au titre desquels l'obligation de CNP Assurances envers le titulaire du contrat correspond à l'écart net entre :

- (a) L'obligation de payer au titulaire du contrat une somme correspondant à la juste valeur des éléments sous-jacents ; et
- (b) Des honoraires variables que l'entité déduit en contrepartie des services futurs prévus au contrat d'assurance et qui correspondent à la différence entre le montant de la part revenant à la compagnie de la juste valeur des éléments sous-jacents, et les flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents.

8.1.9 Taux d'actualisation

IFRS 17 requiert de tenir compte, dans l'estimation des flux de trésorerie futurs, de la valeur temps de l'argent et des risques financiers liés aux flux de trésorerie futurs, dans la mesure où ces risques ne sont pas pris en compte dans les estimations de ces flux.

Ainsi, les taux d'actualisation appliqués aux estimations de flux de trésorerie futurs doivent être construits conformément aux dispositions de la norme.

Les courbes de taux d'actualisation utilisées par CNP Assurances peuvent varier selon les marchés. Elles sont généralement fondées sur les taux de marché observés et construites à partir de la courbe de taux sans risques. Une prime de risque spécifique aux portefeuilles concernés est ensuite ajoutée

Les courbes de taux d'actualisation utilisées peuvent être différentes des courbes utilisées pour d'autres besoins de modélisation actuarielle, tels que la tarification des contrats d'assurance ou la gestion des risques.

Cette section concerne toutes les monnaies auxquelles CNP Assurances est exposées mais se focalise principalement sur les hypothèses de la courbe des taux EURO, monnaie fonctionnelle de la majorité des entités du Groupe et monnaie de présentation de CNP Assurances et ses filiales.

IFRS 17 permet deux approches pour la construction de la courbe des taux : L'approche ascendante (appelée approche « **Bottom-Up** ») et l'Approche descendante (appelée approche « **Top-Down** »).

▪ Approche Bottom-Up

Dans cette approche, la courbe des taux est obtenue comme étant la somme de deux composantes : un taux sans risque de marché et une prime d'illiquidité.

L'approche retenue par CNP Assurances s'inspire de l'approche de construction de la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA dans le cadre des évolutions attendues de la norme Solvabilité II.

▪ Approche Top-down

Dans l'approche Top-Down, la courbe des taux est obtenue à l'aide des taux de rendement d'un portefeuille d'actifs de référence. Puis, cette courbe est ajustée afin de tenir compte de facteurs non liés à l'évaluation des contrats d'assurance en soustrayant une prime de risque.

CNP Assurances et ses filiales ont retenu une approche de construction Bottom-Up de ses courbes de taux d'actualisation en raison de sa facilité de mise en œuvre opérationnelle s'appuyant sur des processus existants. L'approche retenue par CNP Assurances et ses filiales s'inspire de l'approche de construction de la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA dans le cadre des évolutions attendues de la norme Solvabilité II.

Les courbes de taux sans risque de CNP Assurances et ses filiales sont obtenues à l'aide des processus suivants :

1. Sélection des données de référence permettant d'obtenir une courbe des taux
2. Retraitement du risque de crédit dans le but d'obtenir une courbe des taux sans risque
3. Interpolation/Extrapolation des données afin d'obtenir une courbe des taux jusqu'à l'UFR (*Ultimate Forward Rate*, cible de convergence des taux au-delà de l'observabilité sur les marchés).

L'extrapolation de la courbe permet ainsi d'évaluer les contrats d'assurance sur l'intégralité de leur durée.

▪ Prime d'illiquidité

L'approche Bottom-Up impose aux taux d'actualisation d'être ajustés pour refléter les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance. Cet ajustement doit tenir compte des différences entre l'illiquidité du groupe de contrats d'assurance et la liquidité des actifs utilisés pour établir la courbe des taux. La prime d'illiquidité vient s'appliquer à la courbe des taux sans risque réputée liquide. La méthodologie de détermination de cette prime est présentée au paragraphe 8.2.1.

▪ Effet de la valeur temps de l'argent

L'effet de la valeur temps de l'argent correspond à l'accroissement des intérêts sur :

- (i) tous les flux de trésorerie de trésorerie futurs,
- (ii) l'ajustement du risque pour le risque non financier et
- (iii) la marge sur services contractuels

La valeur temps constitue une charge financière d'assurance correspondant à l'augmentation de la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance qui en découle.

▪ Courbe des taux d'actualisation

Deux types de courbe des taux d'actualisation sont utilisés en fonction de la nature des flux à actualiser, de la méthode comptable applicable et des agrégats comptables à impacter :

- La courbe des taux courants : construite à l'aide des informations de marché à la date de valorisation (market-consistent) ou
- Les courbes des taux à l'origine : construites sur la base de données historiques et permettant d'obtenir une actualisation des passifs à la date de première comptabilisation.

Les courbes de taux qui ont été utilisées pour actualiser les estimations des flux de trésorerie futurs qui ne varient pas en fonction des rendements des éléments sous-jacents sont présentées dans les tableaux ci-dessous :

▪ Courbe des taux au 31 décembre 2023 :

Entité	Devise	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
CNP Assurance SA	EUR	4.29%	3.19%	3.21%	3.21%	3.09%
Filiales Europe hors France	EUR	[3.9%, 5.2%]	[3.0%, 4.4%]	[3.0%, 4.4%]	[3.0%, 4.3%]	[2.9%, 4.0%]
Filiales Brésiliennes	BRL	[10.8%, 11.1%]	[10.8%, 11.2%]	[11.4%, 11.8%]	[10.5%, 10.8%]	[9.2%, 9.4%]

▪ Courbe des taux au 31 décembre 2022 :

Entité	Devise	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
CNP Assurance SA	EUR	4.1%	4.0%	4.0%	3.7%	3.4%
Filiales Europe hors France	EUR	[3.3%, 4.0%]	[3.2%, 3.9%]	[3.2%, 3.8%]	[2.9%, 3.5%]	[2.7%, 3.2%]
Filiales Brésiliennes	BRL	[13.6%, 14.7%]	[13.1%, 14.2%]	[13.3%, 14.4%]	[11.8%, 12.7%]	[10.2%, 10.9%]

▪ Actualisation et désactualisation de la CSM

En application du modèle général (BBA), les intérêts sont capitalisés sur la CSM en utilisant des taux d'actualisation figés déterminés lors de la comptabilisation initiale du groupe de contrats d'assurance. A chaque date de clôture, la CSM est évaluée à partir de la CSM d'ouverture, ajustée de la désactualisation des intérêts aux taux d'actualisation d'origine.

En application du modèle VFA, les effets d'actualisation/désactualisation de la CSM ne sont pas isolés. Ils sont captés indirectement par les mouvements des éléments sous-jacents et les mouvements liés aux flux d'exécution du contrat.

8.1.10 Imputation dans les autres éléments du résultat global des effets de variation de Juste Valeur des actifs sous-jacents du contrat d'assurance

La norme IFRS 17 offre une option comptable pour la comptabilisation des contrats d'assurance : elle permet, dans certaines conditions, de comptabiliser les changements de valeur des passifs d'assurance directement par capitaux propres (dans les autres éléments du résultat global, ou Other Comprehensive Income - OCI), plutôt que de les reconnaître dans le résultat net. Cette option concerne principalement les effets de changement de taux d'actualisation des passifs. CNP Assurances applique cette option en miroir de la comptabilisation dans les autres éléments du résultat global des actifs sous-jacents en représentation des engagements d'assurances.

Cette option est applicable pour les contrats d'assurance qui répondent à certaines conditions, notamment en ce qui concerne la façon dont les actifs sont gérés et la façon dont les obligations sont évaluées. L'option OCI doit être choisie de manière cohérente pour tous les contrats d'un même portefeuille IFRS17. Pour les contrats participatifs, cette option est applicable pour des contrats répondants à certaines conditions, en particulier concernant la détention des actifs sous-jacents.

En choisissant cette option OCI, CNP Assurances réduit la volatilité des résultats financiers liés aux fluctuations de la valeur de marché des actifs. Ce qui est particulièrement utile pour les contrats d'assurance à long terme qui sont exposés à des risques de marché. Cette option permet notamment d'isoler en OCI les effets de variation de taux sur les passifs des contrats d'assurance et donc d'insensibiliser le résultat net d'assurance de la volatilité induite par l'évaluation des passifs au taux courant à chaque période.

8.1.11 Mesures d'atténuation des risques

Conformément au paragraphe B115 de la norme IFRS 17 sur l'atténuation des risques, et lorsque les conditions sont remplies, CNP Assurances a choisi de ne pas comptabiliser une variation de la marge sur services contractuels visant à refléter tout ou partie des variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier sur :

- a) le montant correspondant à la part revenant à CNP Assurances des éléments sous-jacents si elle atténue l'effet du risque financier sur ce montant au moyen de dérivés ou de contrats de réassurance détenus, et les flux de trésorerie d'exécution visés au paragraphe B113
- b) lorsque CNP Assurances atténue l'effet du risque financier sur ces flux de trésorerie d'exécution au moyen de dérivés, d'instruments financiers non dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, ou de contrats de réassurance détenus.

La mesure d'atténuation des risques trouve principalement à s'appliquer au sein de CNP Assurances et ses filiales sur les contrats de réassurance détenus.

Ainsi, CNP Assurances met en œuvre ces dispositions en ajustant la CSM des affaires directes de l'écart entre l'ajustement de CSM de cession calculée selon les modèles VFA et modèles BBA. Le montant de charges financières correspondant à l'effet d'atténuation des risques est constaté en totalité en résultat net de la période car l'option OCI n'est pas appliquée sur les traités de réassurance détenus par le siège.

Cette mise en œuvre du paragraphe B115 permet de répondre, principalement dans le cas des contrats de réassurance cédée de contrats VFA, à l'objectif de suppressions des écarts induits par une différence de valorisation entre la cession et le sous-jacent et permet de ressortir l'effet d'atténuation des risques.

8.1.12 Utilisation de la méthode d'allocation des primes (PAA)

La méthode d'allocation des primes (PAA) est, comme exposé ci-avant, une méthode optionnelle alternative de comptabilisation des revenus d'assurance sous IFRS 17, qui peut être utilisée dans des circonstances particulières définies aux paragraphes 53 à 59 de la norme.

8.1.13 Marge intragroupe

La méthode d'affectation des revenus consiste à allouer les primes perçues sur la durée du contrat d'assurance, de manière à refléter les obligations contractuelles de CNP Assurances. Cette méthode est fondée sur l'hypothèse selon laquelle la prime perçue comprend une composante de risque (la provision technique) et une composante de service (la marge). La composante de service est ensuite reconnue comme des revenus sur la durée du contrat, en utilisant une méthode de libération de la marge (*Earned Premium Method* ou MRP) appropriée.

La méthode d'affectation des primes est principalement utilisée pour les contrats d'assurance à court terme.

8.1.14 Contrats de Réassurance

Cette section décrit les particularités des modèles d'évaluation appliqués par CNP Assurances aux traités de réassurance détenus et émis conformément à la norme IFRS 17.

▪ Modifications du Modèle Général et PAA

Les modifications introduites par la norme IFRS 17 pour les traités de réassurance ne concernent que les traités de réassurance détenus par une entité, la cédante. CNP Assurances applique également le modèle PAA si les critères d'éligibilité sont satisfaits et, en acceptation, les dispositions générales sont appliquées aux traités de réassurance émis (acceptations).

▪ Modèles de valorisations excluant la VFA

Le paragraphe B109 de la norme IFRS 17, stipule que les traités de réassurance émis (acceptation) et les traités de réassurance détenus (cessions) ne peuvent pas être des contrats d'assurance avec participation directe. De ce fait, les seuls modèles de valorisations possibles pour les traités de réassurance sont le BBA et le PAA. Pour les activités en France de CNP Assurances, l'ensemble des traités de réassurance sont valorisés en BBA.

▪ Frontières des contrats

Le droit substantiel de la cédante est de recevoir des services de la part du réassureur. Ce droit substantiel cesse dès lors que :

- (i) Le réassureur a la capacité de réviser le prix ou le niveau de garantie relatifs aux engagements qui lui sont transférés de sorte à refléter pleinement le risque, ou
- (ii) Le réassureur a le droit de mettre fin à la couverture. L'obligation substantielle de la cédante est de payer les éléments dus aux réassureurs.

Le Groupe prend en compte dans le calcul des *Best Estimates*, du RA et de la CSM l'effet de la réassurance sur des contrats sous-jacents non encore comptabilisés par la cédante même si ces contrats sont émis avant le traité de réassurance qui les couvre.

Les flux à l'intérieur de la frontière des contrats pour les contrats de réassurance détenus sont ceux qui résultent des droits substantiels ou des obligations substantielles de CNP Assurances en tant que cédante.

L'application aux contrats de réassurance détenus des dispositions relatives à la frontière des contrats implique que les flux de trésorerie sont compris dans la frontière d'un groupe de contrats de réassurance détenus s'ils découlent des droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de reporting au cours de laquelle la cédante est contrainte de payer des montants au réassureur ou au cours de laquelle la cédante a un droit substantiel de recevoir des services du réassureur. Le droit substantiel de recevoir des services du réassureur s'arrête au moment

où celui-ci a la capacité pratique de réévaluer les risques qui lui sont transférés et fixer un prix en conséquence, ou le réassureur a un droit substantiel de mettre fin au contrat de réassurance.

Lorsque la frontière des traités de réassurance détenus est telle qu'elle conduit à prendre en compte l'effet des cessions en réassurance sur des contrats sous-jacents non encore comptabilisés au brut, la position de CNP Assurances est d'appréhender l'effet des traités de réassurance sur les générations futures en appliquant à la dernière génération de sous-jacents souscrits un coefficient multiplicateur basé sur l'estimation des volumes de production futurs issus des projections business plan.

- **Date de reconnaissance des contrats**

Les contrats de réassurance sont conçus pour couvrir les sinistres encourus en vertu des contrats sous-jacents souscrits au cours d'une période déterminée. Dans certains cas, le contrat de réassurance couvre les pertes des contrats individuels sur une base proportionnelle, et dans d'autres cas, il couvre les pertes agrégées d'un groupe de contrats sous-jacents qui dépassent un montant spécifié. La définition de couverture proportionnelle proposée par l'IASB conduit à ne regrouper sous ce terme qu'un nombre limité de traités de réassurance en quote-part.

Cependant, compte-tenu des positions exprimées notamment par l'EFRAG et le CFO Forum, la position de CNP Assurances est de considérer que le terme couverture proportionnelle englobe la totalité de la réassurance proportionnelle et notamment l'ensemble des traités de réassurance en quote-part (que les traités soient par année de survenance, par année de souscription, avec ou sans franchise / plafond) et les traités de réassurance en excédent de plein, ce type de couverture étant en vigueur au sein de certaines filiales de CNP Assurances.

- **Maille de comptabilisation**

La norme IFRS 17 indique qu'une cédante doit comptabiliser un groupe de traités de réassurance détenus séparément du ou des contrat(s) sous-jacent(s) auquel(s) il se rapporte, sans aucune incidence sur les montants qu'elle doit au(x) titulaire(s) de la police sous-jacente. En effet, les obligations contractuelles de la cédante envers le(s) titulaire(s) de la police sous-jacente ne cesse pas du fait que le(s) contrat(s) sous-jacent(s) est (sont) réassuré(s).

CNP Assurances divise les portefeuilles de traités de réassurance détenus en appliquant les paragraphes 14 à 24 de la norme, mais en considérant que toute mention des contrats déficitaires dans ces paragraphes vise plutôt les traités donnant lieu à un profit net au moment de la comptabilisation initiale.

Pour certains traités de réassurance détenus, l'application des paragraphes 14 à 24 se traduit par la constitution d'un groupe de contrat composé d'un seul traité.

- **Définition des portefeuilles de réassurance acceptée**

La norme IFRS 17 ne définit pas de règle spécifique pour constituer les groupes de traités de réassurance émis. La position de CNP Assurances est de ne pas créer de portefeuilles IFRS 17 spécifiques à la réassurance acceptée.

- **Définition des portefeuilles de réassurance détenue**

S'agissant des cessions en réassurance (proportionnelle et non proportionnelle), la position de CNP Assurances est d'aligner la définition des portefeuilles sur la définition des portefeuilles au brut. En effet, il est considéré que les traités étant en quote-part, les risques au sein d'un portefeuille sont mécaniquement similaires au niveau des engagements cédés s'ils sont jugés similaires au brut. Enfin, le regroupement de plusieurs traités de réassurance dans un même portefeuille, permet à CNP Assurances de considérer qu'ils sont gérés ensemble au sens où l'objectif commun est d'atténuer les risques sur un portefeuille de contrats sous-jacents eux-mêmes gérés comme un ensemble.

8.2 Principales hypothèses et estimations utilisées

8.2.1 Prime d'illiquidité

Dans l'approche Bottom-Up suivie par CNP Assurances pour définir les taux d'actualisations utilisés dans les modèles d'évaluation, les taux doivent refléter les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance. Un ajustement, ou prime d'illiquidité, doit être fait pour tenir compte des différences entre les caractéristiques de liquidité du groupe de contrats d'assurance et celles des actifs sous-jacents utilisés pour sélectionner une courbe de taux. Le Groupe a constitué des portefeuilles d'instruments financiers comme référence pour estimer la prime d'illiquidité du passif en cohérence avec l'approche préconisée par d'autres régulateurs pour l'estimation du *Volatility Adjustment*. La prime d'illiquidité des contrats d'assurance est ainsi estimée à l'aide des actifs financiers détenus par CNP Assurances. Elle tient compte tant des actifs obligataires que de ceux diversifiés. La prime est alors ajustée à l'aide d'application de ratios afin de tenir compte des caractéristiques des contrats et d'adossement entre les actifs et les passifs.

L'approche retenue par CNP Assurances pour l'évaluation d'une prime de liquidité au titre des actifs obligataires est comparable à la méthode suggérée par l'EIOPA dans le cadre de sa revue de Solvabilité II tant au niveau du calibrage (caractère macro-économique des probabilités de défauts sous-jacentes aux spreads de crédit) qu'au niveau de la comparaison des portefeuilles. La prime de liquidité des actifs obligataires est estimée selon un modèle communément utilisé dans le cadre du *Volatility Adjustment*.

CNP Assurances a fait le choix de retenir les classes d'actifs suivantes sur le périmètre diversifié :

- **Classes Immobilier et Infrastructure** : ces deux catégories sont détenues en moyenne sur du long terme justifiant leur niveau d'illiquidité relativement important au regard des autres classes d'actifs diversifiés.
- **Classe Action** : cette classe a été retenue, entre autres, au regard de la différence significative de volatilité entre le portefeuille CNP et celle du marché. La volatilité du marché n'étant pas censée impacter significativement le portefeuille Action CNP car ce dernier bénéficie d'un niveau de volatilité plus faible et plus stable que le marché en moyenne, en grande partie grâce à la politique de gestion de CNP Assurances.

8.2.2 Frais rattachables aux contrats

▪ Les frais rattachables au contrat

Selon IFRS 17, il convient d'identifier les frais directement rattachables (ou attribuables) aux contrats d'assurance. Ces frais directement attribuables à l'exception des frais non courants, seront inclus dans les projections de flux futurs et sont essentiels à leur évaluation.

▪ Les frais non rattachables

Les frais non rattachables aux contrats ne sont pas inclus dans les projections de flux futurs et sont donc comptabilisés en résultat.

Le système de gestion de CNP Assurances distingue les frais en deux catégories :

- Les frais directs sont constitués des commissions, ristournes, frais de gestion des sinistres, directement affectables aux contrats (honoraires médicaux, frais de recherche des bénéficiaires des capitaux non réclamés...) ainsi que les frais financiers : frais liés à la gestion des actifs et aux coûts de transaction.
- Les frais indirects sont constitués des frais engagés par la société à l'exception de ceux qui peuvent être directement affectés à un contrat d'assurance (frais directs) ou aux activités financières (frais financiers).

Les frais attribuables incluent des frais qui ne sont pas directement affectables à un groupe de contrats particulier mais, comme les frais généraux fixes et variables, ils sont alloués aux groupes de contrats suivant des méthodes systématiques et rationnelles appliquées uniformément à tous les coûts ayant des caractéristiques similaires.

L'écart entre les frais attribuables attendus et ceux observés au cours de l'exercice précédent (à l'exception des frais d'acquisition) alimentent ainsi les écarts d'expérience.

▪ Détermination des frais d'acquisition

CNP Assurances affecte les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition aux groupes de contrats d'assurance selon une méthode systématique et rationnelle.

Les frais d'acquisition de CNP Assurances sont amortis pour chaque groupe de contrats. Le montant de frais d'acquisition reconnu sur la période est calculé selon des métriques représentatives des services rendus sur la période (Primes, Provisions Mathématiques, etc.).

▪ Modélisation des frais

Les frais directs de CNP Assurances (commissions, frais financiers directs, etc.) sont directement calculés en les appliquant aux métriques concernées dans les modèles (primes, encours, etc.).

Concernant les frais indirects ils sont alloués à chaque activité et projetés pour la détermination des flux futurs d'exécution des contrats.

Ces frais sont répartis par groupe de contrat sur la base de coûts unitaires appliqués à des métriques représentatives. (Primes, Provisions Mathématiques, etc.). Les coûts unitaires sont calibrés de telle sorte que la somme des frais projetés en 1^{ère} année pour les contrats en stock à la date d'arrêté soit égale aux frais réels de l'année, après inflation.

8.2.3 Ajustement pour risques non-financiers (RA)

Pour l'estimation de l'ajustement au titre du risque non financier, le Groupe a fait le choix d'un centile fixe et commun à l'ensemble des filiales et des risques identifiés. CNP Assurances définit le RA selon un niveau de confiance de 80% à l'ultime. Ce niveau de confiance, estimé sur la base des flux des contrats nets des effets de réassurance le cas échéant, représente la meilleure vision du Groupe en termes d'exposition au risque non financier dans un environnement comptable. Il est également en ligne avec l'horizon du Business Plan de CNP Assurances, égal à 5 ans. L'horizon du business plan (5 ans) a été défini par CNP assurances afin d'avoir la capacité de mettre en œuvre, sur cette durée, une stratégie visant à limiter les risques que ses objectifs ne soient pas atteints sur la période, autrement dit faire appel aux métriques adéquates pour minimiser son incertitude.

Le quantile est estimé selon la méthode Value At Risk - VaR, qui consiste en la détermination, pour un centile donné, de la perte attendue sur les engagements de l'assureur en supposant une distribution statistique connue des facteurs de risque.

8.2.4 Renouvellement de primes / versements libres futurs

La prise en compte de renouvellements de primes dans les modèles dépend de divers facteurs, notamment de la méthode de comptabilisation utilisée pour les contrats d'assurance, du modèle d'évaluation de la prime et des hypothèses sous-jacentes. CNP Assurances peut être amenée à considérer que les primes ont la possibilité d'être renouvelées à chaque période de clôture des comptes en fonction des informations et des données disponibles.

Les évaluations pour lesquelles la prise en compte d'hypothèses de versements libres les plus significatives sont essentiellement les contrats d'épargne, libellés en Euros ou en UC.

CNP Assurances veille à ce que ses méthodes d'évaluation soient conformes aux exigences de la norme IFRS 17, notamment quant à la frontière des contrats d'assurance, et qu'elles soient révisées régulièrement pour refléter les dernières informations et données disponibles.

8.2.5 Ecarts d'expérience

L'écart d'expérience fait référence à la différence entre les estimations des flux de trésorerie futurs de l'exercice précédent et les données réelles qui émergent au fil du temps.

Les écarts d'expérience entraînant une variation des flux de trésorerie d'exécution qui se rapportent à des services futurs ou assimilés à une composante d'investissement viennent ajuster la CSM. Ceux concernant la période en cours ou les périodes passées sont reconnus dans le résultat de la période.

8.2.6 Changement d'estimation et de méthode comptable

Les hypothèses de valorisation sont déterminées par chaque entité sur la base de leur meilleure estimation à la date d'évaluation. Elles dérivent de l'analyse de l'expérience actuelle et passée constatée sur chacun des portefeuilles valorisés.

Le tableau ci-dessous rappelle les principaux traitements comptables selon IAS 8 applicables aux différents natures de changements ou corrections d'évaluation.

	Changement d'estimation comptable	Changement de méthode comptable	Correction d'erreur
Définition	Changement des montants des états financiers qui comportent une incertitude d'évaluation résultant d'informations nouvelles, de nouveaux développements ou d'un surcroît d'expérience.	Changement dans les principes, bases, conventions, règles et pratiques comptables appliqués par une entité dans ses états financiers	Omission ou inexactitude antérieure alors que des informations fiables étaient disponibles et dont on pouvait raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient prises en considération.
Traitement comptable	Application prospective et inclusion de l'impact dans le résultat de la période	Retraiter l'exercice comparatif et ajuster les fonds propres à l'ouverture de l'exercice comparatif. Mentions en Annexe	Retraiter l'exercice comparatif et ajuster les fonds propres à l'ouverture de l'exercice comparatif. Mentions en Annexe

8.2.6.1 Changement d'estimation comptable

IAS 8 clarifie la relation entre méthodes comptables et estimations comptables en précisant qu'une entité établit une estimation comptable aux fins de la réalisation de l'objectif de la méthode comptable. La norme définit donc les estimations comptables comme des montants enregistrés dans les états financiers qui comportent une incertitude d'évaluation.

Application à l'évaluation des contrats d'assurance

IFRS 17 définit la méthode comptable pour évaluer les contrats d'assurance comme la somme des deux montants suivants :

- (a) les flux de trésorerie d'exécution, constitués des éléments suivants :
 - (i) les estimations de flux de trésorerie futurs (paragraphes 33 à 35),
 - (ii) un ajustement destiné à refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers liés aux flux de trésorerie futurs, dans la mesure où ces risques ne sont pas pris en compte dans les estimations de flux de trésorerie futurs (paragraphe 36),
 - (iii) un ajustement au titre du risque non financier (paragraphe 37) ;
- (b) la marge sur services contractuels, évaluée selon les paragraphes 38 et 39.

CNP Assurances effectue les estimations comptables nécessaires à l'établissement des modèles actuariels pour évaluer les passifs d'assurance et veille notamment à l'adéquation entre :

1. Les techniques d'évaluation pour estimer le Best Estimate, actualiser les flux de trésorerie futurs, estimer le Risk Adjustment (technique Coût du capital ou des quantiles par exemple), le choix des « coverage units » utilisés pour amortir la CSM et
2. La mise à jour des inputs utilisés dans l'application de ces techniques d'évaluation :
 - Hypothèses techniques ou non économiques (résiliations, décès, versements libres, frais...),
 - Hypothèses financières ou économiques issues des marchés financiers (courbes de taux, variation des marchés actions, taux de réinvestissements ...),
 - Autres données de l'environnement économique ou réglementaire (taxes, taux d'imposition...)
3. Les évolutions de modèles actuariels de projection des flux futurs

Conformément à la norme IFRS 17, « les estimations doivent refléter les conditions existant à la date d'évaluation, notamment les hypothèses à cette date quant à l'avenir ». La mise à jour des inputs est donc obligatoire et sera naturellement considéré comme un changement d'estimation comptable.

8.2.6.2 *Changement de méthode comptable*

IAS 8 définit les méthodes comptables comme les principes, bases, conventions, règles et pratiques spécifiques appliqués par une entité lors de l'établissement et de la présentation de ses états financiers.

Les changements de méthodes comptables sont autorisés si le changement :

- (a) est imposé par une norme ou une interprétation ; ou
- (b) a pour résultat que les états financiers fournissent des informations fiables et plus pertinentes sur les effets des transactions, autres événements ou conditions sur la situation financière, la performance financière ou les flux de trésorerie.

Dans le cadre d'IFRS 17, le passage d'une méthode comptable acceptée par la norme à une autre méthode comptable acceptée, relèverait d'un changement de méthode à condition que cette nouvelle méthode fournisse des informations fiables et plus pertinentes, tels que :

- L'application d'IFRS 15 ou IFRS 9 pour les contrats mentionnés en IFRS 17.8 et 8A au lieu d'IFRS 17 (et vice-versa) ;
- Le changement de modèle comptable pour un portefeuille passant de PAA à BBA, le modèle PAA étant une simplification du modèle BBA ;
- Le choix de comptabiliser en charge les frais d'acquisition pour les contrats en PAA alors qu'ils étaient différés en déduction du passif de couverture restante des groupes de contrats auparavant (IFRS 17.28A, 59(b))
- L'utilisation de l'option comptable donnée par IFRS 17.88 et 89 de ventiler les produits financiers ou charges financières d'assurance de la période entre le résultat net et les autres éléments du résultat global alors que ce n'était pas le cas auparavant et vice-versa ;
- La modification du traitement des estimations comptables établies dans les états financiers intermédiaires et dans les états financiers annuels alors que ce n'était pas le cas auparavant (IFRS 17. B137).

8.2.6.3 *Correction d'erreur*

IAS 8 définit une erreur lors d'une période antérieure comme « une omission ou une inexactitude des états financiers de l'entité portant sur une ou plusieurs périodes antérieures et qui résulte de la non-utilisation ou de l'utilisation abusive d'informations fiables :

- (a) qui étaient disponibles lorsque la publication des états financiers de ces périodes a été autorisée ; et
- (b) dont on pouvait raisonnablement s'attendre à ce qu'elles aient été obtenues et prises en considération pour la préparation et la présentation de ces états financiers. »

8.2.7 *Hypothèses de rachats liées aux spécificités du marché italien*

Les hypothèses techniques retenues pour la production de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2023 intègrent des facteurs d'ajustements pour l'année 2023, en cohérence avec les observations de l'exercice, sur les rachats anticipés et la collecte touchant les filiales CNP Vita Assicura et CNP Vita Assicurazione, avec une prévision de retour à des niveaux antérieurs au 1^{er} janvier 2024.

8.3 Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus

8.3.1 Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus - Modèles BBA et VFA - Assurance

	31/12/2023						31/12/2022					
	Passif nets pour couverture restante		Passifs nets pour sinistres survenus	Total avant Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Total	Passif nets pour couverture restante		Passifs nets pour sinistres survenus	Total avant Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Total
	Hors composante de perte	Composante de perte					Hors composante de perte	Composante de perte				
<i>(en millions d'euros)</i>												
Solde des actifs à l'ouverture	- 307,4	-	42,5	- 264,9	- 0,3	- 265,3	- 412,4	0,0	46,8	- 365,7	- 0,6	- 366,3
Solde des passifs à l'ouverture	355 147,8	39,8	5 403,6	360 591,2	-	360 591,2	401 190,9	47,5	5 914,9	407 153,2	0,0	407 153,3
Solde net d'ouverture	354 840,4	39,8	5 446,1	360 326,3	0,3	360 325,9	400 778,4	47,5	5 961,7	406 787,5	0,6	406 787,0
Produits des activités d'assurance	- 10 107,7	-	-	- 10 107,7	-	- 10 107,7	- 10 515,7	-	-	- 10 515,7	-	- 10 515,7
Charges afférentes aux activités d'assurance	1 515,2	58,9	5 402,5	6 976,6	-	6 976,6	1 837,0	- 5,2	5 914,1	7 745,9	-	7 745,9
Sinistres survenus et autres Charges afférentes aux activités d'assurance	-	- 14,4	6 566,8	6 552,3	-	6 552,3	-	- 50,1	6 939,4	6 889,2	-	6 889,2
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1 515,2	-	-	1 515,2	-	1 515,2	1 837,0	-	-	1 837,0	-	1 837,0
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	-	-	- 1 164,3	- 1 164,3	-	- 1 164,3	-	-	- 1 025,2	- 1 025,2	-	- 1 025,2
Pertes et reprises sur les contrats onéreux	-	73,4	-	73,4	-	73,4	-	44,9	-	44,9	-	44,9
Composants d'investissement	- 36 612,9	-	- 36 612,9	-	-	-	- 30 586,0	-	- 30 586,0	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	- 45 205,3	58,9	42 015,3	- 3 131,1	-	- 3 131,1	- 39 264,7	- 5,2	36 500,1	- 2 769,8	-	- 2 769,8
Produits financiers ou charges financières d'assurance (hors différences de change)	23 359,9	- 4,5	429,8	23 785,2	-	23 785,2	- 43 479,2	5,0	- 488,2	- 43 962,4	-	- 43 962,4
Effet des différences de change	1 253,5	-	11,5	1 264,9	-	1 264,9	1 932,9	-	28,3	1 961,2	-	1 961,2
Total des variations du résultat et des OCI	- 20 592,0	54,4	42 456,6	21 919,0	-	21 919,0	- 80 811,0	- 0,2	36 040,2	- 44 771,0	-	- 44 771,0
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	36 041,8	-	-	36 041,8	-	36 041,8	39 193,7	-	-	39 193,7	-	39 193,7
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	-	- 42 450,7	- 42 450,7	-	- 42 450,7	-	-	- 36 625,2	- 36 625,2	-	- 36 625,2
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	- 1 785,9	-	-	- 1 785,9	0,1	- 1 785,8	- 2 039,6	-	-	- 2 039,6	0,3	- 2 039,3
Total flux de trésorerie	34 255,9	-	- 42 450,7	- 8 194,8	0,1	- 8 194,7	37 154,1	-	- 36 625,2	528,9	0,3	529,2
Frais d'acquisition reportés- Affectation aux contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation des flux d'acquisition reportés comptabilisés dans le résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'acquisition Reportés : Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 0,0	- 0,0
Autres mouvements :	- 14,4	17,1	1,6	4,3	-	4,3	- 2 281,2	- 7,4	69,4	- 2 219,3	-	- 2 219,3
dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)	1,9	- 1,9	-	-	-	-	- 82,4	- 0,2	82,6	0,0	-	0,0
dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre	-	-	-	-	-	-	- 2 090,1	-	-	- 2 090,1	-	- 2 090,1
dont autres variations (reclassement, changement de méthode, etc.)	- 16,3	19,0	1,6	4,3	-	4,3	- 108,7	- 7,2	- 13,3	- 129,1	-	- 129,1
Solde des actifs à la clôture	- 515,3	-	159,9	- 355,4	- 0,2	- 355,7	- 307,4	-	42,5	- 264,9	- 0,3	- 265,3
Solde des passifs à la clôture	369 005,2	111,3	5 293,7	374 410,2	-	374 410,2	355 147,8	39,8	5 403,6	360 591,2	-	360 591,2
Solde net de clôture	368 489,9	111,3	5 453,6	374 054,8	- 0,2	374 054,6	354 840,4	39,8	5 446,1	360 326,3	- 0,3	360 325,9

8.3.1.1 Assurance – Modèles BBA et VFA - France (y compris DOM-TOM et Luxembourg)

	31/12/2023						31/12/2022					
	Passif nets pour couverture restante		Passifs nets pour sinistres survenus	Total avant Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Total	Passif nets pour couverture restante		Passifs nets pour sinistres survenus	Total avant Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Total
	Hors composante de perte	Composante de perte					Hors composante de perte	Composante de perte				
<i>(en millions d'euros)</i>												
Solde des actifs à l'ouverture	- 9,1	-	1,6	- 7,5	-	- 7,5	- 131,3	-	-	- 131,3	-	- 131,3
Solde des passifs à l'ouverture	293 836,6	16,7	4 764,0	298 617,2	-	298 617,2	339 369,0	39,3	5 295,1	344 703,4	-	344 703,4
Solde net d'ouverture	293 827,5	16,7	4 765,6	298 609,7	-	298 609,7	339 237,7	39,3	5 295,1	344 572,2	-	344 572,2
Produits des activités d'assurance	- 7 626,9	-	-	- 7 626,9	-	- 7 626,9	- 7 711,0	-	-	- 7 711,0	-	- 7 711,0
Charges afférentes aux activités d'assurance	1 204,2	27,1	4 343,6	5 574,9	-	5 574,9	1 259,6	- 14,8	4 827,7	6 072,5	-	6 072,5
Sinistres survenus et autres Charges afférentes aux activités d'assurance	-	- 6,0	5 505,9	5 499,9	-	5 499,9	-	- 45,9	5 845,6	5 799,7	-	5 799,7
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1 204,2	-	-	1 204,2	-	1 204,2	1 259,6	-	-	1 259,6	-	1 259,6
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	-	-	- 1 162,2	- 1 162,2	-	- 1 162,2	-	-	- 1 017,9	- 1 017,9	-	- 1 017,9
Pertes et reprises sur les contrats onéreux	-	33,1	-	33,1	-	33,1	-	31,1	-	31,1	-	31,1
Composants d'investissement	- 23 860,5	-	23 860,5	-	-	-	- 21 891,6	-	21 891,6	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	- 30 283,2	27,1	28 204,1	- 2 052,1	-	- 2 052,1	- 28 343,0	- 14,8	26 719,3	- 1 638,5	-	- 1 638,5
Produits financiers ou charges financières d'assurance (hors différences de change)	16 669,5	0,1	397,2	17 066,8	-	17 066,8	- 39 686,3	0,0	- 496,3	- 40 182,6	-	- 40 182,6
Effet des différences de change	- 0,0	-	-	- 0,0	-	- 0,0	0,0	-	-	0,0	-	0,0
Total des variations du résultat et des OCI	- 13 613,8	27,2	28 601,3	15 014,7	-	15 014,7	- 68 029,3	- 14,8	26 223,1	- 41 821,1	-	- 41 821,1
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	23 719,8	-	-	23 719,8	-	23 719,8	24 180,3	-	-	24 180,3	-	24 180,3
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	-	- 28 623,8	- 28 623,8	-	- 28 623,8	-	-	- 26 836,7	- 26 836,7	-	- 26 836,7
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	- 1 339,0	-	-	- 1 339,0	-	- 1 339,0	- 1 535,0	-	-	- 1 535,0	-	- 1 535,0
Total flux de trésorerie	22 380,8	-	- 28 623,8	- 6 243,0	-	- 6 243,0	22 645,4	-	- 26 836,7	- 4 191,4	-	- 4 191,4
Frais d'acquisition reportés- Affectation aux contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation des flux d'acquisition reportés comptabilisés dans le résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'acquisition Reportés : Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements :	- 16,8	16,9	1,5	1,6	-	1,6	- 26,3	- 7,8	84,1	50,0	-	50,0
dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)	1,9	- 1,9	-	-	-	-	- 82,4	- 0,2	82,6	0,0	-	0,0
dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre	-	-	-	-	-	-	63,0	-	-	63,0	-	63,0
dont autres variations (reclassement, changement de méthode, etc.)	- 18,7	18,8	1,5	1,6	-	1,6	- 6,8	- 7,6	1,5	- 13,0	-	- 13,0
Solde des actifs à la clôture	- 8,2	-	6,2	- 2,0	-	- 2,0	- 9,1	-	1,6	- 7,5	-	- 7,5
Solde des passifs à la clôture	302 586,0	60,8	4 738,4	307 385,2	-	307 385,2	293 836,6	16,7	4 764,0	298 617,2	-	298 617,2
Solde net de clôture	302 577,8	60,8	4 744,6	307 383,2	-	307 383,2	293 827,5	16,7	4 765,6	298 609,7	-	298 609,7

8.3.1.2 Assurance – Modèles BBA et VFA - Europe hors France

	31/12/2023						31/12/2022					
	Passif nets pour couverture restante		Passifs nets pour sinistres survenus	Total avant Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Total	Passif nets pour couverture restante		Passifs nets pour sinistres survenus	Total avant Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Total
	Hors composante de perte	Composante de perte					Hors composante de perte	Composante de perte				
<i>(en millions d'euros)</i>												
Solde des actifs à l'ouverture	- 14,3	-	-	- 14,3	- 0,3	- 14,6	- 17,0	0,0	2,1	- 14,9	- 0,6	- 15,5
Solde des passifs à l'ouverture	37 105,7	22,2	440,6	37 568,5	-	37 568,5	43 991,4	8,1	427,3	44 426,8	0,0	44 426,9
Solde net d'ouverture	37 091,4	22,2	440,6	37 554,2	- 0,3	37 553,8	43 974,4	8,1	429,4	44 411,9	- 0,6	44 411,3
Produits des activités d'assurance	- 711,6	-	-	- 711,6	-	- 711,6	- 722,5	-	-	- 722,5	-	- 722,5
Charges afférentes aux activités d'assurance	44,3	13,1	485,8	543,2	-	543,2	69,0	9,1	494,4	572,5	-	572,5
Sinistres survenus et autres Charges afférentes aux activités d'assurance	-	- 4,5	483,9	479,4	-	479,4	-	- 0,7	491,5	490,8	-	490,8
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	44,3	-	-	44,3	-	44,3	69,0	-	-	69,0	-	69,0
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	-	-	1,9	1,9	-	1,9	-	-	2,9	2,9	-	2,9
Pertes et reprises sur les contrats onéreux	-	17,6	-	17,6	-	17,6	-	9,7	-	9,7	-	9,7
Composants d'investissement	- 8 715,1	-	8 715,1	-	-	-	- 4 835,5	-	4 835,5	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	- 9 382,4	13,1	9 200,9	- 168,4	-	- 168,4	- 5 489,0	9,1	5 329,9	- 150,0	-	- 150,0
Produits financiers ou charges financières d'assurance (hors différences de change)	3 322,5	- 5,0	0,1	3 317,6	-	3 317,6	- 6 607,2	5,0	- 0,1	- 6 602,3	-	- 6 602,3
Effet des différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des variations du résultat et des OCI	- 6 059,9	8,1	9 201,0	3 149,2	-	3 149,2	- 12 096,2	14,1	5 329,8	- 6 752,3	-	- 6 752,3
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	5 849,5	-	-	5 849,5	-	5 849,5	7 598,0	-	-	7 598,0	-	7 598,0
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	-	- 9 221,9	- 9 221,9	-	- 9 221,9	-	-	- 5 256,1	- 5 256,1	-	- 5 256,1
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	- 96,1	-	-	- 96,1	0,1	- 96,0	- 180,7	-	-	- 180,7	0,3	- 180,4
Total flux de trésorerie	5 753,4	-	- 9 221,9	- 3 468,5	0,1	- 3 468,4	7 417,3	-	- 5 256,1	2 161,2	0,3	2 161,5
Frais d'acquisition reportés- Affectation aux contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation des flux d'acquisition reportés comptabilisés dans le résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'acquisition Reportés : Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 0,0	- 0,0
Autres mouvements :	- 0,0	-	0,0	0,0	-	0,0	- 2 204,1	- 0,0	- 62,5	- 2 266,7	-	- 2 266,7
dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre	-	-	-	-	-	-	- 2 153,1	-	-	- 2 153,1	-	- 2 153,1
dont autres variations (reclassement, changement de méthode, etc.)	- 0,0	-	0,0	0,0	-	0,0	- 51,0	- 0,0	- 62,5	- 113,6	-	- 113,6
Solde des actifs à la clôture	- 6,4	-	-	- 6,4	- 0,2	- 6,6	- 14,3	-	-	- 14,3	- 0,3	- 14,6
Solde des passifs à la clôture	36 791,3	30,3	419,8	37 241,3	-	37 241,3	37 105,7	22,2	440,6	37 568,5	-	37 568,5
Solde net de clôture	36 784,9	30,3	419,8	37 234,9	- 0,2	37 234,7	37 091,4	22,2	440,6	37 554,2	- 0,3	37 553,8

8.3.1.3 Assurance – Modèles BBA et VFA - Amérique Latine

	31/12/2023						31/12/2022					
	Passif nets pour couverture restante		Passifs nets pour sinistres survenus	Total avant Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Total	Passif nets pour couverture restante		Passifs nets pour sinistres survenus	Total avant Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Total
	Hors composante de perte	Composante de perte					Hors composante de perte	Composante de perte				
<i>(en millions d'euros)</i>												
Solde des actifs à l'ouverture	- 284,0	-	40,9	- 243,2	-	- 243,2	- 264,1	-	44,6	- 219,5	-	- 219,5
Solde des passifs à l'ouverture	24 205,5	1,0	199,0	24 405,5	-	24 405,5	17 830,5	-	192,5	18 023,0	-	18 023,0
Solde net d'ouverture	23 921,5	1,0	239,9	24 162,3	-	24 162,3	17 566,3	-	237,1	17 803,5	-	17 803,5
Produits des activités d'assurance	- 1 769,2	-	-	- 1 769,2	-	- 1 769,2	- 2 082,3	-	-	- 2 082,3	-	- 2 082,3
Charges afférentes aux activités d'assurance	266,7	18,8	573,0	858,6	-	858,6	508,4	0,5	592,0	1 100,9	-	1 100,9
Sinistres survenus et autres Charges afférentes aux activités d'assurance	-	- 3,9	577,0	573,1	-	573,1	-	- 3,5	602,3	598,7	-	598,7
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	266,7	-	-	266,7	-	266,7	508,4	-	-	508,4	-	508,4
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	-	-	- 4,0	- 4,0	-	- 4,0	-	-	- 10,3	- 10,3	-	- 10,3
Pertes et reprises sur les contrats onéreux	-	22,7	-	22,7	-	22,7	-	4,0	-	4,0	-	4,0
Composants d'investissement	- 4 037,2	-	4 037,2	-	-	-	- 3 858,9	-	3 858,9	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	- 5 539,7	18,8	4 610,3	- 910,6	-	- 910,6	- 5 432,7	0,5	4 450,9	- 981,4	-	- 981,4
Produits financiers ou charges financières d'assurance (hors différences de change)	3 367,9	0,4	32,5	3 400,7	-	3 400,7	2 814,4	-	8,2	2 822,5	-	2 822,5
Effet des différences de change	1 253,5	-	11,5	1 264,9	-	1 264,9	1 932,9	-	28,3	1 961,2	-	1 961,2
Total des variations du résultat et des OCI	- 918,4	19,2	4 654,3	3 755,0	-	3 755,0	- 685,4	0,5	4 487,3	3 802,4	-	3 802,4
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	6 472,5	-	-	6 472,5	-	6 472,5	7 415,4	-	-	7 415,4	-	7 415,4
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	-	- 4 605,1	- 4 605,1	-	- 4 605,1	-	-	- 4 532,4	- 4 532,4	-	- 4 532,4
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	- 350,8	-	-	- 350,8	-	- 350,8	- 324,0	-	-	- 324,0	-	- 324,0
Total flux de trésorerie	6 121,7	-	- 4 605,1	1 516,6	-	1 516,6	7 091,5	-	- 4 532,4	2 559,1	-	2 559,1
Frais d'acquisition reportés- Affectation aux contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation des flux d'acquisition reportés comptabilisés dans le résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'acquisition Reportés : Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements :	2,4	0,2	0,1	2,7	-	2,7	- 50,9	0,5	47,8	- 2,6	-	- 2,6
dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont autres variations (reclassement, changement de méthode, etc.)	2,4	0,2	0,1	2,7	-	2,7	- 50,9	0,5	47,8	- 2,6	-	- 2,6
Solde des actifs à la clôture	- 500,7	-	153,7	- 347,0	-	- 347,0	- 284,0	-	40,9	- 243,2	-	- 243,2
Solde des passifs à la clôture	29 627,9	20,3	135,5	29 783,7	-	29 783,7	24 205,5	1,0	199,0	24 405,5	-	24 405,5
Solde net de clôture	29 127,2	20,3	289,2	29 436,7	-	29 436,7	23 921,5	1,0	239,9	24 162,3	-	24 162,3

8.3.2 Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus - Modèle PAA – Assurance

(en millions d'euros)	31/12/2023							31/12/2022						
	Passifs nets pour couverture restante		Passifs nets pour sinistres survenus		Total avant Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Total	Passifs nets pour couverture restante		Passifs nets pour sinistres survenus		Total avant Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Total
	Hors composante de perte	Composante de perte	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier				Hors composante de perte	Composante de perte	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier			
Solde des actifs à l'ouverture	- 89,1	-	-	-	- 89,1	- 0,1	- 89,2	- 52,9	-	-	-	- 52,9	- 0,1	- 53,1
Solde des passifs à l'ouverture	796,0	-	156,2	9,1	961,2	-	961,2	800,8	-	134,6	11,9	947,4	0,0	947,4
Solde net d'ouverture	706,8	-	156,2	9,1	872,1	- 0,1	872,0	747,9	-	134,6	11,9	894,5	- 0,1	894,3
Produits des activités d'assurance	- 895,5	-	-	-	- 895,5	-	- 895,5	- 865,7	-	-	-	- 865,7	-	- 865,7
Charges afférentes aux activités d'assurance	20,4	-	708,5	0,3	729,2	-	729,2	18,4	-	678,8	- 2,8	694,4	-	694,4
Sinistres survenus et autres Charges afférentes aux activités d'assurance	-	-	708,0	- 1,1	706,9	-	706,9	-	-	687,1	- 2,5	684,6	-	684,6
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	20,4	-	-	-	20,4	-	20,4	18,4	-	-	-	18,4	-	18,4
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	-	-	0,5	1,5	2,0	-	2,0	-	-	- 8,3	- 0,3	- 8,6	-	- 8,6
Pertes et reprises sur les contrats déficitaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Composants d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	- 875,1	-	708,5	0,3	- 166,2	-	- 166,2	- 847,3	-	678,8	- 2,8	- 171,2	-	- 171,2
Produits financiers ou charges financières d'assurance	-	-	0,3	- 0,1	0,2	-	0,2	-	-	- 2,8	- 0,1	- 2,9	-	- 2,9
Effet des différences de change	- 5,0	-	0,0	-	- 4,9	-	- 4,9	-	-	-	-	-	-	-
Total des variations du résultat et des OCI	- 880,1	-	708,9	0,2	- 170,9	-	- 170,9	- 847,3	-	676,0	- 2,9	- 174,2	-	- 174,2
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	868,3	-	-	-	868,3	-	868,3	846,1	-	-	-	846,1	-	846,1
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	-	- 702,1	-	- 702,1	-	- 702,1	-	-	- 684,8	-	- 684,8	-	- 684,8
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	- 25,9	-	-	-	- 25,9	0,0	- 25,9	- 19,0	-	-	-	- 19,0	0,1	- 18,9
Total flux de trésorerie	842,3	-	- 702,1	-	140,3	0,0	140,3	827,1	-	- 684,8	-	142,4	0,1	142,4
Frais d'acquisition reportés- Affectation aux contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation des flux d'acquisition reportés comptabilisés dans le résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'acquisition Reportés : Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 0,0	- 0,0
Autres mouvements :	-	-	-	0,9	0,9	-	0,9	- 20,9	-	30,3	0,0	9,4	-	9,4
dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	- 20,9	-	30,3	-	9,4	-	9,4
dont autres variations (reclassement, changement de méthode, etc.)	-	-	-	0,9	0,9	-	0,9	-	-	-	0,0	0,0	-	0,0
Solde des actifs à la clôture	- 141,9	-	-	-	- 141,9	- 0,0	- 141,9	- 89,1	-	-	-	- 89,1	- 0,1	- 89,2
Solde des passifs à la clôture	811,0	-	163,0	10,2	984,2	-	984,2	796,0	-	156,2	9,1	961,2	-	961,2
Solde net de clôture	669,1	-	163,0	10,2	842,3	- 0,0	842,3	706,8	-	156,2	9,1	872,1	- 0,1	872,0

8.3.2.1 Assurance – Modèle PAA - France (y compris DOM-TOM et Luxembourg)

(en millions d'euros)	31/12/2023						31/12/2022							
	Passifs nets pour couverture restante		Passifs nets pour sinistres survenus		Total avant Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Total	Passifs nets pour couverture restante		Passifs nets pour sinistres survenus		Total avant Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Total
	Hors composante de perte	Composante de perte	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier				Hors composante de perte	Composante de perte	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier			
Solde des actifs à l'ouverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde des passifs à l'ouverture	- 11,1	-	30,3	-	19,1	-	19,1	- 0,0	-	-	-	- 0,0	-	- 0,0
Solde net d'ouverture	- 11,1	-	30,3	-	19,1	-	19,1	- 0,0	-	-	-	- 0,0	-	- 0,0
Produits des activités d'assurance	- 51,1	-	-	-	- 51,1	-	- 51,1	-	-	-	-	-	-	-
Charges afférentes aux activités d'assurance	-	-	31,8	-	31,8	-	31,8	-	-	-	-	-	-	-
Sinistres survenus et autres Charges afférentes aux activités d'assurance	-	-	31,8	-	31,8	-	31,8	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pertes et reprises sur les contrats déficitaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Composants d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	- 51,1	-	31,8	-	- 19,4	-	- 19,4	-	-	-	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des variations du résultat et des OCI	- 51,1	-	31,8	-	- 19,4	-	- 19,4	-	-	-	-	-	-	-
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	55,1	-	-	-	55,1	-	55,1	-	-	-	-	-	-	-
Paievements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	-	- 29,0	-	- 29,0	-	- 29,0	-	-	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	- 5,1	-	-	-	- 5,1	-	- 5,1	-	-	-	-	-	-	-
Total flux de trésorerie	50,0	-	- 29,0	-	21,1	-	21,1	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'acquisition reportés- Affectation aux contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation des flux d'acquisition reportés comptabilisés dans le résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'acquisition Reportés : Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements :	-	-	-	-	-	-	-	- 11,1	-	30,3	-	19,1	-	19,1
dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	- 11,1	-	30,3	-	19,1	-	19,1
dont autres variations (reclassement, changement de méthode, etc.)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde des actifs à la clôture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde des passifs à la clôture	- 12,2	-	33,1	-	20,8	-	20,8	- 11,1	-	30,3	-	19,1	-	19,1
Solde net de clôture	- 12,2	-	33,1	-	20,8	-	20,8	- 11,1	-	30,3	-	19,1	-	19,1

8.3.2.2 Assurance – Modèle PAA - Europe hors France

(en millions d'euros)	31/12/2023						31/12/2022							
	Passifs nets pour couverture restante		Passifs nets pour sinistres survenus		Total avant Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Total	Passifs nets pour couverture restante		Passifs nets pour sinistres survenus		Total avant Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Total
	Hors composante de perte	Composante de perte	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier				Hors composante de perte	Composante de perte	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier			
Solde des actifs à l'ouverture	- 89,1	-	-	-	- 89,1	- 0,1	- 89,2	- 52,9	-	-	-	- 52,9	- 0,1	- 53,1
Solde des passifs à l'ouverture	807,1	-	125,9	9,1	942,1	-	942,1	800,8	-	134,6	11,9	947,4	0,0	947,4
Solde net d'ouverture	718,0	-	125,9	9,1	852,9	- 0,1	852,9	747,9	-	134,6	11,9	894,5	- 0,1	894,4
Produits des activités d'assurance	- 844,4	-	-	-	- 844,4	-	- 844,4	- 865,7	-	-	-	- 865,7	-	- 865,7
Charges afférentes aux activités d'assurance	20,4	-	676,8	0,3	697,5	-	697,5	18,4	-	678,8	- 2,8	694,4	-	694,4
Sinistres survenus et autres Charges afférentes aux activités d'assurance	-	-	676,2	- 1,1	675,1	-	675,1	-	-	687,1	- 2,5	684,6	-	684,6
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	20,4	-	-	-	20,4	-	20,4	18,4	-	-	-	18,4	-	18,4
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	-	-	0,5	1,5	2,0	-	2,0	-	-	- 8,3	- 0,3	- 8,6	-	- 8,6
Pertes et reprises sur les contrats déficitaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Composants d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	- 824,0	-	676,8	0,3	- 146,9	-	- 146,9	- 847,3	-	678,8	- 2,8	- 171,2	-	- 171,2
Produits financiers ou charges financières d'assurance	-	-	0,3	- 0,1	0,2	-	0,2	-	-	- 2,8	- 0,1	- 2,9	-	- 2,9
Effet des différences de change	- 5,0	-	0,0	-	- 4,9	-	- 4,9	-	-	-	-	-	-	-
Total des variations du résultat et des OCI	- 829,0	-	677,1	0,2	- 151,6	-	- 151,6	- 847,3	-	676,0	- 2,9	- 174,2	-	- 174,2
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	813,2	-	-	-	813,2	-	813,2	846,1	-	-	-	846,1	-	846,1
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	-	- 673,1	-	- 673,1	-	- 673,1	-	-	- 684,8	-	- 684,8	-	- 684,8
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	- 20,9	-	-	-	- 20,9	0,0	- 20,8	- 19,0	-	-	-	- 19,0	0,1	- 18,9
Total flux de trésorerie	792,3	-	- 673,1	-	119,2	0,0	119,2	827,1	-	- 684,8	-	142,4	0,1	142,4
Frais d'acquisition reportés- Affectation aux contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation des flux d'acquisition reportés comptabilisés dans le résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'acquisition Reportés : Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 0,0	- 0,0
Autres mouvements :	-	-	-	0,9	0,9	-	0,9	- 9,8	-	-	0,0	- 9,8	-	- 9,8
dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	- 9,8	-	-	-	- 9,8	-	- 9,8
dont autres variations (reclassement, changement de méthode, etc.)	-	-	-	0,9	0,9	-	0,9	-	-	0,0	-	0,0	-	0,0
Solde des actifs à la clôture	- 141,9	-	-	-	- 141,9	- 0,0	- 141,9	- 89,1	-	-	-	- 89,1	- 0,1	- 89,2
Solde des passifs à la clôture	823,2	-	130,0	10,2	963,4	-	963,4	807,1	-	125,9	9,1	942,1	-	942,1
Solde net de clôture	681,3	-	130,0	10,2	821,5	- 0,0	821,4	718,0	-	125,9	9,1	852,9	- 0,1	852,9

8.3.2.3 Assurance – Modèle PAA - Amérique Latine

Néant

8.3.3 Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus - Modèle BBA- Réassurance

	31/12/2023				31/12/2022			
	Actifs nets pour couverture restante		Actifs nets pour sinistres survenus	Total	Actifs nets pour couverture restante		Actifs nets pour sinistres survenus	Total
	Hors élément de recouvrement de pertes	Élément de recouvrement de pertes			Hors élément de recouvrement de pertes	Élément de recouvrement de pertes		
<i>(en millions d'euros)</i>								
Solde des actifs à l'ouverture	7 418,4	3,8	433,9	7 856,1	10 825,7	0,0	215,0	11 040,7
Solde des passifs à l'ouverture	- 23,2	-	14,2	- 8,9	- 20,2	- 0,1	8,8	- 11,4
Solde net d'ouverture	7 395,3	3,8	448,1	7 847,1	10 805,5	- 0,0	223,8	11 029,3
Produits de réassurance	69,6	2,4	517,8	589,9	-	8,8	530,6	539,4
Montants recouverts auprès des réassureurs	69,6	2,4	545,4	617,4	-	8,8	524,3	533,1
dont Montants recouverts des services passés et autres charges de réassurance	69,6	-	545,4	615,0	-	4,9	524,3	529,1
dont Montants recouverts s/ contrats déficitaires	-	2,4	-	2,4	-	4,0	-	4,0
Ajustements liés aux montants recouverts auprès des réassureurs	-	-	- 27,5	- 27,5	-	-	6,3	6,3
Effet de l'évolution du risque de non-exécution des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges de réassurance	- 652,0	-	-	- 652,0	- 466,0	-	-	- 466,0
Charges ou produits nets des contrats de réassurance	- 582,3	2,4	517,8	- 62,0	- 466,0	8,8	530,6	73,4
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance (hors effets des différences de change)	875,3	0,3	8,3	883,8	- 2 995,5	- 0,3	- 5,0	- 3 000,8
Effets des différences de change	0,1	-	-	0,1	- 0,4	-	-	- 0,4
Charges ou produits financiers nets des contrats de réassurance	875,3	0,3	8,3	883,9	- 2 995,9	- 0,3	- 5,0	- 3 001,2
Composants d'investissement	- 874,7	-	874,7	-	- 970,2	-	970,2	-
Total des variations du résultat et des OCI	- 581,7	2,7	1 400,8	821,9	- 4 432,1	8,5	1 495,7	- 2 927,8
Primes payées	1 278,5	0,0	-	1 278,5	2 940,4	-	-	2 940,4
Sommes recouvrées auprès des réassureurs	-	-	- 1 376,1	- 1 376,1	-	- 4,9	- 1 385,6	- 1 390,5
Autres décalages de trésorerie (dépôt de réassurance, frais d'acquisition, etc.)	- 59,0	-	-	- 59,0	- 56,7	-	-	- 56,7
Total flux de trésorerie	1 219,4	0,0	- 1 376,1	- 156,7	2 883,7	- 4,9	- 1 385,6	1 493,2
Autres mouvements :	- 5,5	- 0,0	0,0	- 5,5	- 1 861,8	0,1	114,1	- 1 747,6
dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)	-	-	-	-	- 1 846,0	0,1	114,1	- 1 731,8
dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre	-	-	-	-	- 0,0	-	-	- 0,0
dont autres variations (reclassement, changement de méthode, etc.)	- 5,5	- 0,0	0,0	- 5,5	- 15,8	0,1	-	- 15,7
Solde des actifs à la clôture	8 060,3	6,5	465,5	8 532,3	7 418,4	3,8	433,9	7 856,1
Solde des passifs à la clôture	- 32,9	-	7,3	- 25,6	- 23,2	-	14,2	- 8,9
Solde net de clôture	8 027,4	6,5	472,8	8 506,7	7 395,3	3,8	448,1	7 847,1

8.3.3.1 Réassurance – Modèle BBA - France (y compris DOM-TOM et Luxembourg)

(en millions d'euros)	31/12/2023				31/12/2022			
	Actifs nets pour couverture restante		Actifs nets pour sinistres survenus	Total	Actifs nets pour couverture restante		Actifs nets pour sinistres survenus	Total
	Hors élément de recouvrement de pertes	Éléments de recouvrement de pertes			Hors élément de recouvrement de pertes	Éléments de recouvrement de pertes		
Solde des actifs à l'ouverture	7 404,3	3,8	423,4	7 831,5	10 764,0	0,0	206,0	10 970,1
Solde des passifs à l'ouverture	- 11,9	-	10,0	- 1,9	- 2,1	-	5,1	3,0
Solde net d'ouverture	7 392,4	3,8	433,4	7 829,6	10 761,9	0,0	211,1	10 973,1
Produits de réassurance	69,6	2,6	501,3	573,5	-	3,7	526,3	529,9
Montants recouverts auprès des réassureurs	69,6	2,6	531,6	603,9	-	3,7	520,0	523,7
dont Montants recouverts des services passés et autres charges de réassurance	69,6	-	531,6	601,3	-	-	520,0	520,0
dont Montants recouverts s/ contrats déficitaires	-	2,6	-	2,6	-	3,7	-	3,7
Ajustements liés aux montants recouverts auprès des réassureurs	-	-	- 30,3	- 30,3	-	-	6,3	6,3
Effet de l'évolution du risque de non-exécution des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges de réassurance	- 636,5	-	-	- 636,5	- 448,4	-	-	- 448,4
Charges ou produits nets des contrats de réassurance	- 566,9	2,6	501,3	- 63,0	- 448,4	3,7	526,3	81,5
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance (hors effets des différences de change)	879,2	-	8,2	887,4	- 2 995,5	-	- 5,0	- 3 000,5
Effets des différences de change	0,1	-	-	0,1	-	-	-	-
Charges ou produits financiers nets des contrats de réassurance	879,2	-	8,2	887,4	- 2 995,5	-	- 5,0	- 3 000,5
Composants d'investissement	- 874,7	-	874,7	-	- 970,2	-	970,2	-
Total des variations du résultat et des OCI	- 562,4	2,6	1 384,2	824,4	- 4 414,1	3,7	1 491,4	- 2 919,0
Primes payées	1 266,1	-	-	1 266,1	2 962,0	-	-	2 962,0
Sommes recouvertes auprès des réassureurs	-	-	- 1 368,8	- 1 368,8	-	-	- 1 383,2	- 1 383,2
Autres décalages de trésorerie (dépôt de réassurance, frais d'acquisition, etc.)	- 59,0	-	-	- 59,0	- 56,7	-	-	- 56,7
Total flux de trésorerie	1 207,0	-	- 1 368,8	- 161,8	2 905,3	-	- 1 383,2	1 522,1
Autres mouvements :	- 5,5	- 0,0	-	- 5,6	- 1 860,7	0,1	114,1	- 1 746,5
dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)	-	-	-	-	- 1 846,0	0,1	114,1	- 1 731,8
dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
dont autres variations (reclassement, changement de méthode, etc.)	- 5,5	- 0,0	-	- 5,6	- 14,7	-	-	- 14,7
Solde des actifs à la clôture	8 038,6	6,4	444,6	8 489,6	7 404,3	3,8	423,4	7 831,5
Solde des passifs à la clôture	- 7,1	-	4,2	- 2,9	- 11,9	-	10,0	- 1,9
Solde net de clôture	8 031,5	6,4	448,8	8 486,7	7 392,4	3,8	433,4	7 829,6

8.3.3.2 Réassurance – Modèle BBA - Europe hors France

	31/12/2023				31/12/2022			
	Actifs nets pour couverture restante		Actifs nets pour sinistres survenus	Total	Actifs nets pour couverture restante		Actifs nets pour sinistres survenus	Total
	Hors élément de recouvrement de pertes	Élément de recouvrement de pertes			Hors élément de recouvrement de pertes	Élément de recouvrement de pertes		
<i>(en millions d'euros)</i>								
Solde des actifs à l'ouverture	14,1	-	10,5	24,6	59,0	-	9,0	68,1
Solde des passifs à l'ouverture	- 11,3	-	4,2	- 7,1	- 18,1	- 0,1	3,7	- 14,4
Solde net d'ouverture	2,8	-	14,7	17,5	41,0	- 0,1	12,8	53,6
Produits de réassurance	-	- 0,2	16,5	16,4	-	5,2	4,3	9,4
Montants recouverts auprès des réassureurs	-	- 0,2	13,7	13,6	-	5,2	4,3	9,4
dont Montants recouverts des services passés et autres charges de réassurance	-	-	13,7	13,7	-	4,9	4,3	9,1
dont Montants recouverts s/ contrats déficitaires	-	- 0,2	-	- 0,2	-	0,3	-	0,3
Ajustements liés aux montants recouverts auprès des réassureurs	-	-	2,8	2,8	-	-	0,0	0,0
Effet de l'évolution du risque de non-exécution des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges de réassurance	- 15,4	-	-	- 15,4	- 17,6	-	-	- 17,6
Charges ou produits nets des contrats de réassurance	- 15,4	- 0,2	16,5	0,9	- 17,6	5,2	4,3	- 8,2
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance (hors effets des différences de change)	- 3,9	0,3	0,1	- 3,5	- 0,0	- 0,3	-	- 0,3
Effets des différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges ou produits financiers nets des contrats de réassurance	- 3,9	0,3	0,1	- 3,5	- 0,0	- 0,3	-	- 0,3
Composants d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des variations du résultat et des OCI	- 19,3	0,1	16,6	- 2,6	- 17,6	4,9	4,3	- 8,5
Primes payées	12,4	0,0	-	12,4	- 22,1	-	-	- 22,1
Sommes recouvertes auprès des réassureurs	-	-	- 7,3	- 7,3	-	- 4,9	- 2,4	- 7,2
Autres décalages de trésorerie (dépôt de réassurance, frais d'acquisition, etc.)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total flux de trésorerie	12,4	0,0	- 7,3	5,1	- 22,1	- 4,9	- 2,4	- 29,4
Autres mouvements :	0,0	-	0,0	0,0	1,6	0,1	-	1,7
dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)	-	-	-	-	-	-	-	-
dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre	-	-	-	-	- 0,0	-	-	- 0,0
dont autres variations (reclassement, changement de méthode, etc.)	0,0	-	0,0	0,0	1,6	0,1	-	1,7
Solde des actifs à la clôture	21,7	0,1	20,9	42,7	14,1	-	10,5	24,6
Solde des passifs à la clôture	- 25,8	-	3,1	- 22,7	- 11,3	-	4,2	- 7,1
Solde net de clôture	- 4,1	0,1	24,0	20,0	2,8	-	14,7	17,5

8.3.3.3 Réassurance – Modèle BBA - Amérique Latine

Néant

8.3.4 Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus - Modèle PAA – Réassurance

	31/12/2023					31/12/2022				
	Actifs nets pour couverture restante		Actifs nets pour sinistres survenus			Actifs nets pour couverture restante		Actifs nets pour sinistres survenus		
	Hors élément de recouvrement de perte	Élément de recouvrement de perte	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Total	Hors élément de recouvrement de perte	Élément de recouvrement de perte	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Total
<i>(en millions d'euros)</i>										
Solde des actifs à l'ouverture	54,9	0,2	22,3	0,5	77,9	71,4	9,4	15,4	0,7	96,8
Solde des passifs à l'ouverture	- 7,6	-	-	-	- 7,6	- 6,1	-	-	-	- 6,1
Solde net d'ouverture	47,3	0,2	22,3	0,5	70,3	65,3	9,4	15,4	0,7	90,7
Produits de réassurance	-	- 1,6	5,9	- 0,2	4,0	-	- 11,4	3,9	- 0,2	- 7,7
Montants recouverts auprès des réassureurs										
dont Montants recouverts des services passés et autres charges de réassurance	-	- 1,6	5,4	-	3,7	-	- 11,4	6,0	-	- 5,4
dont Montants recouverts et reprises des contrats déficitaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ajustements liés aux montants recouverts auprès des réassureurs	-	-	0,5	- 0,2	0,3	-	-	- 2,0	- 0,2	- 2,3
Effet de l'évolution du risque de non-exécution des réassureurs	-	-	-	-	-	0,0	-	-	-	0,0
Charges de réassurance	- 28,8	-	-	-	- 28,8	- 43,9	-	-	-	- 43,9
Charges ou produits nets des contrats de réassurance	- 28,8	- 1,6	5,9	- 0,2	- 24,8	- 43,9	- 11,4	3,9	- 0,2	- 51,6
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance (hors effets des différences de change)	-	-	- 0,0	-	- 0,0	-	-	- 0,4	- 0,0	- 0,4
Effet des différences de change	0,1	-	0,4	-	0,5	0,3	- 0,1	1,2	-	1,5
Charges ou produits financiers nets des contrats de réassurance	0,1	-	0,4	-	0,5	0,3	- 0,1	0,8	- 0,0	1,0
Composants d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des variations du résultat et des OCI	- 28,7	- 1,6	6,3	- 0,2	- 24,3	- 43,6	- 11,5	4,8	- 0,3	- 50,6
Primes payées	23,5	- 0,0	-	-	23,4	24,3	-	-	-	24,3
Sommes recouvrées auprès des réassureurs	-	1,6	- 0,9	-	0,7	-	11,4	- 5,3	-	6,1
Autres décalages de trésorerie (dépôt de réassurance, frais d'acquisition, etc.)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des flux de trésorerie	23,5	1,6	- 0,9	-	24,1	24,3	11,4	- 5,3	-	30,4
Autres mouvements :	- 3,2	- 0,2	2,1	0,1	- 1,1	1,4	- 10,5	8,9	0,0	- 0,2
dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre	-	-	-	-	-	- 0,2	-	0,0	-	- 0,1
dont autres variations (reclassement, changement de méthode ect...)	- 3,2	- 0,2	2,1	0,1	- 1,1	1,5	- 10,5	8,9	0,0	- 0,0
Solde des actifs à la clôture	48,5	-	29,8	0,4	78,6	54,9	0,2	22,3	0,5	77,9
Solde des passifs à la clôture	- 9,6	-	-	-	- 9,6	- 7,6	-	-	-	- 7,6
Solde net de clôture	38,9	-	29,8	0,4	69,1	47,3	0,2	22,3	0,5	70,3

8.3.4.1 Réassurance – Modèle PAA – France (y compris DOM TOM et Luxembourg)

Les montants et leurs variations sont inférieurs à 0,1 millions d'euros en valeur absolue.

8.3.4.2 Réassurance – Modèle PPA – Europe hors France

(en millions d'euros)	31/12/2023					31/12/2022					
	Actifs nets pour couverture restante		Actifs nets pour sinistres survenus			Actifs nets pour couverture restante		Actifs nets pour sinistres survenus			Total
	Hors élément de recouvrement de perte	Éléments de recouvrement de perte	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Total	Hors élément de recouvrement de perte	Éléments de recouvrement de perte	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier		
Solde des actifs à l'ouverture	52,8	-	12,9	0,5	66,2	68,7	-	14,5	0,7	83,9	
Solde des passifs à l'ouverture	- 7,6	-	-	-	- 7,6	- 6,1	-	-	-	- 6,1	
Solde net d'ouverture	45,2	-	12,9	0,5	58,6	62,6	-	14,5	0,7	77,8	
Produits de réassurance	-	1,4	6,8	- 0,2	8,0	-	1,5	6,3	- 0,2	7,6	
Montants recouverts auprès des réassureurs											
dont Montants recouverts des services passés et autres charges de réassurance	-	1,4	7,2	-	8,6	-	1,5	6,6	-	8,2	
dont Montants recouverts et reprises des contrats déficitaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Ajustements liés aux montants recouverts auprès des réassureurs	-	-	- 0,4	- 0,2	- 0,6	-	-	- 0,3	- 0,2	- 0,5	
Effet de l'évolution du risque de non-exécution des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Charges de réassurance	- 28,2	-	-	-	- 28,2	- 43,1	-	-	-	- 43,1	
Charges ou produits nets des contrats de réassurance	- 28,2	1,4	6,8	- 0,2	- 20,2	- 43,1	1,5	6,3	- 0,2	- 35,4	
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance (hors effets des différences de change)	-	-	- 0,0	-	- 0,0	-	-	- 0,4	- 0,0	- 0,4	
Effet des différences de change	0,0	-	- 0,0	-	-	-	-	-	-	-	
Charges ou produits financiers nets des contrats de réassurance	0,0	-	- 0,0	-	- 0,0	-	-	- 0,4	- 0,0	- 0,4	
Composants d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total des variations du résultat et des OCI	- 28,2	1,4	6,7	- 0,2	- 20,3	- 43,1	1,5	5,9	- 0,3	- 35,9	
Primes payées	23,5	- 0,0	-	-	23,4	24,3	-	-	-	24,3	
Sommes recouvrées auprès des réassureurs	-	- 1,4	- 2,3	-	- 3,7	-	- 1,5	- 5,9	-	- 7,4	
Autres décalages de trésorerie (dépôt de réassurance, frais d'acquisition, etc.)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total des flux de trésorerie	23,5	- 1,4	- 2,3	-	19,7	24,3	- 1,5	- 5,9	-	16,8	
Autres mouvements :	- 3,2	0,0	- 0,4	0,1	- 3,4	1,4	-	- 1,6	0,0	- 0,2	
dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre	-	-	-	-	-	- 0,2	-	-	-	- 0,2	
dont autres variations (reclassement, changement de méthode, etc.)	- 3,2	0,0	- 0,4	0,1	- 3,4	1,6	-	- 1,6	0,0	- 0,0	
Solde des actifs à la clôture	46,9	-	16,9	0,4	64,2	52,8	-	12,9	0,5	66,2	
Solde des passifs à la clôture	- 9,6	-	-	-	- 9,6	- 7,6	-	-	-	- 7,6	
Solde net de clôture	37,3	-	16,9	0,4	54,6	45,2	-	12,9	0,5	58,6	

8.3.4.3 Réassurance – Modèle PAA – Amérique Latine

	31/12/2023					31/12/2022					
	Actifs nets pour couverture restante		Actifs nets pour sinistres survenus			Actifs nets pour couverture restante		Actifs nets pour sinistres survenus			
	Hors élément de recouvrement de perte	Élément de recouvrement de perte	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Total	Hors élément de recouvrement de perte	Élément de recouvrement de perte	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Total	
<i>(en millions d'euros)</i>											
Solde des actifs à l'ouverture	2,1	0,2	9,4	-	11,7	2,7	9,4	0,9	-	12,9	
Solde des passifs à l'ouverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Solde net d'ouverture	2,1	0,2	9,4	-	11,7	2,7	9,4	0,9	-	12,9	
Produits de réassurance	-	- 3,0	- 0,8	-	- 3,8	-	- 12,9	- 2,4	-	- 15,3	
Montants recouverts auprès des réassureurs											
dont Montants recouverts des services passés et autres charges de réassurance	-	- 3,0	- 1,7	-	- 4,7	-	- 12,9	- 0,6	-	- 13,5	
dont Montants recouverts et reprises des contrats déficitaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Ajustements liés aux montants recouverts auprès des réassureurs	-	-	0,9	-	0,9	-	-	- 1,7	-	- 1,7	
Effet de l'évolution du risque de non-exécution des réassureurs	-	-	-	-	-	0,0	-	-	-	0,0	
Charges de réassurance	- 0,6	-	-	-	- 0,6	- 0,9	-	-	-	- 0,9	
Charges ou produits nets des contrats de réassurance	- 0,6	- 3,0	- 0,8	-	- 4,4	- 0,9	- 12,9	- 2,4	-	- 16,2	
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance (hors effets des différences de change)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Effet des différences de change	0,1	-	0,4	-	0,5	0,3	- 0,1	1,2	-	1,5	
Charges ou produits financiers nets des contrats de réassurance	0,1	-	0,4	-	0,5	0,3	- 0,1	1,2	-	1,5	
Composants d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total des variations du résultat et des OCI	- 0,5	- 3,0	- 0,3	-	- 3,9	- 0,5	- 13,0	- 1,1	-	- 14,7	
Primes payées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Sommes recouvrées auprès des réassureurs	-	3,0	1,3	-	4,3	-	12,9	0,6	-	13,5	
Autres décalages de trésorerie (dépôt de réassurance, frais d'acquisition, etc.)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total des flux de trésorerie	-	3,0	1,3	-	4,3	-	12,9	0,6	-	13,5	
Autres mouvements :	- 0,0	- 0,2	2,5	-	2,3	- 0,0	- 10,5	10,5	-	- 0,0	
dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
dont autres variations (reclassement, changement de méthode, etc.)	- 0,0	- 0,2	2,5	-	2,3	- 0,0	- 10,5	10,5	-	- 0,0	
Solde des actifs à la clôture	1,6	-	12,9	-	14,4	2,1	0,2	9,4	-	11,7	
Solde des passifs à la clôture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Solde net de clôture	1,6	-	12,9	-	14,4	2,1	0,2	9,4	-	11,7	

8.4 Affectation estimée des frais d'acquisition non alloués aux contrats

8.4.1 Au 31 décembre 2023

<i>(en millions d'euros)</i>	Inférieur à 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 5 ans	Supérieur à 5 ans	TOTAL
Total des frais d'acquisitions	0,0	0,0	0,1	0,2	0,3
Actifs relatifs aux frais d'acquisition non affectés aux contrats d'assurance	-	-	-	-	0,3

8.4.2 Au 31 décembre 2022

<i>(en millions d'euros)</i>	Inférieur à 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 5 ans	Supérieur à 5 ans	TOTAL
Total des frais d'acquisitions	0,4	-	-	-	0,4
Actifs relatifs aux frais d'acquisition non affectés aux contrats d'assurance	-	-	-	-	0,4

8.5 Analyse par composante comptable

8.5.1 Analyse par composante comptable - Modèles BBA et VFA - Assurance

	31/12/2023				31/12/2022			
	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Solde des actifs à l'ouverture	- 406,6	14,8	126,9	- 264,9	- 466,7	17,1	83,9	- 365,7
Solde des passifs à l'ouverture	341 100,3	1 769,6	17 721,3	360 591,2	387 381,2	1 551,8	18 220,2	407 153,2
Solde net d'ouverture	340 693,6	1 784,4	17 848,2	360 326,3	386 914,5	1 568,9	18 304,1	406 787,5
Variations liées aux services futurs	- 4 226,3	409,7	3 890,0	73,4	- 4 917,5	504,3	4 458,1	44,9
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	- 2 187,6	172,9	2 030,0	15,3	- 3 357,4	316,8	3 029,2	- 11,4
Changements dans les estimations entraînant des pertes et reprises sur les groupes de contrats déficitaires	- 16,4	47,6	-	31,2	20,9	13,5	-	34,3
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	- 2 022,2	189,2	1 859,9	26,9	- 1 580,9	174,0	1 428,9	21,9
Variations liées aux services rendus au cours de la période	835,2	- 260,7	- 2 614,6	- 2 040,1	1 176,0	- 196,6	- 2 768,7	- 1 789,4
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	-	-	- 2 614,6	- 2 614,6	-	-	- 2 768,7	- 2 768,7
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	-	- 260,7	-	- 260,7	-	- 196,6	-	- 196,6
Ajustements liés à l'expérience	835,2	-	-	835,2	1 176,0	-	-	1 176,0
Variations liées aux services passés	- 1 130,2	- 34,1	-	- 1 164,3	- 995,5	- 29,8	-	- 1 025,2
Ajustements au titre des sinistres survenus	- 1 130,2	- 34,1	-	- 1 164,3	- 995,5	- 29,8	-	- 1 025,2
Résultat des activités d'assurance	- 4 521,3	114,9	1 275,4	- 3 131,1	- 4 737,0	277,9	1 689,4	- 2 769,7
Produits financiers ou charges financières d'assurance	23 554,5	52,2	178,5	23 785,2	- 41 449,9	- 70,1	- 2 442,4	- 43 962,4
Effet des différences de change	1 097,4	5,1	162,4	1 264,9	1 624,9	19,1	317,2	1 961,2
Total des variations du résultat et des OCI	20 130,6	172,2	1 616,2	21 919,0	- 44 561,9	226,8	- 435,8	- 44 770,9
Flux de trésorerie	- 8 194,8	-	-	- 8 194,8	528,9	-	-	528,9
Total des flux de trésorerie	- 8 194,8	-	-	- 8 194,8	528,9	-	-	528,9
Frais d'acquisition reportés- Affectation aux contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements :	0,4	3,9	0,1	4,3	- 2 187,9	- 11,3	- 20,1	- 2 219,4
dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)	- 3,9	3,9	-	- 0,0	0,0	-	- 0,0	-
dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre	-	-	-	-	- 2 055,5	- 7,4	- 27,2	- 2 090,1
dont autres variations (reclassement, changement de méthode, etc.)	4,3	- 0,0	0,1	4,3	- 132,4	- 3,9	7,1	- 129,2
Solde des actifs à la clôture	- 1 156,9	69,9	731,5	- 355,4	- 406,6	14,8	126,9	- 264,9
Solde des passifs à la clôture	353 786,6	1 890,7	18 732,9	374 410,3	341 100,3	1 769,6	17 721,3	360 591,2
Solde net de clôture	352 629,7	1 960,6	19 464,5	374 054,8	340 693,6	1 784,4	17 848,2	360 326,3

8.5.1.1 Assurance – Modèles BBA et VFA - France (y compris DOM TOM et Luxembourg)

(en millions d'euros)	31/12/2023				31/12/2022			
	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
Solde des actifs à l'ouverture	- 8,4	0,0	0,9	- 7,5	- 131,3	-	-	- 131,3
Solde des passifs à l'ouverture	283 665,7	1 460,0	13 491,5	298 617,2	328 934,6	1 309,8	14 459,0	344 703,4
Solde net d'ouverture	283 657,3	1 460,0	13 492,5	298 609,7	328 803,3	1 309,8	14 459,0	344 572,2
Variations liées aux services futurs	- 3 415,1	319,3	3 128,8	33,1	- 3 806,7	386,9	3 450,9	31,1
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	- 2 229,0	145,2	2 079,3	- 4,5	- 3 335,7	248,6	3 080,8	- 6,4
Changements dans les estimations entraînant des pertes et reprises sur les groupes de contrats déficitaires	- 18,7	44,5	-	25,8	7,9	13,7	-	21,5
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	- 1 167,4	129,7	1 049,5	11,8	- 478,9	124,7	370,1	16,0
Variations liées aux services rendus au cours de la période	930,2	- 188,2	- 1 664,9	- 922,9	1 229,3	- 128,7	- 1 752,3	- 651,7
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	-	-	- 1 664,9	- 1 664,9	-	-	- 1 752,3	- 1 752,3
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	-	- 188,2	-	- 188,2	-	- 128,7	-	- 128,7
Ajustements liés à l'expérience	930,2	-	-	930,2	1 229,3	-	-	1 229,3
Variations liées aux services passés	- 1 132,8	- 29,4	-	- 1 162,2	- 993,9	- 24,0	-	- 1 017,9
Ajustements au titre des sinistres survenus	- 1 132,8	- 29,4	-	- 1 162,2	- 993,9	- 24,0	-	- 1 017,9
Résultat des activités d'assurance	- 3 617,8	101,7	1 464,0	- 2 052,1	- 3 571,3	234,2	1 698,6	- 1 638,5
Produits financiers ou charges financières d'assurance	17 066,4	24,8	- 24,4	17 066,8	- 37 435,9	- 80,2	- 2 666,5	- 40 182,6
Effet des différences de change	- 0,0	-	-	- 0,0	0,0	-	-	0,0
Total des variations du résultat et des OCI	13 448,6	126,5	1 439,6	15 014,7	- 41 007,2	154,1	- 967,9	- 41 821,1
Flux de trésorerie	- 6 243,0	-	-	- 6 243,0	- 4 191,4	-	-	- 4 191,4
Total des flux de trésorerie	- 6 243,0	-	-	- 6 243,0	- 4 191,4	-	-	- 4 191,4
Frais d'acquisition reportés- Affectation aux contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements :	- 2,7	4,3	-	1,6	52,6	- 3,9	1,3	50,0
dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)	- 3,9	3,9	-	- 0,0	0,0	-	- 0,0	-
dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre	-	-	-	-	61,6	0,0	1,3	63,0
dont autres variations (reclassement, changement de méthode, etc.)	1,2	0,4	-	1,6	- 9,1	- 3,9	-	- 13,0
Solde des actifs à la clôture	- 3,1	0,6	0,4	- 2,0	- 8,4	0,0	0,9	- 7,5
Solde des passifs à la clôture	290 863,4	1 590,2	14 931,6	307 385,2	283 665,7	1 460,0	13 491,5	298 617,2
Solde net de clôture	290 860,3	1 590,8	14 932,0	307 383,2	283 657,3	1 460,0	13 492,5	298 609,7

8.5.1.2 Assurance – Modèles BBA et VFA - Europe hors France

(en millions d'euros)	31/12/2023				31/12/2022			
	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
Solde des actifs à l'ouverture	- 14,3	0,0	0,0	- 14,3	- 18,2	1,1	2,2	- 14,9
Solde des passifs à l'ouverture	36 626,5	146,8	795,2	37 568,5	43 346,8	87,2	992,9	44 426,8
Solde net d'ouverture	36 612,2	146,8	795,2	37 554,2	43 328,5	88,3	995,1	44 411,9
Variations liées aux services futurs	- 44,5	50,3	11,8	17,6	- 38,3	77,2	- 29,2	9,8
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	208,4	25,3	- 233,7	- 0,0	251,1	68,8	- 324,9	- 5,0
Changements dans les estimations entraînant des pertes et reprises sur les groupes de contrats déficitaires	2,3	9,0	-	11,2	13,0	- 0,2	-	12,8
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	- 255,1	16,0	245,5	6,3	- 302,4	8,6	295,7	1,9
Variations liées aux services rendus au cours de la période	- 29,9	- 19,5	- 138,5	- 187,9	- 4,0	- 8,9	- 149,8	- 162,7
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	-	-	- 138,5	- 138,5	-	-	- 149,8	- 149,8
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	-	- 19,5	-	- 19,5	-	- 8,9	-	- 8,9
Ajustements liés à l'expérience	- 29,9	-	-	- 29,9	- 4,0	-	-	- 4,0
Variations liées aux services passés	1,9	0,0	-	1,9	2,9	0,0	-	2,9
Ajustements au titre des sinistres survenus	1,9	0,0	-	1,9	2,9	0,0	-	2,9
Résultat des activités d'assurance	- 72,4	30,8	- 126,7	- 168,4	- 39,4	68,4	- 179,0	- 150,0
Produits financiers ou charges financières d'assurance	3 314,4	0,9	2,3	3 317,6	- 6 600,3	- 2,5	0,4	- 6 602,3
Effet des différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des variations du résultat et des OCI	3 241,9	31,7	- 124,4	3 149,2	- 6 639,6	65,9	- 178,5	- 6 752,3
Flux de trésorerie	- 3 468,5	-	-	- 3 468,5	2 161,2	-	-	2 161,2
Total des flux de trésorerie	- 3 468,5	-	-	- 3 468,5	2 161,2	-	-	2 161,2
Frais d'acquisition reportés- Affectation aux contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements :	0,0	- 0,0	- 0,0	0,0	- 2 237,9	- 7,4	- 21,3	- 2 266,7
dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)	-	-	-	-	-	-	-	-
dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre	-	-	-	-	- 2 117,2	- 7,4	- 28,5	- 2 153,1
dont autres variations (reclassement, changement de méthode, etc.)	0,0	- 0,0	- 0,0	0,0	- 120,7	0,0	7,2	- 113,6
Solde des actifs à la clôture	- 6,4	0,0	0,0	- 6,4	- 14,3	0,0	0,0	- 14,3
Solde des passifs à la clôture	36 392,1	178,5	670,8	37 241,3	36 626,5	146,8	795,2	37 568,5
Solde net de clôture	36 385,7	178,5	670,8	37 234,9	36 612,2	146,8	795,2	37 554,2

8.5.1.3 Assurance – Modèles BBA et VFA - Amérique Latine

(en millions d'euros)	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
Solde des actifs à l'ouverture	- 383,9	14,8	126,0	- 243,2	- 317,2	16,0	81,7	- 219,5
Solde des passifs à l'ouverture	20 808,0	162,9	3 434,6	24 405,5	15 099,9	154,8	2 768,3	18 023,0
Solde net d'ouverture	20 424,1	177,7	3 560,5	24 162,3	14 782,7	170,8	2 850,0	17 803,5
Variations liées aux services futurs	- 766,7	40,1	749,4	22,7	- 1 072,4	40,1	1 036,4	4,0
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	- 167,0	2,4	184,4	19,8	- 272,8	- 0,5	273,4	0,0
Changements dans les estimations entraînant des pertes et reprises sur les groupes de contrats déficitaires	-	- 5,8	-	- 5,8	-	-	-	-
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	- 599,7	43,5	565,0	8,8	- 799,6	40,6	763,0	4,0
Variations liées aux services rendus au cours de la période	- 65,1	- 53,0	- 811,2	- 929,4	- 49,3	- 59,0	- 866,6	- 975,0
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	-	-	- 811,2	- 811,2	-	-	- 866,6	- 866,6
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	-	- 53,0	-	- 53,0	-	- 59,0	-	- 59,0
Ajustements liés à l'expérience	- 65,1	-	-	- 65,1	- 49,3	-	-	- 49,3
Variations liées aux services passés	0,7	- 4,7	-	- 4,0	- 4,5	- 5,8	-	- 10,3
Ajustements au titre des sinistres survenus	0,7	- 4,7	-	- 4,0	- 4,5	- 5,8	-	- 10,3
Résultat des activités d'assurance	- 831,1	- 17,6	- 61,9	- 910,6	- 1 126,3	- 24,7	169,7	- 981,3
Produits financiers ou charges financières d'assurance	3 173,7	26,5	200,5	3 400,7	2 586,3	12,5	223,7	2 822,5
Effet des différences de change	1 097,4	5,1	162,4	1 264,9	1 624,9	19,1	317,2	1 961,2
Total des variations du résultat et des OCI	3 440,0	14,0	301,1	3 755,0	3 085,0	6,9	710,6	3 802,5
Flux de trésorerie	1 516,6	-	-	1 516,6	2 559,1	-	-	2 559,1
Total des flux de trésorerie	1 516,6	-	-	1 516,6	2 559,1	-	-	2 559,1
Frais d'acquisition reportés- Affectation aux contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements :	3,0	- 0,4	0,1	2,7	- 2,6	0,0	- 0,1	- 2,7
dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)	-	-	-	-	-	-	-	-
dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
dont autres variations (reclassement, changement de méthode, etc.)	3,0	- 0,4	0,1	2,7	- 2,6	0,0	- 0,1	- 2,7
Solde des actifs à la clôture	- 1 147,4	69,3	731,1	- 347,0	- 383,9	14,8	126,0	- 243,2
Solde des passifs à la clôture	26 531,2	122,0	3 130,5	29 783,7	20 808,0	162,9	3 434,6	24 405,5
Solde net de clôture	25 383,8	191,3	3 861,7	29 436,7	20 424,1	177,7	3 560,5	24 162,3

8.5.2 Analyse par composante comptable – Modèle BBA - Réassurance

	31/12/2023				31/12/2022			
	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Solde des actifs à l'ouverture	7 232,1	78,2	545,8	7 856,1	10 180,2	75,0	785,5	11 040,7
Solde des passifs à l'ouverture	- 41,5	22,3	10,3	- 8,9	- 15,3	3,2	0,7	- 11,4
Solde net d'ouverture	7 190,6	100,5	556,1	7 847,1	10 164,9	78,2	786,2	11 029,3
Variations liées aux services futurs	78,8	- 15,0	- 61,4	2,4	- 50,2	39,6	14,6	4,0
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	77,0	- 20,0	- 57,0	- 0,0	- 46,0	38,2	8,0	0,3
Changements d'estimations entraînant des pertes et des reprises sur les contrats déficitaires sous-jacents	-	-	-	-	3,7	-	-	3,7
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	1,8	5,1	- 4,4	2,4	- 7,9	1,3	6,6	- 0,0
Variations liées aux services rendus au cours de la période	39,6	- 10,0	- 66,6	- 37,0	107,1	3,6	- 47,6	63,2
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	-	-	- 66,6	- 66,6	-	-	- 47,6	- 47,6
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	-	- 10,0	-	- 10,0	-	3,6	-	3,6
Ajustements liés à l'expérience	39,6	-	-	39,6	107,1	-	-	107,1
Variations liées aux services passés	- 25,9	- 1,6	-	- 27,5	7,4	- 1,1	-	6,3
Variations liées aux services passés	- 25,9	- 1,6	-	- 27,5	7,4	- 1,1	-	6,3
Charges ou produits nets des contrats de réassurance	92,5	- 26,5	- 128,0	- 62,0	64,3	42,0	- 33,0	73,4
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance	871,6	10,3	1,9	883,8	- 2 781,6	- 21,4	- 197,9	- 3 000,9
Effet de l'évolution du risque de non-exécution des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des différences de change	0,1	-	-	0,1	- 0,4	-	-	- 0,4
Charges ou produits financiers nets des contrats de réassurance	871,7	10,3	1,9	883,9	- 2 782,0	- 21,4	- 197,9	- 3 001,3
Total des variations du résultat et des OCI	964,2	- 16,2	- 126,1	821,9	- 2 717,7	20,7	- 230,9	- 2 927,9
Flux de trésorerie	- 156,7	-	-	- 156,7	1 493,2	-	-	1 493,2
Total des flux de trésorerie	- 156,7	-	-	- 156,7	1 493,2	-	-	1 493,2
Autres mouvements :	- 5,6	0,0	-	- 5,6	- 1 748,3	- 0,0	0,7	- 1 747,5
dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)	-	-	-	-	- 1 731,8	- 0,0	0,0	- 1 731,8
dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre	-	-	-	-	- 0,0	-	-	- 0,0
dont autres variations (reclassement, changement de méthode, etc.)	- 5,6	0,0	-	- 5,6	- 16,4	- 0,0	0,7	- 15,7
Solde des actifs à la clôture	8 017,9	67,3	447,1	8 532,3	7 232,1	78,2	545,8	7 856,1
Solde des passifs à la clôture	- 25,4	17,0	- 17,1	- 25,6	- 41,5	22,3	10,3	- 8,9
Solde net de clôture	7 992,5	84,2	430,0	8 506,7	7 190,6	100,5	556,1	7 847,1

8.5.2.1 Réassurance – Modèle BBA - France (y compris DOM-TOM et Luxembourg)

	31/12/2023				31/12/2022			
	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Solde des actifs à l'ouverture	7 210,4	75,7	545,4	7 831,5	10 113,9	73,8	782,3	10 970,1
Solde des passifs à l'ouverture	- 21,4	15,0	4,5	- 1,9	2,9	0,1	-	3,0
Solde net d'ouverture	7 189,0	90,7	549,9	7 829,6	10 116,8	73,9	782,3	10 973,1
Variations liées aux services futurs	42,9	- 11,6	- 28,7	2,6	- 40,3	32,4	11,6	3,7
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	49,9	- 12,8	- 37,1	- 0,0	- 34,8	31,4	3,4	-
Changements d'estimations entraînant des pertes et des reprises sur les contrats déficitaires sous-jacents	-	-	-	-	3,7	-	-	3,7
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	- 7,0	1,3	8,4	2,6	- 9,2	1,0	8,2	- 0,0
Variations liées aux services rendus au cours de la période	44,1	- 8,3	- 71,1	- 35,3	113,4	4,3	- 46,1	71,6
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	-	-	- 71,1	- 71,1	-	-	- 46,1	- 46,1
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	-	- 8,3	-	- 8,3	-	4,3	-	4,3
Ajustements liés à l'expérience	44,1	-	-	44,1	113,4	-	-	113,4
Variations liées aux services passés	- 28,7	- 1,6	-	- 30,3	7,4	- 1,1	-	6,3
Variations liées aux services passés	- 28,7	- 1,6	-	- 30,3	7,4	- 1,1	-	6,3
Charges ou produits nets des contrats de réassurance	58,2	- 21,4	- 99,8	- 63,0	80,5	35,6	- 34,5	81,5
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance	876,3	8,9	2,1	887,4	- 2 782,2	- 20,4	- 197,9	- 3 000,5
Effet de l'évolution du risque de non-exécution des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des différences de change	0,1	-	-	0,1	-	-	-	-
Charges ou produits financiers nets des contrats de réassurance	876,4	8,9	2,1	887,4	- 2 782,2	- 20,4	- 197,9	- 3 000,5
Total des variations du résultat et des OCI	934,6	- 12,5	- 97,6	824,4	- 2 701,8	15,2	- 232,4	- 2 919,0
Flux de trésorerie	- 161,8	-	-	- 161,8	1 522,1	-	-	1 522,1
Total des flux de trésorerie	- 161,8	-	-	- 161,8	1 522,1	-	-	1 522,1
Autres mouvements :	- 5,6	-	-	- 5,6	- 1 746,5	- 0,0	0,0	- 1 746,5
dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)	-	-	-	-	- 1 731,8	- 0,0	0,0	- 1 731,8
dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
dont autres variations (reclassement, changement de méthode, etc.)	- 5,6	-	-	- 5,6	- 14,7	-	-	- 14,7
Solde des actifs à la clôture	7 972,8	65,8	451,0	8 489,6	7 210,4	75,7	545,4	7 831,5
Solde des passifs à la clôture	- 16,6	12,4	1,3	- 2,9	- 21,4	15,0	4,5	- 1,9
Solde net de clôture	7 956,2	78,2	452,3	8 486,7	7 189,0	90,7	549,9	7 829,6

8.5.2.2 Réassurance – Modèle BBA - Europe hors France

	31/12/2023				31/12/2022			
	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Solde des actifs à l'ouverture	21,7	2,4	0,4	24,6	63,7	1,2	3,2	68,1
Solde des passifs à l'ouverture	- 20,1	7,3	5,8	- 7,1	- 18,2	3,1	0,7	- 14,4
Solde net d'ouverture	1,6	9,7	6,2	17,5	45,5	4,2	3,9	53,6
Variations liées aux services futurs	36,0	- 3,4	- 32,7	- 0,2	- 9,9	7,2	3,0	0,3
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	27,1	- 7,2	- 19,9	-	- 11,2	6,8	4,6	0,3
Changements d'estimations entraînant des pertes et des reprises sur les contrats déficitaires sous-jacents	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	8,8	3,8	- 12,8	- 0,2	1,3	0,4	- 1,7	-
Variations liées aux services rendus au cours de la période	- 4,5	- 1,7	4,5	- 1,7	- 6,3	- 0,7	- 1,4	- 8,5
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	-	-	4,5	4,5	-	-	- 1,4	- 1,4
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	-	- 1,7	-	- 1,7	-	- 0,7	-	- 0,7
Ajustements liés à l'expérience	- 4,5	-	-	- 4,5	- 6,3	-	-	- 6,3
Variations liées aux services passés	2,8	-	-	2,8	0,0	-	-	0,0
Variations liées aux services passés	2,8	-	-	2,8	0,0	-	-	0,0
Charges ou produits nets des contrats de réassurance	34,3	- 5,1	- 28,3	0,9	- 16,2	6,5	1,6	- 8,2
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance	- 4,7	1,4	- 0,3	- 3,5	0,6	- 1,0	- 0,0	- 0,4
Effet de l'évolution du risque de non-exécution des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges ou produits financiers nets des contrats de réassurance	- 4,7	1,4	- 0,3	- 3,5	0,6	- 1,0	- 0,0	- 0,4
Total des variations du résultat et des OCI	29,6	- 3,7	- 28,5	- 2,6	- 15,5	5,5	1,5	- 8,5
Flux de trésorerie	5,1	-	-	5,1	- 29,4	-	-	- 29,4
Total des flux de trésorerie	5,1	-	-	5,1	- 29,4	-	-	- 29,4
Autres mouvements :	-	0,0	-	0,0	1,0	- 0,0	0,7	1,7
dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)	-	-	-	-	-	-	-	-
dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre	-	-	-	-	- 0,0	-	-	- 0,0
dont autres variations (reclassement, changement de méthode, etc.)	-	0,0	-	0,0	1,0	- 0,0	0,7	1,8
Solde des actifs à la clôture	45,1	1,5	- 3,9	42,7	21,7	2,4	0,4	24,6
Solde des passifs à la clôture	- 8,8	4,5	- 18,4	- 22,7	- 20,1	7,3	5,8	- 7,1
Solde net de clôture	36,3	6,0	- 22,3	20,0	1,6	9,7	6,2	17,5

8.5.2.3 Réassurance – Modèle BBA - Amérique Latine

Néant

8.6 Analyse des nouveaux contrats reconnus au cours de la période BBA et VFA

8.6.1 Assurance

Les montants présentés correspondent aux effets des nouveaux contrats lors de leur initialisation

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023			
	Contrats initialement reconnus sur la période	Dont : contrats profitables	Dont contrats onéreux	Contrats acquis (*)
Estimations de la valeur actuelle des flux de trésorerie sortants	29 512,2	28 823,4	688,8	-
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	479,7	452,2	27,5	-
Sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance	29 032,5	28 371,2	661,3	-
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	- 31 534,6	- 30 854,7	- 679,8	-
Estimations de la valeur actualisée de trésorerie futures	- 2 022,4	- 2 031,3	8,9	-
Ajustement au titre du risque non financier	189,2	171,3	17,8	-
Marge sur services contractuels	1 859,9	1 859,9		-
Composante de perte	26,8		26,8	-

(*) les contrats acquis correspondent aux transferts de contrats ou aux nouveaux contrats relatifs à des regroupements d'entreprises. Ils sont présentés dans les autres mouvements la note 8.5.1

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022			
	Contrats initialement reconnus sur la période	Dont : contrats profitables	Dont contrats onéreux	Contrats acquis (*)
Estimations de la valeur actuelle des flux de trésorerie sortants	21 844,4	21 669,3	175,2	-
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	455,6	442,5	13,1	-
Sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance	21 388,8	21 226,8	162,1	-
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	- 23 425,3	- 23 267,7	- 157,7	-
Estimations de la valeur actualisée de trésorerie futures	- 1 580,9	- 1 598,4	17,5	-
Ajustement au titre du risque non financier	174,0	169,6	4,4	-
Marge sur services contractuels	1 428,9	1 428,9		-
Composante de perte	21,9		21,9	-

(*) les contrats acquis correspondent aux transferts de contrats ou aux nouveaux contrats relatifs à des regroupements d'entreprises. Ils sont présentés dans les autres mouvements la note 8.5.1

8.6.2 Réassurance

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023			
	Contrats initialement reconnus sur la période	Dont : contrats profitables	Dont contrats onéreux	Contrats acquis (*)
Estimations de la valeur actualisée des sorties de	- 105,1	- 105,1	-	-
Estimations de la valeur actualisée des entrées de	106,9	106,9	-	-
Estimations de la valeur actualisée de trésorerie futures	1,8	1,8	-	-
Ajustement au titre du risque non financier	5,1	5,1	-	-
Marge sur services contractuels	- 4,4	- 4,4	-	-
Composante de recouvrement de perte	2,4	2,4	-	-

(*) les contrats acquis correspondent aux transferts de contrats ou aux nouveaux contrats relatifs à des regroupements d'entreprises. Ils sont présentés dans les autres mouvements dans la note 8.5.2

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022			Contrats acquis (*)
	Contrats initialement reconnus sur la période	Dont : contrats profitables	Dont contrats onéreux	
Estimations de la valeur actualisée des sorties de	- 17,7	- 17,7	-	-
Estimations de la valeur actualisée des entrées de	9,8	9,8	-	-
Estimations de la valeur actualisée de trésorerie futures	- 7,9	- 7,9	-	-
Ajustement au titre du risque non financier	1,3	1,3	-	-
Marge sur services contractuels	6,6	6,6	-	-
Composante de recouvrement de perte	-	-	-	-

(*) les contrats acquis correspondent aux transferts de contrats ou aux nouveaux contrats relatifs à des regroupements d'entreprises. Ils sont présentés dans les autres mouvements dans la note 8.5.2

8.7 Analyse de la marge sur services contractuels

Ce tableau présente le relâchement de la CSM en résultat au fil du temps, sur la durée de couverture résiduelle des contrats d'assurance et de réassurance par zone géographique.

<i>(en millions d'euros)</i>	Moins de 5 ans	5 - 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Contrats d'assurance au 31/12/2023	8 437,8	4 712,8	6 313,8	19 464,5
France	6 104,1	3 587,0	5 240,9	14 932,0
Europe Hors France	378,0	166,9	125,9	670,8
Amérique Latine	1 955,8	958,9	947,0	3 861,7
Contrats de réassurance au 31/12/2023	115,2	85,7	229,1	430,0
France	127,5	90,6	234,1	452,3
Europe Hors France	- 12,3	- 4,9	- 5,1	- 22,3
Amérique Latine	-	-	-	-

<i>(en millions d'euros)</i>	Moins de 5 ans	5 - 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Contrats d'assurance au 31/12/2022	7 804,7	5 116,1	4 927,4	17 848,2
France	6 137,5	3 322,9	4 032,1	13 492,5
Europe Hors France	400,2	199,4	195,5	795,2
Amérique Latine	1 266,9	1 593,8	699,8	3 560,5
Contrats de réassurance au 31/12/2022	178,4	116,3	261,4	556,1
France	176,0	114,6	259,3	549,9
Europe Hors France	2,5	1,7	2,0	6,2
Amérique Latine	-	-	-	-

8.8 Evolution des sinistres

Cette annexe présente l'évolution des sinistres par année de survenance. Les paiements de sinistres réels sont comparés aux prévisions de sinistres.

Certains sinistres peuvent mettre plus ou moins de temps pour être déclarés puis demander un délai plus ou moins long pour être définitivement réglés. Ces délais peuvent varier sensiblement selon la nature du sinistre.

Le triangle des sinistres par année de survenance est présenté hors frais et hors effets d'actualisation et portent sur les contrats BBA et PAA. Les contrats participatifs directs sont présentés sur une ligne distincte.

8.8.1 Evolution des sinistres – Assurance

8.8.1.1 Evolution des sinistres – Assurance- au 31 décembre 2023

Evolution des sinistres - Assurance		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Estimation des sinistres à l'ultime - hors effet d'actualisation		Années de survenance ou d'accident							
Année de survenance		3 203,6	2 134,6	1 735,2	1 772,1	1 735,3	1 815,0	1 478,0	
1 an plus tard		2 440,0	2 236,3	2 021,7	1 902,6	2 065,7	1 772,2		
2 ans plus tard		1 846,2	1 799,5	1 714,1	1 657,0	2 032,2			
3 ans plus tard		1 854,2	1 831,1	1 772,3	2 036,6				
4 ans plus tard		1 868,0	1 836,7	1 849,6					
5 ans plus tard		1 893,9	1 982,5						
6 ans plus tard		1 730,7							
Sinistres payés		- 1 615,5	- 1 846,3	- 1 696,5	- 1 530,6	- 1 547,4	- 1 238,5	- 536,0	- 10 225,6
Passifs bruts - années N-6 à N		115,2	136,3	153,1	506,0	484,8	533,7	942,0	2 871,1
Passifs bruts - années antérieures à N-6									364,6
Effets de l'actualisation									- 705,8
Risk Adjustment									63,6
Autres effets (y.c frais rattachables)									2 935,1
Passifs bruts au titre des sinistres survenus (hors contrats d'épargne)									5 528,6
Contrats d'épargne (*)									7,2
Ecart de conversion									0,0
Autres mouvements									-
Autres impacts liés aux actifs et passifs d'assurance (BE non actuariels)									91,2
Total des passifs bruts au titre des sinistres survenus									5 627,1

(*) Modèle VFA uniquement (y compris BE non actuariel)

8.8.1.2 Evolution des sinistres – Assurance- au 31 décembre 2022

Evolution des sinistres - Assurance		2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total	
Estimation des sinistres à l'ultime - hors effet d'actualisation		Années de survenance ou d'accident							
Année de survenance		3 114,5	2 103,9	1 714,9	1 749,9	1 715,8	1 799,2		
1 an plus tard		2 413,3	2 220,8	2 011,0	1 892,7	2 051,5			
2 ans plus tard		1 832,9	1 788,3	1 704,6	1 647,5				
3 ans plus tard		1 842,3	1 820,6	1 762,6					
4 ans plus tard		1 856,3	1 826,0						
5 ans plus tard		1 882,1							
Sinistres payés		- 1 830,3	- 1 774,4	- 1 656,5	- 1 523,2	- 1 484,3	- 686,6	- 8 955,5	
Passifs bruts - années N-5 à N		51,8	51,6	106,1	124,3	567,2	1 112,6	2 013,6	
Passifs bruts - années antérieures à N-5								200,0	
Effets de l'actualisation								- 807,7	
Risk Adjustment								72,7	
Autres effets (y.c frais rattachables)								4 012,1	
Passifs bruts au titre des sinistres survenus (hors contrats d'épargne)								5 490,7	
Contrats d'épargne (*)								58,0	
Ecart de conversion								-	
Autres mouvements								-	
Autres impacts liés aux actifs et passifs d'assurance (BE non actuariels)								62,6	
Total des passifs bruts au titre des sinistres survenus								5 611,3	

(*) Modèle VFA uniquement (y compris BE non actuariel)

8.8.2 Evolution des sinistres – Réassurance

8.8.2.1 Evolution des sinistres – Réassurance- au 31 décembre 2023

Evolution des sinistres - Réassurance	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Estimation des sinistres à l'ultime - hors effet d'actualisation								
Année de survenance	49,7	58,9	70,8	57,0	52,7	57,4	68,4	
1 an plus tard	68,6	111,9	92,7	76,3	72,9	82,2		
2 ans plus tard	85,4	97,6	85,2	68,9	90,1			
3 ans plus tard	86,3	99,5	79,9	90,5				
4 ans plus tard	87,3	92,2	94,9					
5 ans plus tard	88,4	110,3						
6 ans plus tard	93,0							
Sinistres payés	- 90,6	- 107,0	- 90,8	- 77,9	- 72,7	- 59,9	- 24,0	- 522,8
Actifs de réassurance nets de passifs - années N-6 à N	2,4	3,3	4,1	12,5	17,4	22,2	44,4	106,4
Actifs nets de réassurance nets de passifs- années antérieures à N-6								21,4
Effets de l'actualisation								- 11,5
Risk Adjustment								2,9
Autres effets (y.c frais rattachables)								142,5
Actifs de réassurance nets de passifs au titre des sinistres survenus (hors contrats d'épargne)								261,8
Contrats d'épargne (*)								216,9
Ecart de conversion								- 0,0
Autres mouvements								-
Autres impacts liés aux actifs et passifs d'assurance (BE non actuariels)								24,3
Total des actifs de réassurance nets de passifs au titre des sinistres survenus								503,0

(*) Modèle VFA uniquement (y compris BE non actuariel)

8.8.2.2 Evolution des sinistres – Réassurance- au 31 décembre 2022

Evolution des sinistres - Réassurance	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Actifs de réassurance nets de passifs							
Estimation des sinistres à l'ultime - hors effet d'actualisation							
Année de survenance	54,2	62,9	75,1	61,5	58,1	63,2	
1 an plus tard	72,9	115,9	97,4	80,8	77,3		
2 ans plus tard	90,0	101,7	89,9	73,1			
3 ans plus tard	90,8	103,5	84,3				
4 ans plus tard	91,8	96,1					
5 ans plus tard	92,9						
Sinistres payés	- 90,6	- 94,0	- 80,7	- 67,4	- 60,6	- 28,5	- 421,9
Actifs de réassurance nets de passifs - années N-5 à N	2,3	2,1	3,5	5,7	16,7	34,6	64,9
Actifs nets de réassurance nets de passifs- années antérieures à N-5							7,3
Effets de l'actualisation							- 21,6
Risk Adjustment							3,3
Autres effets (y.c frais rattachables)							162,6
Actifs de réassurance nets de passifs au titre des sinistres survenus (hors contrats d'épargne)							216,5
Contrats d'épargne (*)							242,4
Ecart de conversion							-
Autres mouvements							-
Autres impacts liés aux actifs et passifs d'assurance (BE non actuariels)							11,9
Total des actifs de réassurance nets de passifs au titre des sinistres survenus							470,8

(*) Modèle VFA uniquement (y compris BE non actuariel)

8.9 Composition des éléments sous-jacents des contrats participatifs directs

Ce tableau présente les actifs financiers sous-jacents des contrats participatifs directs. Un passif participatif est un passif dont la prestation versée au bénéficiaire est directement liée à la juste valeur ou aux rendements d'actifs spécifiques.

<i>(en millions d'euros)</i>	Juste valeur	
	31/12/2023	31/12/2022
Obligations	205 303,3	190 393,9
TCN	298,0	509,4
Actions	15 862,2	16 410,5
Fonds de placement	99 174,2	99 317,8
Parts de SCI	6 727,7	8 270,4
Instruments dérivés	1 538,4	3 578,0
Autres	2 697,4	3 242,0
TOTAL	331 601,3	321 721,9

8.10 Gains et pertes sur actifs financiers à la juste valeur directement comptabilisés en capitaux propres liés aux contrats adossés à des contrats d'assurance et pour lesquels l'option OCI a été retenue

Ce tableau présente l'évolution des actifs financiers à la juste valeur par OCI présents à la transition et adossés à des contrats d'assurance ou de réassurance :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Solde des réserves de réévaluation OCI à l'ouverture	- 12 831,4	13 376,2
Gains et pertes des actifs comptabilisés à la JV OCI sur la période	9 329,3	- 34 981,1
Recyclage en résultat sur la période	- 219,5	- 3,0
Transfert des OCI non recyclables en réserve	- 1 181,0	- 544,7
Impôts différés	- 2 044,1	9 321,1
Ecart de conversion	- 1,4	-
Autres mouvements	- 119,5	-
Solde des réserves de réévaluation OCI à la clôture	- 7 067,5	- 12 831,4

8.11 Créances et dettes d'assurance et de réassurance

Les créances d'assurance représentent un montant de 3 736 millions d'euros au 31 décembre 2023 et sont constatées dans les engagements d'assurance non actuariels au même titre que les créances de réassurance qui s'élèvent à un montant de 3 767 millions d'euros au 31 décembre 2023 constatées dans les engagements de réassurance non actuariels.

Les dettes d'assurance représentent un montant de 1 689 millions d'euros au 31 décembre 2023 et sont constatées dans les engagements d'assurance non actuariels au même titre que les dettes de réassurance qui s'élèvent à un montant de 14 196 millions d'euros au 31 décembre 2023 constatées dans les engagements de réassurance non actuariels.

Par simplification les engagements non actuariels relatifs aux affaires directes et aux acceptations sont présentés au passif du bilan et ceux relatifs à la réassurance à l'actif du bilan.

Note 9 Autres actifs

9.1 Autres créances

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Personnel	3,4	1,5
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	907,8	714,9
Débiteurs divers	5 669,3	7 712,2
TOTAL	6 580,5	8 428,6

9.2 Immeubles d'exploitation

Conformément à l'option proposée par IAS 16 pour les immeubles d'exploitation, le Groupe a choisi le modèle d'évaluation au coût.

Selon le modèle du coût, la valeur comptable correspond au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou la construction d'un immeuble font partie du coût de cet actif préalablement à son utilisation. Une fois l'immeuble utilisé, les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges.

Le Groupe a défini cinq catégories principales de composants :

- terrain ;
- gros œuvre, structures et charpentes ;
- façade et toiture ;
- agencements ;
- installations générales techniques.

Les coûts postérieurs à l'acquisition sont immobilisés, sous réserve que des avantages économiques futurs en soient attendus et qu'ils puissent être estimés de façon fiable, et sont intégrés dans le composant qu'ils concernent.

Les frais directement attribuables à l'acquisition des immeubles sont inclus dans le coût historique de l'immeuble et intégralement affectés au composant gros œuvre.

Amortissement des immeubles

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction, le cas échéant, d'une valeur résiduelle.

Les valeurs résiduelles sont considérées comme nulles en raison de la difficulté pour un bien immobilier de déterminer de manière fiable une valeur résiduelle.

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différents composants, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortissables :

- gros œuvre 50 ans ;
- façade et toiture 30 ans, mais 20 ans pour les locaux d'activité, les centres commerciaux et les cinémas ;
- installations générales techniques 20 ans ;
- agencements 10 ans.

Dépréciation des immeubles

Conformément à IAS 36, les immeubles d'exploitation sont rattachés aux flux de trésorerie de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ils appartiennent et n'entrent donc pas dans le champ du test de dépréciation des immeubles de placement.

Immobilisations corporelles hors immeubles

Les autres immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériel bureautique et d'installations diverses.

Les durées d'utilité estimées vont de trois ans pour le matériel informatique à dix ans pour les agencements, aménagements et installations.

Immeubles d'exploitation (en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Valeur nette comptable à l'ouverture	402,0	477,7
Acquisitions	1,1	85,8
Sorties	-0,8	-5,6
Amortissements de l'exercice	-9,4	-7,5
Pertes de valeur comptabilisées dans le résultat de la période	0,0	-0,1
Écarts de conversion	1,4	3,6
Variations de périmètre	0,0	-12,9
Autres variations*	-1,4	-138,9
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	392,9	402,0

*Au 31 décembre 2022, les autres variations correspondent à la partie du siège social qui a été mise en location.

Autres immobilisations corporelles (en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Valeur nette comptable à l'ouverture	46,8	40,2
Acquisitions de l'exercice	53,9	23,6
Amortissements de l'exercice	-18,2	-16,4
Sorties de l'exercice	-13,3	-0,3
Écarts de conversion	0,2	0,5
Autres variations	0,0	-0,8
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	69,4	46,8

Note 10 Capitaux propres

Éléments inclus dans les capitaux propres

Les capitaux propres comprennent notamment, outre le capital social et les résultats mis en réserve, les réévaluations des actifs classés en juste valeur par capitaux propres, les résultats financiers comptabilisés en capitaux propres, la réserve financière ainsi que les titres subordonnés classés en instruments de capitaux propres, compte tenu du caractère discrétionnaire de leur rémunération (cf. note 10.4).

Gestion des capitaux propres

Conformément aux directives européennes, CNP Assurances est soumis à la réglementation en matière de solvabilité, tant au niveau social pour chacune des compagnies d'assurances européennes qu'au niveau de CNP Assurances et ses filiales.

Au 31 décembre 2023, les filiales d'assurances de CNP Assurances, comme CNP Assurances et ses filiales pris dans leur ensemble, sont en conformité avec les obligations de solvabilité qui leur sont applicables.

La solvabilité de CNP Assurances et ses filiales d'assurance fait l'objet d'une surveillance en particulier dans le cadre de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) telle qu'exigée dans un cadre Solvabilité 2. Ces informations ainsi que le calcul de la marge de solvabilité sont transmises à l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution.

10.1 Capital social par détenteur

Détenteur	31/12/2023		31/12/2022	
	Nombre d'actions	Taux de détention	Nombre d'actions	Taux de détention
CNP Assurances Holding	686 244 402	99,95%	0	0,00%
CNP Assurances IARD	1	0,00%	0	0,00%
CNP Assurances S.A. (actions propres)	374 074	0,05%	374 074	0,05%
La Banque Postale	0	0,00%	686 244 403	99,95%
TOTAL	686 618 477	100,00%	686 618 477	100,00%

10.2 Nombre d'actions

Nombre d'actions émises	Actions ordinaires	
	31/12/2023	31/12/2022
Nombre d'actions émises à l'ouverture	686 618 477	686 618 477
Émissions sur l'exercice	0	0
Nombre d'actions émises à la clôture	686 618 477	686 618 477

10.3 Dividende au titre de l'exercice 2023

Un dividende de 2,9 Md€ sera proposé à l'assemblée générale du 23 avril 2024 prélevé respectivement sur le résultat à hauteur de 748,4 M€ et sur le report à nouveau à hauteur de 2,2Md€ ; correspondant à 4,30 euros par action. A noter qu'un acompte de dividende de 1Md€ a été versé au cours du second semestre au profit de CNP Assurances Holding.

En 2022, le dividende a été de 1,38 euro par action, ce qui représente un total de 947,0 M€. Le dividende a été versé en 2023.

10.4 Tableau des titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres

Les titres subordonnés pour lesquels les clauses contractuelles ne prévoient aucune obligation de rembourser le nominal ou de verser une rémunération sont classés en instrument de capitaux propres. Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, notamment celles présentant une échéance de remboursement, sont classées en dettes de financement en application de la norme IAS 32.

(en millions d'euros)	Date d'émission	31/12/2023		
		Taux servi	Devises	Montants
Titres super subordonnés part du Groupe				
CNP Assurances	Juin 2004	Tec 10 + 10 bp, cap à 9 %	€	300,0
	Mars 2005	6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans), cap à 9 % et floor à 2,75 %	€	23,8
	Mars 2005	6,50 % jusqu'en mars 2008 puis 3 % + 22,5 % fois l'EUR CMS 10 ans	€	225,0
	Juin 2005	7 % jusqu'en juin 2010 puis CMS 10 ans + 30 bp	€	75,0
	Mai 2006	5,25 % jusqu'au 16/05/2036 puis Euribor 3 mois + 185 bp (y compris step-up 100 bp à Call Date)	€	160,0
	Décembre 2006	Euribor 3 mois + 95 bp jusqu'au 20/12/2026 puis Euribor 3 mois + 195 bp	€	108,0
	Novembre 2014	4 % jusqu'en novembre 2024 puis reset taux fixe swap 5 ans + 410 bp	€	493,6
	Juin 2018	4,75 % jusqu'en 2028 puis reset taux fixe swap 5 ans + 391,4 bp	€	496,0
TOTAL				1 881,3

(en millions d'euros)	Date d'émission	31/12/2022		
		Taux servi	Devises	Montants
Titres super subordonnés part du Groupe				
CNP Assurances	Juin 2004	Tec 10 + 10 bp, cap à 9 %	€	300,0
	Mars 2005	6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans), cap à 9 % et floor à 2,75 %	€	23,8
	Mars 2005	6,50 % jusqu'en mars 2008 puis 3 % + 22,5 % fois l'EUR CMS 10 ans	€	225,0
	Juin 2005	7 % jusqu'en juin 2010 puis CMS 10 ans + 30 bp	€	75,0
	Mai 2006	5,25 % jusqu'au 16/05/2036 puis Euribor 3 mois + 185 bp (y compris step-up 100 bp à Call Date)	€	160,0
	Décembre 2006	Euribor 3 mois + 95 bp jusqu'au 20/12/2026 puis Euribor 3 mois + 195 bp	€	108,0
	Novembre 2014	4 % jusqu'en novembre 2024 puis reset taux fixe swap 5 ans + 410 bp	€	493,6
	Juin 2018	4,75 % jusqu'en 2028 puis reset taux fixe swap 5 ans + 391,4 bp	€	496,0
TOTAL				1 881,3

Note 11 Provisions pour risques et charges

11.1 Provisions pour risques et charges au titre de l'exercice 2023

<i>(en millions d'euros)</i>	Provisions pour litiges		
	Autres	Total	
Valeur comptable à l'ouverture 01/01/2023	138,6	139,9	278,6
Provisions complémentaires constituées au cours de l'exercice, y compris augmentation des provisions existantes	15,7	22,0	37,7
Montants encourus et imputés sur la provision au cours de l'exercice	-11,6	-22,5	-34,1
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	-1,3	-0,1	-1,4
Ecarts de conversion	5,3	0,0	5,3
Reclassements	0,0	0,3	0,3
VALEUR COMPTABLE A LA CLOTURE 31/12/2023	146,8	139,6	286,4

11.2 Provisions pour risques et charges au titre de l'exercice 2022

<i>(en millions d'euros)</i>	Provisions pour litiges		
	Autres	Total	
Valeur comptable à l'ouverture 01/01/2022	150,9	146,3	297,2
Provisions complémentaires constituées au cours de l'exercice, y compris augmentation des provisions existantes	1,9	22,4	24,4
Montants encourus et imputés sur la provision au cours de l'exercice	-0,4	-24,3	-24,7
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	-30,8	0,0	-30,8
Ecarts de conversion	15,5	0,2	15,7
Variations de périmètre	1,6	-4,7	-3,1
Reclassements	-0,7	0,0	-0,7
Autres variations	0,6	-	0,6
VALEUR COMPTABLE A LA CLOTURE 31/12/2022	138,6	139,9	278,6

Note 12 Dettes subordonnées

12.1 Dettes subordonnées au titre de l'exercice 2023

(en millions d'euros)		Date d'émission	Taux servi	Montant nominal	Devise	Montant en euros	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	> 15 ans	Indéterminée	Juste valeur
Dettes subordonnées remboursables						6 047,5	95,0	750,0	1 000,0	-	4 202,5	-	5 606,4
	Jun 2003	4,7825% jusqu'en 2013 et Euribor 3M + 2% à partir du 24/06/2013	-	EUR	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Jun 2014	4,25% jusqu'en juin 2025 puis reset taux fixe sw ap 5 ans + 360 bp	500,0	EUR	512,2	12,2	-	-	-	-	500,0	-	513,1
	Déc. 2015	4,5% jusqu'en juin 2027 puis Euribor 3M + 460 bp	750,0	EUR	769,0	19,0	-	-	-	-	750,0	-	780,5
	Jan. 2016	6% sur toute la durée du titre	500,0	USD	464,9	12,4	-	-	-	-	452,5	-	431,5
	Fév. 2019	2,75% jusqu'en 2029	500,0	EUR	512,4	12,4	-	-	500,0	-	-	-	495,0
	Nov. 2019	2,00% jusqu'en juin 2030 puis Euribor 3 M + 300 bp	750,0	EUR	756,5	6,5	-	-	-	-	750,0	-	661,8
	Déc. 2019	0,80% jusqu'en 2027	250,0	EUR	251,9	1,9	250,0	-	-	-	-	-	231,5
	Jun 2020	2,50% jusqu'en juin 2031 puis Euribor 3M + 365 bp	750,0	EUR	759,5	9,5	-	-	-	-	750,0	-	668,8
	Déc. 2020	0,375% jusqu'en mars 2028	500,0	EUR	501,5	1,5	500,0	-	-	-	-	-	444,4
	Oct. 2021	1,875% jusqu'en octobre 2033, puis Euribor 3M + 270 bp	500,0	EUR	502,1	2,1	-	-	-	-	500,0	-	398,4
	Jan. 2022	1,25% jusqu'en janvier 2029	500,0	EUR	505,8	5,8	-	-	500,0	-	-	-	448,4
	Jan. 2023	5,25% jusqu'en juillet 2033, puis Euribor 3M + 345 bps	500,0	EUR	511,9	11,9	-	-	-	-	500,0	-	533,0
Dettes subordonnées perpétuelles						825,2	8,7	-	-	-	-	816,5	645,6
	Nov. 2004	4,93% jusqu'en 2016 et Euribor 3M + 1,60% à partir du 15/11/2016	90,0	EUR	90,6	0,6	-	-	-	-	-	90,0	91,3
	Nov. 2004	Euribor 3M + 0,70% jusqu'en 2016 puis Euribor 3M + 1,60%	93,0	EUR	93,7	0,7	-	-	-	-	-	93,0	94,3
	Avr. 2021	4,875% jusqu'en avril 2031 puis taux CMT 5Y + 318,3 bp	700,0	USD	640,9	7,4	-	-	-	-	-	633,5	460,0
Comptes de régularisation créditeurs - Dettes de financement - ICNE						- 103,7	- 103,7						- 103,7
TOTAL						6 769,0	-	750,0	1 000,0	-	4 202,5	816,5	6 148,4

12.2 Dettes subordonnées au titre de l'exercice 2022

(en millions d'euros)		Date d'émission	Taux servi	Montant nominal	Devise	Montant en euros	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	> 15 ans	Indéterminée	Juste valeur
Dettes subordonnées remboursables						5 755,0	286,3	250,0	1 500,0	-	3 718,8	-	5 052,7
	Jun 2003	4,7825% jusqu'en 2013 et Euribor 3M + 2% à partir du 24/06/2013	200,0	EUR	200,2	200,2	-	-	-	-	-	-	204,5
	Jun 2014	4,25% jusqu'en juin 2025 puis reset taux fixe sw ap 5 ans + 360 bp	500,0	EUR	512,2	12,2	-	-	-	-	500,0	-	510,9
	Déc. 2015	4,5% jusqu'en juin 2027 puis Euribor 3M + 460 bp	750,0	EUR	768,8	18,8	-	-	-	-	750,0	-	766,6
	Jan. 2016	6% sur toute la durée du titre	500,0	USD	481,5	12,7	-	-	-	-	468,8	-	486,9
	Fév. 2019	2,75% jusqu'en 2029	500,0	EUR	512,3	12,3	-	-	500,0	-	-	-	457,3
	Nov. 2019	2,00% jusqu'en juin 2030 puis Euribor 3 M + 300 bp	750,0	EUR	756,5	6,5	-	-	-	-	750,0	-	616,8
	Déc. 2019	0,80% jusqu'en 2027	250,0	EUR	251,9	1,9	250,0	-	-	-	-	-	220,6
	Jun 2020	2,50% jusqu'en juin 2031 puis Euribor 3M + 365 bp	750,0	EUR	759,5	9,5	-	-	-	-	750,0	-	620,4
	Déc. 2020	0,375% jusqu'en mars 2028	500,0	EUR	501,5	1,5	-	-	500,0	-	-	-	401,5
	Oct. 2021	1,875% jusqu'en octobre 2033, puis Euribor 3M + 270 bp	500,0	EUR	502,1	2,1	-	-	-	-	500,0	-	358,4
	Jan. 2022	1,25% jusqu'en janvier 2029	500,0	EUR	508,7	8,7	-	-	500,0	-	-	-	408,9
Dettes subordonnées perpétuelles						847,6	8,3	-	-	-	-	839,3	715,2
	Nov. 2004	4,93% jusqu'en 2016 et Euribor 3M + 1,60% à partir du 15/11/2016	90,0	EUR	90,4	0,4	-	-	-	-	-	90,0	90,2
	Nov. 2004	Euribor 3M + 0,70% jusqu'en 2016 puis Euribor 3M + 1,60%	93,0	EUR	93,4	0,4	-	-	-	-	-	93,0	93,2
	Avr. 2021	4,875% jusqu'en avril 2031 puis taux CMT 5Y + 318,3 bp	700,0	USD	663,8	7,6	-	-	-	-	-	656,3	531,9
Comptes de régularisation créditeurs - Dettes de financement - ICNE						- 94,6	- 94,6						- 94,6
TOTAL						6 508,1	200,0	250,0	1 500,0	-	3 718,8	839,3	5 673,3

Note 13 Autres passifs

13.1 Autres dettes

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Personnel	424,3	418,1
<u>dont :</u>		
<i>Dettes au personnel - Provisions pour autres avantages postérieurs à l'emploi</i>	41,7	43,5
<i>Dettes au personnel - Provisions pour médailles du travail et autres avantages à long terme</i>	66,5	66,8
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 761,2	1 266,4
Créditeurs divers	4 941,1	4 740,0
TOTAL	7 126,5	6 424,4

13.2 Avantages au personnel

Le Groupe provisionne la totalité de ses avantages au personnel conformément à la norme IAS 19 en vigueur, exception faite des attributions d'actions gratuites comptabilisées selon la norme IFRS 2.

Les avantages à court terme sont les avantages qui sont dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Il s'agit donc principalement des éléments de salaires, cotisations de sécurité sociale, primes, bonus, congés payés et des avantages non monétaires (assistance médicale, logement, voiture et biens et services gratuits ou subventionnés).

13.2.1 Engagements sociaux

Compte épargne-temps et plan d'épargne pour la retraite collective

Les salariés de CNP Assurances bénéficient du dispositif de compte épargne-temps (CET). Ce dispositif d'aménagement du temps de travail permet aux collaborateurs d'accumuler des droits à congé rémunéré ou de bénéficier d'une rémunération immédiate ou différée, en contrepartie des périodes de congés ou de repos non prises.

Les accords d'entreprise prévoient que le CET peut alimenter le plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) avec abondement de l'employeur.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent des avantages tels que les suivants :

- (a) les prestations de retraite
- (b) les autres avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont classés en régime à cotisations définies ou en régimes à prestations définies selon la réalité économique du régime qui ressort de ses principales dispositions.

Régime de retraite complémentaire à prestations définies

Un contrat d'assurance couvre les risques viager et financier dès le départ en retraite de la population couverte.

Les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur inscrite au bilan au titre des engagements de retraite correspond à la différence entre la valeur actualisée des engagements futurs, et les actifs investis en valeur de marché, destinés à les couvrir.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé.

Autres régimes de retraite dans les entités internationales de CNP Assurances et ses filiales

Il existe divers régimes de retraite à cotisations définies et un nombre limité de régimes à prestations définies, pour des montants d'engagements non matériels à l'échelle de CNP Assurances et ses filiales

Indemnités de fin de carrière et médailles du travail

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des gratifications pour médailles du travail sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées et entièrement comptabilisés au bilan.

Mode de comptabilisation

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux de CNP Assurances, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'une dette au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme dette ou actif au bilan.

Le Groupe reconnaît immédiatement les écarts actuariels en autres éléments du résultat global pour les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies. Les écarts actuariels relatifs aux autres avantages à long terme sont immédiatement reconnus en résultat.

La charge actuarielle comptabilisée au compte de résultat sur l'exercice en cours pour les régimes à prestations définies comprend deux éléments :

- un élément de frais généraux égal au coût des services rendus au cours de l'exercice et au coût des services passés ;
- un élément de frais financiers égal au coût financier (effet de la désactualisation) net du rendement attendu des actifs de régime.

13.2.2 Principales hypothèses actuarielles

Taux actuariels

Le taux d'actualisation est déterminé à la date de clôture à partir du taux des obligations *Corporate* de haute qualité (AA) et en fonction de la durée du régime, en application d'IAS 19.

Régime concerné	Duration (années)	Taux Actuariels	Augmentations futures de salaires*	Inflation	Rendement des actifs
Indemnités de départ à la retraite	9,56	3,45%	4,0%	inflation incluse dans l'augmentation des salaires	n/a
Médailles du Travail	6,86	3,53%	4,0%	inflation incluse dans l'augmentation des salaires	n/a
Article 39 CGI	4,51	3,61%	4,0%	inflation incluse dans l'augmentation des salaires	3,1%
Dispositif CET	5,32	3,58%	4,0%	inflation incluse dans l'augmentation des salaires	n/a
Crédit d'heures	2,93	3,59%	4,0%	inflation incluse dans l'augmentation des salaires	n/a
Autres régimes : Italie	24	3,10%	0,0%		2,0%

*Le taux de 4% concerne la revalorisation des salaires pour l'année 2024.

Tables de mortalité

Les tables de mortalité de référence sont les tables prospectives par génération, notamment la table TGH05-TGF05 pour les engagements en France.

Age de départ à la retraite

À la suite de son entrée en vigueur au premier septembre 2023, la réforme des retraites 2023 prévoyant le recul de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans a été prise en compte.

13.2.3 Montants comptabilisés

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Dette actuarielle	159,3	167,4
Juste valeur des actifs des régimes	0,1	0,1
Dette actuarielle nette des actifs des régimes	159,2	167,3
Coût des services passés non comptabilisés		
Montant comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	159,2	167,3
Montant comptabilisé au bilan pour les régimes à cotisations définies	41,7	42,6
Montant total comptabilisé au bilan au titre des régimes postérieurs à l'emploi	200,9	209,9
Montant des autres avantages à long terme	66,5	66,8
Dont montant comptabilisé au titre des médailles du travail	19,0	19,5
Montant total comptabilisé au bilan au titre des avantages à long terme*	267,4	276,7

*Au 31 décembre 2023, les engagements sont principalement portés par les entités françaises (266,4 M€).

13.2.4 Analyse du coût des avantages à long terme

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Coût des services rendus nets de cotisations des employés	6,6	10,0
Coût financier	4,3	5,8
Rendement attendu des actifs sur la période	-	0,0
Gains et pertes liés à des réductions et des liquidations	-	-0,3
Amortissement du coût des services passés	-	0,0
Coûts des régimes à prestations définies	10,9	15,5
Coûts des régimes à cotisations définies	12,1	3,1
COÛT TOTAL AU TITRE DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	23,0	18,6

13.2.5 Réconciliation des montants inscrits au bilan au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Montant au 1^{er} janvier ⁽¹⁾	167,3	209,5
Effet des variations de taux de change	-	0,0
Charge de retraite ⁽²⁾	10,5	15,5
Cotisations ⁽³⁾	3,2	8,7
Prestations payées ⁽⁴⁾	- 15,0	-27,0
Pertes et gains actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	- 6,6	-40,2
Variations de périmètre	-	0,7
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE	159,4	167,3

(1) (Passif)/actif net comptabilisé au bilan au 1^{er} janvier au titre des régimes à prestations définies.

(2) (Charges) / Produits de retraite au titre des régimes à prestations définies.

(3) Cotisations payées au titre des actifs de couverture.

(4) Prestations payées par CNP Assurances et ses filiales (ou remboursées à la Caisse des Dépôts via refacturation).

13.2.6 Evolution des pertes et gains actuariels

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Pertes et gains actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global en début de période	107,8	225,7
Écarts actuariels liés au changement de taux d'actualisation	- 10,3	-43,9
Écarts actuariels liés au changement d'hypothèse de départ	- 0,0	-77,7
Écarts actuariels liés au changement de taux technique	- 2,2	-5,7
Écarts lié à la contribution sur les rentes	-	0,0
Écarts liés au changement d'hypothèse de <i>turn-over</i>	- 0,1	-1,9
Écarts liés au changement d'hypothèse de charges sociales	- 3,5	6,0
Autres écarts actuariels dont écarts d'expérience	3,2	5,2
Changement d'hypothèse démographiques- Autres	0,0	0,1
Pertes et gains actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global en fin de période	95,0	107,8

13.2.7 Etude de sensibilité

Selon les prescriptions de la norme IAS 19, une étude de sensibilité des principaux paramètres utilisés pour la détermination des engagements est réalisée, à savoir : le taux d'actualisation, le turnover des effectifs concernés, le taux d'augmentation des salaires, le taux technique et la table de mortalité. Le taux d'actualisation est un paramètre sensible : une variation à la hausse ou à la baisse de 25 centimes de ce taux, sur les entités françaises, se traduit par une variation de l'ordre de 2 % du total des engagements.

ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Note 14 Revenus d'assurance

14.1 Produits des activités d'assurance

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023			
	France	Europe Hors France	Amérique Latine	Total
Contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA	6 440,1	649,9	1 502,4	8 592,4
Montants relatifs aux variations du passif au titre de la couverture restante liés à :				
-Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	1 664,9	138,5	811,2	2 614,6
-Relâchement de l'ajustement au titre du risque non financier	202,9	19,5	59,1	281,5
-Produits afférents aux activités d'assurance attendus au cours de la période nette de l'amortissement de l'élément de perte	4 375,9	487,4	642,0	5 505,3
-Ajustements liés à l'expérience	196,4	4,6	9,9	191,1
Frais d'acquisitions alloués à la période	1 204,2	44,3	266,7	1 515,2
Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	51,1	844,4	-	895,5
TOTAL PRODUITS DES ACTIVITES D'ASSURANCE	7 695,4	1 538,6	1 769,2	11 003,1

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022			
	France	Europe Hors France	Amérique Latine	Total
Contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA	6 469,6	635,3	1 573,8	8 678,7
Montants relatifs aux variations du passif au titre de la couverture restante liés à :				
-Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	1 752,3	149,8	866,6	2 768,7
-Relâchement de l'ajustement au titre du risque non financier	162,9	8,9	63,7	235,5
-Produits afférents aux activités d'assurance attendus au cours de la période nette de l'amortissement de l'élément de perte	4 496,3	439,5	624,7	5 560,4
-Ajustements liés à l'expérience	58,1	37,1	18,8	114,0
Frais d'acquisitions alloués à la période	1 259,6	69,0	508,4	1 837,0
Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	-	865,7	-	865,7
TOTAL PRODUITS DES ACTIVITES D'ASSURANCE	7 729,2	1 570,0	2 082,3	11 381,4

14.2 Annexe de transition – assurance

14.2.1 Annexe de transition – assurance au 31 décembre 2023

En millions d'euros	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	Autres contrats *	Total
Marge sur services contractuels - ouverture	3 107,2	12 658,7	2 082,4	17 848,2
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	169,5	1 897,9	- 37,4	2 030,0
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	-	-	1 859,9	1 859,9
Variations liées aux services futurs	169,5	1 897,9	1 822,5	3 890,0
Variations liées aux services rendus au cours de la période	- 878,6	- 1 496,2	- 239,8	- 2 614,6
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	- 878,6	- 1 496,2	- 239,8	- 2 614,6
Produits financiers ou charges financières d'assurance	200,5	- 35,2	13,1	178,5
Effet des différences de change	117,0	7,1	38,2	162,4
Variations liées aux charges ou produits financiers d'assurance	317,5	- 28,0	51,4	340,9
Frais d'acquisition reportés - Affectation aux contrats d'assurance	-	-	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-	-	-
Autres variations (reclassement, changement de méthode ect...)	- 0,0	2,4	- 2,3	0,1
Autres mouvements	- 0,0	2,9	- 2,9	0,1
Marge sur services contractuels à la clôture	2 715,6	13 035,2	3 713,6	19 464,5
Produits des contrats d'assurance	1 685,7	6 477,2	2 840,3	11 003,1

(*) Les autres contrats comprennent, le cas échéant, les contrats évalués selon l'approche rétrospective complète à la transition, les contrats comptabilisés postérieurement à la transition et les contrats comptabilisés sous le modèle PAA

14.2.2 Annexe de transition – assurance au 31 décembre 2022

En millions d'euros	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	Autres contrats *	Total
Marge sur services contractuels - ouverture	3 640,8	14 352,8	310,6	18 304,1
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	- 161,9	3 254,5	- 63,3	3 029,2
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	-	-	1 428,9	1 428,9
Variations liées aux services futurs	- 161,9	3 254,5	1 365,5	4 458,1
Variations liées aux services rendus au cours de la période	- 819,0	- 1 843,1	- 106,6	- 2 768,7
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	- 819,0	- 1 843,1	- 106,6	- 2 768,7
Produits financiers ou charges financières d'assurance	125,6	- 3 109,6	541,7	- 2 442,4
Effet des différences de change	321,7	23,3	- 27,8	317,2
Variations liées aux charges ou produits financiers d'assurance	441,4	- 3 086,4	519,8	- 2 125,2
Frais d'acquisition reportés - Affectation aux contrats d'assurance	-	-	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-	-	-
Transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)	-	-	-	-
Entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre	-	- 27,2	-	- 27,2
Autres variations (reclassement, changement de méthode ect...)	-	8,1	- 1,0	7,1
Autres mouvements	-	- 19,1	- 1,0	- 20,1
Marge sur services contractuels à la clôture	3 107,2	12 658,7	2 082,4	17 848,2
Produits des contrats de d'assurance	2 405,4	6 858,5	2 117,5	11 381,4

(*) Les autres contrats comprennent, le cas échéant, les contrats évalués selon l'approche rétrospective complète à la transition, les contrats comptabilisés postérieurement à la transition et les contrats comptabilisés sous le modèle PAA

Note 15 Charges par nature

15.1 Charges afférentes aux activités d'assurance

Enregistrement et affectation des charges

Les frais d'exploitation sont initialement enregistrés par nature avant d'être réaffectés par destination. Les natures de charges directement affectables à une destination sont enregistrées sans application de clés.

Pour les autres frais, on distingue :

- Les frais des centres fonctionnels qui sont répartis sur les centres opérationnels en fonction de clés statistiques ou de relevés d'activité ;
- Les frais des centres opérationnels augmentés des frais des centres fonctionnels, qui sont affectés aux destinations par application de clés de répartition adaptées à leur activité.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Charges des prestations des contrats (hors cession en réassurance)	- 3 362,0	- 3 933,8
Honoraires et commissions	- 3 822,8	- 4 099,7
Pertes sur contrats déficitaires	- 58,9	5,2
Charges de dépréciation et d'amortissement	- 82,5	- 78,7
Frais de personnel	- 545,2	- 502,3
Variation de valeur des actifs incorporels	- 36,0	5,7
Impôts et taxes	- 137,6	- 77,6
Autres charges	- 992,8	- 998,4
Amortissement des frais d'acquisition des contrats	- 1 535,6	- 1 855,5
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1 811,8	2 058,6
TOTAL	- 8 761,6	- 9 476,3
Représenté par :		
Dépenses d'assurance	- 7 705,8	- 8 440,4
Frais non attribuables sur valeurs mobilières	- 45,8	- 78,3
Autres charges opérationnelles courantes	- 957,1	- 857,2
Autres charges opérationnelles non courantes	- 16,8	- 106,2
Variation de valeurs des actifs incorporels	- 36,0	5,7
TOTAL	- 8 761,6	- 9 476,3

15.2 Honoraires des commissaires aux comptes

15.2.1 Au 31 décembre 2023

(en milliers d'euros)	MAZARS		KPMG		Total	
	Montant ⁽²⁾	%	Montant ⁽²⁾	%	Montant ⁽²⁾	%
Audit						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	3 824	94,2%	2 977	97,5%	6 801	95,6%
Siège	1 491	36,7%	1 464	47,9%	2 955	41,5%
Autres filiales intégrées globalement	2 333	57,5%	1 513	49,5%	3 846	54,1%
Commissaires aux comptes - services autres que la certification des comptes ⁽¹⁾	236	5,8%	77	2,5%	313	4,4%
Siège	12	0,3%	0	0,0%	12	0,2%
Autres filiales intégrées globalement	224	5,5%	77	2,5%	301	4,2%
TOTAL	4 060	100%	3 054	100%	7 114	100%

¹⁾ Les « services autres que la certification des comptes » recouvrent notamment des prestations liées aux émissions de titres subordonnés, et à la revue de la déclaration de performance extra-financière.

⁽²⁾ Les montants sont présentés hors taxes.

15.2.2 Au 31 décembre 2022

(en milliers d'euros)	MAZARS		KPMG		Total	
	Montant ⁽²⁾	%	Montant ⁽²⁾	%	Montant ⁽²⁾	%
Audit						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	3 813	93,7%	3 111	76,4%	6 924	94,5%
Siège	1 611	39,6%	1 656	40,7%	3 267	44,6%
Filiales intégrées globalement	2 202	54,1%	1 455	35,7%	3 657	49,9%
Commissaires aux comptes - services autres que la certification des comptes ⁽¹⁾	258	6,3%	148	3,6%	406	5,5%
Siège	125	3,1%	50	1,2%	175	2,4%
Filiales intégrées globalement	133	3,3%	98	2,4%	231	3,2%
TOTAL	4 071	100%	3 259	100%	7 330	100%

¹⁾ Les « services autres que la certification des comptes » recouvrent notamment des prestations liées aux émissions de titres subordonnés, et à la revue de la déclaration de performance extra-financière.

⁽²⁾ Les montants sont présentés hors taxes.

Note 16 Charges ou produits nets de réassurance

16.1 Charges ou produits nets liés à la réassurance

	31/12/2023				31/12/2022			
	France (*)	Europe Hors France	Amérique Latine	Total	France (*)	Europe Hors France	Amérique Latine	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Charges de réassurance - Contrats non comptabilisés sous le modèle PAA	- 636,5	- 15,4	-	- 652,0	- 534,9	- 17,6	-	- 552,5
Montants relatifs aux variations du passif au titre de la couverture restante liés à :								
Marge sur services contractuels reconnue en résultat en raison de la fourniture de services au cours de la période	- 71,1	4,5	-	- 66,6	- 46,1	- 1,4	-	- 47,6
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier en raison de l'expiration du risque	- 9,5	- 1,7	-	- 11,2	4,3	- 0,7	-	3,6
Charges attendues au cours de la période	- 483,8	- 12,7	-	- 496,5	- 390,0	- 15,3	-	- 405,3
Amortissement des coûts d'acquisition	- 69,6	-	-	- 69,6	- 86,5	-	-	- 86,5
Ajustements liés à l'expérience	- 2,5	- 5,5	-	- 8,0	- 16,6	- 0,1	-	- 16,7
Changements liés aux pertes et reprises sur les contrats déficitaires sous-jacent	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution du risque de non exécution des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges de réassurance - Contrats comptabilisés sous le modèle PAA	-	- 28,2	- 0,6	- 28,8	-	- 43,1	- 0,9	- 43,9
Produits de réassurance - Contrats non comptabilisés sous le modèle PAA	573,5	16,4	-	589,9	616,5	9,4	-	625,9
Montants recouverts auprès des réassureurs	530,4	13,7	-	544,1	518,4	9,1	-	527,5
Ajustements liés aux provisions recouvrées auprès des réassureurs	- 30,3	2,8	-	- 27,5	6,3	0,0	-	6,3
Amortissement des coûts d'acquisition	69,6	-	-	69,6	86,5	-	-	86,5
Composante de perte	2,6	- 0,2	-	2,4	3,7	0,3	-	4,0
Variation de l'ajustement pour risque	1,2	-	-	1,2	1,6	-	-	1,6
Produits de réassurance - Contrats comptabilisés sous le modèle PAA	- 0,1	8,0	- 3,8	4,0	-	7,6	- 15,3	- 7,7
CHARGES OU PRODUITS NETS LIÉS A LA REASSURANCE DETENUE	- 63,1	- 19,3	- 4,4	- 86,8	81,5	- 43,6	- 16,2	21,8

(*) Y compris CNP Luxembourg

16.2 Annexe de transition – réassurance

16.2.1 Annexe de transition – réassurance au 31 décembre 2023

	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	Autres contrats *	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Marge sur services contractuels - ouverture	-	549,6	6,5	556,1
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	-	- 65,7	8,7	- 57,0
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	-	-	- 4,4	- 4,4
Variations liées aux services futurs	-	- 65,7	4,2	- 61,4
Variations liées aux services rendus au cours de la période	-	- 61,9	- 4,7	- 66,6
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	-	- 61,9	- 4,7	- 66,6
Produits financiers ou charges financières d'assurance	-	2,0	- 0,1	1,9
Effet des différences de change	-	-	-	-
Variations liées aux charges ou produits financiers d'assurance	-	2,0	- 0,1	1,9
Autres mouvements	-	0,4	- 0,4	0,0
Marge sur services contractuels à la clôture	-	424,4	5,6	430,0
Produits des contrats de réassurance	- 0,1	514,8	79,2	593,9
Charges des contrats de réassurance	-	- 586,5	- 94,2	- 680,7
Charges et produits nets de réassurance	- 0,1	- 71,7	- 15,0	- 86,8

(*) Les autres contrats comprennent, le cas échéant, les contrats évalués selon l'approche rétrospective complète à la transition, les contrats comptabilisés postérieurement à la transition et les contrats comptabilisés sous le modèle PAA.

16.2.2 Annexe de transition – réassurance au 31 décembre 2022

<i>En millions d'euros</i>	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	Autres contrats *	Total
Marge sur services contractuels - ouverture	-	786,0	0,2	786,2
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	-	6,7	1,4	8,0
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	-	-	6,6	6,6
Variations liées aux services futurs	-	6,7	7,9	14,6
Variations liées aux services rendus au cours de la période	-	- 45,9	- 1,6	- 47,6
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	-	- 45,9	- 1,6	- 47,6
Produits financiers ou charges financières d'assurance	-	- 197,9	0,0	- 197,9
Effet des différences de change	-	-	-	-
Variations liées aux charges ou produits financiers d'assurance	-	- 197,9	0,0	- 197,9
Autres mouvements	-	0,7	-	0,7
Marge sur services contractuels à la clôture	-	549,6	6,5	556,1
Produits des contrats de réassurance	-	565,9	52,3	618,2
Charges des contrats de réassurance	-	- 523,0	- 73,4	- 596,4
Charges et produits nets de réassurance	-	42,9	- 21,1	21,8

(*) Les autres contrats comprennent, le cas échéant, les contrats évalués selon l'approche rétrospective complète à la transition, les contrats comptabilisés postérieurement à la transition et les contrats comptabilisés sous le modèle PAA.

Note 17 Produits des placements

17.1 Produits et charges financiers par zones géographiques

(en millions d'euros)	31/12/2023				31/12/2022			
	France	Europe Hors France	Amérique Latine	Total	France	Europe Hors France	Amérique Latine	Total
Revenus des placements	5 899,1	769,1	386,6	7 054,8	5 674,6	591,6	305,5	6 571,7
Frais non attribuables sur valeurs mobilières	- 31,5	- 0,5	- 13,8	- 45,8	- 38,0	- 0,7	- 39,6	- 78,3
Charges des placements et autres dettes fin. hors coût de l'endettement	- 1 203,3	- 24,3	- 27,2	- 1 254,8	- 681,7	- 0,7	- 14,9	- 697,3
Produits des placements nets de charges	4 664,3	744,3	345,7	5 754,2	4 954,9	590,2	251,0	5 796,1
Plus et moins-values de cession des placements *	1 679,8	- 197,3	- 0,1	1 482,4	1 057,5	- 10,1	- 7,3	1 040,0
Gains ou pertes de change relatifs à des actifs ou des passifs financiers	- 67,1	2,2	4,5	- 60,4	28,2	0,7	2,8	31,7
Variation des dépréciations sur placements	- 73,6	2,4	- 1,2	- 72,4	138,3	11,3	- 15,8	133,7
Gains /pertes relatifs à la décomptabilisation d'actifs au coût amorti	0,1	-	-	0,1	-	-	-	-
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	2 253,4	1 681,1	3 331,7	7 266,2	- 7 353,4	- 3 546,7	2 609,2	- 8 290,9
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	8 507,8	1 324,2	107,7	9 939,6	- 39 335,7	- 3 979,3	88,3	- 43 226,8
Intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	212,5	- 44,0	-	168,4	436,9	- 110,6	-	326,2
REVENUS DES PLACEMENTS (COMPTABILISES EN RESULTAT ET EN CAPITAUX PROPRES)	17 177,0	3 512,8	3 788,2	24 478,1	- 40 073,3	- 7 044,6	2 928,1	- 44 189,8
Variation de juste valeur des éléments sous-jacents	- 7 760,5	- 2 158,7	- 3 321,0	- 13 240,3	3 929,4	3 024,2	- 2 623,9	4 329,7
Effets de désactualisation y compris la capitalisation de la CSM	- 283,0	- 4,2	- 127,5	- 414,6	- 262,5	- 0,6	- 139,5	- 402,6
Changement de taux et d'environnement économique	- 9 069,8	- 1 155,0	47,8	- 10 177,1	35 676,7	3 581,6	- 59,2	39 199,1
Effet de l'option d'atténuation du risque	46,6	-	- 0,0	46,6	823,2	-	0,0	823,3
Ecart de change dans les charges financières d'assurance	- 0,0	-	-	- 0,0	-	-	-	-
Charges financières d'assurance	- 17 066,8	- 3 317,9	- 3 400,7	- 23 785,4	40 166,8	6 605,2	- 2 822,5	43 949,5
dont comptabilisés directement en capitaux propres	- 9 148,6	- 1 152,7	32,9	- 10 268,4	35 736,3	3 579,7	- 49,8	39 266,3
dont comptabilisés au compte de résultat	- 7 918,3	- 2 165,2	- 3 433,6	- 13 517,1	4 430,5	3 025,5	- 2 772,7	4 683,3
Effets de désactualisation	658,5	1,8	-	660,3	- 198,2	- 5,0	-	- 203,2
Changement de taux et d'environnement économique	782,7	- 3,3	-	779,4	- 4 106,5	- 7,7	-	- 4 114,2
Autres effets financiers	- 555,9	-	-	- 555,9	1 316,1	0,0	-	1 316,2
Produits financiers nets de charges de réassurance	885,3	- 1,5	-	883,8	- 2 988,6	- 12,6	-	- 3 001,3
dont comptabilisés directement en capitaux propres	9,3	- 3,2	-	6,2	- 15,2	- 17,4	-	- 32,6
dont comptabilisés au compte de résultat	875,9	1,7	-	877,7	- 2 973,4	4,7	-	- 2 968,7
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES	995,5	193,5	387,5	1 576,5	- 2 895,1	- 452,0	105,5	- 3 241,5
dont comptabilisés directement en capitaux propres	613,8	168,3	140,5	922,7	- 2 620,9	- 416,9	38,4	- 2 999,4
dont comptabilisés directement en résultat	381,6	25,2	246,9	653,8	- 274,2	- 35,1	67,1	- 242,1

* Les résultats de cession des actifs comptabilisés à la juste valeur par résultat (placement financiers, euros et UC, Immobilier de placement, actifs biologiques (forêts)), le cas échéant, sont désormais présentés sur l'agrégat variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat.

17.2 Produits et charges financiers par nature

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Revenus des placements	2 300,7	2 022,2
Variation de juste valeur par résultat	7 870,0	- 8 377,3
Intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	423,0	124,0
Total des revenus des actifs à la juste valeur par résultat	10 593,7	- 6 231,1
Revenus des placements	3 708,6	3 581,5
Dépréciation	5,7	136,0
Plus et moins-values de cession	237,1	46,4
Variation de juste valeur par capitaux propres	8 875,7	- 39 408,9
Intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	- 262,9	202,1
Total des revenus des actifs à la juste valeur par OCI recyclable	12 564,1	- 35 443,0
Revenus des placements	267,2	229,6
Gains /pertes relatifs à la décomptabilisation d'actifs au coût amorti	0,1	-
Dépréciation	- 2,0	- 0,4
Intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	8,4	0,1
Total des revenus des actifs au coût amorti	273,6	229,4
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 245,3	993,7
Variation de juste valeur par capitaux propres	1 063,9	- 3 817,8
Revenus comptabilisés en résultat	525,7	558,4
Total des revenus des actifs à la juste valeur par OCI non recyclable	2 834,9	- 2 265,7
Revenus des placements	252,7	180,0
Dépréciation	- 76,0	0,6
Variation de juste valeur par résultat	- 603,9	86,4
Total des revenus des immeubles de placement	- 427,2	267,1
Gains ou pertes de change relatifs à des actifs ou des passifs financiers	- 60,4	31,7
Autres charges liées aux placements	- 1 300,7	- 778,1
REVENUS DES PLACEMENTS (IMPACT RESULTAT ET CAPITAUX PROPRES)	24 478,1	- 44 189,8

17.3 Revenus des placements

(en millions d'euros)	31/12/2023								
	Juste valeur par résultat		Juste valeur par capitaux propres			Coût amorti	Immeubles de placement	Autres	Total
	Sur option	Obligatoire	Instruments de dettes	Instruments de capitaux propres					
Résultat sur instruments dérivés de transaction et de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plus et moins-values de cession	-	-	237,1	1 245,3	-	-	-	-	1 482,4
Produits d'intérêts calculés selon la méthode du du taux d'intérêt effectif	248,9	174,1	- 262,9	-	8,4	-	-	-	168,4
Autres produits d'intérêts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	5,7	-	- 2,0	- 76,0	- 0,0	-	- 72,4
Loyers et autres produits	86,2	2 214,5	3 708,6	525,7	267,2	252,7	-	-	7 054,8
Variation de juste valeur	- 203,6	8 073,6	8 875,7	1 063,9	-	- 603,9	-	-	17 205,7
Gains ou pertes liés à la décomptabilisation des actifs au coût amorti	-	-	-	-	0,1	-	-	-	0,1
Autres produits et charges liés aux placements	-	-	-	-	-	-	- 1 361,0	-	- 1 361,0
Plus-values de dilution	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS (IMPACT RESULTAT ET CAPITAUX PROPRES)	131,4	10 462,3	12 564,1	2 834,9	273,6	- 427,2	- 1 361,0	-	24 478,1
Dette subordonnée au coût amorti	-	-	-	-	- 213,8	-	-	-	- 213,8
Dette subordonnée à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de couverture de cash flow hedge	-	21,2	-	-	-	-	-	-	21,2
Total des charges de financement	-	21,2	-	-	- 213,8	-	-	-	- 192,6
TOTAL DES REVENUS DES ACTIFS NETS DE CHARGES DE FINANCEMENT ET DE L'ENDETTEMENT	131,4	10 483,4	12 564,1	2 834,9	59,8	- 427,2	- 1 361,0	-	24 285,4

	31/12/2022							Total
	Juste valeur par résultat		Juste valeur par capitaux propres		Coût amorti	Immeubles de placement	Autres	
	Sur option	Obligatoire	Instruments de dettes	Instruments de capitaux propres				
<i>(en millions d'euros)</i>								
Résultat sur instruments dérivés de transaction et de couverture	-	0,0	-	-	-	-	-	0,0
Plus et moins-values de cession	-	-	46,4	993,7	-	-	-	1 040,0
Produits d'intérêts calculés selon la méthode du du taux d'intérêt effectif	113,6	10,4	202,1	-	0,1	-	-	326,2
Autres produits d'intérêts	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	136,0	-	-0,4	0,6	-2,5	133,7
Loyers et autres produits	106,4	1 915,9	3 581,5	558,4	229,6	180,0	-	6 571,7
Variation de juste valeur	- 347,9	- 8 029,4	- 39 408,9	- 3 817,8	-	86,4	-	- 51 517,6
Gains ou pertes liés à la décomptabilisation des actifs au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres produits et charges liés aux placements	-	-	-	-	-	-	- 743,9	- 743,9
Plus-values de dilution	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS (IMPACT RESULTAT ET CAPITAUX PROPRES)	- 128,0	- 6 103,1	- 35 443,0	- 2 265,7	229,4	267,1	- 746,4	- 44 189,8
Dette subordonnée au coût amorti	-	-	-	-	- 216,5	-	-	- 216,5
Dette subordonnée à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de couverture de cash flow hedge	-	23,3	-	-	-	-	-	23,3
Total des charges de financement	-	23,3	-	-	- 216,5	-	-	- 193,2
TOTAL DES REVENUS DES ACTIFS NETS DE CHARGES DE FINANCEMENT ET DE L'ENDETTEMENT	- 128,0	- 6 079,8	- 35 443,0	- 2 265,7	12,8	267,1	- 746,4	- 44 383,0

Revenus des placements

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Comptabilisés au compte de résultat	13 293,2	- 1 956,7
Comptabilisés directement en capitaux propres	11 184,9	- 42 233,1
TOTAL	24 478,1	- 44 189,8

17.4 Ecart de juste valeur des actifs

<i>(en millions d'euros)</i>		Titres détenus au 31/12/2023	Titres détenus au 31/12/2022	Variation N/N-1
Actifs à la Juste Valeur par résultat	Obligations d'Etat et assimilés	27 001,1	23 914,5	3 086,6
	Obligations corporate non subordonnées	25 127,5	20 511,3	4 616,2
	Obligations corporate subordonnées	4 144,0	4 004,1	139,9
	Prêts et avances	4 845,2	5 356,2	- 511,0
	TCN	12 944,4	10 015,4	2 929,1
	Actions et assimilés	7 217,4	7 085,2	132,3
	OPCVM	109 824,9	107 361,1	2 463,7
	Parts dans sociétés et fonds immobiliers	8 779,8	10 923,4	- 2 143,7
	Autres (1)	2 567,6	2 923,8	- 356,2
	Total	202 451,8	192 094,9	10 356,9
Actifs à la Juste Valeur par Capitaux Propres Recyclable	Obligations d'Etat et assimilés	94 014,9	96 198,1	- 2 183,2
	Obligations corporate non subordonnées	86 475,9	81 610,6	4 865,3
	Obligations corporate subordonnées	2 631,6	2 377,4	254,2
	Prêts et avances	-	-	-
	TCN	-	119,7	- 119,7
Total	183 122,4	180 305,9	2 816,5	
Actifs à la Juste Valeur par Capitaux Propres non recyclable	Actions et assimilés	15 443,8	15 885,9	- 442,2
	Titres de participations non consolidés	16,0	-	16,0
	Parts dans sociétés et fonds immobiliers	1,5	1,5	- 0,0
	Autres	-	-	-
	Total	15 461,3	15 887,4	- 426,2
Titres au coût amorti	Obligations d'Etat et assimilés	746,0	103,3	642,7
	Obligations corporate non subordonnées	1 311,1	-	1 311,1
	Obligations corporate subordonnées	51,4	-	51,4
	Prêts et avances	5,5	5,5	0,0
	TCN	-	-	-
Total	2 114,0	108,8	2 005,2	
Instruments dérivés	Instruments dérivés (juste valeur positive)	1 678,4	3 851,3	- 2 172,9
	Instruments dérivés (juste valeur négative)	- 816,2	- 1 588,9	772,7
	Total	862,2	2 262,4	- 1 400,3
Immeubles de placement	Immeubles de placement au coût amorti	1 076,8	1 246,5	- 169,7
	Immeubles de placement en juste valeur par résultat	6 331,6	5 765,9	565,8
	Total	7 408,4	7 012,4	396,0
TOTAL	411 420,1	397 671,8	13 748,3	

(1) Autres fonds et titres de participations non consolidés

17.5 Réconciliation « Ecart de juste valeur » avec l'inventaire des placements

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022	Variation N/N-1
Juste Valeur des actifs	411 420,1	397 671,8	13 748,3
Plus ou moins values nettes latentes - Inventaire des placements	784,1	846,5	- 62,3
Valeur comptable des placements - Inventaire des placements	410 635,9	396 825,3	13 810,6

17.6 Décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti au 31 décembre 2023

Au cours de l'année 2023, CNP Assurances et ses filiales n'ont pas décomptabilisé d'actifs au coût amorti.

17.7 Décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti au 31 décembre 2022

Au cours de l'année 2022, CNP Assurances et ses filiales n'ont pas décomptabilisé d'actifs au coût amorti.

Note 18 Autres produits et charges opérationnels

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Charges et produits des autres activités	- 11,9	- 27,4
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés et valeur des accords de distribution	- 163,1	- 162,1
Participation des salariés	- 44,5	- 44,2
Frais non attribuables	- 419,3	- 384,9
Autres produits opérationnels courants	135,7	131,7
Autres charges opérationnelles courantes	- 336,4	- 248,6
Autres produits et charges opérationnels courants	- 839,4	- 735,4
Autres produits opérationnels non courants	22,1	1,4
Autres charges opérationnelles non courantes	- 13,6	- 105,8
Autres produits et charges opérationnels non courants	8,5	- 104,4
TOTAL	- 830,9	- 839,8

Note 19 Impôts sur les bénéfices

Périmètre d'intégration fiscale

A compter du 1er janvier 2023, la société CNP Assurances et ses filiales intégrées sont membres d'un groupe fiscal dont la société mère est La Poste SA.

Les filiales faisant partie de ce groupe sont les suivantes : CNP Caution, CNP Retraite, CICOGE , THEEMIM, AEP 3, AEP 4, Assur-immeuble, Pyramides 2, Ecureuil Vie Investment, 270 Investments, US Real Estate EVJ, US Real Estate 270, Pial 34, Passage du Faidherbe, Yellowalto, FPIP, Lyfe, Sogestop K, Foncière HID, Pierre et Surene, 23-25 Marignan, 36 Marbeuf, 46 Kleber, 46 Kleber Holding, Infra Invest France, Neuilly Pilot, Ybry pont de Neuilly, Geosud, Friedensallee, Montparvie IV, Montparvie V, QIS France, Le Square, Sogestop L, 201 Investments, Assuristance, Filassistance International, Filassistance Services et Filassistance Solutions.

Les conventions d'intégration avec La Poste SA, valables à compter du 1er janvier 2023, sont en cours de négociation.

Impôts exigibles et impôts différés

Les impôts sur le bénéfice regroupent tous les impôts, qu'ils soient exigibles ou différés.

Une différence temporaire, source d'impôt différé, apparaît dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Conformément à la norme IAS 12, le Groupe comptabilise un passif d'impôt différé pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales et entreprises associées, à des investissements dans des succursales et à des intérêts dans des partenariats, excepté dans le cas où les deux conditions suivantes sont remplies :

(a) CNP Assurances en tant que société mère, investisseur ou coentrepreneur est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera ; et

(b) il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

La compensation entre impôts différés actifs et passifs est effectuée par entité fiscale ou périmètre d'intégration. Les impôts différés actifs et passifs, liés aux mouvements sur la valorisation des actifs d'une part et la constatation d'une participation aux bénéfices différée d'autre part, sont calculés et suivis de façon séparée.

L'économie potentielle d'impôts liée aux pertes fiscales reportables est prise en compte si leur imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est fortement probable à un horizon de cinq ans. Lorsque la compensation entre impôts différés actifs et impôts différés passifs détermine un solde net actif d'impôt différé, celui-ci est constaté lorsque son imputation sur des bénéfices imposables futurs paraît probable. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Le tableau suivant présente de façon distincte les principales composantes de la charge (produit) d'impôt :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Charge fiscale courante	788,8	675,7
Charge fiscale différée	91,7	-252,0
CHARGE D'IMPOT	880,5	423,7
Résultat net de l'ensemble	2 043,9	1 462,2
Taux d'impôt	30,11%	22,47%
IMPÔT SUR LES RÉSULTATS	880,5	423,7

Le tableau de preuve d'impôt permet d'expliquer le passage entre le taux d'impôt de droit commun du siège et le taux effectivement supporté.

Preuve d'impôt (en millions d'euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	Taux	Montants	Taux	Montants
Bénéfice avant impôt		2 924,4		1 885,9
Impôt sur les sociétés en application du taux d'impôt de droit commun dans le pays siège ⁽¹⁾	25,83%	- 755,4	25,82%	- 487,0
Différences permanentes au taux courant ⁽²⁾	-2,02%	59,0	-10,78%	203,2
Différences permanentes au taux réduit ⁽³⁾	-0,02%	0,5	0,09%	- 1,7
Effet de l'intégration fiscale	0,00%	-	-0,54%	10,2
Différences de taux	5,02%	- 146,7	8,81%	- 166,1
Autres impôts	-0,50%	14,7	-3,09%	58,3
-Dont avoirs fiscaux, crédits d'impôts & abattements impôts étrangers	-0,60%	17,5	-1,32%	24,9
-Dont Autres éléments impactant la charge d'impôt	0,09%	- 2,8	-1,77%	33,4
impôts différés non reconnus	1,80%	- 52,7	2,15%	- 40,6
Total	30,11%	- 880,5	22,47%	- 423,7

⁽¹⁾ En France, le taux d'impôt sur les sociétés est de 25 % pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022 (25,825%, y compris contribution de 3,3%)

⁽²⁾ Cette rubrique est impactée notamment par les distorsions de taux entre le taux légal en France et les taux des filiales à l'étranger. Par exemple, le taux d'imposition au Brésil est de 40%.

⁽³⁾ Cette rubrique est impactée par les effets de changement des taux officiels d'impôt. Les impacts liés au changement de taux d'impôt en France prévus par les lois de finances successives ont été intégrés dans les comptes consolidés de CNP Assurances et se retrouvent donc dans cette rubrique.

Ce tableau présente le détail de la variation, sur l'exercice, du montant d'impôt différé :

Impôts différés relatifs à : (en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Réévaluation des actifs à la juste valeur par résultat	401,1	1 098,9
Perte de valeur sur actifs au coût amorti	0,5	0,2
Perte de valeur sur actifs à la juste valeur par capitaux propres	-0,8	-33,8
Autres	-492,4	-813,2
TOTAL	- 91,7	252,0

Le tableau suivant présente le montant total des actifs ou passifs d'impôts différés par nature de différence temporelle :

	31/12/2023			31/12/2022		
	Actifs	Passifs	Net	Actifs	Passifs	Net
<i>(en millions d'euros)</i>						
Goodwill	2,3	9,8	12,0	2,4	9,8	12,2
Portefeuille de contrats financiers	-	-	-	-	-	-
Valeur des accords de distribution	-	- 26,6	- 26,6	-	- 29,0	- 29,0
Immeubles de placement	44,2	- 171,4	- 127,2	33,5	- 127,7	- 94,3
Placements financiers	985,8	1 010,2	1 996,1	1 511,3	2 652,8	4 164,1
Investissement dans les entreprises associées	-	-	-	-	- 17,3	- 17,3
Frais d'acquisition reportés	-	-	-	0,7	-	0,7
Autres actifs (immobilisations corporelles, incorporelles, immeubles d'exploitation et autres)	31,1	- 544,0	- 512,9	93,5	- 833,0	- 739,5
Titres subordonnés	-	4,6	4,6	-	14,9	14,9
Provisions pour risques et charges	120,6	-	120,6	110,5	-	110,5
Dettes de financement	-	-	-	-	-	-
Contrats financiers	0,2	- 0,3	- 0,1	0,3	- 0,4	- 0,1
Actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance	43,5	- 1 207,1	- 1 163,6	- 12,9	- 2 632,5	- 2 645,5
Réserves financières d'assurance et de réassurance	4,7	- 703,4	- 698,7	31,7	- 1 061,3	- 1 029,6
Autres passifs	40,7	366,9	407,5	51,8	333,5	385,2
Valeur fiscale des reports en avant de déficits	172,6	- 16,8	155,8	457,8	- 64,6	393,2
Compensation actif - passif	- 508,1	506,8	- 1,2	- 967,8	965,5	- 2,3
Actifs ou passifs d'impôt différé	937,6	- 771,3	166,4	1 312,8	- 789,3	523,4

Note 20 Analyse sectorielle

Conformément à IFRS 8, les secteurs opérationnels retenus sont conformes au format de l'information contenue dans les reporting internes, revus par le comité exécutif de CNP Assurances et ses filiales (assimilé au principal décideur opérationnel défini par IFRS 8).

Le choix de segmentation géographique se fonde notamment sur, d'une part, une organisation multicritère en lien avec les priorités stratégiques du Groupe (géographiques, activités, réseaux) et, d'autre part, une allocation des goodwill à des Unités Génératrices de Trésorerie principalement géographiques. Ce choix de segmentation est adopté de façon à présenter l'axe géographique comme l'axe prédominant en application des dispositions d'IFRS 8.8 et 8.10.

Les trois segments géographiques sont :

- France
- Amérique Latine
- Europe Hors France

Les indicateurs suivants sont utilisés à des fins de *reporting* interne :

- Revenus totaux : se calculent comme la somme du produit net d'assurance et des revenus du compte propre. Cet indicateur est brut d'intérêts minoritaires et net de réassurance. Il permet de mesurer la marge avant frais de gestion ;
- Les frais non attribuables sont des frais généraux qui ne sont pas liés à la gestion des contrats d'assurance contrairement aux frais attribuables qui sont intégrés dans la marge d'assurance ;
- Résultat brut d'exploitation : se calcule en retraitant du résultat courant part du Groupe les charges de financement, les intérêts minoritaires et mises en équivalence nettes. Cet indicateur est brut d'intérêts minoritaires et d'impôt sur les résultats. Il permet de mesurer la marge après frais de gestion ;
- Résultat courant part du Groupe : se calcule en retraitant du résultat net part du Groupe les éléments suivants : les impôts sur les résultats, les plus-values nettes et effets fair value, les éléments non-récurrents. Cet indicateur est net d'intérêts minoritaires et bruts d'impôts sur les résultats. Cet indicateur a été créé pour mesurer la marge après intérêts minoritaires et mises en équivalence nettes et après charges de financement.

20.1 Compte de résultat par secteur au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	France	Amérique Latine	Europe hors France	Total IFRS
Revenus totaux	2 051,1	1 171,4	311,5	3 534,0
Frais de gestion non attribuables	- 285,2	- 90,1	- 59,1	- 434,4
Incorporel en lien avec les opérations d'acquisition	- 35,9	- 143,8	- 19,3	- 199,1
Résultat brut d'exploitation	1 729,9	937,5	233,1	2 900,5
Charge d'impôt	- 417,9	- 411,9	- 50,7	- 880,5
Mises en équivalence nettes	3,2	20,6	-	23,8
Intérêts minoritaires	16,9	- 279,6	- 64,1	- 326,8
Autres éléments	-	-	-	-
Résultat net part du Groupe	1 332,1	266,6	118,3	1 717,0

20.2 Compte de résultat par secteur au 31 décembre 2022

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Amérique Latine	Europe hors France	Total IFRS
Revenus totaux	1 153,8	1 119,3	256,9	2 530,0
Frais de gestion non attribuables	- 265,7	- 146,4	- 88,3	- 500,4
Incorporel en lien avec les opérations d'acquisition	5,7	- 182,7	- 19,3	- 196,4
Résultat brut d'exploitation	893,8	790,3	149,2	1 833,3
Charge d'impôt	- 23,3	- 346,8	- 32,6	- 402,6
Mises en équivalence nettes	1,5	26,6	-	28,2
Intérêts minoritaires	- 6,3	- 236,5	- 48,4	- 291,2
Autres éléments	- 0,0	-	3,3	3,3
Résultat net part du Groupe	865,7	233,7	71,6	1 171,0

AUTRES ANALYSES

Note 21 Application de la norme IAS 29

Depuis le 1er juillet 2018, l'Argentine est considérée comme une économie hyper inflationniste.

En conséquence, la norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyper inflationnistes » prévoit le retraitement des états financiers des entités dont la monnaie fonctionnelle est le peso argentin.

CNP Assurances et ses filiales détiennent deux filiales intégrées globalement en Argentine, CNP Assurances Compañia de Seguros et CNP SA de Capitalización y Ahorro p/ fines determinados et deux entités mises en équivalence, Credicoop Compañia de Seguros de Retiro S.A et Provincia Seguros de Vida S.A., dont la monnaie fonctionnelle est le peso argentin.

L'analyse des impacts relatifs à l'application de cette norme a permis au Groupe de s'assurer que ses pratiques comptables ne nécessitaient pas d'être modifiées.

Note 22 Passifs éventuels

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de CNP Assurances ;
- soit une obligation actuelle résultant d'événement passés, mais qui n'est pas comptabilisée car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés au bilan. Ils font l'objet d'une information en annexe, à moins que la probabilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit faible.

Les passifs éventuels sont évalués de façon continue pour déterminer si une sortie d'avantages économiques est devenue probable ou évaluable avec suffisamment de fiabilité, auquel cas une provision est comptabilisée dans les états financiers de l'exercice au cours duquel le changement de probabilité ou l'évaluation intervient.

Note 23 Informations relatives aux parties liées

Des parties sont liées si une partie contrôle l'autre partie ou exerce une influence significative dans sa prise de décision, ou si elles sont toutes deux sous le contrôle ou l'influence significative d'une même tierce entité ou personne.

Les parties liées à CNP Assurances et ses filiales se déterminent par rapport à la société mère CNP Assurances et sont donc principalement ses actionnaires et les entités qu'ils contrôlent, les sociétés qu'elle contrôle (y compris les sociétés mises en équivalence et les coentreprises), ainsi que ses principaux dirigeants.

Les transactions et les encours entre la société mère et les sociétés de CNP Assurances et ses filiales consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation, c'est pourquoi les montants ci-après ne les incluent pas.

Pour information, CNP Assurances a reçu 447,6 M€ de dividendes de ses filiales consolidées : 319,6 M€ de ses filiales françaises, 49,5 M€ de ses filiales brésiliennes, 25,5 M€ de ses filiales italiennes et 53,0 M€ de ses filiales irlandaises.

23.1 Relation avec les actionnaires du Groupe et leurs filiales

En application de la norme IAS 24, les actionnaires directs ou indirects exerçant un contrôle ou une influence notable, leurs filiales et coentreprises, ainsi que les sociétés sur lesquelles ceux-ci exercent une influence notable sont des parties liées à CNP Assurances et ses filiales.

La liste des sociétés consolidées de CNP Assurances et ses filiales est présentée en note 5 des annexes.

La norme IAS 24, Information relative aux parties liées, a pour objectif d'identifier les montants issus des états financiers sociaux et consolidés. La norme précise également que les montants identifiés font ensuite l'objet d'une annulation au titre des opérations intragroupes en dehors des montants concernant des entités consolidées par mise en équivalence (ou à la juste valeur).

Les placements financiers de CNP Assurances et ses filiales acquis par l'intermédiaire du groupe LBP sont exclus de ce tableau car les transactions sont réalisées sur la base de données de marché. Néanmoins, les honoraires versés à l'Asset Manager dans le cadre des mandats de gestion, frais de gestion des placements figurent dans les rubriques dédiées.

Les commissions représentent les revenus perçus par La Banque Postale au titre de la vente des produits gérés par CNP Assurances et ses filiales.

Les prestations et les frais de personnel correspondent principalement à divers frais refacturés par la Caisse des Dépôts à CNP Assurances et ses filiales ainsi que les refacturations IFRS 15 vis-à-vis de La Banque Postale Prévoyance.

23.1.1 Relation avec les actionnaires du Groupe et leurs filiales au 31/12/2023

(en millions d'euros)	Actionnaires du Groupe et leurs filiales			
	Produits	Charges	Actif	Passif
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	1,5	-	1,5	-
Actifs relatifs aux contrats de réassurance	14,1	-	92,1	-
Commissions	21,3	662,3	-	66,7
Prestations de service	13,7	26,2	6,9	27,4
Frais de personnel	0,5	3,4	0,5	0,5
Loyers	-	0,2	-	-
Provisions non techniques	-	-	-	-
Produits financiers et prêts	120,0	-	0,3	-
Charges financières et emprunts	-	75,0	-	32,7
Dividendes	-	-	-	-

23.1.2 Relation avec les actionnaires du Groupe et leurs filiales au 31/12/2022

(en millions d'euros)	Actionnaires du Groupe et leurs filiales			
	Produits	Charges	Actif	Passif
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	-	0,6	-	1,5
Actifs relatifs aux contrats de réassurance	15,7	-	103,6	-
Commissions	-	651,2	-	94,3
Prestations de service	12,1	3,7	3,5	3,1
Frais de personnel	-	3,1	-	0,7
Loyers	-	2,6	-	-
Provisions non techniques	-	-	-	-
Produits financiers et prêts	113,3	-	50,8	-
Charges financières et emprunts	-	32,9	-	4,1
Dividendes	-	-	-	-

23.2 Relation avec les coentreprises

Les sociétés d'assurance mises en équivalences sont Arial CNP Assurances, Credicoop Compañia de Seguros de Retiro S.A., Provincia Seguros de Vida S.A. et Wiz Solucoes e Corretagem de Seguros S.A.

23.2.1 Relation avec les coentreprises au 31/12/2023

(en millions d'euros)	Coentreprises			
	Produits	Charges	Actif	Passif
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	-	374,1	-	4 835,9
Actifs relatifs aux contrats de réassurance	1,5	-	18,8	-
Commissions	-	20,5	-	20,5
Prestations de service	12,3	7,0	6,5	-
Frais de personnel	3,7	0,1	1,1	0,2
Loyers	-	-	-	-
Provisions non techniques	-	-	-	-
Produits financiers et prêts	-	-	-	-
Charges financières et emprunts	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-

23.2.2 Relation avec les coentreprises au 31/12/2022

(en millions d'euros)	Coentreprises			
	Produits	Charges	Actif	Passif
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	0,0	235,0	0,0	4 593,5
Actifs relatifs aux contrats de réassurance	0,0	0,0	0,0	0,0
Commissions	0,0	20,5	0,0	20,5
Prestations de service	9,2	0,1	22,4	0,0
Frais de personnel	6,4	0,3	6,3	0,1
Loyers	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions non techniques	0,0	0,0	0,0	0,0
Produits financiers et prêts	0,0	0,0	0,0	0,0
Charges financières et emprunts	0,0	0,0	0,0	0,0
Dividendes	0,0	0,0	0,0	0,0

23.3 Relation avec les entreprises associées

Au 31 décembre 2023, CNP Assurances et ses filiales ont reçu 45,4 M€ de dividendes de la Coentreprise de Transport d'Electricité (CTE), entreprise associée.

Au 31 décembre 2022, CNP Assurances et ses filiales ont reçu 71,3 M€ de dividendes de la Coentreprise de Transport d'Electricité (CTE), entreprise associée.

23.4 Termes et conditions des garanties données et reçues

Les garanties vis-à-vis des entreprises liées ou des sociétés mises en équivalence portent essentiellement sur les opérations de réassurances (dépôts espèces) et des nantissements :

- Arial CNP Assurances
 - Dépôt espèces reçus 994,21 M€
 - Nantissements donnés 4 408,38 M€
- CNP Assurances Prévoyance
 - Nantissements reçus 105,28 M€
 - Nantissements donnés 4,53 M€

23.5 Rémunération des dirigeants

Les éléments ci-dessous présentent en cumul et pour chaque type de catégorie, les éléments de rémunération du président, du directeur général, des directeurs généraux adjoints et des administrateurs de CNP Assurances.

En 2023

- Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées au président du conseil d'administration, au directeur général, au directeur général adjoint et aux administrateurs de CNP Assurances se monte à 2 556 354 € (incluant rémunération fixe, variable, rémunérations des administrateurs, avantages en nature).
- Avantages à long terme : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances, aux fins de versement de pensions ou de retraite au directeur général adjoint de CNP Assurances, s'élève 945 221 €. Aucune somme n'a été provisionnée ou constatée par CNP Assurances, aux fins de versement de pensions ou de retraite au directeur général et au président du conseil d'administration en raison de l'absence d'engagement de cette nature à leur profit.
- Indemnités de fin de contrat de travail : les indemnités de fin de contrat pour les principaux dirigeants sont régies par les dispositifs contractuels et conventionnels. Le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances aux fins de versement d'indemnités de fin de contrat de travail au directeur général adjoint de CNP Assurances s'élève à 371 068 €. Aucune somme n'a été provisionnée ou constatée par CNP Assurances, aux fins de versement d'indemnité de fin de contrat de travail au directeur général et au président du conseil d'administration en raison de l'absence d'engagement de cette nature à leur profit.
- Paiement en actions : aucun paiement en actions.

En 2022

- Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées au président du conseil d'administration, au directeur général, au directeur général adjoint et aux administrateurs de CNP Assurances se monte à 3 219 645 € (incluant rémunération fixe, variable, rémunérations des administrateurs, avantages en nature).
- Avantages à long terme : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances, aux fins de versement de pensions ou de retraite au directeur général adjoint de CNP Assurances, s'élève 999 047 €. Aucune somme n'a été provisionnée ou constatée par CNP Assurances, aux fins de versement de pensions ou de retraite au directeur général et au président du conseil d'administration en raison de l'absence d'engagement de cette nature à leur profit.
- Indemnités de fin de contrat de travail : les indemnités de fin de contrat pour les principaux dirigeants sont régies par les dispositifs contractuels et conventionnels. Le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances aux fins de versement d'indemnités de fin de contrat de travail au directeur général adjoint de CNP Assurances s'élève à 347 000 €. Aucune somme n'a été provisionnée ou constatée par CNP Assurances, aux fins de versement d'indemnité de fin de contrat de travail au directeur général et au président du conseil d'administration en raison de l'absence d'engagement de cette nature à leur profit.
- Paiement en actions : aucun paiement en actions

Note 24 Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan lorsque le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Un actif financier et un passif financier faisant l'objet d'une Convention cadre de compensation ou d'accord similaire répondant à la définition d'un contrat exécutoire (droit exécutoire de compenser des titres contre des espèces à une même échéance) qui s'exerce sous certaines conditions mais ne satisfait pas aux critères de compensation, sont présentés en valeur nette lorsqu'ils sont réalisés avec la même entité juridique.

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs financiers et passifs financiers qui ont fait l'objet d'une compensation dans le bilan consolidé du Groupe ainsi que les montants qui seraient compensables en application de conventions cadres de compensation et d'accords similaires mais qui ne sont pas éligibles à la compensation dans les comptes consolidés.

Les positions nettes qui résultent de ces différentes compensations n'ont pas pour objet de mesurer l'exposition du Groupe au risque de contrepartie sur ces instruments financiers.

24.1 Compensation des actifs et passifs financiers au 31 décembre 2023

	Valeur comptable brute des actifs financiers	Valeur brute des passifs financiers compensés dans les états financiers	Actifs financiers présentés en net	Montants non compensés		Instruments financiers reçus en garantie	Valeur nette
				Instruments financiers	Collatéral reçu		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	204 130,2	-	204 130,2	684,0	994,3	-	202 451,9
Dont Opérations de pension	1,2	-	1,2	-	-	-	1,2
Dont instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	1 678,4	-	1 678,4	684,0	994,3	-	0,0
Autres actifs	3 021,6	-	3 021,6	-	-	-	3 021,6
dont Autres comptes débiteurs - Titres reçus en pension	3 021,6	-	3 021,6	-	-	-	3 021,6
dont Dépôts de garantie donnés	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs non compensés	229 281,4	-	229 281,4	-	-	-	229 281,4
TOTAL ACTIF	436 433,2	-	436 433,2	684,0	994,3	-	434 754,8

	Valeur comptable brute des passifs financiers	Valeur brute des actifs financiers compensés dans les états financiers	Passifs financiers présentés en net	Montants non compensés		Instruments financiers donnés en garantie	Valeur nette
				Instruments financiers	Collatéral versé		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	889,4	-	889,4	684,0	131,9	-	73,5
Dont Opérations de pension	-	-	-	-	-	-	-
Dont instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	816,2	-	816,2	684,0	131,9	-	0,3
Autres dettes	18 019,8	-	18 019,8	-	-	-	18 019,8
dont Dettes d'exploitation représentées par des titres	18 019,8	-	18 019,8	-	-	-	18 019,8
dont Dépôts de garantie reçus	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs non compensés	394 264,0	-	394 264,0	-	-	-	394 264,0
TOTAL PASSIF	413 173,2	-	413 173,2	684,0	131,9	-	412 357,3

24.2 Compensation des actifs et passifs financiers au 31 décembre 2022

	Valeur comptable brute des actifs financiers	Valeur brute des passifs financiers compensés dans les états financiers	Actifs financiers présentés en net	Montants non compensés		Instruments financiers reçus en garantie	Valeur nette
				Instruments financiers	Collatéral reçu		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	195 946,2	-	195 946,2	1 452,3	2 398,4	-	192 095,5
Dont Opérations de pension	1,3	-	1,3	-	-	-	1,3
Dont Instruments financiers dérivés (Incluant les dérivés de couverture)	3 851,3	-	3 851,3	1 452,3	2 398,4	-	0,6
Autres actifs	3 519,2	-	3 519,2	-	-	-	3 519,2
dont Autres comptes débiteurs - Titres reçus en pension	3 519,2	-	3 519,2	-	-	-	3 519,2
dont Dépôts de garantie donnés	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs non compensés	225 170,4	-	225 170,4	-	-	-	225 170,4
TOTAL ACTIF	424 635,8	-	424 635,8	1 452,3	2 398,4	-	420 785,1

	Valeur comptable brute des passifs financiers	Valeur brute des actifs financiers compensés dans les états financiers	Passifs financiers présentés en net	Montants non compensés		Instruments financiers donnés en garantie	Valeur nette
				Instruments financiers	Collatéral versé		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Instruments dérivés passifs et dettes subordonnées	1 934,1	-	1 934,1	1 452,3	136,2	-	345,6
Dont Instruments financiers dérivés (Incluant les dérivés de couverture)	1 588,9	-	1 588,9	1 452,3	136,2	-	0,4
Autres dettes	20 231,7	-	20 231,7	-	-	-	20 231,7
dont Dettes d'exploitation représentées par des titres	20 231,7	-	20 231,7	-	-	-	20 231,7
Autres passifs non compensés	379 742,2	-	379 742,2	-	-	-	379 742,2
TOTAL PASSIF	401 907,9	-	401 907,9	1 452,3	136,2	-	400 319,4

Note 25 Les risques financiers

25.1 Risque de marché

25.1.1 Risque de taux des actifs financiers

L'objectif est de présenter diverses informations sur l'exposition au risque de taux pour chacune des catégories d'actifs et de passifs financiers.

25.1.1.1 Caps et Floors

Cette annexe présente le nominal des caps et des floors par niveau de strike et par durée résiduelle au 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022.

▪ Caps et Floors au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	Durée résiduelle										Total
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	> = 10 ans	
>=0% et <1%	141,3	148,4	58,7	128,5	74,2	17 105,6	24 085,6	97,1	150,9	3 550,0	45 540,3
>=1% et <2%	1,0	3 601,9	0,9	3,3	2,7	2,2	1,3	2,2	37,4	4,1	3 657,1
>=2% et <3%	6 002,5	6 344,1	11 424,5	20 415,4	31,0	693,0	0,9	-	21,6	31,5	44 964,4
>=3% et <4%	29,6	12 751,7	22 907,1	29,3	1 202,4	220,3	468,4	313,4	74,1	2 704,1	40 700,5
>=4% et <5%	13,9	11 303,2	7,4	2,7	5 908,7	13 955,1	278,8	461,2	2,0	51,9	31 984,9
>=5% et <6%	1,0	-	-	11,2	9,5	16 813,8	24 007,6	-	-	-	40 843,0
>=6% et <7%	1,0	3 615,3	2,7	-	8,2	-	-	-	-	-	3 627,1
TOTAL	6 190,2	37 764,6	34 401,3	20 590,3	7 236,7	48 790,0	48 842,7	874,0	286,0	6 341,5	211 317,3

▪ Caps et Floors au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Durée résiduelle										Total
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	> = 10 ans	
≥ 0 % et < 1 %	121,4	100,6	172,3	86,9	152,4	11 786,6	5 382,0	76,8	117,6	3 528,2	21 524,8
≥ 1 % et < 2 %	7,2	3 600,5	2,4	0,4	2,4	3,2	2,6	1,7	1,7	38,0	3 660,3
≥ 2 % et < 3 %	11 617,1	2 457,2	5 089,4	21 371,7	9 297,7	45,6	646,9	-	19,9	31,0	50 576,7
≥ 3 % et < 4 %	1 600,7	10 202,6	23 094,3	2 391,2	1 189,3	60,3	158,2	621,0	229,3	2 700,6	42 247,6
≥ 4 % et < 5 %	3,4	5 724,0	5 571,7	3,5	9,2	6 001,9	97,9	490,8	241,0	406,6	18 550,1
≥ 5 % et < 6 %	3 762,9	1,8	8,4	0,3	8,4	11,3	21,4	6,9	-	-	3 821,4
≥ 6 %	-	-	13,4	5,6	-	-	-	-	-	0,0	19,0
TOTAL	17 112,8	22 086,8	33 951,9	23 859,6	10 659,3	17 909,0	6 309,0	1 197,2	609,6	6 704,5	140 399,7

25.1.1.2 Taux d'intérêt effectif

▪ Taux actuariel à l'achat

Cette annexe a pour objectif de présenter les taux actuariels des obligations à taux fixe et des zéros coupons à la date d'achat et à la date d'arrêté.

Les taux actuariels sont présentés sur les zones géographiques ci-dessous :

- France
- Europe Hors France
- Amérique Latine

	31/12/2023		31/12/2022	
	Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Obligations taux fixe	Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Obligations taux fixe
France	Euro	1,86%	Euro	1,78%
Europe Hors France	Euro	3,10%	Euro	1,21%
Amérique Latine	Real	11,07%	Real	9,28%

■ Taux actuariel à la date de clôture

	31/12/2023		31/12/2022	
	Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Obligations taux fixe	Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Obligations taux fixe
France	Euro	2,87%	Euro	3,18%
Europe Hors France	Euro	3,26%	Euro	3,50%
Amérique Latine	Real	10,26%	Real	13,64%

25.1.1.3 Valeur comptable par échéance

■ Valeurs comptables par échéance au 31 décembre 2023

	Total	Moins de 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	> 5 ans
<i>(en millions d'euros)</i>							
Obligations taux fixe	163 381,4	28 079,6	14 116,1	11 343,7	12 230,0	13 429,6	84 182,4
Obligations zéro coupon	20 068,8	2 799,3	1 645,0	4 669,0	1 086,9	1 978,0	7 890,6
Obligations à taux révisable	326,7	322,1	1,5	2,1	-	1,0	-
Obligations à taux variable	26 111,8	4 272,8	1 953,4	4 676,0	6 328,1	2 262,3	6 619,1
Obligations à taux fixe indexées inflations	10 899,1	1 249,4	369,6	1 235,0	349,8	567,0	7 128,2
Obligations -produits structurés	32 654,4	1 153,0	1 199,4	2 574,1	2 018,3	2 418,6	23 291,0
Autres obligations	977,4	976,9	-	-	-	-	0,5
Prêts et avances	4 850,7	4 254,4	-	-	-	-	596,4
TOTAL	259 270,4	43 107,6	19 285,0	24 500,0	22 013,1	20 656,5	129 708,3

■ Valeurs comptables par échéance au 31 décembre 2022

	Total	Moins de 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	> 5 ans
<i>(en millions d'euros)</i>							
Obligations taux fixe	161 997,3	32 156,1	11 335,7	14 022,9	11 077,6	11 393,8	82 011,2
Obligations zéro coupon	15 673,3	2 917,9	640,9	1 408,8	1 704,5	1 013,6	7 987,5
Obligations à taux révisable	3,0	-	-	1,4	-	-	1,5
Obligations à taux variable	24 573,9	2 098,1	2 882,8	2 127,6	4 075,5	5 473,3	7 916,6
Obligations à taux fixe indexées inflations	9 094,9	3 130,8	709,0	-	35,5	70,0	5 149,6
Obligations -produits structurés	26 432,0	1 157,2	972,5	1 067,2	2 091,9	2 114,6	19 028,6
Autres obligations	1 068,6	1,0	1,7	2,9	3,4	4,3	1 055,3
Prêts et avances	5 362,0	3 470,6	-	-	-	-	1 891,4
TOTAL	244 204,9	44 931,8	16 542,5	18 630,9	18 988,5	20 069,6	125 041,7

25.1.1.4 Valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti par échéance

▪ Valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti par échéance au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	Moins de 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Titres au coût amorti	1,2	13,9	119,2	52,3	296,5	1 597,1	2 080,3
Prêts et créances	5,5	-	-	-	-	-	5,5
TOTAL	6,8	13,9	119,2	52,3	296,5	1 597,1	2 085,8

▪ Valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti par échéance au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Moins de 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Titres au coût amorti	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	91,2	93,2
Prêts et créances	5,5	-	-	-	-	-	5,5
TOTAL	5,9	0,4	0,4	0,4	0,4	91,2	98,7

25.1.1.5 Durée moyenne des titres

▪ Durée moyenne des titres au 31 décembre 2023

France (*)	Europe hors France	Amérique Latine
7,92	5,27	2,62

(*) Y compris CNP Luxembourg

▪ Durée moyenne des titres au 31 décembre 2022

France (*)	Europe hors France	Amérique Latine
6,85	4,28	1,51

(*) Y compris CNP Luxembourg

25.1.1.6 *Risque de taux*

Le risque de baisse des taux :

En période de baisse des taux d'intérêt, CNP Assurances et ses filiales subissent une baisse des rendements de ses réinvestissements, entraînant une baisse progressive du taux de rendement de son portefeuille obligataire. À plus long terme, une baisse durable des taux d'intérêt rend plus difficile le prélèvement des chargements prévus dans les contrats d'épargne retraite et expose l'assureur à une baisse de ses marges, en particulier sur les contrats d'assurance vie en euros.

Dans des scénarios plus extrêmes, et malgré une faible proportion de contrats avec taux garantis, CNP Assurances et ses filiales pourraient courir le risque de ne pas atteindre sur ses actifs le niveau de rendement suffisant pour honorer les taux garantis contractuellement à ses clients, l'obligeant à mobiliser ses fonds propres pour satisfaire la garantie donnée.

Les contrats d'épargne et de retraite en euro sont particulièrement exposés à la baisse des taux d'intérêt.

Le risque de hausse des taux :

Dans le scénario de remontée rapide des taux d'intérêt, le rendement des portefeuilles de CNP Assurances et ses filiales pourrait mettre du temps à s'adapter aux nouvelles conditions de marché, entraînant un décalage entre le rendement servi aux assurés et le rendement offert par d'autres placements financiers concurrents. CNP Assurances et ses filiales pourraient alors devoir faire face à une hausse des rachats sur les contrats d'assurance vie, les assurés étant désireux de reporter leur épargne sur d'autres placements disponibles à meilleur rendement. Ce surcroît de rachats pourrait imposer à CNP Assurances et ses filiales de vendre des titres obligataires en moins-values latentes du fait de la hausse des taux d'intérêt. Le risque serait alors d'amplifier le décalage entre le rendement servi aux assurés et le rendement offert par d'autres acteurs contribuant ainsi à augmenter les rachats.

Le risque de hausse des taux se manifeste de façon privilégiée dans des contextes de hausse d'inflation. Les banques centrales actionnent leurs outils de politique monétaire et de restriction de la liquidité pour freiner, puis faire disparaître l'emballement des prix (ainsi que les anticipations). Au-delà des risques rappelés précédemment, la reconfiguration de l'environnement concurrentiel peut alors menacer le positionnement de CNP assurances et ses filiales.

En 2023, les taux ont connu une évolution contrastée (après la forte hausse de 2022), marquée par la hausse des taux pendant les neuf premiers mois de l'année, puis une baisse marquée sur le dernier trimestre, qui a ramené les niveaux de marché de fin 2023 au-dessous de leur étiage de l'année précédente.

Les taux directeurs de la BCE atteignent ainsi 4% et 4,5% en fin décembre 2023, en hausse de 2% par rapport aux valeurs de fin décembre 2022. Sur les marchés Long Terme, on note que l'OAT 10 ans a terminé l'année 2023 à 2,55 %, en baisse d'environ 55 points de base sur l'année.

Les expositions de CNP au risque de taux dans les métriques IFRS7 sont en réduction. On constate que la variabilité du résultat IFRS 17 ainsi que celle des fonds propres IFRS 17 sont en baisse pendant l'année 2023, traduisant ainsi la volonté d'une gestion conservatrice des risques. Ce positionnement est cohérent avec le risque de taux tel que mesuré selon la norme Solvabilité 2, qui montre une exposition proche de l'équilibre.

25.1.1.7 Analyse de la sensibilité au risque de taux

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité aux variations des taux d'intérêt pour CNP Assurances et ses filiales :

	Au 31 décembre 2023			Au 31 décembre 2022		
	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres
+100 bps	-3%	-11%	-3%	-4%	-11%	-4%
-100 bps	3%	10%	3%	4%	9%	4%

Quelques éléments de contexte sur les évaluations de sensibilité

Les sensibilités financières mesurent la réaction des variables de pilotage financier (résultats, montant des capitaux propres) aux variations des conditions de marché, telles que les taux d'intérêt, le niveau des indices actions ou des cours de change.

Il est primordial de prendre conscience des limites de ces indicateurs de sensibilité :

1. Une hypothèse simplificatrice inhérente à ces calculs (c'est-à-dire demandée par la norme et adoptée par CNP Assurances et ses filiales pour leurs évaluations) est de recueillir les effets d'un choc (par exemple des marchés d'actions) en supposant que l'ensemble des autres conditions de marché sont stables (taux, change, etc.). Or cette hypothèse n'est que rarement respectée dans la réalité : les conditions de marché évoluent simultanément, et souvent de manière corrélée.
2. Les sensibilités sont elles-mêmes variables en fonction des niveaux du marché. Une sensibilité calculée à un instant donné peut n'être pas représentative des expositions calculées à un autre moment, sur des niveaux de marché différents.
3. CNP Assurances et ses filiales ajustent leurs positions en fonction des développements du marché et de l'état de l'économie. Les sensibilités, qui représentent l'impact d'un choc instantané, ne tiennent pas compte des actions de gestion que le Groupe pourrait déployer.
4. Certaines hypothèses employées (telles que l'allocation stratégique et son évolution) relèvent de la modélisation interne de CNP Assurances et ses filiales.

Les sensibilités de fonds propres et de compte de résultat que nous présentons ne sont donc pas forcément représentatives de l'évolution que connaîtraient CNP Assurances et ses filiales dans les scénarios considérés.

25.1.2 Risque de change

Le risque de change est engendré par deux types de positions :

- 1) Gestion des portefeuilles en représentation des engagements clientèle
Les portefeuilles d'actifs des entités de CNP Assurances et ses filiales sont principalement investis dans leur devise fonctionnelle et en représentation de fonds assurés, c'est pourquoi le risque de change est limité (par exemple l'exposition nette de couverture à une devise autre que l'euro représente moins de 5 % des placements des sociétés françaises de CNP Assurances et ses filiales).
- 2) Le Groupe est également exposé au risque de change sur le Réal brésilien, compte tenu de son activité et de ses filiales au Brésil. Ces expositions sont plus significatives.

Les filiales internationales reportent leurs états financiers au Groupe dans leur devise fonctionnelle qui correspond à leur monnaie locale. Dans les comptes consolidés, les actifs et passifs des filiales internationales sont convertis en euros, la devise de présentation du Groupe, en appliquant le cours de change à la date de clôture.

A chaque arrêté, en fonction de l'évolution des taux de change du real, l'incidence des variations constatées viendra impacter la rubrique écart de conversion enregistrée dans les capitaux propres consolidés. Une variation positive traduit un effet de change favorable, c'est à dire que le real s'est valorisé par rapport à l'euro et inversement. En conséquence, le solde de la rubrique écart de conversion dans les capitaux propres consolidés représente l'effet cumulé des écarts de conversion depuis l'entrée des entités brésiliennes dans le périmètre de consolidation.

Le Groupe est également exposé au résultat (en Réal brésilien) des filiales Brésiliennes et gère activement cette exposition au moyen de produit dérivés en couverture.

25.1.3 Risque action

25.1.3.1 Concentration du risque action

Le risque action mesure la sensibilité de la valeur des actions à un changement de valeur sur les marchés boursiers. La volatilité mesure l'ampleur des variations du cours des actions. Elle sert de paramètre de quantification du risque de rendement et de prix d'une action. Lorsque la volatilité est élevée, la possibilité de gain est plus importante, mais le risque de perte l'est aussi.

La volatilité de résultat induite par les instruments de capitaux propres est significative mais, contenue en partie, par l'option prise par CNP Assurances et ses filiales de comptabiliser majoritairement les actions en contrepartie des autres éléments du résultat global pour les portefeuilles relevant des modèles les plus exposés aux risques de marché (BBA, actifs en représentation des fonds propres)

Par ailleurs, pour les actions éligibles à cette option, en cas de décomptabilisation des actions concernées, la variation de juste valeur accumulée dans les autres éléments du résultat global n'est pas recyclée en résultat mais considérée comme des capitaux propres réalisés sur les exercices antérieurs.

Les plus-values sur investissements actions permettent à l'assureur de dégager un excédent de rendement pour l'assuré, notamment en situation où le rendement obligatoire serait insuffisant. Une baisse des marchés actions priverait l'assureur de cette marge de manœuvre, voire pourrait diminuer sa capacité à verser les taux garantis.

À noter que la prise de participation au capital de sociétés non cotées en bourse expose également CNP Assurances et ses filiales à un risque de liquidité. Enfin, en complément de l'exposition au niveau des actions, CNP Assurances et ses filiales sont également exposées à la volatilité des marchés actions (bien que ce risque ne soit pas identifié par la formule standard Solvabilité 2).

Les investissements en infrastructure constituent un levier de diversification au sein du portefeuille d'investissements de CNP Assurances. Les investissements de CNP Assurances sur ce segment se font soit en prenant des participations directes dans des projets d'infrastructure, soit au travers de fonds permettant de diversifier le portefeuille de projets d'infrastructure sous-jacents. Les investissements en infrastructure sont situés principalement en Europe. Les risques sous-jacents à l'activité de capital investissement et d'infrastructure sont de deux natures : le risque lié à la baisse de rentabilité des sociétés ou projets sous-jacents, et celui lié à l'illiquidité importante de ces placements, qui requièrent des durées d'immobilisation à moyen ou long terme.

25.1.3.2 Analyse de la sensibilité aux actions

	Au 31 décembre 2023			Au 31 décembre 2022		
	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres
Evolution du marché actions - 25%	-2%	-26%	-4%	-3%	-38%	-5%

Des éléments de contextes sont fournis en Note 25.1.1.7 pour aider à appréhender les évaluations de sensibilité.

25.1.4 Risque immobilier

	Au 31 décembre 2023			Au 31 décembre 2022		
	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres
Evolution du marché immobilier de -25%	0%	-31%	-2%	0%	-57%	-3%

La sensibilité du risque immobilier concerne uniquement le périmètre des entités françaises.

Des éléments de contextes sont fournis en Note 25.1.1.7 pour aider à appréhender les évaluations de sensibilité.

25.2 Risque de crédit et de notation

25.2.1 Actifs soumis à un risque de perte attendue

25.2.1.1 Actifs financiers au coût amorti au 31 décembre 2023

	Actifs soumis à une perte 12 mois (bucket 1)		Actifs soumis à une perte à maturité (bucket 2)		Actifs dépréciés (bucket 3)		Total		
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a)+(b)
<i>(en millions d'euros)</i>									
Valeur à l'ouverture	92,9	- 1,2	7,1	- 0,1	16,3	- 16,3	116,3	- 17,6	98,7
Transfert d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre									
Transfert de bucket B1 -> B2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert de bucket B1 -> B3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert de bucket B2 -> B1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert de bucket B2 -> B3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert de bucket B3 -> B1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert de bucket B3 -> B2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transfert	92,9	- 1,2	7,1	- 0,1	16,3	- 16,3	116,3	- 17,6	98,7
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de pertes de valeur pour pertes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle production: achat, octroi, origination...	1 945,1	-	-	-	-	-	1 945,1	-	1 945,1
Décomptabilisation: cession, remboursement, arrivée à échéance...	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	- 0,6	0,6	-	-	-	-	- 0,6	0,6	-
Ecart de conversion	4,5	- 0,0	-	-	-	-	4,5	- 0,0	4,5
Autres	39,8	- 2,1	- 0,3	0,1	-	-	39,5	- 2,0	37,5
En fin de période	2 081,7	- 2,7	6,8	- 0,0	16,3	- 16,3	2 104,8	- 19,0	2 085,8

CNP Assurances et ses filiales n'ont pas de titres acquis en bucket 3 appelés POCI « Purchase Originated impaired ».

Aucune modification des flux de trésorerie contractuels d'actifs financiers (sans décomptabilisation) (IFRS 7.35I(b)) n'a été constatée.

25.2.1.2 Actifs financiers à la JV OCI Recyclable au 31 décembre 2023

	Actifs soumis à une perte attendue		Actifs soumis à une perte		Actifs dépréciés		Total		
	12 mois (bucket 1)		à maturité (bucket 2)		(bucket 3)		Juste valeur (a)	dont Correction de valeur pour pertes (b)	Juste valeur nette (a)+(b)
	Juste valeur	dont Correction de valeur pour pertes	Juste valeur	dont Correction de valeur pour pertes	Juste valeur	dont Correction de valeur pour pertes			
<i>(en millions d'euros)</i>									
Valeur à l'ouverture	180 195,9	- 298,1	110,0	- 0,5	-	- 1,5	180 305,9	- 300,2	180 005,6
Transfert d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	8,7	- 0,0	- 8,7	0,1	-	-	0,0	0,0	0,1
Transfert de bucket B1 -> B2	- 17,8	0,0	17,8	- 0,1	-	-	- 0,1	- 0,1	- 0,1
Transfert de bucket B1 -> B3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert de bucket B2 -> B1	26,6	- 0,1	- 26,5	0,1	-	-	0,1	0,1	0,2
Transfert de bucket B2 -> B3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert de bucket B3 -> B1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert de bucket B3 -> B2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transfert	180 204,6	- 298,2	101,3	- 0,4	-	- 1,5	180 305,9	- 300,2	180 005,7
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de pertes de valeur pour pertes	9 108,8	-	0,6	-	-	-	9 109,4	-	9 109,4
Nouvelle production: achat, octroi, origination...	29 890,6	-	-	-	-	-	29 890,6	-	29 890,6
Décomptabilisation: cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 36 650,1	-	- 41,3	-	-	-	- 36 691,4	-	- 36 691,4
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	147,2	- 2,1	-	-	-	-	147,2	- 2,1	145,1
Autres	361,7	5,4	- 1,0	0,3	-	-	360,7	5,6	366,4
Valeur à la clôture	183 062,8	- 294,9	59,6	- 0,2	-	- 1,5	183 122,4	- 296,6	182 825,8

CNP Assurances et ses filiales n'ont pas de titres acquis en bucket 3 appelés POCI « Purchase Originated impaired ».

Aucune modification des flux de trésorerie contractuels d'actifs financiers (sans décomptabilisation) (IFRS 7.35I(b)) n'a été constatée.

25.2.2 Ventilation du portefeuille obligataire par notation des émetteurs

25.2.2.1 Ventilation du portefeuille obligataire par notation des émetteurs au 31 décembre 2023

	31/12/2023	
	Portefeuille obligataire en valeur de marché	%
<i>(en millions d'euros)</i>		
AAA	15 456,0	6%
AA	84 736,5	33%
A	68 584,9	27%
BBB	39 686,3	16%
< BBB	43 399,2	17%
NR	2 584,9	1%
TOTAL	254 447,8	100%

25.2.2.2 Ventilation du portefeuille obligataire par notation des émetteurs au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	31/12/2022	
	Portefeuille obligataire en valeur de marché	%
AAA	13 002,4	5%
AA	88 244,7	37%
A	56 437,5	24%
BBB	43 566,7	18%
< BBB	32 701,4	14%
NR	4 901,7	2%
TOTAL	238 854,4	100%

25.2.3 Risque de crédit

25.2.3.1 Risque de crédit des actifs à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Variation de juste valeur attribuable au risque de crédit relative à l'exercice	- 1,1	- 6,3
Variation cumulée de juste valeur attribuable au risque de crédit pour les actifs détenus	2,8	3,9

25.2.3.2 Risque de crédit des variations de juste valeur des dérivés de crédit liés

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Variation de juste valeur des dérivés de crédit liés relative à l'exercice	- 42,4	3,3
Variation cumulée de juste valeur des dérivés de crédit liés pour les actifs détenus	20,8	2,9

25.2.3.3 Exposition au risque de crédit par zone géographique

Ce tableau présente la concentration géographique des actifs financiers selon la zone géographique d'émission :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023				Au 31 décembre 2022			
	Total Zone géographique	France (y compris DOM-TOM et Luxembourg)	Europe Hors France	Amérique Latine	Total Zone géographique	France (y compris DOM-TOM et Luxembourg)	Europe Hors France	Amérique Latine
Actifs à la juste valeur par capitaux propres recyclables	183 122,4	161 779,2	18 548,4	2 794,7	180 305,9	160 318,9	17 263,7	2 723,2
Actifs au coût amorti	2 114,0	2 018,3	-	95,7	108,8	7,1	-	101,7
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par OCI non recyclable	15 461,3	15 374,0	87,3	-	15 887,4	15 874,1	13,3	-
Actifs à la juste valeur par résultat	202 451,8	150 085,7	22 986,3	29 379,9	192 094,9	144 478,5	23 468,3	24 148,1
Instruments dérivés	1 678,4	1 657,2	21,2	-	3 851,3	3 790,5	60,8	-
Immobilier de placement	6 652,5	6 599,9	32,3	20,2	6 176,0	6 102,6	54,6	18,9

25.2.3.4 Analyse de la sensibilité au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité aux variations des taux d'intérêt pour les entités françaises de CNP Assurances et ses filiales :

	Au 31 décembre 2023			Au 31 décembre 2022		
	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres
+50 bps (obligations corporate)	0%	-5%	-1%	-1%	-4%	-1%
+50 bps (obligations gouvernementales)	-1%	-1%	-1%	-1%	-1%	-1%

La sensibilité au risque de crédit concerne uniquement le périmètre des entités françaises.

Des éléments de contextes sont fournis en Note 25.1.1.7 pour aider à appréhender les évaluations de sensibilité.

25.2.3.5 Risque de crédit des réassureurs

La solvabilité des réassureurs est vérifiée régulièrement et la notation constitue un critère discriminant pour la sélection des couvertures. Les réassureurs doivent également être domiciliés dans un pays autorisé par la direction de la Conformité.

Pour les couvertures en Excess apportées à CNP Assurances et ses filiales par des réassureurs professionnels, la notation de ces derniers est comprise entre BBB+ et AA+.

▪ Cession d'actifs de réassurance nets de passifs au 31 décembre 2023 :

Notation de crédit	Montants	
	(en millions d'euros)	%
AAA	1,3	0,0%
AA+	- 3,6	0,0%
AA	0,9	0,0%
AA-	5 335,9	62,2%
A+	3 013,0	35,1%
A	120,6	1,4%
A-	4,3	0,1%
BBB+	3,8	0,0%
NR	79,8	0,9%
Autres cessionnaires	19,8	0,2%
Total cession d'actifs nets de passifs	8 575,8	100%

▪ **Cession d'actifs de réassurance nets de passifs au 31 décembre 2022 :**

Notation de crédit	Montants (en millions d'euros)	%
AAA	1,4	0,0%
AA+	0,4	0,0%
AA	0,9	0,0%
AA-	1 248,7	15,8%
A+	13,0	0,2%
A	6 533,5	82,5%
A-	3,9	0,0%
BBB+	3,4	0,0%
NR	38,5	0,5%
Autres cessionnaires	73,7	0,9%
Total cession d'actifs nets de passifs	7 917,4	100,0%

Note 26 Risque de liquidité

26.1 Gestion du risque de liquidité

26.1.1 Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2023

L'objectif de cette annexe est de présenter l'ensemble des flux futurs d'actifs par tranche d'échéance (c'est-à-dire remboursements, coupons).

En millions d'euros	Total	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	> 15 ans
Actifs à la juste valeur par résultat	27 606,1	14 203,4	3 910,6	4 732,0	702,3	4 057,8
Actifs à la juste valeur par OCI Recyclable	224 111,5	18 621,3	67 726,0	72 970,6	25 354,3	39 439,4
Actifs financiers au coût amorti	2 584,5	61,9	712,8	1 363,9	437,4	8,5
Total	254 302,2	32 886,6	72 349,4	79 066,4	26 494,0	43 505,7

26.1.2 Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2022

En millions d'euros	Total	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	> 15 ans
Actifs à la juste valeur par résultat	25 964,0	12 172,7	4 491,6	4 364,6	895,2	4 039,9
Actifs à la juste valeur par OCI Recyclable	226 633,4	27 958,1	61 397,4	73 966,1	25 269,9	38 041,9
Actifs financiers au coût amorti	98,5	0,8	2,9	83,3	9,0	2,6
Total	252 695,8	40 131,6	65 891,8	78 413,9	26 174,1	42 084,4

26.2 Analyse de maturité et montants exigibles

26.2.1 Risque de liquidité – analyse de maturité

26.2.1.1 Risque de liquidité – analyse de maturité au 31 décembre 2023

En millions d'euros	Valeur à la clôture	< 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 ans et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs d'assurance nets d'actifs d'assurance	352 629,7	24 348,1	22 679,1	18 921,0	17 265,5	15 878,4	253 537,7
Actifs de réassurance nets de passifs de réassurance	- 7 992,5	- 246,3	- 242,6	- 245,8	- 249,0	- 251,1	- 6 757,8
Total des passifs nets d'actifs	344 637,2	24 101,8	22 436,5	18 675,2	17 016,5	15 627,4	246 779,9

26.2.1.2 Risque de liquidité – analyse de maturité au 31 décembre 2022

En millions d'euros	Valeur à la clôture	< 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 ans et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs d'assurance nets d'actifs d'assurance	340 693,6	26 806,1	34 068,8	21 636,5	17 383,2	15 535,5	225 263,6
Actifs de réassurance nets de passifs de réassurance	- 7 190,6	- 222,0	- 222,6	- 224,5	- 223,6	- 226,8	- 6 071,2
Total des passifs nets d'actifs	333 503,1	26 584,1	33 846,2	21 412,0	17 159,7	15 308,7	219 192,4

26.2.2 Risque de liquidité - passifs des contrats d'assurance nets d'actifs d'assurance - montants exigibles - rachat

26.2.2.1 Risque de liquidité - passifs des contrats d'assurance nets d'actifs d'assurance - montants exigibles – rachat au 31 décembre 2023

En millions d'euros	Valeur de rachat	Valeur comptable
Passifs immédiatement rachetables relatifs à des contrats d'assurance	63 893,6	79 233,0
Passifs non immédiatement rachetables relatifs à des contrats	280 648,5	295 663,9
Total des passifs nets d'actifs relatifs à des contrats d'assurance	344 542,1	374 896,9

26.2.2.2 Risque de liquidité - passifs des contrats d'assurance nets d'actifs d'assurance - montants exigibles – rachat au 31 décembre 2022

En millions d'euros	Valeur de rachat	Valeur comptable
Passifs immédiatement rachetables relatifs à des contrats d'assurance	69 536,5	63 756,2
Passifs non immédiatement rachetables relatifs à des contrats	272 257,8	297 441,8
Total des passifs nets d'actifs relatifs à des contrats d'assurance	341 794,2	361 197,9

Note 27 Risques techniques liés aux contrats d'assurance et financiers

27.1 Gestion des risques liés aux contrats d'assurance et financier

Les activités d'assurance du Groupe l'exposent à des risques concernant principalement la conception des produits, l'évaluation des provisions et la stratégie de réassurance.

CNP Assurances et ses filiales se sont dotées d'outils de pilotage nécessaires à la mesure des objectifs qu'il s'est fixé.

Ces outils de pilotage doivent permettre :

- d'analyser la rentabilité ajustée du risque lors du lancement de nouveaux produits ;
- de décliner au niveau de chaque métier de CNP Assurances et ses filiales leur propre contribution attendue à la réalisation de ces objectifs ;
- d'analyser les conditions de formation du résultat et de la création de valeur, pour apprécier l'opportunité de souscrire de nouveaux contrats, ainsi que la bonne adéquation de la tarification et du provisionnement ;
- d'analyser l'évolution des risques ;
- d'optimiser les stratégies de réassurance ;
- de définir les processus de suivi et d'escalade en cas de dépassement des seuils d'appétence aux risques.

Ces analyses régulières sont complétées de stress tests sur les principales hypothèses financières et techniques afin d'apprécier l'impact de ces dernières sur les indicateurs de mesure.

Des travaux de prévision des évolutions du passif et de l'actif de l'entreprise sont réalisés annuellement et sont utilisés dans le cadre de la détermination des taux de participation aux bénéfices pour l'année en cours, et de l'élaboration du plan d'affaires de l'entreprise pour les exercices en cours et ultérieurs.

27.2 Termes et conditions des contrats

27.2.1 Nature des risques couverts par classe de contrats

CNP Assurances et ses filiales proposent une gamme complète de produits d'assurance en France, en Amérique Latine et dans plusieurs pays d'Europe autres que la France.

CNP Assurances propose ainsi des produits d'assurance vie avec :

- des produits d'épargne et de retraite, avec des supports de placements en euros et/ou des supports en unités de compte, qui peuvent proposer pour certains des rentes viagères ;
- des produits de risque et de prévoyance, couvrant le décès, l'incapacité voire la santé, à la fois individuels et collectifs. Ces produits peuvent être adossés à un emprunt.

À ces contrats s'ajoutent des contrats dommages et responsabilité civile commercialisés par les filiales Caixa Seguros Holding Brasil SA au Brésil et CNP Cyprus Insurance Holdings à Chypre et en Grèce. Ces produits sont majoritairement à destination des particuliers.

D'autres garanties et risques peuvent être couverts mais la part de ces engagements est faible comparativement aux éléments cités ici.

27.2.2 Expositions aux risques et leurs origines

Les risques de l'assureur diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance :

Les contrats d'épargne génèrent des risques de nature essentiellement financière

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :

- les contrats ou supports libellés en euros pour lesquels l'assureur accorde une garantie de capital, complétée d'une participation aux bénéfices. La garantie du capital incluse dans les contrats d'épargne occasionne un risque pour l'assureur en période de taux bas. Ces garanties sont porteuses de risques financiers (cf. note 27.3.2 Risque de taux garantis des passifs relatifs aux contrats). La plupart des produits d'épargne peuvent être rachetés par les assurés à une valeur fixée contractuellement avant l'échéance du contrat. Les rachats de polices dépendent de la performance des marchés financiers, de la performance des contrats offerts par la concurrence, des comportements (besoin de liquidité des clients par exemple), de la confiance des clients, de la fiscalité et d'autres facteurs liés à ceux-ci. Des rachats importants pourraient avoir des impacts significatifs sur les résultats ou la solvabilité dans certains environnements défavorables. Par exemple, les produits d'épargne en euros sont exposés au risque de rachat en cas de forte et rapide remontée des taux d'intérêt : une situation de hausse des rachats en période de hausse des taux pourrait entraîner des ventes d'actifs en moins-values si la liquidité nécessaire s'avérait insuffisante et affecter ainsi le résultat et la solvabilité du Groupe ;
- les contrats en unités de compte pour lesquels l'assuré supporte le risque financier et pour lesquels l'assureur s'engage sur la liquidité de l'actif : si l'actif ne peut être revendu sur le marché, cela peut engendrer une perte pour l'assureur qui doit alors honorer les sorties des contrats (en cas de décès, rachat ou autre) sans pouvoir les financer par la vente de l'actif. Enfin, l'assureur est également concerné par le risque financier dans la mesure où une baisse de la valorisation des actifs concernés réduit l'assiette de prélèvement des chargements sur encours. CNP Assurances a identifié ces différents risques et les unités de compte proposées à la commercialisation font l'objet d'un processus interne d'analyse et de sélection. En complément, le risque de rachat évoqué plus haut a également un impact sur le périmètre des unités de compte, dans la mesure où les rachats viennent également réduire l'assiette de prélèvement de chargement sur encours. Sur ce type de contrats, l'engagement de l'assureur correspond par ailleurs aux garanties complémentaires proposées, de type garantie de capital en cas de décès. La conjonction d'une dégradation des marchés financiers et d'une sinistralité supérieure à celle anticipée serait à même de dégrader les résultats de l'activité sur ce type de produits.

Les contrats de retraite génèrent des risques de nature technique et financière

Les risques sur les rentes viagères en portefeuille résultent de la conjonction de deux éléments :

- la durée viagère qui est aléatoire ;
- les rendements financiers en-dessous des taux techniques pris en compte dans la tarification, augmentés des chargements.

Sur ce type de contrats, la politique de gestion financière à long terme et les gains ou pertes de mortalité sont les facteurs-clés des résultats. Dans la plupart des cas, les provisions sont calculées en utilisant les tables réglementaires de mortalité basées sur des données statistiques d'évolution de la population ; dans certains cas, des tables d'expérience sont utilisées. Les résultats ou les fonds propres sont potentiellement exposés en cas de déviation de l'évolution démographique d'expérience par rapport à ces tables de provisionnement ou de baisse des rendements d'actifs en-dessous des taux techniques pris en compte dans la tarification, augmentés des chargements de l'assureur.

Les contrats de prévoyance génèrent des risques de nature essentiellement technique

Les contrats de risque ou de prévoyance / protection regroupent différents types de garanties attachées au décès, à l'incapacité, l'invalidité, la dépendance, la santé et au chômage. Ce portefeuille est principalement exposé à une hausse de la sinistralité, notamment sur les garanties décès et incapacité, notamment pour les arrêts de travail ; et dans une moindre mesure aux décès accidentels et à la dérive des dépenses de santé.

Le Groupe définit une politique de sélection des risques et de réassurance et met en œuvre un suivi statistique des populations couvertes et de leur sinistralité. En complément, des campagnes régulières de redressement sont réalisées afin de réexaminer la tarification des produits en fonction de la sinistralité observée.

L'asymétrie d'information entre assurés et assureurs génère un risque d'antisélection. Ce risque est néanmoins limité par l'application de certaines mesures d'analyse de risque (questionnaire médical), délai de carence ou bonus/malus.

Les activités du Groupe peuvent être affectées par la survenance de catastrophes naturelles ou humaines. En effet, la multiplication d'événements climatiques au niveau mondial, les actes de terrorisme, l'apparition ou le développement de pandémies, ou les éventuelles conséquences du réchauffement climatique pourraient, outre les dégâts et impacts immédiats qu'ils occasionnent, avoir des conséquences sur le résultat de certaines de ses activités d'assurance de personnes.

L'allongement de l'âge de départ à la retraite a également un impact défavorable sur les contrats dont les prestations sont dues jusqu'au départ en retraite de l'assuré.

Pour l'assurance des emprunteurs, il existe de plus un risque de rachat des contrats, soit dans le cadre du rachat du crédit concerné par le contrat (qui est favorisé dans les périodes de baisse des taux), soit dans le cadre d'une résiliation. L'existence de rachats dans des proportions non anticipées vient modifier la durée des contrats et peut perturber leur rentabilité.

En complément, les contrats de prévoyance génèrent également des risques de nature financière pour les garanties dont la durée est plus longue (par exemple dépendance). En effet, une partie de la rentabilité sur ces garanties est portée par les produits financiers dégagés sur la durée de la prestation qui est impactée par les marchés financiers (impact défavorable en cas de baisse des taux notamment).

Si les principaux risques auxquels le Groupe est exposé sont identifiés ci-dessus, cette présentation ne saurait en revanche constituer une liste exhaustive. En particulier, d'autres risques inconnus à ce jour ou bien considérés pour l'heure comme mineurs ou non significatifs pourraient dans le futur affecter significativement le Groupe. Le Groupe peut être en effet exposé à des risques émergents, à savoir des risques nouveaux ou en constante évolution, ce qui rend leur impact particulièrement incertain.

27.2.3 Description des principales garanties accordées

Les contrats d'épargne en unités monétaires se caractérisent par le versement d'un capital garanti dont la revalorisation peut dépendre d'un taux minimum garanti et prévoient généralement une clause de participation aux bénéfices.

Les contrats d'épargne en unités de compte se caractérisent par une garantie principale représentée par un nombre d'unités de compte. Toutefois, ils peuvent offrir des garanties complémentaires relatives au paiement d'un capital en cas d'événement imprévisible tel que le décès ou l'invalidité totale et définitive : versement de la différence, si elle est positive, entre le cumul des versements bruts ou nets et l'épargne acquise.

Les contrats de retraite se caractérisent par le versement d'une rente viagère, complément de revenu à la retraite, et regroupent les différents types de contrats à la fois collectifs, incluant les régimes à prestations définies et cotisations définies, et individuels.

Suivant le type de contrat, les droits avant liquidation peuvent être exprimés sous forme d'un capital en euros ou en unités de compte ou d'un montant de rente en point ou en euros. Plusieurs modalités de liquidation peuvent être proposées, telles que les rentes viagères ou les versements en capital.

Les contrats de risque ou de prévoyance regroupent différents types de garanties principales attachées au décès, à l'incapacité, l'invalidité, la dépendance, la santé et au chômage. Leurs caractéristiques sont présentées ci-après par type de contrat :

- temporaire renouvelable pluriannuelle et vie entière : versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité totale et absolue avec, en option le plus souvent, doublement ou triplement du capital décès de la garantie principale en cas de décès accidentel ;
- rente éducation, rente de conjoint : rente temporaire ou viagère en cas de décès du parent ou du conjoint ;
- contrat de prévoyance destiné à couvrir le décès par le versement d'un capital, l'incapacité temporaire par le versement d'indemnités journalières soit en mensualisation, soit après mensualisation ou franchise prédéterminée, l'invalidité par le versement de prestations sous forme de rente ou de capital ;

- contrat de couverture de prêts destiné à couvrir le décès par le remboursement de tout ou partie du capital restant dû, l'incapacité temporaire par le remboursement des mensualités après une franchise prédéterminée et jusqu'à la reconnaissance de l'état d'invalidité, l'invalidité par le remboursement de tout ou partie des mensualités ou la perte d'emploi par le remboursement de tout ou partie des mensualités sur une période prédéterminée à l'issue d'un délai de carence. En France, la garantie décès est obligatoire et son obtention conditionne le déblocage du prêt ;
- contrat de prévoyance destiné à couvrir la dépendance par le versement d'une rente dont le montant dépend de l'option choisie et est forfaitaire ;
- complémentaire maladie destinée à couvrir les frais de soins de santé par le versement d'un complément partiel ou total des prestations servies par les organismes sociaux en remboursement des frais engagés par l'assuré, pour lui-même, son conjoint ou ses enfants à charge, à l'occasion d'une maladie ou d'un accident.

Les contrats de dommage et responsabilité civile regroupent différents types de garanties comme protection contre dommages aux biens (incendie, vol, bris de glace, catastrophes naturelles, vandalisme etc.) avec différents types de biens pouvant être couverts (automobile, logement, etc.), la responsabilité civile générale et automobile ; protection juridique

27.2.4 Caractéristiques générales des clauses de participation aux bénéfices

La plupart des contrats d'assurance – systématiquement concernant les contrats d'épargne en euros – présentent des clauses de participation aux bénéfices. Par ces clauses, les parties s'engagent à partager selon des principes définis au contrat une partie des produits financiers issus du placement des provisions techniques du contrat, et parfois une partie des résultats techniques.

La politique d'attribution et d'allocation des participations aux bénéfices aux contrats d'épargne est le plus souvent discrétionnaire. La participation aux bénéfices est déterminée par l'assureur dans le cadre de sa politique commerciale dans le respect des conditions contractuelles et réglementaires. L'assiette de partage des produits financiers s'appuie sur les produits financiers réalisés dans l'année et le rythme de dégagement des plus-values est laissé à la discrétion de l'assureur. L'assuré n'a pas de droits individuels sur la participation aux bénéfices jusqu'à son allocation aux prestations ou aux provisions mathématiques. La participation aux bénéfices non encore affectée est comptabilisée en provision pour participation aux excédents.

La base de détermination des taux de participation aux bénéfices reste assise sur la comptabilité locale.

27.2.5 Objectifs, politiques et processus de gestion des risques et méthodes d'évaluation des risques

La gestion des risques de CNP Assurances et ses filiales a pour objectif de sécuriser la prise de décision et les processus et de mobiliser les collaborateurs autour de la gestion et la surveillance des principaux risques, afin de préserver la valeur du Groupe.

Le dispositif de gestion des risques de CNP Assurances est fondé sur l'appétence aux risques définie par le conseil d'administration et sur quatre composantes clés :

- L'identification des risques ;
- La déclaration d'appétence aux risques faisant l'objet d'un document dédié ;
- L'évaluation interne des risques et de l'exigence de fonds propres ;
- Les processus de gestion des risques.

Les processus de gestion des risques sont matérialisés par :

- Des règles de gouvernance (ou comitologie) ;
- Des règles de délégation ;
- Des normes et politiques ;

- Un processus de surveillance et d'alerte.

Le comité des risques Groupe, instance faitière de la chaîne de gestion des risques, assure une vision consolidée des risques. Ce comité est responsable de la validation du cadre de prise de risques, de la surveillance globale des risques et de la préparation des dossiers de gestion des risques présentés au conseil d'administration.

Ce comité est complété par des comités dédiés spécialisés sur le suivi des risques techniques et financiers.

Deux comités (comité technique métiers assurance et le comité des engagements) assurent l'encadrement des risques du passif.

- Le comité des engagements est saisi en cas de dérogation à la politique de souscription et/ou de dépassement des limites et/ou sur demande du directeur de la business unit ou de la filiale
- Le comité technique métiers assurance s'assure de la cohérence permanente du profil de risques avec l'appétence aux risques du Groupe et que la rentabilité est conforme aux attendus.

Le comité d'investissement, le comité de surveillance des risques d'actifs, le comité d'allocation stratégique et le comité gestion du bilan assurent le pilotage et l'encadrement des risques de l'actif.

La gestion des risques est régie par un corpus de politiques et de normes qui encadrent les processus quotidiens de gestion et de surveillance des risques.

Les politiques de souscription précisent les risques que le Groupe décide d'assurer ou non, et le cas échéant sous quelles conditions spécifiques. Elles peuvent définir des enveloppes maximales sur certains risques ou certaines garanties. Les politiques de souscription précisent les niveaux de délégation des business units vis à vis du comité d'engagement et des fonctions centrales ainsi que les niveaux de délégations internes propre.

Les politiques de souscription contiennent :

- Les normes de souscription ;
- Les normes de tarification ;
- La description des contrôles internes mis en place au sein des structures opérationnelles assurant le respect des procédures de souscription ;
- Les attentes en termes de reporting périodique à envoyer à la direction des risques afin de permettre la validation du respect de la politique de souscription

Un reporting des risques techniques est produit à fréquence trimestrielle. Les risques suivis correspondent aux risques les plus significatifs pour CNP Assurances et ses filiales. Sont ainsi suivis les risques de rachat, morbidité (détaillé par type de garanties : incapacité / invalidité, santé et dépendance), mortalité, longévité, chômage et risques liés aux options et garanties des contrats d'épargne/retraite (garantie de capital, garantie de taux, option d'arbitrage). Des zooms spécifiques peuvent être réalisés sur des risques émergents, des garanties nouvellement commercialisées ou des axes stratégiques de développement. Une vision de marché sur des sujets d'actualité ou des publications récentes est également intégrée.

Le reporting des risques techniques permet de détecter une éventuelle dérive de risque conduisant à saisir le comité des risques techniques et demander aux business units et fonctions Groupe de conduire des analyses approfondies, de mettre en place une surveillance accrue de certains risques et/ou d'émettre des préconisations.

27.2.6 Changements au cours de la période

Hausse des rachats

La remontée rapide des taux a entraîné une forte hausse des rachats et une baisse de la collecte en France sur la clientèle patrimoniale et en Italie. Les filiales italiennes CNP Vita Assicura et CNP Vita Assicurazione ont été particulièrement concernées avec d'une part la concurrence constituée par l'opportunité d'investir directement dans le BTP pour les épargnants italiens et d'autre part une situation aggravée par une crise de confiance consécutive à la faillite de l'assureur Eurovita. Plusieurs actions de protection des encours et de boost de la collecte ont été mises en place.

Réforme des retraites

La loi portant sur la réforme des retraites a été promulguée le 14 et publiée au JORF du 15 avril 2023. L'adoption de cette loi décale l'âge de départ à la retraite à 64 ans et allonge la durée de cotisation pour le taux plein à 43 années dès 2027. Des dispositions spécifiques concernant les personnes en situation d'invalidité ou d'incapacité permanente ont été intégrées. Les impacts sont attendus sur les portefeuilles de prévoyance, frais de soins de santé et emprunteur, avec vieillissement du portefeuille assuré et un allongement de la durée du maintien en incapacité. Sur l'activité de retraite supplémentaire (contrats collectifs d'entreprise et contrats individuels), l'allongement de la durée de cotisations devrait se traduire par un impact positif sur le chiffre d'affaires et la rentabilité.

27.3 Risque d'assurance

Risque de rachat ou de résiliation

Le risque de rachat est défini comme étant le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant d'une modification du comportement des assurés en matière de rachat de contrats (cessation, renouvellement, rachats).

Ce risque peut couvrir le changement permanent des taux de rachat constatés, le rachat massif et ponctuel ainsi que la mauvaise estimation des taux de rachat. Deux typologies de rachat peuvent être modélisés : les rachats structurels, intrinsèques à l'activité (rachats qui dépendent des caractéristiques des assurés en portefeuille) et conjoncturels (rachats qui dépendent de l'environnement économique ou réglementaire).

Les produits d'épargne en euro proposent une option de rachat par les assurés à une valeur fixée contractuellement avant l'échéance du contrat. Ces rachats dépendent de la performance des marchés financiers, du rendement offert par d'autres placements financiers concurrents, du comportement et de la confiance de nos clients et de la fiscalité applicable à ces opérations. Des rachats importants pourraient avoir des impacts sur les résultats ou la solvabilité dans certains environnements défavorables.

Sur le périmètre des contrats en unités de compte, les rachats sont également défavorables dans la mesure où ils entraînent une diminution des marges futures. Concernant les produits d'épargne multi-supports, il existe également un risque d'arbitrage des assurés depuis les supports en unités de compte vers le support en euro, ce qui est défavorable pour l'entreprise compte tenu des risques que fait peser l'environnement de taux d'intérêt bas sur les supports en euro.

Pour les contrats de retraite collective, le risque de rachat se matérialise comme un risque de transfert demandé par le souscripteur. Pour les contrats de retraite PER, le risque de sortie en capital (et non en rente) au moment du départ en retraite peut se matérialiser par une diminution des marges futures avec une diminution du risque de longévité en contrepartie.

Pour l'assurance des emprunteurs, il existe un risque de rachat des contrats, soit dans le cadre du rachat anticipé ou de la renégociation du crédit sous-jacent (qui est favorisé dans les périodes de baisse des taux d'intérêt), soit dans le cadre d'une résiliation du contrat d'assurance. L'existence de rachats dans des proportions non anticipées vient modifier la durée des contrats et peut pénaliser leur rentabilité.

27.3.1 Sensibilité au risque de rachat

	Au 31 décembre 2023			Au 31 décembre 2022		
	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres
Hausse de 10% des rachats	0%	-2%	0%	NA	NA	NA

Des éléments de contextes sont fournis en Note 25.1.1.7 pour aider à appréhender les évaluations de sensibilité.

Risque de morbidité (incapacité / invalidité, dépendance)

Le risque de morbidité est défini comme étant le risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux d'invalidité, de maladie et de morbidité. Les contrats de prévoyance ou d'assurance des emprunteurs regroupent différents types de garanties attachées à l'incapacité, l'invalidité et la dépendance. Ces garanties exposent le Groupe à des risques de morbidité. Le risque de morbidité se matérialise par une augmentation de l'incidence ou du maintien en arrêt de travail ou en dépendance ; ou bien l'augmentation des frais de soin de santé.

Risque de mortalité

Le risque de mortalité est défini comme étant le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant d'une augmentation des taux de mortalité par rapport à ceux anticipés. Les contrats de prévoyance et d'assurance emprunteur intègrent généralement une garantie en cas de décès des assurés et exposent en conséquence le Groupe à ce risque. Pour les contrats d'épargne, une augmentation de la mortalité entraînerait notamment une diminution des marges futures et pourrait avoir des impacts sur la situation financière du Groupe. Les contrats en unités de compte peuvent également comporter des garanties complémentaires en cas de décès. La conjonction d'une dégradation des marchés financiers et d'une mortalité supérieure à celle anticipée serait à même de dégrader la rentabilité de ces contrats.

Risque de longévité

Le risque de longévité est un risque de perte à long terme, qui correspond au risque financier sur les engagements d'assurance associées au fait que les individus vivent en moyenne significativement plus longtemps que prévu. Le Groupe est exposé au risque de longévité notamment au travers son portefeuille de rentiers. Les contrats de retraite sont logiquement et plus spécifiquement exposés à une hausse durable de la longévité des assurés.

Risque de dépense (frais)

Le risque de dépense est défini comme étant le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements lié à la variation des dépenses encourues pour la gestion des contrats d'assurance ou de réassurance. Le risque de frais peut se matérialiser en cas de dérive des coûts par rapport au budget initialement prévu. Les coûts correspondant aux frais de personnels, d'informatique, de location d'immeuble et de commissions versées à des intermédiaires de vente composent l'essentiel des frais de CNP Assurances et ses filiales.

Risque de catastrophe

Les risques de catastrophe est le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance attribuable à l'occurrence d'événements extrêmes, incertains et irréguliers, provoquant des atteintes graves aux personnes et / ou aux biens assurés, et dont l'origine peut être un phénomène naturel, une intervention humaine ou une combinaison des deux. Des scénarios catastrophe (notamment le risque pandémique) peuvent toucher les garanties décès de l'ensemble des contrats du Groupe et les garanties d'invalidité des contrats emprunteurs et prévoyance. Les frais de soins de santé pourraient également connaître une forte augmentation en cas de pandémie par exemple. En complément, la filiale brésilienne, qui commercialise des contrats d'assurance habitation, est soumise aux risques de catastrophe naturelle.

Risques de primes et de réserves

Les risques de primes et de réserves correspondent au risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant de la fluctuation affectant la date de survenance, la fréquence, la gravité des événements assurés ainsi que le montant des règlements de sinistres. Ces risques sont liés aux garanties des contrats non vie telles que les garanties chômage, multirisques habitation, frais de soins de santé ou encore cautionnement de la filiale CNP Caution. L'exposition au risque chômage reste limitée pour ce qui concerne les contrats d'assurance emprunteur en France (la garantie est relativement peu souscrite et prévoit une franchise et une limitation dans le temps des prestations).

27.3.2 Risque de taux garantis des passifs nets d'actifs relatifs aux contrats

Une classification des contrats d'épargne en euros présentant des taux garantis par degré d'engagement décroissant a été établie :

- contrats comportant un taux minimum garanti et une participation garantie au terme ;
- contrats à taux majoré fixe (75 % du TME en général) sur une durée de 8 ans au plus ; contrats dont le taux minimum garanti est inférieur à 60 % du TME à la date du versement.

Taux minimum garantis (en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
0% ⁽¹⁾	292 967,9	284 806,4
]0%-2%]	2 294,9	3 095,3
]2%-3%]	887,7	901,4
]3%-4%]	2 692,9	2 644,3
]4%-4,5%]	6 732,6	6 539,3
> 4,5% ⁽²⁾	124,5	120,6
Passifs liés à des contrats financiers	2 380,2	2 438,8
Autres ⁽³⁾	69 196,4	63 090,7
TOTAL	377 277,0	363 636,7

⁽¹⁾ Correspond aux provisions techniques d'assurance vie des contrats sans engagement de taux.

⁽²⁾ Les provisions avec un engagement supérieur à 4,5 % proviennent principalement des filiales brésiliennes

⁽³⁾ Comprend l'ensemble des provisions hors provisions mathématiques et passifs des contrats en unités de compte, c'est-à-dire les provisions techniques d'assurance non-vie, les provisions pour participation aux bénéfices, les provisions pour sinistres.

27.4 Effet des cadres réglementaires régissant les activités

Le Groupe est soumis au cadre réglementaire de Solvabilité 2, qui est une directive européenne s'appliquant aux compagnies d'assurance et de réassurance. Cette directive impose des exigences en matière de fonds propres, de gestion des risques et de transparence. À ce cadre réglementaire s'appliquant au niveau du Groupe, vient s'ajouter la réglementation locale.

Note 28 Engagements donnés et reçus

En IFRS, les instruments financiers à terme sont comptabilisés au bilan.

Le périmètre des engagements donnés et reçus intègre les montants concernant les titres collatéralisés donnés et reçus dans le cadre des opérations de cessions temporaires effectuées par le Groupe.

Les engagements sur titres donnés correspondent pour l'essentiel aux nantissements de titres réalisés au bénéfice des réassureurs dans le cadre des contrats de réassurance cédée en vigueur.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Engagements de financement	3 328,6	4 039,5
Engagements de garantie	792,6	1 236,0
Engagements sur titres	14 295,4	14 491,2
TOTAL	18 416,6	19 766,7

Les engagements sur titres reçus correspondent pour l'essentiel aux nantissements de titres réalisés au bénéfice de CNP Assurances et ses filiales dans le cadre des contrats de réassurance acceptée.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	12 722,2	13 068,5
Engagements sur titres	8 524,7	8 757,1
TOTAL	21 246,9	21 825,6

Note 29 Sociétés n'entrant pas dans le périmètre de consolidation et pourcentage de contrôle

Nom	Pays / Ville	31/12/2023 % intérêts
I - Filiales (détenues à plus de 50 %)		
1. Filiales autres		
201 Investments	France / Paris	100,00%
270 Investments	France / Issy-les-Moulineaux	100,00%
Alpinvest Feeder (Euro) V C.V.	Pays-Bas / Amsterdam	99,98%
ARDIAN EXPANSION FUND V SKY CO-INVEST_PART A	France / Paris	100,00%
AVENIR SANTE	France / Paris	100,00%
Cartera Pbtamsi	Espagne / Madrid	100,00%
CNP INFRASTRUCTURES DURABLES	France / Paris	100,00%
CNP LOANS INFRA COMPARTIMENT CLI 123 SOLEIL	France / Pantin	100,00%
CNP LOANS INFRA COMPARTIMENT CLI N°7 SIROCO	France / Pantin	100,00%
CNP Private Equity for Personal Savings	France / Paris	100,00%
CNP Vita SCARL	Italie / Milan	100,00%
CRE DEBT SICAV FPS - CRE SENIOR 16 Part A	France / Puteaux	96,40%
DIWISE	France / Paris	100,00%
Ecureuil Vie Investment	France / Issy-les-Moulineaux	100,00%
Filassistance Services	France / Paris	100,00%
Filassistance solutions	France / Saint-Cloud	100,00%
Forestiere Cdc	France / Paris	50,00%
FSN CAPITAL IV (B) L.P.	Norvège / Oslo	100,00%
Geosud	France / Rueil Malmaison	98,00%
GROUPEMENT DE PARTENARIATS ADMINISTRATIFS (G.P.A.)	France / Malakoff	80,00%
INFRA LOAN INVEST COMPARTMENT	France / Paris	100,00%
INFRA-INVEST 2	Luxembourg	96,41%
Infrastructure Partners (Morgan Stanley)	France / Paris	64,94%
Laiki Brokers (Insurance & Consultancy Services) Ltd	Chypre / Nicosie	100,00%
Laiki Insurance Agencies Ltd	Chypre / Nicosie	100,00%
LBPAM EUROPEAN REAL ESTATE DEBT FUND 2	France / Paris	50,00%
LBPAM EUROPEAN REAL ESTATE DEBT FUND 3	France / Paris	69,10%
LBPAM FCT EUROPEAN DEBT FUNDS COMPARTIMENT MONTPARNASSE INFRASTRUCTURE DEBT	France / Paris	100,00%
LBPAM FCT EUROPEAN DEBT FUNDS COMPARTIMENT MONTPARNASSE REAL ESTATE DEBT	France / Paris	100,00%
LBPAM Infrastructure Septembre 2030 Part	France / Paris	100,00%
LBPAM PRIVATE DEBT SCS RAIF - LBPAM INFRASTRUCTURE DEBT CLIMATE IMPACT FUND	France / Paris	58,33%
LCYL Dramas Properties Limited	Chypre / Nicosie	100,00%
LCYL Properties Limited	Chypre / Nicosie	100,00%
Lyfe	France / Paris	100,00%
MERIDIAM INFRA INVEST SLP	France / Paris	100,00%
MONTAGU IV (SCOTS FEEDER)	Royaume-Uni / Londres	100,00%
MONTPARNASSE DEBT FUND 2 - COMPARTIMENT INFRASTRUCTURE	France / Paris	100,00%
MONTPARNASSE DEBT FUND 2 - COMPARTIMENT REAL ESTATE	France / Paris	100,00%
MONTPARVIE IV	France / Issy-les-Moulineaux	100,00%
MONTPER ENTERPRISES LIMITED	Chypre / Nicosie	100,00%
NATIXIS FCT MONTPARNASSE DETTE PRIVÉE COMPARTIMENT MONTPARNASSE PLACEMENT PRIVÉ	France / Paris	100,00%
Naturim	France / Levallois-Perret	100,00%
Open CNP	France / Issy-les-Moulineaux	100,00%
PURPLE PROTECTED ASSET COMPARTMENT PPA-S100	France / Paris	71,43%
SCHRODER COMPARTMENT IALA	France / Pantin	100,00%
Youse Seguradora S.A.	Bésil / Brasília	100,00%
204 INVESTMENTS	France / Issy-les-Moulineaux	100,00%
SOGESTOP L	France / Paris	50,00%
TIKEPARK	France / Paris	60,00%
CNP Cyprialife Insurance Brokers Ltd	Chypre / Nicosie	100,00%
CNP Cyprus Properties	Chypre / Nicosie	100,00%
CNP Praktoriaki	Grèce / Athènes	100,00%
LBPAM TRANSITION ENERGETIQUE-COMPARTIMENT INFRA TE	France / Paris	99,50%
Assureurs – Caisse des Dépôts Relance Durable France – LBPAM	France / Paris	90,91%
CNP Santander Insurance Services Ireland Limited	Irlande / Dublin	51,00%

Nom	Pays / Ville	31/12/2023 % intérêts
2. Activités immobilières		
5/7 Rue Scribe	France / Paris	100,00%
83 Avenue Bosquet	France / Paris	100,00%
Assurécureuil Pierre	France / Paris	100,00%
Assurécureuil Pierre 2	France / Paris	100,00%
Assurécureuil Pierre 5	France / Paris	100,00%
Assurécureuil Pierre 7	France / Paris	99,99%
Axe France	France / Paris	50,00%
Baudry Ponthieu	France / Paris	100,00%
Bercy Crystal	France / Paris	100,00%
23-25 Marignan SAS	France / Paris	100,00%
36 MARBEUF SAS	France / Paris	100,00%
CNP UC IMMO	France / Paris	100,00%
COEUR MEDITERRANEE	France / Paris	70,00%
FONCIERE HID	France / Paris	100,00%
GCK	Luxembourg	80,00%
GF DE LA FORÊT DE NAN	France / Paris	100,00%
Green Quartz	France / Paris	100,01%
Immaucom	France / Paris	80,00%
KLEBER 46 HOLDING	France / Paris	100,00%
Lux Gare	Luxembourg	100,00%
Neuilly Pilot	France / Paris	100,00%
New Side	France / Paris	100,00%
Pantin Logistique	France / Paris	100,00%
Pays-Bas Retail 2013 BV	Pays-Bas / Amsterdam	100,00%
Plal 34	France / Paris	100,00%
SCI HOLDIHEALTH EUROPE	France / Paris	100,00%
SILK HOLDING	France / Paris	100,00%
THEEMIM	France / Paris	100,00%
Woodland Invest	France / Paris	100,00%
Ybry Pont de Neuilly	France / Paris	100,00%
Yellow alto	France / Puteaux	100,00%
CANOPEE	France / Paris	99,98%
Cicoge	France / Paris	100,00%
CL (Mesa Geitonia) Properties Ltd	Chypre / Nicosie	100,00%
CL ARCHANGELOS ANAPTYXIS LTD	Chypre / Nicosie	100,00%
CL ARCHANGELOS PROPERTIES LTD	Chypre / Nicosie	100,00%
Cottages du Bois aux Daims	France / Paris	100,00%
Domaine de Lancosme	France / Vendoeuvres	80,00%
EOLE RAMBOUILLET	France / Paris	100,00%
Europe Properties Investments	France / Neuilly-sur-Seine	100,00%
Farman	France / Paris	50,00%
Farmoric	France / Puteaux	100,00%
Foncière CNP	France / Paris	100,00%
FPIP	France / Paris	100,00%
Green Rueil	France / Paris	50,00%
Habirimo	France / Paris	99,99%
Holdipierre	France / Paris	100,00%
Ireland Property Investment Fund	Irlande / Dublin	100,00%
ISSY ILOT 13	France / Paris	50,00%
Issy Vivaldi	France / Paris	100,00%
Jasmin	France / Paris	99,95%
Jesco	France / Paris	55,00%
Kureck	France / Paris	100,00%
LCYL KARPENISIOU PROPERTIES LIMITED	Chypre / Nicosie	100,00%
LCYL KITI PROPERTIES LIMITED	Chypre / Nicosie	100,00%
Lesly	France / Paris	100,00%
Ofelia	France / Paris	66,67%
ONE COLOGNE	France / Paris	100,00%
OREA	France / Paris	100,00%
Paris 08	France / Paris	100,00%
Passage du Faïdherbe	France / Paris	100,00%
Pierre et Labruyère	France / Paris	100,00%
Pyramides 1	France / Paris	100,00%
Residavout	France / Paris	100,00%
Residential	France / Paris	100,00%
RSS IMMO	France / Paris	99,99%
Rue du Bac	France / Paris	50,00%
SA Le Marquis	France / Paris	60,00%

Nom	Pays / Ville	31/12/2023
		% intérêts
Saphirimmo	France / Paris	100,00%
SAS 22 RUE DE LA BANQUE HOLDCO	France / Paris	100,00%
SAS Le square Paris 8 propco	France / Paris	100,00%
SAS PARIS-LONDRES	France / Paris	100,00%
SAS Pyramides 2	France / Paris	100,00%
SAS Richelieu Vivienne	France / Paris	50,00%
SCI Assurécureuil Pierre 8	France / Paris	100,00%
Sci De La Cnp	France / Paris	100,00%
SCI ELEMENTS BERLIN OFFICE	France / Paris	99,00%
SCI ELEMENTS BERLIN RESIDENTIAL	France / Paris	99,00%
SCI Lauriston	France / Paris	100,00%
SCI Les Chevrons	France / Paris	51,51%
SCI MAX	France / Paris	100,00%
SCP LAMARTINE UC	France / Paris	99,99%
Secrets et Boetie	France / Paris	100,00%
Sonne	France / Neuilly sur Seine	99,95%
Tanus	France / Paris	100,00%
US Real Estate 270 SAS	France / Paris	100,00%
US Real Estate EV J SAS	France / Paris	100,00%
Vendome Europe	France / La Défense	50,00%
Victor Hugo 147	France / Paris	99,98%
Wagram 92	France / Paris	100,00%
3. OPCVM		
LBPAM ISR ACTIONS ENVIRONNEMENT D EUR	France / Paris	75,86%
LBPAM M Act ISR R	France / Paris	72,81%
Ecur.Profil 30-D-3D	France / Paris	92,95%
LBPAM Ac.Sante-R-5D	France / Paris	77,70%
Toni Act 100 - R-5D	France / Paris	99,76%
Tocq.Val.Euro.-P-4D	France / Paris	51,62%
LBPAM M Ass Pr 3 R	France / Paris	78,93%
Selectiz PEA	France / Paris	63,41%
LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EUROPE R	France / Paris	99,82%
Calipso A I	France / Paris	53,02%
CNP-Assur-Euro-HY A/I	France / Paris	99,70%
CNP Ostrum ISR Crédit	France / Paris	99,89%
Actions Sélection Monde Fondateur A/I	France / Paris	100,00%
CNP Assur NAM Actions Europe A/I	France / Paris	84,05%
CNP ASSUR SMID CAP Europe	France / Paris	99,60%
CNP Assur Indocrédit A/I	France / Paris	99,75%
CNP Assur Small Cap A/I	France / Paris	93,16%
CNP Assur Europe Candriam A	France / Paris	100,00%
CNP Actions EMU LF A A/I	France / Paris	100,00%
CNP Actions EMU UBS A A/I	France / Paris	100,00%
CNP Actions Europe Fidelity	France / Paris	100,00%
CNP Actions Europe Schroders A	France / Paris	100,00%
CNP Assur Crossover	France / Paris	99,80%
PIMCO IRL Global Inf Prot Instl EUR Acc	Irlande / Dublin	100,00%
CNP Actions Europe Amundi A A/I	France / Paris	100,00%
CNP Assur-Equilibre A A/I	France / Paris	81,67%
CNP Assur-Univers A A/I	France / Paris	76,33%
CNP Court Terme A/I	France / Paris	99,87%
UBI Corporate US Dollar Bond BH	France / Paris	99,68%
CNP As EDR Act Eu N	France / Paris	99,96%
GIM Global Convertible Fund	France / Paris	99,77%
Lyxor CNP Act	France / Paris	100,00%
CNP LBPAM Actions Opti Pool A/I	France / Paris	100,00%

Nom	Pays / Ville	31/12/2023 % intérêts
CNP ACP Actions LT	France / Paris	100,00%
CNP Developpement Durable	France / Paris	51,00%
CNP Assur Opportunité A/I	France / Paris	88,54%
CNP Assur Nam Stratégies A/I	France / Paris	99,98%
CNP Ostrum ISR Obli Crossover	France / Paris	99,59%
CNP Assur Optim A/I	France / Paris	99,96%
CNP LBPAM Actions Opticall	France / Paris	100,00%
CNP Assur Crossover 2022	France / Paris	99,90%
CNP LBPAM Actions Optividivendes	France / Paris	100,00%
CNP UBP Convertibles Europe	France / Paris	100,00%
CNP Convertible Europe Ellipsis	France / Paris	100,00%
CNP GLOBAL CONVERTIBLE LOIM	France / Paris	100,00%
CNP Assur Opportunité 2	France / Paris	92,66%
CNP Assur NAM Actions Protégées 2 C	France / Paris	99,67%
CNP SHORT TERM INFLATION	France / Paris	99,86%
CNP LBPAMA Optie	France / Paris	100,00%
CNP LBPAM A Op	France / Paris	100,00%
CNP 2C Sust Eu	France / Paris	100,00%
CNP LBPAM ISR Actions Euro	France / Paris	100,00%
CNP Global Aggregate N H Euro	France / Paris	99,61%
CNP LBPAM Absolute Return	France / Paris	99,98%
CNP Ostrum US Bonds Fund N	France / Paris	93,30%
CNP LBPAM Global Convertibles	France / Paris	100,00%
CN LB US Ag Bd	France / Paris	98,61%
CNP Tocqueville Value Europe ISR	France / Paris	100,00%
CNP LBPAM Actions OptiTech ISR	France / Paris	99,60%
CNP Ostru Strat GI	France / Paris	100,00%
CNP Seey Glo Eq	France / Paris	98,55%
CNP Ostrum US Credit Fund N	France / Paris	99,29%
CNP Ostrum Asian Bonds	France / Paris	92,32%
II - Participations (détenues entre 10 et < 50 %)		
ECUREUIL VIE DÉVELOPPEMENT	France / Paris	49,00%
EIG Energy Transition fund S.C.S.p.	Luxembourg	40,82%
BNP PARIBAS GLOBAL SENIOR CORPORATE LOANS	France / Paris	36,43%
IDINVEST DETTE SENIOR	France	17,79%
AVIVA INVESTORS EUROPEAN SECONDARY INFRASTRUCTURE CREDIT	Luxembourg	16,67%
LBPAM FCT EUROPEAN DEBT FUNDS COMPARTIMENT INFRASTRUCTURE FCT 1	France / Paris	48,70%
LBPAM EUROPEAN INFRASTRUCTURE DEBT FUND 2	France / Paris	46,72%
LYXOR DETTE MIDCAP	France / Paris	22,39%
AVIVA INVESTORS ALTERNATIVES FCP RAIF - AVIVA INVESTORS EUROPEAN INFRASTRUCTURE DEBT STRATEGY	Luxembourg	11,90%
SENIOR EUROPEAN LOAN FUND 1	France / Paris	46,40%
SENIOR EUROPEAN LOAN FUND 2	France / Paris	31,88%
SOFIPROTEOL DETTE PRIVÉE	France / Paris	14,63%
TIKEHAU NOVO 2018	France / Paris	14,16%
BLUE LIKE AN ORANGE SUSTAINABLE CAPITAL LATIN AMERICA FUND I	Luxembourg	12,21%
LYXOR DETTE MIDCAP II	France / Paris	20,13%
CM-CIC DEBT FUND 3	France / Paris	12,22%
SENIOR EUROPEAN LOAN FUND 3	France / Paris	27,36%
LBPAM PRIVATE DEBT SCS RAIF - LBPAM EUROPEAN RESPONSIBLE INFRASTRUCTURE DEBT FUND	France / Paris	46,66%
ALLIANZ EURO CORE INFRASTRUCTURE DEBT FUND SCSP	France / Paris	10,07%
OSTRUM DEBT SCS RAIF - ESSENTIEL INFRA DEBT FUND	France / Paris	25,21%
A EAM DUTCH MORTGAGE FUND 2	Pays-Bas /	25,05%
BNP PARIBAS EUROPEAN SME DEBT FUND 2	France / Paris	13,01%
INFRASTRUCTURE FINANCE SCS SIF - COMPARTIMENT EUROPEAN INFRA SENIOR 1	France / Paris	10,58%
BNP PARIBAS NOVO 2018	France / Paris	15,15%
BNP PARIBAS EUROPEAN SME DEBT FUND	France / Paris	15,00%

Nom	Pays / Ville	31/12/2023 % intérêts
OCTOBER SME II	France	11,11%
FONDS NOV. TOURISME PRETS NON COTES	France	10,00%
Cdc Capital III	France	36,85%
Fondinvest VII	France	38,35%
Fondinvest VIII	France	15,53%
HEXAGONE III-1	France	11,08%
Bac Partenaires II	France	13,04%
Clearsight turnaround Fund I	France	16,33%
CLEARLIGHT TURNAROUND FUND II	France	15,63%
LATOUR CAPITAL I	France	13,04%
PARTECH INTERNATIONAL VI	France	10,00%
sofinnova capital VII	France	10,42%
DBAG FUND VI FEEDER GMBH & CO KG	Allemagne	26,56%
ALVEN CAPITAL IV	France	10,26%
NIBC GROWTH CAPITAL FUND II	Pays-Bas	10,63%
INVISION V FEEDER	Suisse	23,38%
CLEARLIGHT TURNAROUND FUND III	Suisse	11,01%
EMZ 7-I	France	11,90%
TRILANTIC CAPITAL PARTNERS V (EUROPE)	Etat-Unis	12,77%
POLARIS PRIVATE EQUITY IV	Danemark	10,00%
PARTECH GROWTH	France / Paris	14,40%
FONDS DE CONSOLIDATION ET DE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES II	France	10,00%
SOFINNOVA CAPITAL VIII	France	10,00%
INITIATIVE & FINANCE II	France	11,43%
MERIDIAM TRANSITION	France	30,15%
CLEARLIGHT TURNAROUND FUND IV	Suisse	10,00%
ALPINVEST SECONDARIES FUND LUX EURO MASTER VI	Pays-Bas	22,47%
ENTREPRENDRE & CROISSANCE I	France	10,42%
ARDIAN EXPANSION FUND IV TRIPLE C CO-INVEST	France	45,45%
SOFINNOVA CROSSOVER I S.L.P.	France / Paris	17,99%
ALVEN CAPITAL IV OPPORTUNITY FUND	France	12,99%
LATOUR CO-INVEST HYGEE	France / Paris	26,27%
FONDS DE FONDS GROWTH	France / Paris	20,00%
Meridiam Infrastructure	Luxembourg	18,42%
FONDS NOV. SANTE DETTE NON COTEE ASSUREURS	France / Paris	19,06%
ALLIANZ EUROPEAN PRIVATE CREDIT FUND II	France / Paris	15,15%
EFFEL IMPACT DEBT	France / Maisons-Alfort	16,50%
FCT TIKEHAU NOVO 2020	France / Paris	14,98%
NN DUTCH RESIDENTIAL MORTGAGE FUND	Pays-Bas	10,17%
AMUNDI LCL SENIOR SECURED MIDCAP LOANS	France / Paris	18,35%
FONDS DE PRETS PARTICIPATIFS RELANCE	France / Paris	12,94%
FONDS OBLIGATIONS RELANCE FRANCE	France / Paris	18,80%
FONDS NOV. SANTE ACTIONS NON COTEES ASSUREURS - CAISSE DES DEPOTS RELANCE DURABLE FRANCE	France / Paris	11,34%
FONDS NOV. IMPACT ACTIONS NON COTEES ASSUREURS - CAISSE DES DEPOTS RELANCE DURABLE FRANCE	France / Paris	16,13%
M&Vi	France/Lyon	23,82%
SGD PHARMA CO-INVEST S.L.P.	France / Paris	23,81%
Defense Cb3	France / Paris	25,00%
Pbw II Real Estate Fund	Luxembourg	14,57%
NATURE EQUIPEMENTS 1	France	24,97%
CERTIVIA SICAV	France / Neuilly-sur-Seine	13,33%

Nom	Pays / Ville	31/12/2023 % intérêts
FLI	France	11,48%
SCPI EPARGNE FONCIERE	France / Paris	10,15%
IMMO EVOLUTIF	France	20,13%
SCA Bègles Arcins	France	48,00%
SAS KLECAR PARTICIPATIONS Italie	France	11,30%
SC SOLOREC	France	20,00%
STRASBOURG SCI SDPH (C.Gial)	France	35,50%
SCI MALAKOFF PICHAT	France	39,31%
Meif III Scotland Lp	Irlande	36,46%
CTE	France / Paris	20,00%
Babylon Investments BV	Pays-Bas	44,44%
TIKEHAU IMPACT LENDING	France / Paris	10,31%
FONDS DE FONDS OBLIGATIONS RELANCE FRANCE	France / Paris	19,08%
Gf France Est	France / Paris	28,97%
GF DE L'ILE DE FRANCE - LA FORET GEREE III	France	32,83%
Pegase	France	22,00%
SOCIETE DU CENTRE COMMERCIAL DE LA DEFENSE (SCCD)	France / Paris	22,00%
GF PICARDIE NAVARRE - LA FORET GEREE IV	France	35,80%
GROUPEMENT PROPRIETES CDC CNP	France	38,40%
Fonciere Ecoreuil II	France / Paris	21,77%
Opc 1	France	19,66%
CREДИCOOP AFAV yDC	Argentine	29,84%
Cantis	France	10,00%
Silverstone	France/Neuilly-sur-Seine	19,61%
OPC 2	France / Paris	42,15%
Placement CIOGER 3	France	36,27%
NEXT ESTATE INCOME FUND	France	11,72%
OFFICE CB 21	France/Neuilly-sur-Seine	25,00%
SUNLIGHT	France/Neuilly-sur-Seine	46,98%
Hemisphere holding	France / Paris	20,00%
Pisto	France	22,50%
HOLDING D'INFRASTRUCTURES NUMERIQUES	France	33,33%
FONDS NOV TOURISME ACTIONS NON COTEES	France / Paris	10,00%
AXA IM InMOTION RCF FUND II SCA SICAV-RAIF	Luxembourg	13,07%
ELAIA DV4 FUND_CLASS A	France / Paris	10,00%
CAPZA 6 PRIVATE DEBT, SCSp SICAV-RAIF	France / Paris	12,53%
CIC DEBT FUND 4	France / Paris	14,91%
SOFIPROTEOL DETTE PRIVEE II - Parts A1	France / Paris	12,01%
ADAGIA CAPITAL EUROPE - SHARP 1 S.L.P._PART A	France / Paris	10,91%
SCPI LF GRAND PARIS PATRIMOINE	France / Paris	11,31%
MIE III Co-Investment Fund I SLP	France / Paris	32,24%
LBPAM MID CAP SENIOR DEBT	France / Paris	33,33%
EFFEL IMPACT DEBT II	France / Paris	14,55%
ADAGIA CAPITAL EUROPE - KERA 1 S.L.P.	France / Paris	12,75%
LA TOUR CO-INVEST FUNECAP II	France	17,65%
OVERLORD OMAHA (PIERCAN)	France/Lyon	16,98%
SAS Nature Hébergements 2	France / Paris	24,29%
SCOR EURO LOANS NATURAL CAPITAL	France/Paris	12,08%
TILT CAPITAL FUND 1_PART A	France / Paris	10,00%
FSP - COMPARTIMENT PARTICIPATION 13_ACTION	France / Paris	33,33%
Capemergie 5	France	12,00%
HORIZON INVEST S.L.P._PART A	France / Paris	35,75%

Dans le cadre du règlement ANC 2016-09, les entités contrôlées mais non consolidées par le Groupe sont à présenter au sein des annexes consolidées. Les entités listées ci-dessus sont celles que le Groupe détient à plus de 50 % et qui ne dépassent pas les seuils de matérialité du Groupe pour entrer dans le périmètre de consolidation.

Les seuils de matérialité pris en compte par le Groupe sont appliqués aux entités détenues à plus de 50 %, ainsi qu'à celles contrôlées au sens de la norme IFRS 10 selon les critères suivants : (i) détention du pouvoir sur l'entité ; (ii) exposition ou droits à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ; (iii) capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. En outre, l'appréciation des seuils d'importance est réalisée selon le principe de la réalité économique qui permet de consolider les filiales dont les agrégats sont inférieurs aux seuils définis.